Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 90, fascicule 430-431, Juillet-décembre 1977. pp. 314-448.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 90, fascicule 430-431, Juillet-décembre 1977. pp. 314-448.

doi : 10.3406/reg.1977.4161

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1977_num_90_430_4161

BY: creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE [1]

1. **Corpus et recueils, mélanges, bibliographies et biographies, questions de méthode.** — Il a paru la fin du tome III des inscriptions de *Delphes* groupées par ordre topographique n° 226. Corpus des inscriptions d'une partie de la *Mésie Supérieure* avec *Singidunum* ; parmi les latines, quelques grecques n° 312. Inscriptions grecques et latines du IVe au XIIIe siècle en *Roumanie* n° 307. Une importante remarque sur le dommage perpétuel causé par les Corpus mal exécutés n° 25 à la fin.

2. L. Moretti, *Iscrizioni storiche ellenistiche*, II, *Grecia centrale e settentrionale* (165 pp. petit in-8° ; Florence, 1976), continue son excellent recueil (*Bull.* 1968, 2) par les nos 71-132, qui couvrent Delphes et la Grèce Centrale, l'Étolie et l'Acarnanie, la Thessalie, la Macédoine et la Thrace, l'Épire et l'Illyrie, les cités du Pont occidental et septentrional.

3. R. Bogaert a publié dans la série *Epigraphica*, III, à Leyde (*Textus Minores*, 47) un choix de *Texts on bankers, bankings and credit in the Greek world* (97 pp. in-12° ; 1976). 45 textes contiennent des décrets, des inscriptions honorifiques, des épitaphes, une imprécation à Kourion, etc., concernant des banquiers jusque dans le Bas-Empire ; des lois, décrets sur la circulation de la monnaie, avec les comptes de l'hipparque Pompidès à Thespies ; des règlements

(1) Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1976. Il n'y a pas eu de Bulletin 1975 pour une raison technique : pour rattraper le retard de la Revue, les années 1974 et 1975 ont paru chacune en un volume unique et non en deux fascicules ; ainsi les manuscrits du volume 1975 étaient envoyés à l'impression au moment même où paraissait le volume 1974, avec son Bulletin Épigraphique ; il n'y avait dès lors ni le temps ni la matière pour rassembler et rédiger un Bulletin 1975. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros, voir la note initiale du Bulletin 1952. La page n'est à citer, après le numéro, renvoi indispensable, que lorsque le paragraphe s'étend sur plusieurs pages et que l'on juge utile de préciser la page dans le paragraphe. Il ne faut *en aucun cas* renvoyer à la page d'un des volumes où les Bulletins ont été réimprimés jusqu'en 1973, groupés en 7 volumes. Sur certaines questions concernant l'économie du Bulletin, voir aussi *REG*, 1958, pp. XV-XVI (L.R., *Opera Minora*, IV, 378-382). Sur l'analyse et la critique dans le Bulletin, il est indispensable de voir aussi notamment *Bull.* 1961, 1 ; 1963, 73, 300, 304 ; 1964, 352 ; 1967, 714 ; 1972, 269, 331 ; 1976, 290, 294, 295. Voir aussi *Bull.* 1971, 36, la rubrique *Sans doute*, et 1976, 18.

Persée creative commons

touchant aux banques publiques ; des opérations financières en rapport avec les sanctuaires ; des documents sur les prêts. Le choix a été fait parmi 300 inscriptions environ. Elles avaient été commentées par B. dans son livre sur la banque. Le n. 21 est la loi athénienne publiée par Stroud (cf. ci-après n° 146). Cette sobre édition donne bien des renseignements à jour sur des documents fort intéressants et bien conservés.

4. Joyce Reynolds, *J. Rom. St.* 1976, 174-199 : *Roman inscriptions 1971-1975*, donne une énumération cavalière des inscriptions relatives au monde romain publiées pendant cette période en les groupant par sujets, ainsi empereurs, etc., sénateurs, etc., affaires militaires, cités, religion, métiers, etc. — P. 174, pour l'*Année Épigraphique* embourbée, R. souhaite que l'on renonce à des commentaires récemment introduits et aussi aux textes grecs.

5. Ayant à analyser dans la suite les articles d'épigraphie grecque qui y sont contenus, nous répétons (cf. *Bull.* 1976, 11) le titre des Mélanges offerts à M. Guarducci, *Archaeologia Classica*, 25-26 (1973-1974), *Volume in onore di Margherita Guarducci* (XX et 761 pp. in-8° et 130 planches ; Rome, 1976). Bibliographie de la jubilaire : pp. XI-XX.

6. Le *Recueil Plassart, Études sur l'antiquité grecque offertes à André Plassart par ses collègues de la Sorbonne* (234 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres, 1976), avant 17 études écrites par les collègues de la Sorbonne, contient, pp. XI-XIV, la bibliographie des livres et articles d'André Plassart ; on a oublié curieusement le fascicule 4, 2, des *Fouilles de Delphes, Épigraphie : Inscriptions du temple du IV^e siècle, n^os 276 à 350* (169 pp. in-f° et 28 planches) ; Paris, De Boccard, 1970 ; cf. *Bull.* 1971, 351 ; 1972, 211-212 ; 1973, 221.

7. E. Popescu, *Dacia*, 20 (1976), 5-18 : *Le professeur D. M. Pippidi a 70 ans*, donne une esquisse de l'activité de D. M. Pippidi, avec portrait et bibliographie complète, livres, articles et comptes rendus.

8. *Cyriaque d'Ancône*. — E. Bodnar et Ch. Mitchell, *Cyriacus of Ancona's journeys in the Propontis and the Northern Aegean, 1444-1445* (*Memoirs Am. Philos. Soc.*, 112, 74 pp. in-8° et 16 planches ; Philadelphie, 1976), reconstituent autant que possible, d'après les extraits des cahiers disparus de Cyriaque, son voyage du 25 juillet 1444 à janvier 1445 et reproduisent, avec le récit, les copies d'inscriptions. A en juger par ce petit livre comme par les travaux antérieurs de B., l'édition de tous les documents de Cyriaque reconstitués sera très utile et permettra de les utiliser avec plus de sûreté. Sont ici concernés : Salymbria, Périnthe, Cyzique ; après retour à Constantinople, Proconnèse (p. 34 : Ἰουλιανὸς γραμματεύς ; semblerait inédite), Imbros (p. 35, deux inédits), Samothrace (les planches reproduisant surtout des reliefs sont précieuses), Ainos, Maronée, Thasos, l'Athos.

9. *Cyriaque d'Ancône* et *Laurent Valla* et autres savants à propos d'une inscription de Naples n° 608.

10. Le voyageur *Richter* à Philadelphie de Lydie et les éditeurs de ses inscriptions ; les voyages du naturaliste russe *Tchihatcheff* à Philadelphie et à Corycos ; l'arménisant *V. Langlois* identifiant à tort l'Antre Corycien ; l'iranisant *Jules Mohl* et la Société Asiatique ; voyageurs anciens et critiques d'épigraphistes contemporains n° 526.

11. *Boeckh* et les anciens érudits et l'intérêt de leurs discussions : L. Robert (n° 526), note 18 ; ici n° 218. Érudits à *Dorpat*, n° 526, notes 18 et 28. Le général anglais *Koehler* n° 296. *Purser*, directeur du chemin de fer anglais de la vallée du Méandre, n° 441.

12. **Méthodes**. — J. Ernst enfonce des clous bien plantés (cf. *Bull.* 1976, 16)

pour certaines questions d'intérêt général dans *Aspects des études classiques, Colloque associé à la XVI^e assemblée gén. Féd. Int. Ass. Ét. Class.* (Bruxelles, 1977), 17-25 : *La bibliographie de l'antiquité gréco-latine, Problèmes d'actualité et perspectives d'avenir*. E. est bien placée pour apprécier « la prolifération de la production ». « Celle-ci a pour cause la création de nouvelles Universités, la renaissance d'Académies locales qui somnolaient, l'ouverture de Centres d'études qui, dans l'espoir de monter une bibliothèque pour laquelle ils manquent de fonds, se donnent une monnaie d'échange en fondant une revue qu'il faut bien ensuite étoffer en y publiant des travaux d'étudiants, lesquels auraient gagné à être remis sur le métier avant d'être livrés au public ; d'où aussi cette quantité de comptes rendus peu compétents ou de simples présentations que je blâmais déjà dans un article d'*Eranos*, 1951, pp. 1-4. Il en va de même des Sociétés internationales qui pullulent pour promouvoir l'étude d'un seul auteur, ou même d'un empereur... et qui prétendent avoir leur bulletin. Ces périodiques ont une existence précaire, changent d'équipe directrice, de titre, végètent et souvent disparaissent sans avertissement, ce qui rend difficile la tenue à jour d'une liste des périodiques vivants ». « Combien d'études s'ornent aujourd'hui d'une bibliographie qui, par souci d'être exhaustive, n'est qu'un déballage de fiches tirées de l'*Année Philologique*, dont une minorité ont fait l'objet de la part de l'auteur d'une lecture scrupuleuse ! ». Ci-après l'étouffoir n° 37.

13. **Alphabet, écriture, gravure, support de l'inscription.** — L'alphabet pamphylien n° 517. Couleurs différentes pour les mots de la dédicace d'une basilique à Philippes sur mosaïque n° 284. Martelage, outre les noms de certains empereurs : en Commagène n° 530 ; dans un affranchissement dans l'Émathie n° 268 ; d'acclamations byzantines à l'hippodrome de Tyr n° 82 ; martelages chrétiens à Aphrodisias n° 459. Sigles : homonymie du père et trait horizontal n^os 418, 422. Abécédaires : à Athènes n^os 123, 177 ; à Cyrène n° 587.

13 *a*. *Lettre sur plomb* à Athènes n° 122.

14. **Milliaires.** — P. Collart, *BCH* 1976, 177-197 : *Les milliaires de la Via Egnatia*, fait une mise au point des informations nouvelles apportées sur cette route par les découvertes et les études de ces quarantes dernières années : discussion sur l'interprétation des Itinéraires antiques, des textes de Strabon (avec Polybe sa source), Cicéron ; l'origine du nom, question tranchée par la découverte du plus ancien milliaire aux environs de Thessalonique (*Bull.* 1976, 456), avec le nom du proconsul de Macédoine Cnaeus Egnatius. C. indique la répartition des milliaires par secteurs qu'il décrit. *A. Côte de l'Adriatique. B. Haute Macédoine. C. Environs de Salonique. D. Macédoine Première (entre Strymon et Nestos). E. Tronçon thrace entre le Nestos et l'Hèbre* et il les donne en appendice par ordre chronologique. Il souligne que ces documents parfois ne sont pas seulement une indication de distance, mais marquent l'importance du travail accompli pour la construction ou la réfection ; l'indication du point de départ, Dyrrachium, a ce sens pour la construction par Gn. Egnatius ou pour des réfections (sous Trajan et la Seconde Tétrarchie) ; en général on indique la distance d'une localité voisine, — Lychnidos, Thessalonique, Amphipolis. Le *cursus* des empereurs en fait aussi des documents honorifiques. Importance des réfections sous Trajan et Caracalla. Discussion sur le texte de certains de ces milliaires, *IG*, X 1, 1009, sur le chiffre de la borne qu'il ne faut pas corriger, mais lire IIII Θ(εσσαλονικέων) ; 1018, où il voit quatre remaniements du texte et non cinq.

15. Milliaires à Daphni n° 173 ; à Daskylcion n° 380 ; en Phrygie n° 484.

16. **Inscriptions céramiques.** — Dédicaces : à l'Agora d'Athènes n° 122. — *Ostraca* n° 572.

17. *Timbres amphoriques.* — Avec noms pamphyliens n° 517. Sur la côte de Palestine n° 540. De Rhodes : à Ambracie n° 264 ; à Palmyre n° 535 ; à Chypre n° 550 ; à Amathonte n° 554. De Thasos au Pirée n° 170. De Cnide : à l'Hymette n° 177 ; au Laurion n° 182.

18. *Tuiles et briques estampées.* — A Palerme n° 615. Tuiles à Corinthe n° 189. Briques à Patrai n° 209.

19. **Tablettes civiques.** — Juges à Athènes n° 126 ; à Salamine n° 171 ; en Pamphylie n° 517.

20. **Sceaux et cachets.** — Dans le Negev n° 544.

21. **Tablettes orphiques.** — La nouvelle tablette d'Hipponion (*Bull.* 1976, 815) donne occasion à M. Guarducci, *Epigraphica*, 36 (1974) 7-32 : *Laminette auree orfiche : alcuni problemi*, de reparler de tout l'ensemble et de discuter les interprétations de G. Pugliese Carratelli ; pp. 18-20, Gu. expose encore et maintient son interprétation de λευκὴ κυπάρισσος (*Bull.* 1974, 44). Elle revient spécialement sur le texte d'Hipponion dans *Epigraphica*, 37 (1975), 19-24 : *Qualche osservazione sulla laminella orfica di Hipponion*, en discutant notamment d'opinions de R. Merkelbach et de M. L. West. — Aussi M. Marcovich, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 221-224 : *The gold leaf from Hipponion.* — Nous n'avons pas encore lu G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato*, fasc. 171 (1976), 458-466 : *Ancora sulla lamina orfica di Hipponion.* Cf. n° 37 pour Pharsale.

22. **Tablettes d'imprécation.** — D. R. Jordan, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 147-149 : *A ghost-name* ΕΝΕΜΕΡΕΣΕΠΤΑ. Dans les tablettes d'*Hadrumète Bull. Arch. Comm.* 1908, 3-21 (du même type que le n° précédent), est répétée plusieurs fois la formule : κατάκλεινον (ou συνέχετε) τὸν Ἐσύχιν (ou Ἡσύχιν = Ἡσύχιον) ὃν ἔθεκεν (= ἔτεκεν) Ὑπερεχία Ενεμερεσεπτα où l'éditeur a cherché un nom latin, comme Benemerecepta. C'est ἐν ἐμέρες (= ἡμέραις) ἑπτά. Nous entendons, avec la première opinion de J., « dans les sept jours », non « pour sept jours ».

23. J. Sijpesteijn, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 89-90 : *Liebeszauber*, publie une tablette de plomb de provenance inconnue, du type de celles que l'on connaît sur papyrus. Après de nombreuses formules magiques, où n'entrent que des voyelles, cette adjuration : ἀξιῶ καὶ παρακαλῶ τὴν δοίναμήν (δύναμίν) σου καὶ τὴν ἐξουσίαν σου, puis une série de syllabes magiques, où il y a, cette fois, des consonnes, ἄξον Τερμοῦτιν τὴν ἔτεκεν Σοφία Ζοῆλ[?] τὼ (= τὸν) ἔτεκεν Δρόσερ[?] ἔρωτι μανικῷ καὶ ἀκαταπαύστῳ ἀφθι<ρ>τῷ ἤδη ταχύ.

24. **Inscriptions gréco-juives.** — A Cos, n° 332 ; à Aphrodisias n° 82 ; à Gaza n° 543.

25. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — H. Solin, *Gött. Gel. Anz.*, 229 (1977), 82-111, donne un compte rendu approfondi du tome IV du Corpus des inscriptions de *Rome* de A. Ferrua : *Inscriptiones christianae urbis Romae septimo saeculo antiquiores* (commencé par T. B. De Rossi, complété et édité par F.), *NS*, *V* : *Coemeteria reliqua viae Appiae* (441 pp. in-f°, 39 planches ; Vatican, 1971). Le volume réunit les textes du second groupe de la Via Appia, notamment Saint-Sébastien (observation sur la subdivision), Praetextatus, Vibia (païens et chrétiens), Santa-Croce, autres petites catacombes ou provenances inconnues. S. rend hommage au long travail difficile du Père Ferrua, textes, lemmes, commentaires souvent maigres, mais qui n'éludent pas les difficultés. Remarques sur l'apparat critique. Il n'est pas toujours fait de distinction entre les fautes du graveur et les vulgarismes orthographiques et syntaxiques, que l'on ne doit pas corriger. Trop de restitutions *exempli gratia* pour des noms mutilés. Assez abondantes photographies (400 sur 4000 à 5000

textes), mais il en aurait fallu davantage, étant donné le grand nombre des inédits que l'on voudrait pouvoir contrôler. Le talon d'Achille est l'index (seulement les consuls et autres indications chronologiques, les noms et les *incipit* des épigrammes), d'autant plus que les inédits sont nombreux ; exemples pour les métiers et la langue. Lente évolution du formulaire des païens aux chrétiens. Place du latin dès le IIe siècle en face du grec, langue officielle de l'Église et des synagogues juives. Intérêt de ce matériel, bien qu'il soit pour la plus grande partie funéraire. Les étrangers dans la communauté. Observations onomastiques ; noms originels et surnoms. Dans les remarques de S. groupées par numéros (pp. 97-108), nous signalons la plupart de celles qui concernent les épitaphes en grec, non pas les noms en latin d'origine grecque. N. 12901, métrique, non pas Μηκετίο φιλουμένη, mais la formule courante τῷ θανάτῳ μηκέτι ὀφειλομένη ; la même correction dans un article spécial de S., *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 75-76 : *Zu ICVR 12901, Poesie und Namenkunde* ; l'inscription est à ranger plutôt dans les païennes, comme il y en a dans cette catacombe). N. 13062, on lit le nom Ὀξύχολος. N. 14973, Γλύκυς est un bon nom grec. N. 15040, Πατροινα n'est pas à changer en Πατρῶνα ; on a *Patroinus, Patroina*. N. 15048, S. coupe à tort Ταυρέλαφος en T. Αὐρ. Ἔλαφος (cf. *Bull.* 1976, 810). N. 15064, composition de Χερσίθεος. N. 15161, Μακαρία est un nom, pas un adjectif. N. 15423, Εὐσέδης est changé à tort par F. en Εὐσέβιος. La tâche « entsagungsvoll » de F. a été remplie dans l'ensemble « mit Sicherheit und Zurückhaltung ». Vœux pour la suite ; le tome VI a paru. Nécessité d'un traité d'épigraphie chrétienne, insuffisance des manuels de Kaufmann et de Grossi-Gondi. Pour le Corpus de F., S. présente ces réflexions et affirmations, p. 83, qui nous paraissent judicieuses et concordent avec ce qu'écrivait G. W. Bowersock, *Bull.* 1976, 165. Après avoir remarqué qu'il y a encore beaucoup à faire pour l'achèvement du Corpus, il ajoute : « En tout cas le rythme de publication ne peut pas être accéléré aux dépens du niveau éprouvé. On supporte plutôt l'attente que d'avoir pour toujours à se tourmenter avec des éditions imparfaites. Si longtemps que se fasse attendre l'élaboration des richesses de Sainte-Agnès par exemple ou des grandes catacombes des deux Voies Salaria, on préférera attendre que de s'accommoder d'éditions précipitées, bien que souvent on doive remonter jusqu'à Bosio et autres savants du XVIIe et du XVIIIe siècle. Dans son compte rendu *RHE*, 68 (1973), 487, A. Février recommande un prompt achèvement de l'entreprise : « les scrupules sont très utiles, mais la publication rapide d'une masse de documents est vraisemblablement encore plus utile ; à rechercher la perfection on n'avance guère ». Il faut dire à ce sujet qu'une ' publication rapide ' peut créer des dommages inguérissables : si les inscriptions sont publiées rapidement en dehors du Corpus, il y a toujours le danger que les forces pour une publication d'ensemble ne se tarissent ; si, inversement, à l'intérieur d'un Corpus on travaille vite et superficiellement et que par suite chacun des volumes particuliers n'atteigne pas le niveau souhaité, on voit facilement les grands inconvénients qui en résultent ; un gros volume de Corpus ne peut pas être facilement remplacé, mais il tient la place et il ne fournit à travers les générations que les services qu'il peut rendre ». — Quels dommages étendus ne cessent de sécréter à travers les générations, malgré les rectifications et les avertissements, par exemple les *IGR* ! De quel poids ne pèsent pas aussi sur certains secteurs des études le Corpus des inscriptions juives de J.-B. Frey et les *Gr. Vers-Inschriften* de W. Peek ? Le flot des erreurs continue à se répandre sans que les utilisateurs, de plus en plus pressés, prennent la peine de consulter les rectifications qui ont été publiées par les uns ou les autres. De plus, la

nouvelle technique de réimpression par photographies et la nécessité vitale pour des éditeurs spécialisés en ce genre de reproduire encore et toujours des livres anciens relance le dommage et la perversité des recueils hâtifs ou sabotés. Pis encore, combien d'utilisateurs ne savent plus replacer le livre à sa date et s'imaginent inconsciemment qu'il est *up to date* à la date de la réimpression et que, si on l'a réimprimé, c'est qu'il était toujours bon, alors que c'est une ruine, et que d'ailleurs c'en était une lors de sa naissance, comme des critiques compétents l'avaient dit. Disons en revanche qu'un certain nombre de ces réimpressions apportent du sang de la science du XIX^e^ siècle, qui peut être actuellement une transfusion très salutaire.

26. D. Feissel, *Aquileia Nostra*, 47 (1976), 155-171 et 4 photographies : *Inscriptions grecques en Vénétie*. P. 155-167, I. *Une épitaphe chrétienne inédite*, publie un document du musée archéologique de Venise dont on ignorait l'origine, qu'il détermine adroitement. Plaque cruciforme avec un buste de femme, drapée, voilée, un nimbe autour de la tête (la Vierge sans doute), à droite et à gauche un calice et une patène. L. 1-3, les saluts aux passants : Χέρεστε (commentaire sur ce moyen et exemples) ξένυ καὶ παροδῖτε, expression moins banale que le simple παροδεῖται. Puis l'indication de la parenté et de la patrie de la défunte : ἐνθάδε κατάκιτε ἡ τῖς μακαρίας μνήμης Δόμνα θυγάτηρ Σισινίου γαμετὴ Ἐπιφανίου ἀπὸ χωρίου Μορέων ὅρ[ων Ἀ]δριανοπόλε[ως — —]. Ce village des Μορεῖς ou Μοραῖοι dépendait vraisemblablement de la ville d'Hadrianoupolis de Paphlagonie comme ceux qui apparaissent dans 2 inscriptions d'Odessos ; F. renvoie à L. R., *Villes d'Asie Mineure*[2], 361, note 6. Rassemblant des stèles analogues de Constantinople, d'Odessos, de Thrace, du Pont-Euxin (une autre seulement avec un médaillon, celle d'Amachis à Tophane ; photographie), stèles d'étrangers, notamment Pisidiens et Phrygiens, F. date d'abord la nouvelle stèle de la seconde moitié du VI^e^ siècle et l'attribue à une nécropole de Constantinople ; la stèle parvint à l'île de Poveglia soit au temps des Croisades, soit au début du XIX^e^ siècle où l'île fut choisie comme lieu de quarantaine pour les navires. — Voir n° 304.

27. D. Feissel, *ibidem*, 167-171, II. *Vases liturgiques à citations bibliques*, à propos d'un grand vase de marbre du musée de Torcello, d'origine inconnue, qui porte sur l'épaule : Ἀντλήσαται ὕδωρ μετὰ εὐφροσύνης ὅτι φωνὴ K(υρίο)υ ἐπὶ τῶν ὑδάτων, la deuxième partie étant le Psaume 28 (29), 3, dont il réunit les exemples (y compris ceux de *Bull.* 1953, 194 ; 1954, 28 ; 1964, 505 ; 1965, 441). La première partie, Isaïe, 12, 3, moins fréquente, se trouve seule sur un vase de plomb trouvé à Carthage. Pour un vase d'Altino, en face de Torcello, *IG*, XIV, 2320, F. rectifie le texte de Kaibel, qui avait une copie ancienne, avec deux corrections : [Ἀντλήσατε ὕδωρ μετὰ] εὐφροσύνη(ς) (copie : dzéta), φωνὴ K(υρίο)(υ) (copie KN avec trait d'abréviation) ἐπὶ τῶν [ὑδάτων]. La même formule sur un vase de Vérone et sur un vase de Brousse, Mendel, *Cat. Mus. Brousse*, 119-120, n. 133. Peut-être ces marbres provenaient-ils de Constantinople. — Voir n° 344. Pour d'autres études de cet article, voir Thessalonique, Panion, Jérusalem, Sinaï.

28. XMΓ à l'Agora d'Athènes n° 122.

Voir n^os^ 82, 173, 193, 195, 203, 276, 277, 284, 292, 295, 304, 305, 307, 322, 345, 374, 425, 453, 486, 493, 519, 520, 521, 531, 539, 541, 545, 571, 576, 581, 582, 583, 607.

29. **Musées et collections, pierres errantes, provenances**. *Valence*. — Javier de Hoz, *Zephyrus*, 26-27 (1976), 401-404 : *Una dedicaciòn Griega del Museo de Valencia*, avec figures, republie une statuette de bronze fort grossière, qui

semble échapper par elle-même à une datation. Au dos de cette figure masculine une dédicace en grec : sur l'épaule Ἀπολώνιος ; au-dessous, de haut en bas, à la manière auchaïque ἀνέθεκεν. L'inscription pourrait être d'environ le milieu du v[e] siècle a. C. et serait eubéenne plutôt qu'athénienne.

30. Stèles funéraires de Macédoine au *Louvre* n° 266.

31. *Venise*, musée archéologique, une stèle chrétienne de Constantinople n° 26.

32. *Pierres errantes.* — Musée de *Rodosto*. *IG*, X 1, 44, n'est pas de Thessalonique, mais de Panion, n° 295. De Constantinople à Venise n° 26. D'Hadrianoi de Mysie aux remparts de Brousse n° 381. De Palmyre à Quasr el Heir el Sharqi n° 536.

33. *Provenances.* — R. Koerner, *Archiv Pap.*, 24-25 (1976), 135-136 : *Eine Grabschrift aus Aegypten?* publie une épitaphe que possédait Friedrich Zucker et dont on pourrait supposer qu'il l'avait acquise en Égypte. On lit : [Χα]ίρετε, [Διοφαν]τὶ (nom de femme) Φιλοκλέους [χρησ]τὴ καὶ ἄμεμπτε (épithètes qui se trouvent ainsi associées en Sicile et à Rome) [καὶ —]ε — ἀνὴρ Διοφαντίδος, le mari défunt étant ainsi associé à sa femme. Les formules s'écartent de celles de l'Égypte et peuvent faire penser à l'Italie et à la Sicile. « Les divers éléments de notre inscription ne s'accordent pas bien entre eux et ne laissent nullement reconnaître le pays d'origine. Seul un recueil complet des inscriptions de l'Égypte, comme aussi de la région de Sicile et d'Italie, peuvent apporter une certitude, peut-être aussi déceler notre inscription comme un faux ».

34. Provenances d'inscriptions en Béotie et Locride de l'Est n° 218. Téos, non Halicarnasse ? n° 407. Une inscription agonistique à Philadelphie de Lydie, non à Corycos de Cilicie n° 526. Dispersion des inscriptions de Zeugma sur l'Euphrate n° 521.

35. *Faux.* — En Égypte ? n° 33.

36. **Épigrammes.** — P. A. Hansen, *A list of Greek verse inscriptions down to 400 B. C.* (53 pp. in-8°, Copenhague, 1975), dresse une liste de 481 épigrammes, classées en sections : dans l'Attique, épitaphes publiques, puis privées ; épitaphes non-attiques, dédicaces attiques, puis non-attiques, et divers. C'est une pierre d'attente pour l'édition commentée de ces documents. Des index utiles : les *incipit*, les noms de personnes, les provenances.

37. B. Lorenz, *Thessalische Grabgedichte vom 6. bis zum 4. Jahrhundert v. Chr.* (*Commentationes Aenipontanae*, 22 ; 156 pp. in-8° ; Innsbruck, 1976), réédite 29 épigrammes funéraires de la Thessalie. Le groupement géographique est heureux. Mais l'ouvrage paraît beaucoup trop tôt après la dissertation et des règles de travail eussent été à considérer, que personne n'a su révéler à l'auteur. Les lemmes sont un amas de références sans distinction ; le jeu des parenthèses courant dans les *IG* comme dans Dittenberger, etc., montrerait ce qui est éditions originales ou reproduction d'après celles-ci. Les énormes bibliographies qui suivent « cf. » semblent absorber toutes les publications où L. a vu citée l'épigramme, même si elles n'apportent rigoureusement rien. Les commentaires, trop diffus ou élémentaires, devraient être réduits à ce qui peut être intéressant. Faut-il vraiment ajouter 119 renvois, la plupart au recueil de W. Peek, pour commenter ἐνθάδε κεῖται (p. 119) ; et p. 123 sur τῶιδ' ἐνὶ τύμβωι ? Pour κόνις pp. 55-56, on groupe 37 renvois à W. Peek et 11 à l'Anthologie, sans d'ailleurs qu'on voie le contexte ; ou la farrago d'après *SEG* des noms en Aδ-, pour écarter Aδδος. Les erreurs de W. Peek, bien que corrigées par ses critiques, sont introduites sans méfiance dans les commentaires ; *exempli gratia*, à la suite, p. 116, Stratonicée de Lydie (c'est la Carie ; Peek, 1934), et Thessalie (c'est Magnésie

du Méandre ; Peek 865), provenances corrigées dans *Gnomon* 1959. Liste de chiffres tout nus (même pas la provenance) pour les morts au combat : 101 références à Peek, 31 ailleurs. Les nos 5-9, pp. 61-89, concernent les morts aux Thermopyles, les pages 80-84 reproduisant 49 traductions en latin, allemand, anglais, français, italien avec, à la fin, une en néerlandais. Il n'est pas raisonnable de donner, n. 23, la tablette funéraire de Pharsale, avec bibliographie, et de la séparer de la série qui s'étend à l'Italie méridionale et à la Crète. Pour les derniers numéros, 24-29, tout commentaire a disparu, comme si l'auteur n'avait pu le faire avant de livrer sa dissertation et n'avait pu l'ajouter pendant les quelques mois où il en a préparé la publication. Devant cette production écrasante on entend partout les travailleurs soupirer : Nous étouffons.

38. G. Pfohl, *Mél. Guarducci*, 539-554 : *Litterarische Epigraphik: Zur poetischen Inschrift der klassischen Zeit.* Bibliographies. Notes 42 et 43, titres de dissertations (notamment à Innsbruck en 1963, 1967, 1970, 1972) que nous n'avons pas vues, sur des thèmes des épigrammes funéraires grecques : louange de la femme, du père, esclaves et affranchis, etc.

39. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 75-81 : *Archaische Epigramme*, restitue complètement les fragments suivants : à *Athènes*, *Ath. Mitt.*, 78 (1963), 140, n. 10 et 11 ; *Arch. Anzeiger* 1974, 223; à l'*Isthme*, *Hesperia*, 28 (1959), 322 sqq., n. 1 et 2 ; *Némée*, *Polémon*, 4 (1949), 73 sqq. ; *Sparte*, *Ann. Br. Sch.*, 29 (1927-28), 45 sqq., n. 69.

40. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 91-92 : *Spätheilenistisches Epigramm*, restitue complètement les lignes 2-4, désespérées, de l'épigramme *Bull.* 1976, 68. Croyant retrouver l. 3, presque totalement détruite, le nom Τέλλων, P. conclut : « Comme le nom Tellon, la large écriture irrégulière me paraît diriger de préférence vers l'Égypte. Ce n'est peut-être pas un hasard que parmi les trois parallèles allégués par l'éditeur pour la forme du salut d'adieu (ἀδλαδὴς ὁδοιπόρε) deux viennent d'épigrammes trouvées en Égypte ». — En fait, la pierre provient des environs de Smyrne.

41. Voir nos 164, 166, 167, 168, 200, 255, 271, 272, 274, 297, 305, 312, 313, 325, 348, 352, 355, 363, 366, 385, 387, 398, 399, 400, 403, 437, 440, 442, 458, 486, 487, 488, 501, 504, 505, 512, 521, 533, 534, 541, 545, 552, 564, 565, 588, 597, 599, 599 bis, 603, 604.

42. **Rapports avec la littérature.** — *Acrostiche* n° 200. Pour l'acrostiche identifiant le défunt dans une épigramme cf. à Téos, L. R., *Gnomon* 1959, 25-27 (*Opera Minora*, III, 1664-1666), l'acrostiche Ἀλέσανδρος, découvert par Gomperz, ignoré de W. Peek, *Gr. Versinschr.*, 967 et qui condamne les restitutions des 3 lignes dont le début manque.

43. Éloge d'Isis et *arétalogies*, leur style n° 287. L'ethnique de Sikinos chez *Solon* n° 343. Diogène Laërte et un vers de Solon n° 343. Trilogies de *Sophocle*, la Télépheia n° 180. *Thucydide* et Airai en Ionie n° 404, p. 167 ; Dioshiéron d'Ionie, note 72. *Xénophon* et les Poroi n° 56. Économiques du *Pseudo-Aristote* II 15 n° 57. Les noms *Arimmas*, *Echemmas* dans *Callimaque* n° 97. L'épigramme d'Hippaimôn *Anth. Pal.*, VII, 304, n° 404. *Énée le Tacticien* : chiens de forteresse n° 404, p. 218 ; discipline et sanctions, note 262 ; armes, περιχεφαλαία, note 274. *Diodore*, XV, 18 et Leukè n° 144.

44. *Cicéron*, *Pro Flacco*, 5 et deux villes de Lydie n° 450. *Plutarque*, Vie d'Aratos ; les chiens de forteresse n° 404, pp. 206 sqq.. *Artémidore* de Daldis n° 526. *Arrien* n° 597. L'épicurien *Diogène d'Oinoanda* n° 482. *Pausanias*, IX, 24 sur Hyettos et les localités voisines n° 218.

45. **Signatures d'artistes.** — Crésilas n° 140. A Hyettos n° 218.

46. **Tarif de Dioclétien.** — K. T. Erim et Joyce Reynolds, *J. Rom. St.* 1973, 99-110 : *The Aphrodisias copy of Diocletian's edict on maximum prices*, avec planches X-XII. Après les publications de 1970 et 1971 (*Bull.* 1970, 113, 537 ; 1972, 58), les très nombreux morceaux publiés ici et sortis des fouilles de 1970-1972 ont été insérés dans l'ouvrage de M. Giacchero, *Bull.* 1976, 88, n. 118-122, avec aussi des fragments inédits qui lui ont été communiqués, n. 131-132.

47. J. André, *Rev. Phil.* 1976, 149-151, rend compte de l'édition de M. Giacchero, en signalant l'intérêt de certains mots latins, et *ibid.*, 198-205 : *Nouveautés lexicales dans le texte de l'édit de Dioclétien*, il explique un bon nombre de mots latins nouveaux ou rares dans les parties nouvellement connues, avant tout par les morceaux d'Aizanoi.

48. **Rapports avec la numismatique.** — Les monétaires, magistrats et non liturges (*Bull.* 1976, 92), théorie approuvée par Chr. Habicht (n° 154), 130, note 16.

49. Loi monétaire à *Athènes* n° 146. Monnaies d'Athènes à l'époque de Mithridate n° 154.

50. Monnayage d'*Haliarte* et de *Hyettos* n° 218. *Airai* en Ionie n° 404, p. 166. Monnayage et circulation monétaire dans les possessions extérieures des Lagides n° 68.

51. Un athlète monétaire à *Daldis* ; les concours de *Philadelphie* sur les monnaies de la ville ; identification de la ville personnifiée (et non Dionysos) sur les monnaies de *Téos* n° 526. Monnaies d'*Euméneia* et une inscription d'Éphèse n° 436.

52. **Institutions.** — L. H. Jeffery, *Mél. Guarducci*, 319-330 : *Demiourgoi in the archaic period*, ayant rappelé l'histoire générale du mot, concentré autour du golfe de Corinthe, distingue deux catégories : magistrats en général ou citoyens susceptibles de l'être dans l'oligarchie, οἱ περὶ τὰ τέλη (Etym. Mg.), et magistrature spéciale, et reprend l'examen critique des inscriptions d'Argos et Mycènes (cf. Wörrle, *Bull.* 1967, 260), d'Élide, d'Arcadie, de Locride et des colonies achéennes de l'Italie du Sud. Fluidité de l'institution.

53. L'élaboration des décrets à Milet n° 445.

54. Ph. Gauthier, *Ann. Éc. Hautes Études IV^e section*, 1975-1976 (paru en 1977), 337-342, résume son étude approfondie sur la proxénie, en discutant l'article *Proxenos* de F. Gschnitzer dans PW *Suppl. XIII* (1973), 629-730. Situation relative des textes littéraires et des décrets de proxénie à l'époque classique et à l'époque hellénistique. Aspects complémentaires dans la proxénie de l'utilité du personnage et des honneurs. Décret de Samos (Habicht, *Ath. Mitt.* 1957, n. 4, 22, 57) ; utilité du proxène pour les citoyens en exil, n. 57, fonctionnaire royal influent ; cf. L. R., *Noms indigènes*, 416-418), des Achéens (*Sylloge*³, 519 ; otages nommés proxènes lors de leur libération), d'Oropos (*Sylloge*³, 544). La proxénie pour les théores des Leucophryena de Magnésie. Proxénie donnée aux Cnossiens par Mausole et à Dion par les Plataséis (*Labraunda*, n. 40 et 42 ; dans le n. 42, l. 4-5, « on a songé à ἑκόντες au lieu de l'impossible ἐνόντες »). Les terres donnés à des proxènes par Kydonia (*I. Cret.*, II, p. 116 ; cf. *Bull.* 1959, 350 ; 1973, 61, p. 648 et 1976, 564 *a*). La proxénie peu avant sa disparition, vers 80 av. C., pour le Rhodien Polyclès, proxène de Milet, d'Astypalée, d'Hyllarima et de Kys (Maiuri, *Nuova Silloge*, n. 18) et en 48 pour Kallistos, « proxène et bienfaiteur du Conseil des Amphictions et de tous les Grecs » (*F. Delphes*, III 1, 480 ; valeur de cette distinction (contre G. Daux et G. Klaffenbach) et précision sur « les Grecs » ; « la nouvelle constellation politique ». Cf. nos observations *Bull.* 1958, 16, p. 180, contre G. Klaffenbach

et la formule « décoration » ; nous avons parlé de la coexistence de la fonction et de l'honneur. — Le n° 110 ci-après, avec l'identification par Habicht d'un proxène d'Oropos, dont le décret ne dit qu'une phrase banale et vide, avec un homme politique athénien.

55. La qualité de proxène sur une épitaphe à Athènes n° 133; un siège à Olympie n° 207.

56. Ph. Gauthier, *Un commentaire historique des Poroi de Xénophon* (*Éc. Hautes Études, IV^e section* ; 289 pp. in-8° ; Genève-Paris 1976). Après introduction sur l'authenticité, la date, le titre (πόρος n'est pas πρόσοδος) et le but, commentaire phrase par phrase avec une façon lucide et réaliste de considérer les questions économiques dans l'antiquité grecque ; c'est çà et là que les inscriptions apportent leur contribution ; notamment pour les mines du Laurion qui tiennent une place importante dans le projet de Xénophon.

57. H. Engelmann, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 226 : *Ps. Aristoteles über Prozesse in Phokaia.* Dans la phrase II, 15 : τοῖς τε πολίταις κατιδὼν οὔσας δίκας πολλὰς καὶ μεγάλας, ἐκ πολλοῦ χρόνου ἀδικίας διὰ πολέμου, δικαστήριον καθίσας προεῖπεν κτλ., il retrouve justement οὔσας δίκας πολλὰς καὶ μεγάλας ἐκ πολλοῦ χρόνου ἀδικάστους. Il cite pour les δικῶν ἀδικάστων trois inscriptions *I. Priene*, 59 ; *IG*, XII 2, 530 et Welles, *Royal Corr.*, 3, 34 (restitué dans le diagramma d'Antigone sur le synécisme de Téos et Lébédos). Ces inscriptions se trouvent rassemblées par L. R., *BCH* 1926, 472 (*Opera Minora*, I, 36), avec l'introduction de ce mot dans l'inscription de Téos, note 3. Le génitif διὰ πολέμου ne nous paraît pas possible ; nous écrivons διὰ πόλεμον ou διὰ πολέμους.

58. An. P. Christophilopoulos, après son recueil d'articles *Bull.* 1974, 92, publie un recueil d'études inédites, Νομικὰ Ἐπιγραφικά (85 pp. petit in-8° ; Athènes, 1977). Elles réunissent une documentation abondante sur divers points d'institutions et de droit. Pp. 9-49, les amendes funéraires : Ἐπιτάφιοι ἐπιγραφαὶ μὲ χρηματικὰς ποινάς, qui rendra des services pour les divers aspects de ces clauses si fréquentes dans leur variété : formules, bénéficiaires, montant, régions en dehors de l'Asie Mineure, chronologie. Pp. 50-55, Ἔγτησις εἰς τὸ ἐκτὸς Ἀθηνῶν Ἑλληνικὸν δίκαιον. Pp. 56-61, Θνητὰ καὶ ἀθάνατα εἰς τὸ Ἑλληνικὸν δίκαιον. Pp. 62-68, Ἐπιτροπεία εἰς τὸ ἐκτὸς Ἀθηνῶν Ἑλληνικὸν δίκαιον. La tutelle à Delphes dans des affranchissements et dans une inscription honorifique (sur celle-ci, *BCH* 1925, 75, n. 6, voir L. R., *Gnomon* 1963, 54, n. 8 ; 55, n. 5; *Bull.* 1964, 210), dans des affranchissements de Naupacte, de Thessalie, προνοοῦντες de deux ὀρφανοί en Macédoine dans la région de Veles, ὀρφανισταί à Salymbria et Istros, ἐπίτροπος ou ἐπίτροποι à Cos, Mylasa, Chios, Érythrées, Éphèse, Iasos, la Lyrbôtôn kômè. Dans cette dernière inscription, *SEG*, VI, 672, il ne faut pas écrire avec Chr. ἀσύλωτον πύργον, mais Ἀρτέμιδι Περγαίᾳ Ἀσύλῳ τὸν πύργον, comme il est écrit dans *SEG* d'après la coupe excellente due à A. M. Woodward. Pp. 69-70, diverses corrections à des inscriptions de caractère juridique sont enregistrées ci-après selon le classement géographique.

59. M. Moggi, *I sinecismi interstatali greci, Introduzione, edizione critica, traduzione, commento e indici*, I, *Dalle origini al 338 a. C.* (396 pp. in-8° et 4 planches ; Pise, 1976). Pour cette période M. groupe 51 cas, disposés par ordre chronologique. Un second volume concernera l'époque hellénistique. Dans celui-ci, l'épigraphie n'intervient que pour le n. 43, synécisme d'*Orchomène* et d'*Euaimôn* (avec les planches). Il y aurait à faire des coupes dans les lemmes et les bibliographies sont foisonnantes. Mais il est très précieux d'avoir tous les

textes réunis et transcrits et avec des commentaires de M. L'ouvrage remplacera celui de E. Kuhn, *Ueber die Entstehung der Staedte der Alten, Komenverfassung und Synoikismos* (Leipzig, 1878), qui n'a pas été remplacé jusqu'ici — et avec le très grand avantage d'avoir toutes les sources sous les yeux, avec leurs termes précis, et la discussion des commentaires des savants depuis un siècle.

60. Synécismes et sympolities à l'époque hellénistique n° 404. Cf. n° 450.

61. Parentés des Arcadiens de Crète n° 371.

62. Loi monétaire à Athènes n° 146. Ἀναρχία à Athènes ; pas d'archonte ou archonte à la mémoire condamnée ; Mithridate et Athénion ; les rois éponymes de cités n° 154. Un archonte d'Athènes à Lemnos n° 356.

63. E. Erxleben, *Hellenische poleis*, I (1973), 460-520 : *Die Rolle der Bevölkerungsklassen im Aussenhandel Athens im 4 .Jahrhundert v. u. Z.*, essai pour définir, d'après les textes littéraires et les inscriptions, le statut des gens qui participent activement au commerce maritime et de ceux qui le financent. Au v^e^ siècle jusqu'à l'époque de Périclès il y a un certain nombre de citoyens athéniens pauvres qui naviguent et sont *emporoi* et *naukléroi* avec le capital des citoyens riches. Ensuite avec l'afflux des métèques et des étrangers, presque toute l'activité pratique du commerce maritime serait passée entre leurs mains ; les fortunes diminuant, des métèques sont devenus aussi des prêteurs ; leur enrichissement serait une des raisons d'hostilité des Athéniens à leur égard. Cependant le financement du commerce maritime resta pour l'essentiel aux mains des citoyens athéniens dans les familles aisées ; l'État athénien ne s'occupe de ce commerce que pour contrôler certaines importations pour l'alimentation de la population, comme le blé, et les constructions navales.

64. *Naukléroi* à Nicomédie n° 507. Statues honorifiques élevées privément n° 412.

65. Affranchissements et dons d'esclaves et de terrains à la divinité n^os^ 268-270.

66. C. Vatin, *BCH* 1976, 555-564 : *Jardins et services de voirie*, traitant de κοπρολόγοι, κόπρος, κοπρών dans les textes littéraires, propose de restituer *IG*, II², 380, l. 38-39 : μήτε κοπρῶ[σαι μήτ' ἐ]ν τῆι ἀγορᾶι [μήτ' ἐν τα]ῖ[ς ὁ]δοῖς (au Pirée), et revient sur les inscriptions de Thasos concernant le jardin d'Héraclès *Bull.* 1939, 291 ; 1973, 341 ; 1976, 539 ; pour l'une d'elles, le règlement *IG*, XII 8, 265, il propose de nouvelles restitutions, voit dans le χωρίον des lignes 5 et 17 un espace entre le rempart et le jardin, zone indécise où les Thasiens seraient venus déposer des ordures. Le locataire du jardin devra le nettoyer, ainsi que les voies de passage ; V. propose de restituer l. 67 : τὴν δὲ κόπρον τὴν γινομένην δι' ἐξόδων, les ordures qui s'accumulent dans les lieux de passage (mais ἔξοδος désigne exactement la sortie, comme εἴσοδος l'entrée, et « lieu de passage » est une extension abusive : l'emploi de διὰ surprend dans ce cas) et, avec les autres restitutions qu'il propose, il attribue au locataire un important service de voirie ainsi que des fonctions de police ; il pense aussi qu'il ne verse pas de loyer en argent, mais que les dates indiquées l. 15 sont les délais pour la construction des édifices qu'il doit bâtir, l. 13-14.

67. Âge dans les épitaphes d'Égypte n° 562.

68. R. S. Bagnall, *The administration of the Ptolemaic possessions outside Egypt* (*Columbia St. Cl. Tradition*, 4 ; 286 pp. in-8° ; Leyde, 1976), étudie de façon systématique les documents qui sont avant tout des inscriptions, relatifs aux possessions extérieures des Lagides, classés par secteurs géographiques : Syrie et Phénicie, Cyrénaïque, Chypre, côte méridionale de l'Asie Mineure (Samos, Carie, Cos, Lycie, Pamphylie et Pisidie, Cilicie), la Crète et les îles de

l'Égée, l'Égée du Nord (Lesbos, Samothrace, côte de la Thrace) et l'Ionie (la côte et Chios). Un chapitre spécial est consacré au monnayage et à la circulation monétaire. Un autre sert de conclusion sur les principes et les modes de l'administration lagide. B. unit un souci du détail exact, établi lucidement, à une vue d'ensemble de l'administration lagide où il se garde de tout anachronisme et d'une systématisation inspirée des bureaucraties modernes ; nous croyons qu'il envisage avec un réalisme pragmatique le rôle des hauts fonctionnaires et ne les emprisonne pas dans des règles rigides. Il est tant de choses aussi dans les institutions grecques et dans les manières grecques que nous déformerions en les voyant avec les habitudes d'esprit que peuvent nous donner la situation d'êtres encagés par les administrations contemporaines, dont l'omnipotence et la compartimentation ne remontent point si haut.

69. W. Huss, *Untersuchungen zur Aussenpolitik Ptolemaios' IV* (*Münch. Beiträge Pap. Rechtsgesch.*, 69 ; 304 pp. in-8° ; Beck, München, 1976), reprend l'examen détaillé des rapports avec Antiochos III, avec les rois et dynastes d'Asie Mineure, avec la Grèce, avec Rome, Carthage et la Sicile. Les inscriptions ont le plus d'importance dans les rapports avec la Crète, chap. IV, et dans l'examen de la situation des possessions en Asie Mineure, chap. VI ; elles sont des blocs erratiques difficiles à utiliser pour une compréhension d'ensemble, qui reste très hypothétique. Quelques remarques sur l'utilisation de ces documents très secs. Discussion, pp. 72-74, sur l'inscription de Joppè *Bull.* 1964, 507. P. 117, n. 70, l'article *Hesperia* 1944, n'apporte rien à la question historique : cf. *Bull.* 1944, 59, n. 10 ; 1949, 44, *in f.* — Pp. 121-125, vains efforts pour rendre à Ptolémée IV la mention de la victoire hippique aux concours de Lébadée ; cf. ci-après n° 218. P. 127, sur le combat d'Aristonicos et de Cleitomachos à Olympie cf. *Rev. Phil.* 1967, 25-26. P. 135, n. 22, dans l'inscription de Milet *Delphinion*, 140, APIAIOI est un ethnique connu par ailleurs, Ἀριαῖοι, et expliqué depuis longtemps ; cf. *Et. épigr. phil.*, 250-253, toujours suivi depuis ; cf. G. Le Rider, *Monnaies crétoises*, 226-229. P. 196, éliminer Bargasa dans cette région à cette date. P. 197, n. 145, H. nous suit, lui aussi, pour l'attribution de la lettre de Laodice à Iasos à Laodice III, et non Laodice II ; cf. *Bull.* 1976, 652 ; ci-après n° 465. *Ibid.*, noter que la lettre d'Antiochos III à Iasos *OGI*, 237, est devenue une partie de la lettre publiée par Pugliese-Carratelli, *Bull.* 1971, 621, p. 507-508. P. 199, n. 162, que Polybe appelle Alabandien un officier d'Antiochos III n'est pas une objection à ce que la ville se soit appelée alors Antioche ; la chose est expliquée dans L. R., *Ét. Dél.*, 455-466. P. 203, n. 191, nous ne voyons pas comment la concession réciproque de l'isopolitie par Séleucie du Méandre (Tralles) et Milet pourrait témoigner d'une politique d'expansion d'Antiochos III. P. 225, n. 341, sur Ios-Arsinoè, P. Graindor a aussitôt après 1904 changé d'avis au profit de Kéos par sa découverte de *IG*, XII 5, 1061. P. 227, n. 354, sur Arsinoè-Korésia, voir encore *Bull.* 1969, 85, p. 435-436 avec mention du ralliement de Wilamowitz, allégué à tort pour Poiessa. P. 234, n. 147, sur l'inscription de Périgénès à Siphnos cf. *Bull.* 1965, 6, p. 75.

70. Phrourarques des cités n° 404 ; *ibid.*, chiens de forteresse, pp. 206-209 ; serments, pp. 189-192, 199 sqq., 222-230 ; le cens, notes 172-174 ; esclaves, note 121 ; *boegia* à Téos et à Milet, note 99 ; *pyrgoi* d'exploitation anciens et modernes, note 185 ; les porcs, note 115 ; le miel, pp. 186-187 ; agneaux et olives et étoffes, note 117 ; le bois et le charbon, pp. 185-186 ; divinités magistrats éponymes.

71. Règlement sur les routes et la fourniture des cités pour le trafic n° 510. *Mandata* impériaux aux proconsuls d'Asie n° 331.

72. Philosophes, stoïciens et autres n° 602. Cf. n° 482.

73. Lois sacrées : à Skepsis n° 382 ; à Tlos n° 471. Éloge d'Isis à Maronée n° 287 ; mélanéphores, hiéraphores, thérapeutes, sindonophores, *sindôn* n° 316. Mystes à Éphèse n° 422.

74 Fondation de sanctuaires par Antiochos I^er^ de Commagène n^os^ 530-531.

75. Sacrifices sur la tombe à Arsada et Tlos, n^os^ 469, 470. L'obole à Charon n° 366.

76. R. Mellor, ΘΕΑ ΡΩΜΗ, *The worship of the Goddess Roma in the Greek world* (*Hypomnemata*, 42 ; 234 pp. in-8° ; Göttingen, 1975), publie une fort bonne étude sur le culte de Rome. Après avoir traité des origines et évoqué, comme nous l'avons fait, le modèle de la déesse Rhodos, il réunit les témoignages, pour la plupart épigraphiques, région par région (pp. 27-110) ; la liste des inscriptions, pp. 207-228. Dans cette liste les références eussent dû être données pour la ville à laquelle elles s'appliquent, et non d'après le lieu d'exposition de l'inscription ; *ex. gr.*, p. 207, à Thespies, à Délos, à Chalcis, non à Athènes ; p. 208, à Mégare, Oponte, Antigoneia-Mantinée, non à Épidaure ; p. 209, à Néapolis (Naples), non à Olympie ; p. 216, à Stratonicée de Carie, non à Assos, etc. P. 50, n. 144, il n'est pas question des Pedieis de Magnésie du Méandre, ni de ceux de Carie ; la monnaie alléguée d'après *Inv. Waddington*, 2523 : [Θεὰ] Ῥώμη ινδ Πεδιατῶν, est une monnaie des Indipediatai, près de Stratonicée de Lydie, dans la haute vallée du Caïque ; cf. L. R., *Villes d'Asie Mineure*, chap. II, toujours suivi depuis lors et confirmé par l'inscription d'Éphèse *Bull.* 1976, 595. P. 67, n. 263, sur le koinon de Lesbos, cf. L. R., *Opera Minora*, II, 730-735 (*REG*, 1925), 300-311 (*REA* 1960). P. 77, n. 331, le décret *IGR*, IV, 247, décret de Stratonicée gravé à Assos (*I. Assos*, 8), ne concerne pas « un citoyen d'Assos envoyé à Stratonicée de Carie pour juger une compétition musicale en l'honneur de la déesse Rome » ; il est venu juger les procès des Stratonicéens entre eux et les honneurs accordés sont proclamés dans la fête de la déesse Rome à Stratonicée. P. 217, n. 116, le concours εἰσελαστικόν, en un seul mot (cf. p. 79). P. 208, n. 12, dans l'inscription d'Éleusis *IG*, II², 3547, au lieu de ἱερέα συγκλή-[του Ῥώμης] καὶ Δήμου καὶ Χαρίτων, M. suggère (cf. p. 102, n. 479), σύγκλη-[ρον Ῥώμης], que nous ne pouvons accepter ; c'est Συγκλή[του Ῥωμαίων] ; sur des prêtres du Sénat, sous l'Empire, voir L. R., *Monnaies gr.*, 73-78 (pour ce texte 76, n. 2). Pp. 136-137, au lieu de la transcription intégrale des textes de Wheler, Pococke et Chandler, sur le temple d'Auguste à Mylasa, voir l'identification (pas sur la colline Hisarbaşı) par L. R., *REG* 1951, pp. XIV-XV ; Aşkıdil Akarca, *Les monnaies gr. de Mylasa* (1959), pp. 20 et 51. P. 221, n. 165, M. fait allusion à un texte inédit d'Aphrodisias, dédicace à Zeus, Homonoia et Rome dans un traité du II^e^ siècle a. C. entre Plarasa-Aphrodisias, Cibyra et Tabae ; c'est une belle confirmation de ce que nous avons dégagé dans *La Carie*, II, sur les relations des villes de cette région, Tabai-Kibyra, villes de la plaine de Tabai et Aphrodisias. La seconde partie étudie les épithètes de Rome, les associations de cultes, les manifestations cultuelles, temples, statues, autels, sacrifices, dédicaces, calendrier, monnaies et gemmes ; puis les concours des Rhômaia, enfin les prêtres et autres dignitaires municipaux et les prêtres provinciaux.

77. Carla Feyer préparait aussi une étude sur le culte de Rome, presque entièrement imprimée quand a paru l'ouvrage de Mellor ; elle l'a publiée sous le titre *Il culto della dea Roma, Origine e diffusione nell'Impero* (326 pp. in-8° ; Chieti, 1976). Après un chapitre sur le culte de Rome à l'époque républicaine et deux autres sur le culte de Rome et d'Auguste dans les provinces orientales, culte provincial et cultes locaux (pp. 31-184), l'ouvrage se distingue du précédent

par l'étude du culte provincial et des cultes locaux dans les provinces de l'Occident latin et en Italie, pp. 185-254.

78. Inscriptions agonistiques à Delphes n° 226. Couronnes de victoires agonistiques n° 430. Les *brabeia* prix des concours n° 236. Hiéroniques n^{os} 420, 438.

79. Paulette Ghiron-Bistagne, *Recherches sur les acteurs dans la Grèce antique* (404 pp. in-4° avec 151 figures dans le texte ; Paris, Belles-Lettres, 1976). L'objet propre du travail est de traiter de l'époque classique jusqu'à la formation des sociétés d'artistes dionysiaques vers le début du III^{e} siècle, et Athènes y tient nécessairement une place prédominante. Les documents archéologiques, surtout les peintures de vases, qui sont à l'origine de l'étude, sont largement utilisées avec de nombreuses photographies. Nous signalons ici les catégories de documents épigraphiques qui sont reproduits et traduits, avec là aussi un bon nombre de photographies. En tête, sous le titre général de Testimonia, à Athènes, les Fasti *IG*, II^{2}, 2318, les Didascalies 2919-2325, et documents analogues ; à Athènes ou ailleurs des décrets honorifiques *IG*, II^{2}, 348, 429 et Périnthe, *Bull.* 1965, 6, des dédicaces de chorèges à Aixônè et Éleusis, des bases de statues d'acteurs illustres ; on touche là à des documents hellénistiques ou de l'époque impériale. L'étude chronologique des acteurs concerne l'époque classique, mais une utile prosopographie, pp. 300-379, embrasse la période depuis les origines jusqu'à l'avènement d'Auguste. G. B. a traduit tous les documents. Une remarque sur le décret des Samiens de Minoa d'Amorgos *IG*, XII 7, 226, pour l'acteur comique Nicophon de Milet (p. 187) : γνώμη πρυτάνεων est la « proposition des prytanes », non leur « décision » ; ἐπαγγέλλεται ἀγωνιεῖσθαι est traduit « on l'a sollicité de jouer » ; le verbe n'est pas un passif de ἐπαγγέλλειν, à qui on donnerait ce sens ; c'est le moyen avec son sens normal : « il promet » ; l. 1, ἐ[πι]γέγονεν εἰς τὸν λιμένα « il a débarqué dans notre port » ; Ad. Wilhelm, *Inschr. rechtl. Inhalts*, 59-60, a fait valoir que ἐπιγίνεσθαι n'avait jamais ce sens de « arriver » et qu'il fallait nécessairement [παρα]γέγονεν.

80. Concours à Orchomène de Béotie n° 219. Basileia de Lébadée et victoires hippiques de souverains n° 218. Sôtéria de Delphes n° 237. Laphrieia et Thermika des Étoliens n° 231. Itônia d'Achaïe Phthiotide n° 226. Naia de Dodone n° 261. Concours à Éphèse n° 430 ; Epinikia de Lucius Verus n° 417 ; Mariana Isthmia, Pythia n° 419 ; hiéroniques et leur concours n° 420. A Philadelphie de Lydie n° 526 ; pas à Corycos *ibid.* En Égypte : les Ptolémaia d'Alexandrie et les Basileia à Alexandrie et dans un gymnase de la *chôra* n° 366.

81. Gladiateurs : à Byzance n° 301 ; à Alexandrie de Troade n° 387 ; en Crète n° 366 ; et chasses à l'amphithéâtre à Éphèse, *ursarii* à Éphèse et ailleurs n° 431.

82. Alan Cameron, *Circus factions, Blues and Greens at Rome and Byzantium* (364 pp. in-8° ; Oxford 1976). Dans ce livre remarquable C. exorcise diverses thèses sur les factions byzantines et les dèmes en remontant à l'étude des spectacles, théâtre (les pantomimes) et cirque, sous le Haut-Empire. Nous ne pouvons ici que signaler la faible, mais fréquente contribution des inscriptions grecques, avec les acclamations pour les Bleus ou les Verts. Les acclamations pour ces factions (cf. *Bull.* 1970, 336 ; 1971, 370) sont groupées, pp. 314-317 (pour Jérusalem, cf. *Bull.* 1941, 159), par localités avec aussi les textes et des allusions à des inédits, ceux-ci au théâtre de Milet, τόπος αὐραρίων Βενέτων (cf. p. 248), à Alexandrie et surtout Aphrodisias : au théâtre [κα]κὰ τὰ [ἕ]τ[η] τῶν Πρασίνων, et à l'Odéon (cf. p. 79) : — Βενέτου, τόπος Βενέ(των) (la fin partiellement martelée), τόπος Βενέτων à côté de τόπος νεωτέρων et le τόπος

Ἑβρέων τῶν παλειῶν (pour ces malédictions et ces martelages, indiquons qu'à l'hippodrome de Tyr les inscriptions des Bleus et des Verts sont gravées pour chaque catégorie sur un côté et que l'une d'elles fut martelée) ; cf. aussi pp. 76, n. 5 ; 79, 147-149, 198-199, 300. Signalons aussi l'étude de l'inscription de Rome *IG*, XIV, 1503 (Moretti, *IGRomae*, II, 443) épitaphe : à la fin ἐς ἐῶνα Βενετιανούς, Πρίνκιπι.

83. **Chronologie et calendrier.** — Archontes de la Confédération béotienne n° 218. La Constitution Antoninienne à Athènes n° 156 ; à Anthédon n° 216.

84. Ursula Hagedorn, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 143-167 : *Gebrauch und Verbreitung makedonischer Monatsnamen in römischer Ägypten.* Pp. 165-167, appendice : *Milesische Monatsnamen in Ägypten*, à Antinooupolis, usage, avec le mois égyptien, de 133 à 212, dans des certificats d'origine et du notariat bancaire. — Pour le calendrier athénien voir Attique.

85. **Langue, vocabulaire et style.** — Le dialecte pamphylien n° 514.

86. R. Hodot, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 251-253 : *Deux formes méconnues de l'adjectif patronymique en lesbien.* N. 1, sur -εος au lieu de -ειος dans l'adjectif patronymique dans l'inscription de propriété d'un vase d'Ilion (ce qui n'est pas du domaine de ce Bulletin). N. 2, sur l'épitaphe de *Gergis Bull.* 1974, 456, n. 18 : il n'y a pas, avec Bean, à corriger la copie de Cook et ce qu'on voit sur la photographie Προθοεο, en Προθο*Fo* ; Προθοέο (au génitif, après le nom au génitif Διφίλο) est le patronyme Προθόεος pour Προθόειος.

87. W. Clarysse, *Chronique d'Égypte*, 50 (1976), 150-166 : *Notes on the use of the iota adscript in the third century B. C.*, discute un à un dans les papyrus, mais aussi dans les inscriptions d'Égypte au IIIe siècle, les exemples allégués par H. Schmoll dans sa réédition de E. Mayser, *Grammatik*, I². Conclusion : « La disparition de l'iota adscrit reste tout à fait exceptionnelle en Égypte jusqu'à la fin du IIIe siècle. Presque tous les exemples donnés par Mayser-Schmoll sont fondés sur de fausses lectures, de fausses datations ou des interprétations erronées ».

88. Du *Lexicon theonymon rerum sacrarum et divinarum ad Aegyptum pertinentium* (cf. *Bull.* 1974, 127 ; 1976, 125), il a paru le fascicule IV : Μέγας μέγας - Σαραπιεῖον (pp. 721-960 ; Milan, 1976).

89. Sur le livre de H. J. Mason sur les termes latins en grec, *Bull.* 1976, 129, comptes rendus de Th. Drew-Bear, *Class. Phil.*, 71 (1976), 349-355 ; Chr. Habicht, *Phoenix*, 30 (1976), 394-397 (dans le senatus-consulte de Mytilène *IG* ; XII 2 suppl., p. 208, n. 11, la restitution de H. p. 396, n. 7, ἐκ τῆς δημο-σ[ιωνίας] était déjà faite par R. K. Sherk, *Gr. Roman Byz. St.*, 4 (1963), 217-230 (*Bull.* 1965, 290) ; *Roman doc. Gr. East* (1969), n. 25). D'autres dans *Bull.* 1978.

90. Maria Letizia Lazzarini, *Mél. Guarducci*, 341-375 : *I nomi dei vasi greci nelle iscrizioni dei vasi stessi*, en les commentant par les textes littéraires, à savoir ποτήριον (6 exemples, dont ' la coupe de Nestor '), κύλιξ (16 exemples, dont une κυλίχνη), σκύφος, κοτύλη-κότυλος, λήκυθος, ὄλπη (le fameux vase de Corinthe), κάδος, κώθων, κάνασθον-κάναστρον, σιπυΐς (cf. *Bull.* 1976, 135), κύαθος, φιάλαι.

91. P. Bernard, *Rev. Arch.* 1976 (II), 227, au début d'un article *A propos de boulerolles de fourreaux achéménides*, note 1, renvoie aux passages des inventaires athéniens du Ve siècle et du IVe mentionnant des *akinakès* iraniens et leur bouterolle, πυγαῖον, appelée normalement chez les auteurs μύκης.

92. Ἀβάσκαντος ἵππος n° 572. Ἑαυτὸν αἰτιάσεται n° 466. Ἀλειπτήριον, ἔμβολον, etc., travaux à Sardes au Bas-Empire n° 453. Ἄμμα, ἄμμη, nourrice n° 531. Ἀπόλαυσις n° 195. Βραβεῖον n° 236. Γαλεάριος, *galearius*, goujat d'armée

n° 513. Ἐνδόξως agonistique n° 419. Εἰκοστώνης n° 480. Εἰσδοχεῖον ? n° 479. Ἐργαστήρια n° 417. Εὐσεβής dans les épitaphes n° 531. Εὐτυχεῖς καιροί, εὐτυχέστατοι καιροί, ἡμέρα εὐτυχής (εὐτυχεστάτη), ὕδρευμα (κτλ.) εὐτυχέστατον, εὐτυχῶς τοῖς κυρίοις, etc., εὐτυχῶς dans les inscriptions et sur les gemmes n° 424. Εὐφραίνειν, εὐφραίνεσθαι n° 342. Ἰδίῳ θανάτῳ θνήσκειν n° 572. Ἱερονίκης ἀπὸ (ἱερᾶς) συνόδου n° 416 ; ἱερονῖκαι πρὸ πόλεως et prêtres chrysophores n^os^ 420, 438 ; ἱεραφόροι n^os^ 316, 342, 642. Καταπύγων, πυγίζειν n° 122. Κριθείς agonistique n° 419. Λαικαστρία n° 122. Διέπων τὰ μέρη τῆς ἡγεμονίας n° 539. Ὁλκός n° 315. Le mot nouveau ὁρμαστρίς, fiancée, dans une inscription chrétienne n° 545. Πάιλλος sur tombe de très jeunes enfants et Drako dans la Grèce moderne n^os^ 212, 251. Παρεδρεύειν, παρεφεδρεύειν n° 414. Παρορκία, παρορκεῖν, ἐπιορκεῖν n° 485. Προκόπτειν, προκοπή n° 424. Τῶν προλαβόντων dans les épitaphes et vocabulaire analogue n° 541. Πύργοι d'exploitation anciens et modernes, n° 404, note 185. Ῥοφεια n° 122. Ῥυθμεῖν n° 130. Σκυβαλίζειν σκυβλίζειν dans les interdictions funéraires n° 423. Συνεῖναι n° 405. Φαβρικήσιος, *fabricensis*, à la fabrique d'armes de Sardes au Bas-Empire n° 453. Φιλερέσιος n° 439. Φιλομήτωρ n° 344. Κατασκαφή, κατασκάπτειν, καταρίπτειν εἰς ἔδαφος, κατάγειν, μετάγειν n° 404, pp. 190-192 ; καταδεῖν, ἀπόμισθον ποιεῖν n° 404. pp. 216-218 ; περικεφαλαία p. 220 ; τὰ παραγγελλόμενα, p. 227-228 ; sens militaire de χωρίον, note 185 ; village χωρίον, χωρῖται, note 321. Voir le n° 70.

93. L'ethnique de Sikinos n° 343.

94. **Onomastique**. — Tullia Ritti, *Mél. Guarducci*, 629-660 : *L'uso di 'immagini onomastiche' nei monumenti sepolcrali di età greca, Alcune testimonianze epigraphiche, archeologiche e letterarie*, recherche les exemples sur les stèles funéraires de l'époque classique d'une figuration qui se rattache au nom du défunt : chienne gardienne pour une femme Εὐταμία, chien de Laconie pour un Λάκων (*Bull.* 1972, 144), lion pour Λέων Σινωπεύς, canthare et boucs affrontés pour Διονύσιος Ἰκάριος, etc. Pas d'image parlante dans les épitaphes hellénistiques ; R. rappelle diverses épigrammes de l'Anthologie.

95. O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 232 : *Pape-Benseleriana, III. Aristis et Elpis, retractatio*, corrige ses notes antérieures sur ces deux noms *ibid.*, 14 (1974), 179-183 (*Bull.* 1974, 140) et 16 (1975), 36. Il existe bien un féminin Ἀριστίς et un masculin Ἔλπις.

96. O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 157-158 : *Pape-Benseleriana, IV, Les avatars de Machalas*. Exemples de ce nom, très employé dans la Grèce centrale, occidentale et méridionale. Dans deux passages de Polybe, IV, 34, 36 et XXVII, 15, il ne faut pas accentuer Μαχατᾶς, et Μαχαίτας dans Plutarque doit être corrigé. Dans la proxénie de Delphes *Sylloge*[3], 261, il faut accentuer Σαβαττάρας avec Dittenberger ; ce nom est d'origine inconnue, ni grec, ni thrace, ni illyrien. — Chr. Habicht, *Mél. Guarducci*, 313-318, sur Μαχάτας. (n° 551). — Un témoignage caractéristique dans *Pap. Magdola*, 2, 2 ; 34, 1 : Ἀπολλώνιος καὶ Μαχάτας καὶ ὁ δεῖνα Μαχάτου Μακεδόνες.

97. O. Masson, *Rev. Phil.* 1976, 24-31 : *Deux noms doriens chez Callimaque*, Ἀρίμμας, Ἐχέμμας *et quelques noms en* -μμας. Dans l'épigramme 13 de Callimaque (*AP*, VII, 524), Ἀρίμμας de Cyrène a un nom exclusivement cyrénéen (cf. L. R., *REG* 1967, 39, n. 5) comme le montrent un grand nombre d'inscriptions de la Cyrénaïque depuis *SEG*, IX ; liste d'une trentaine d'attestations de ce nom grec. Autres noms de même composition : Ἐχέμμας (épigramme 62 de Callimaque ; *AP*, VI, 122), en Crète, en Laconie, dans la Grèce du Nord-Ouest, l'Épire et la Thessalie, — Εὐρύμμας (Bouthrôtos), Κλεόμμας (de même, cf. Κλεόμ(μ)ας), Ὑβρίμμας (de même), Φιλόμμας (Acarnanie, Thessalie), Κερτίμμας

(Macédoine, cf. L. R., *Rev. Phil.* 1974, 244-245 ; *Bull.* 1974 et Κερτίμας dans *Pap. Petrie*, III, 74 a) et Τυρίμμας (Macédonien). Pour les 3 premiers noms, cf. déjà O. Masson, *Bull.* 1974, 711. Voir aussi *Bull.* 1959, 513 ; 1958, 541.

98. O. Masson, *Arch. Class.*, 25-26 (1973-74, 428-431 : *A propos de la plus ancienne inscription rhodienne (Inscr. Lindos, 710)*. Sur un vase archaïque, *Qοράqο* est le génitif de Κόρακος, ce nom unique étant un doublet de Κόραξ, comme on a les doublets φύλαξ-φύλακος, Ἱέραξ-Ἱέρακος, Βάρβακς-Βάρβακος, Ἀλώπηξ-Ἀλώπεκος, peut-être aussi Λάλαξ-Λάλακος.

99. O. Masson, *Glotta*, 54 (1976), 84-98 : *Le nom de Battos, fondateur de Cyrène, et un groupe de mots grecs apparentés.* A. Βάττος *et le prétendu mot libyque « roi »*. M. écarte l'explication du nom par roi chez les anciens et les modernes. B. *Le nom* Βάττος *et ses dérivés à Cyrène et dans d'autres régions.* Les noms en Βαττ- (avec 2 *tau*), de la même famille que βατταρίζειν, 'bégayer', sont attestés en divers endroits. M. en réunit les exemples en Cyrénaïque et ailleurs, en des régions très diverses : Béotie, Βάττος et Βαττίς ; à Delphes, à Corinthe, en Crète, Βάττος et Βαττώ ; Milet, Battos, Battis, et ses colonies, Olbia, Βαττίων ; Panticapée Βαττᾶς ; à Éphèse et Colophon Battas ; à Samos Battos, Battis ; à Périnthe Battas. Le nom Battos est donc bien un anthroponyme purement grec. C. *Hypothèses morphologiques et comparaisons.* M. donne l'explication de le forme du nom en le comparant avec d'autres anthroponymes dérivés d'adjectifs indiquant des défauts physiques et qui ont parfois disparu en tant qu'adjectifs : Λεῦκος, Κύλλος, Μύλλος, Σίλλος et autres formes ; Τύννος et dérivés nombreux, etc. D. *Le composé tardif* βαττολόγος *et conclusion*, de même que βαττολογέω « dire des niaiseries », que M. rapproche de composés semblables μωρολογέω, « dire des sottises » et κακολογέω, « dire des injures ». La plus ancienne forme du groupe serait un adjectif *βαττός, issu d'une onomatopée *b-* imitant le bégaiement et avec un redoublement expressif.

100. O. Masson, *Studies in Gr., Ital. and Indo-European Linguistics offered to Leonard R. Palmer* (Innsbruck 1976), 169-172 : *La plus ancienne inscription crétoise*, développe ce qu'il avait exposé à l'École des Hautes-Études en 1970-71 sur l'inscription de ce pithos de Phaistos de la fin du VIIIe siècle ; cf. *Bull.* 1971, 380. Ce pithos est le vase d'Erpétidamos, fils de Paidophila ; observations pour Erpétidamos sur l'élément -ti-, dans la première partie dérivée de ἕρπω (mais le composé demeure intraduisible) et sur Παιδοπίλα, nom dérivé d'un adjectif peu usité παιδόφιλος « qui aime ses enfants ». M. rapproche d'autres noms en Παιδο-, sur enfant, et non d'après l'épithète divine Παῖς (Bechtel) : Παιδόγονος à Thasos, Παιδοκράτης à Athènes, des diminutifs Παιδίας et Παιδέας ; aussi de Μητροφίλη (« qui aime sa mère », plutôt qu'un rapport avec la Mère des dieux comme chez Bechtel) et Πατροφίλα (que M. ne rattache pas à πάτρα comme Bechtel). — Παιδοκράτης qu'a trouvé M. n'est pas « à ajouter chez Bechtel », puisque celui-ci n'a pris que les noms « vor der Kaiserzeit » — et M. le sait bien ; car la liste d'éphèbes *SEG*, XII, 123, reconstituée par M. Th. Mitsos en réunissant 3 fragments, est du IIe siècle p. C.

101. O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 263 : *Deux noms de femme : Ch(r)ôtarion et Ch(r)êma.* M. explique le nom Χωτάριον à Kymè (ci-dessous n° 395) et en Carie comme une prononciation du nom bien connu Χρωτάριον (tiré de Χροῦς), comme Γαῦκος-Γλαῦκος et Γύκων-Γλύκων. Le nom Χρῆμα, sur une stèle de Byzance, doit être aussi une forme de Χῆμα, *Chema* étant connu à Rome et expliqué déjà comme *Chrema*. Encore Χηματῖνος, *IosPE*, I², 359, l. 31 (et autres exemples de ce nom dans *Stèles fun. Byz.*, s. v. Χῆμα) correspond au Χρηματῖνος de *IG*, II², 2193, l. 165.

102. Κόμων, Κόνων n° 553. Nom de femme Μύρτον, non Μύρτος n° 421. Νάρδος n° 340. Le nom Ολοφαθης dans une inscription chrétienne du Sinaï n° 545. Diffusion du nom Ουαναξος, Ουαναξιων n° 497. Πέργαμος n° 102. Πρωταγορίδης à Cyzique n° 404, note 332. Ῥώμη, Ἔφεσος n° 473. Τροκονδας n° 553.

103. Sigle pour le nom du père homonyme n^os^ 418, 422.

104. Onomastique en Béotie n^os^ 212, 218. En Lycie n° 469. Dans la Kibyratide et la Cabalide n^os^ 476-481.

105. Noms lybiens en Cyrénaïque n° 585.

106. Onomastique thrace et pseudo-thrace n° 285. Onomastique thrace dans l'armée lagide n° 566.

107. Noms sémitiques, grecs, latins à Zeugma de Commagène n° 531. Noms sémitiques à Athènes et à Lilybée n^os^ 181,

108. M. Sartre, *Antiquités Africaines*, 9 (1975 ; paru en 1976), 153-156 : *Sur quelques noms sémitiques relevés en Maurétanie Tingitane*, étudie, du point de vue de l'origine et de l'étymologie sémitiques, divers noms attestés dans cette région en latin surtout : Aithea et Samitus, Αλαπυς, Cadamus, Iabra, Mocimus, Νασερ, Rohavus. Il en retrouve les correspondants en safaïtique et dans les inscriptions du Hauran ; tous, sauf Mocimus, sont précisément d'origine arabe. Cela concorde avec le culte des dieux arabes, Manaf et Théandrios, honorés à Volubilis.

109. **Prosopographie.** — Hyettos n° 218. Chypre n° 547. Chypriotes à Delphes n° 548. Une famille notable d'Épire n° 551.

110. Chr. Habicht, *Chiron*, 6 (1976), 7-10 : *Aristeides, Sohn des Mnesitheos, aus Lamptrai, Ein athenischer Staatsmann aus der Zeit des Chremonideischen Krieges*, retrouve joliment dans le décret de proxénie aux considérants banals de l'Amphiareion d'*Oropos* publié par M. Th. Mitsos en 1955, *Bull.* 1956, 121, pour un Ἀριστείδης Μνησιθέου Ἀθηναῖος, un Athénien éminent qui, au début de la guerre de Chrémonidès, fut envoyé en ambassade en 265-264 à Orchomène d'Arcadie (A. Plassart, *BCH* 1914, 451-454 ; L. Moretti, *Iscr. stor. ellen.* I, n. 53) et honoré de la proxénie avec deux hommes politiques importants : Callippos, fils de Moiroclès, du dème d'Éleusis, et Glaucon, le frère du célèbre Chrémonidès (sur Glaucon, bien connu déjà, voir le texte récemment trouvé à Platées, *Bull.* 1976, 292 et 293). Pour Aristide, on sait seulement qu'il fut stratège à Athènes sour l'archontat de Téloclès en 290-89 (*IG*, II², 2797 ; L. Moretti, *Iscr. stor. ellen.*, I, n. 12). Cette ambassade à Orchomène, qui s'était ralliée à la coalition contre Antigone Gonatas, dut avoir un rapport étroit avec la naissance ou la première phase de la guerre de Chrémonidès.

111. Pour la famille de Ptolémée III à l'exèdre de Thermos n° 248.

112. G. Nachtergael, *Chron. Égypte*, 50 (1975), paru en 1976), 249-262 : *Envoyés royaux d'époque hellénistique*, apporte un certain nombre de compléments ou de modifications à la prosopographie de E. Olshausen *Bull.* 1976, 163, d'après les textes littéraires, les inscriptions et les études épigraphiques.

113. Les acteurs des origines à l'Empire n° 79.

114. H. Devijver, *Prosopographia militiarum equestrium quae fuerunt ab Augusto ad Gallienum, Pars prima : Litterae A-I* (511 pp. in-8° ; Louvain, 1976). Le tome II comprendra les lettres L-V, et les chevaliers dont les noms ont disparu ou sont incertains ; le tome III les index. Les textes latins sont de très loin l'énorme majorité, mais les textes grecs ne sont pas négligeables. Relevons-en quelques-uns. A, n. 4 et 5, D. suit notre attribution de l'inscription des Aburnii, Dessau, 9471, non pas à Alabanda, mais à Héraclée de la Salbakè ; d'où l'attri-

bution à cette même ville du L. Aburnius Severus Heracl(ea) du diplôme militaire *CIL*, XVI, 178, en Pannonie Supérieure, n. 3. N. 132, l'Alfenus Arignotus de Thyatire (cf. aussi notre développement *Bull.* 1960, 274). N. 166, Arruntius Claudianus à Éphèse et à Xanthos, *Bull.* 1974, 486. C, n. 126, à Ancyre, écrire le nominatif σεβαστοφάντης, non σεβαστοφαντος. Répétons combien le lien entre toutes les éditions par le signe ' égal ' masque la réalité et empêche la critique des éditions ; cf. *Bull.* 1976, 159. Disons encore comme la dénomination ' Orientalis ' est fallacieuse.

115. J. Devreker, *Epigraphica*, 38 (1976), 179-188, apporte des glanes dans un compte rendu de la dissertation de B. Kreiler sur les gouverneurs des provinces de l'Asie Mineure sous les Flaviens *Bull.* 1976, 160-161. Gouverneurs de Galatie n° 510. Gouverneurs de Macédoine, de Judée, *procuratores monetae* n° 518.

116. W. C. Mc Dermott, *Ancient Society*, 7 (1976), 229-261 : *Stemmata quid faciunt? The descendants of Frontinus*, utilise des inscriptions grecques d'Oinoanda (*IGR*, III, 500, l. 5-14), p. 233 (Sulpicia Agrippina), d'Athènes (Oliver, *Hesperia*, 10 (1941), 255, n. 61), p. 238 (Sosia Falconilla), de Hiérapolis Castabala (Dessau, 1036 ; *IGR*, III, 902), p. 242 (Pompeius Falco), et d'Apamée de Phrygie (ci-après, à ce lieu).

117. C. P. Jones, *Harvard Stud. Class. phil.*, 80 (1976), 231-237 : *The Plancii of Perge and Diana Planciana.* Après des observations sur des inscriptions concernant la famille des Plancii (cf. *Bull.* 1958, 496 ; 1966, 457 ; 1976, 163 et 693) et sur la carrière de M. Plancius Varus, qui fut lié de quelque manière à Cornutus Tertullus, ami de Pline le Jeune et consul en 100, J. repousse l'hypothèse de S. Panciera attribuant la fondation du temple de Diana Planciana à Rome à Cn. Plancius, client de Cicéron, édile curule sans doute en 55 a. C. et il montre que toutes les données chronologiques concernant ce temple conviennent à M. Plancius Varus ; une dédicace de Plancia Magna, sa fille, à Diana Pergensis ; monnaies avec Diana Perg(ensis) ou Perg(aea).

ATTIQUE

118. Commentaire historique des *Poroi* de Xénophon n° 56. Documents sur les concours dramatiques, les acteurs et les chorèges n° 79. Aristeidès, fils de Mnésithéos, proxène d'Orchomène d'Arcadie n° 110. L'archonte Polyeuctos et les Sôtéria de Delphes n° 237. Les ordures dans *IG*, II², 380 n° 66. Isis et Déméter d'Éleusis dans l'éloge d'Isis à Maronée n° 287.

119. P. J. Rhodes, *Phoenix*, 30 (1976), 194-204 : compte rendu détaillé de J. S. Traill, *The political organisation of Attica*, *Bull.* 1976, 229.

120. W. K. Pritchett, *Phoenix*, 30 (1976, 337-356 : *The calender of the Athenian civic administration*, discute la théorie de B. D. Meritt dans *Arch. Eph.* 1968 (*Bull.* 1970, 232) et soutient : calendrier lunaire κατὰ θεόν (κατὰ σελήνην) et usage de ce calendrier dans le monde grec avec les observations qu'il requiert ; calendrier prytanique (pas deux calendriers lunaires) ; pas de cycle métonique ; les intercalations et le monnayage « du Nouveau Style ». En appendice, étude du calendrier des années 222-221 et 221-220.

121. W. K. Pritchett, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 185-192 : *Non-evidence for the omitted day*, discute de la manière de compter les jours dans la dernière décade du mois, en traitant de l'intitulé mutilé d'un décret publié par Meritt, en dernier lieu dans *Arch. Ephem.* 1973, 237-245 ; il revient sur divers points du calendrier (d'après la lune, cycle de Méton, etc).

122. *Athènes.* — Mabel Lang, *Ath. Agora*, XXI, *Graffiti and dipinti* (116 pp. in-4° et 62 planches, surtout en dessins ; Princeton, 1976). Notre Bulletin ne peut prendre, parmi les inscriptions sur vases, que les dédicaces, et à l'occasion tel trait saillant pour le vocabulaire. Nous devons donc laisser de côté la plus grande partie du volume : noms, chiffres, marques de propriété, notations commerciales ou de taxes, etc. Dédicaces : G 1, *hερμεῖ* μ' ἄγαλμα (VI^e siècle) ; 4, Ἐπόνασος *hερμεῖ* (VI^e siècle ou début du V^e) ; 17, Ἀγοραίου Ἑρμοῦ (III^e-II^e siècle) ; 16, sur une lampe, ἱερὸς Ἀρτέμιδος (fin du III^e ou II^e siècle) ; cf. 18 ; 21, Μενοκλῆς Διονύσῳ καὶ Ἀρτέμιδι (pour Dionysos, cf. 22) ; 19, Ζεύς ; 23, [Ἀ]θηνᾶ. G 9, une « convivial inscription », à la fin du IV^e siècle : [Φι]λίας Διονύσου Διὸς Σωτ[ῆρος Ἀγαθοῦ Δ]αίμον[ος] Ἀ[γ]αθῆς Τύχ[ης]. En dehors de cette catégorie, notons les abécédaires, souvent incisés seulement en partie, A 1-11. B 9, de la fin du V^e siècle : Σωσίνεο(ς) ἐπέστελε Γλαύκοι ἐς ἄστυ ἔνδεσμο(ν) : « Sosineos sent a bundle to Glaukos in town ». « Tag or message ». Ἐπιστέλλειν n'est pas ἀποστέλλειν, c'est « mander ». « La plus ancienne lettre grecque », Wilhelm, *Jahreshefte*, 7 (1904), sur plomb, porte (p. 100) Μνησίεργος ἐπέστελε τοῖς οἴκοι χαίρεν καὶ ὑγιαίνεν κτλ., avec les infinitifs ; nous pensons ici à : Σωσίνεος ἐπέστελε (ἐπέστειλε) Γλαύκοι ἐς ἄστυ ; le contenu de la lettre commençait par les syllabes suivantes (peut-être à couper autrement) et la suite a disparu. Pour le vocabulaire, notons καταπύγων, C 18, 22, 24, 25, 26, 27 (cf. ci-après n° 127) et λαικάστρια, 34 ; pour ce mot et pour λαικάς, voir *Coll. Froehner*, p. 14, au sujet d'une tablette d'imprécation ; *Bull.* 1938, 24, avec une pierre du Pirée, Wilamowitz, *Kl. Schr.*, V, 258 : Ἀρίσεμος καλός, Πολυτίμε λαικ. ; 1961, 199, avec le renvoi à W. Heraeus, *Kl. Schr.*, 222, n. 1, important pour le sens exact ; voir aussi H. Herter, *De Priapo* (1932), 190. Aussi les listes d'objets, B 14, drogues 19 et vases, 12-13 (dans 12, l. 11 après τρύβλιον, le mot nouveau ῥοφεια. Inscriptions chrétiennes peintes, surtout ΧΜΓ, J 2, 5, 10-12 ; variante importante, 8 : ΧΘΓ, avec θ(εός) ; 7 : ΧΓ et θε(οῦ) ; dans 6, θεὸς βοηθός surmonté de M, qui serait le chiffre de 40 pour la mesure, ou l'abréviation d'un mot comme μέλι ; 4, le chrisme et τῆς Παρθένου.

133. Olga Alexandri, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.* Dans des nécropoles d'Athènes, diverses épitaphes. P. 32, colonnettes : 3 Athéniens, 1 Milésienne et Κανθάρα Ἐφεσία, Μενάνδρου γυνή ; un Crétois, Διονύσιος Ἀρχεμάχου Λαππαῖος. P. 38, débris de 2 épitaphes. P. 64, colonnettes : 10 Athéniens ou Athéniennes (remarquer une Βουβαλὶς Φιλοξενίδου θυγάτηρ ; sur cette famille de noms, qui n'est pas anatolienne, cf. L. R., *Noms indigènes*, 22-30 ; *Hellenica*, XIII, 253 ; *CR Acad. Inscr.* 1974, 516, note 20 ; un Macédonien n° 566), 2 Milésiennes ; un proxène : Διοκλῆς Ἱεροκλείο πρόξενος ; 2 épitaphes du même, et aussi celle de sa fille Διόκλεια Διοκλέους προξένου θυγάτηρ ; 4 sans ethnique ni démotique. Étrangers d'Élaia d'Éolide, Ἀρτέμων Ἐλαείτης ; d'une Antioche, Εὐφρόσυνος Μενελάου Ἀντιοχεύς ; d'une Héraclée, Ἀρτεμισία Ἡρακλεῶτις ; 1 Lycienne Κλέω Λυκία ; un isotèle, Μελάνθιος Γλαυκίου ἰσοτέλης. P. 65, un Athénien Στειριεύς. P. 68, une nourrice Ἀριστοπολὶς τίτθη χρηστή. P. 96, un Héracléote, Νίκων Ἡρακλεώτης. P. 106, débris d'épitaphe. P. 109, 3 Athéniens. P. 111, deux bornes funéraires : Ὅρος μνήματος et Ὅρος μνημείου. P. 122, d'époque romaine tardive : Ὑγινὴ ὧδε κῖτε. P. 124, sur un fragment de base (pl. 78), Σκόπα. P. 246, Νίκων ἐνθάδε κεῖται.

124. D. M. Lewis, *Hesperia* 1975, 379-395 : *Greek inscriptions from the Athenian Agora*, publie 25 débris d'inscriptions du V^e siècle qui sont tellement infimes qu'il est improbable qu'ils puissent jamais être utiles.

125. S. V. Tracy, *Hesperia* 1976, 283-288 : *Greek inscriptions from the Athenian Agora*. Pp. 1-3, n. 1, 13 lignes mutilées du dispositif d'un décret accordant le droit de cité. D'après la main du graveur et d'après les formules, rapprochant spécialement *IG*, II², 851, T. date la nouvelle inscription d'environ 229-210 a. C. — Pp. 285-287, n. 2, débris avec quelques mots d'un décret pour des éphèbes vers le début du IIe siècle a. C. — Pp. 287-288, n. 3, fragment d'un intitulé, après lequel sont les mots : Τὸ κοιν[ὸν τῶν Ἀμφικτιόνων Ἀθηναίων τῆι βουλῆι καὶ] τῶι δήμωι χαίρειν. T. le rattacherait au groupe de documents sur la dispute entre les Technites d'Athènes et ceux de l'Isthme et de Némée et à l'année 117-116.

126. D. Skilardi, *Arch. Eph.* 1975 (1976-1977), 66-149 : Ἀνασκαφὴ παρὰ τὰ Μακρὰ Τείχη καὶ ἡ οἰνοχόη τοῦ Ταύρου. Pp. 102-103 et pl. 38, tablette de juge de la classe IV de Kroll, qui est aussi publiée dans l'ouvrage de celui-ci *Ath. br. allotment plates*, pp. 164-166, n. 66.

127. Deux épigrammes archaïques n° 39.

128. P. Amandry, *BCH* 1976, 15-93 : *Trépieds d'Athènes* : I. *Dionysies*. Dans cette étude archéologique sur la forme des bases et les présentations des trépieds d'après les monuments conservés, A. s'intéresse aux inscriptions qui y étaient gravées, à leur place, leur disposition et leur contenu et il présente, avec des illustrations, un certain nombre d'observations. Nous signalerons les suivantes : *IG*, II², 3038 (photographie) : pas de raison de restituer à la ligne 1 le nom de l'archonte Timocratès et les restes de lettres n'y conduisent pas ; on attend plutôt avant ἀνέθηκε de la l. 2, l'accusatif de l'objet consacré. A la fin de cette ligne, après Πλωθεύς, il n'y avait rien ; la restitution διδάξας est à supprimer. Il y a la signature de Nikomachos à la dernière ligne et les consécrations de trépieds chorégiques ne sont pas signées. Mais pour cette base, rien ne permet de déterminer l'offrande qui la surmontait (murée dans l'abside de la Petite Métropole d'Athènes). — La base triangulaire à côtés concaves de Drakontidès, vers 175 a. C., *IG*, II², 3088 (où n'est pas mentionnée la répétition de l'inscription sur deux des faces concaves) ; confirmation du rapprochement fait par D. Lewis du fragment *IG*, II², 3058 (attribué là au IVe siècle), par d'autres indices (matière, forme, taille des cavités, mesures) que l'écriture. Photographies des pierres et des estampages. — Trépied de Chalcis *BCH* 1953, 217, dédié à Apollon Delphinios, reconstruction, photographies des pierres et d'un estampage. — *IG*, II², 3029, malgré A. Brinck, est bien une partie de base de trépied, mais A. pense que la l. 1 devait être plus longue et continuer sur un autre bloc ; gardant pour les l. 2-3 la restitution des *IG*, il propose de restituer l. 1 : Πυθόδωρος Μελανθίο [ἐχόρηγε — *15 à 20 l.* (2 noms de tribus) — ἀνδρῶν]. — *IG*, II², 3168 : la colonne est plus ancienne que l'inscription et fut réutilisée pour une statue. L. 1, il ne faut pas restituer Ἡλί[ῳ τ]ὸ[ν τρίποδα], mais un nom de divinité ou de personnage à l'accusatif. — A la fin, A. donne une liste des inscriptions des *IG* qu'il a cherchées et n'a pas retrouvées. Pour le n. 3064, indiquons que A. Raubitschek a placé à gauche (cf. *Bull.* 1961, 265) un fragment publié par A. G. Woodhead, *Hesperia* 1959, 275, n. 4 (cf. *Bull.* 1960, 128).

129. Nous ne connaissons que par le compte rendu de B. Helly, *Gnomon* 1976, 719-722, le volume de D. W. Bradeen et M. F. Mc Gregor, *Studies in fifth-century Attic epigraphy* (*Univ. Cincinnati Cl. St.*, 140 pp. et 24 pl., 1973). Ces études portent essentiellement sur la liste 26 des Tributs attiques, le décret relatif à Milet *IG*, I², 22, le traité d'alliance avec Ségeste I², 19 et 20, les fragments sur les Béotiens I² 63 et 69 (quelques syllabes nouvelles nomment les Thespiens), le décret pour Colophon, le décret de proxénie I² 149.

130. E. W. Handley, *Bull. Inst. Cl. Studies London*, 23 (1974), 58 : Ῥυθμέω. Le mot fut restitué dans *Hesperia*, 4 (1935), 15 : [ἀποτινέτ]ο τῶι δεμοσίοι *hó* τι ἂν ῥ[υ]θμέσει τὸ δικαστέριον (*SEG*, X (1949), 142) et il fut introduit dans le Suppl. de Liddell-Scott-Jones pour « déterminer une pénalité ». La pierre, revue par H. A. Thompson, donne : *hótι* ἂν τιμέσει κτλ. ; il y a un défaut du marbre dans le verbe entre *tau* et *iota*. La ligne suivante : περὶ τῶν ναυπεγῶν.

131. D. M. Lewis, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 222-225 : *The treaties with Leontini and Rhegion (Meiggs-Lewis, 63-64)*, discute les opinions de Ruschenbusch, *Bull.* 1976, 183.

132. H. B. Mattingly, *Epigraphica*, 36 (1974), 33-56 : *The language of Athenian imperialism*, partant du fragment de décret *SEG*, XII, 41, revient notamment sur les clauses relatives à l'assimilation de proxènes avec des Athéniens pour que leur meurtrier soit puni des mêmes peines que pour un Athénien. Appendices : I, sur Ἀγαθῆι Τύχηι ; II, sur la fondation de Bréa d'après *IG*, I², 45 (Meiggs-Lewis, 49).

133. D. Whitehead, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 251-259 : *IG, I², 39 : ' aliens ' in Chalcis and Athenian imperialism*, revient à son tour sur les difficiles lignes 52-57 de cette fameuse inscription, après Ph. Gauthier, *Bull.* 1972, 174, et Vinogradov, 1974, 192. — J. D. Smart, *ibid.*, 24 (1977), 231-232 : *IG, I² 39 : ' Aliens ' in Chalcis.*

134. L. Braccesi, *Mél. Guarducci*, 68-73 : *Ancora su IG I² 53, Un trattato fra gli Ateniesi el il re Artas?*, expose à son tour son idée sur l'allié d'Athènes dans ce traité. Il accepte l'argumentation de B. Virgilio, *Bull.* 1973, 126, pour écarter, comme l'avait fait H. Bengtson, Philippe, frère de Perdiccas II de Macédoine. Mais il estime qu'il faut retrouver non pas une ville, mais un dynaste barbare. Dans Thucydide, VII, 33, 4-5, il est question des lanceurs de javelots messapiens recrutés par Démosthénès et Eurymédon en 413 grâce à Artas, roi des Messapiens, ἀνανεωσάμενοί τινα παλαιὰν φιλίαν ; cela pourrait faire allusion au traité I², 53, de 445-40 à 430, et B. restitue, l. 2-4 : [Χσυνθῆκαι Ἀθ]εναίον [καὶ Ἄρτο βασιλέος · ὀμνύ]ναι Ἀθε[ναίος καὶ Ἄρταν —]. — B. Virgilio, *Studi class. orient.* (Pise), 25 (1976), 177-182 : *Il trattato ateniese IG I² 53 (a proposito di una nuova interpretazione)*. Acceptant notre observation *Bull.* 1973, 126, pour les lignes 4-5 sur la restitution πιστὸς κἀνάτος, il renonce au mot ἀνάτους. Il critique l'hypothèse de Braccesi sur le dynaste Artas comme allié d'Athènes à cette date ancienne, mais surtout il lui paraît que l'accusatif pluriel qu'il faut restituer l. 8 αὐτός = αὐτούς, et non le nominatif singulier, oblige à suppléer ici un ethnique, à chercher une cité et il écrit au début : [Χσυνθῆκαι Ἀθ]ε̣ναίον [καὶ .⁵.¹:. καὶ τάδε ὀμνύ]ναι Ἀθε[ναίος καὶ .⁵.¹:. κατὰ τ]ὲγ γῆν φί[λος ἔναι καὶ ἐπιτεδε]ί̣ος Ἀθενᾳ[ίοις καὶ τοῖς χσυμμά]χοις (les mots φίλος ... Ἀθεναίοις sont repris de Wilhelm). Le traité s'insère dans la lutte contre la piraterie. — L. Braccesi, *Studi class. orient.*, 26 (1977), p. 313 : *Postilla a IG I² 53*, s'en tient au roi Artas et à sa chronologie haute.

135. A. G. Woodhead, *Mél. Guarducci*, 751-761 : *The date of the ' Spring-house decree ', IG, I², 54*, discute du contenu et de la date de ce fragment. Il propose 435-434 et y voit une précaution prise par Périclès pour l'approvisionnement en eau lors de la longue guerre qu'il prévoyait et avec son plan stratégique. En addendum à cet article envoyé dans l'été 1972, il attire l'attention sur un article de W. Thompson, *California Studies Class. Ant.*, 5 (1972), 213, n. 8.

136. R. J. Hoffman, *California Studies Class. Ant.*, 8 (1976), 89-104 et 4 pl. : *Epigraphic notes on IG, I², 71*. Faisant des recherches sur les relations entre

Athènes et la Macédoine, H. a repris l'étude du traité avec Perdiccas sur estampages et à Athènes sur les fragments ; il a disposé des notes de Ch. Edson et du texte de l'édition en préparation ou à l'impression de D. Lewis, *IG*, I³, 89. Estimant que même dans cette nouvelle édition les « epigraphic data », l'analyse « épigraphique », ne seront pas suffisants pour éclairer les savants, il examine la gravure stoichedon et ses anomalies, les différentes suppositions sur le nombre de lettres par ligne, la disposition des amendements ou du second décret (après espace vide ou passage à une autre ligne), la variabilité du formulaire, l'appartenance du fragment b, perdu, à l'inscription — il écarte notamment la place que lui donne D. Lewis au début de *IG*, I³, 71 (*Staatsverträge*, II, 186) — ; bref tous les obstacles à la restitution du texte, dont les difficultés ne lui semblent guère pouvoir être résolues, et avant tout du fait qu'il est impossible de calculer le nombre de lettres par ligne, mais seulement un minimum. — Le même, *Gr. Rom. Byz. Studies, 16* (1975), 359-377 : *Perdikkas and the outbreak of the Peloponnesian War*, donne l'étude historique, qui s'appuie sur le travail indiqué dans l'article ci-dessus et sur tous les documents historiques qui pourraient permettre de fixer la date de ce traité, que l'inscription telle qu'elle nous est parvenue ne permet pas de fixer. Il cherche à quel moment Athènes avait absolument besoin d'un tel traité, qui lui assure le monopole de l'achat du bois de construction de Macédoine et neutralise Perdiccas et ses voisins, comme Arrabaios, roi des Lyncestes, de même que Perdiccas pouvait y trouver un avantage urgent. H. écarte comme la moins probable la date de 435 (Meritt) ; celle de 423, proposée le plus souvent par les savants, serait plus tentante, mais présente des difficultés et il opte, sans assurer qu'on ait de preuve absolue, pour 431, la première année de la guerre du Péloponèse.

137. M. B. Walbank, *Hesperia* 1975, 435-441 : *New readings in an Athenian accounting document*, *IG*, I², 337, traite de ce débris d'inscription du milieu du v^e^ siècle après l'avoir revu.

138. M. F. Mc. Gregor, *Hesperia* 1976, 280-282 : *The Attic quota list of 453/2 B. C.*, a fait insérer dans le plâtre du *lapis primus* au musée le nouveau fragment publié par J. Mc. K. Camp II, *Hesperia* 1974, 314-318, qui avait reconnu qu'il appartenait à la liste 2, au-dessus du fragment 10 et contenait des parties des colonnes VII et VIII. Col. VII avant Ναρ[ισδαρῆς], Θασσ τ[αρῆς], avant Καύνιοι, Πασσανδ[ῆς], Κρυῆς, la rubrique Ἴγρες est identifiée à Πίγρες, Πίκρες de Souangela (Camp). Col. VIII, avant les Φ[ο]καιῆς, l. 9, les Φ[ο]καιῆς παρὰ .E.KO. — Ne serait-ce pas [Λ]ε[υ]κο — ? C'est alors le nom du site, une colline abrupte, sur laquelle fut fondée plus tard la ville de Leukai, limitrophe de Phocée ; sur le lieu et ses restes, voir J. Keil et A. von Premerstein, *I^e^ Reise in Lydien*, 91-92, avec photographie de la colline derrière la plaine. « La plaine est toute couverte de suintements salins, auxquels la ville doit sans doute son nom antique ». Il y avait, avant la fondation par Tachôs, un ἱερὸν ἅγιον d'Apollon (Diod., XV, 18).

139. Les villes cariennes de Kyrbissos et de Kyllandos dans les listes des tributs n° 404, pp. 160-164.

140. A. Raubitschek, *Mél. Guarducci*, 620-621 : *Zur Periklesstatue des Kresilas*. Dans la dédicace de statue avec signature de Crésilas, *Dedications Ath. Akropolis*, n. 131, R. admet la restitution de Scheid (dans un séminaire) : un fils de Périclès [Χάνθιππος Περ]ικλέος/[ἀνέθεκεν. Κρεσ]ίλας ἐποίε.

141. B. D. Meritt, *Mél. Guarducci*, 432-439 : *The prytaneis of 408 B. C.*, avec discussion notamment de *IG*, I², 374, l. 343 ; 313, l. 173-180 ; *SEG*, X, 294-295.

142. Ch. Theodoridis, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 63-73 : *Die Hermokopideninschriften als Quelle der Demioprata im 10. Buch des Pollux.*

143. L'*akinakès* iranien dans les inventaires n° 91.

144. M. B. Walbank, *Hesperia* 1976, 289-295 : *Honors for Phanosthenes, Antiochides and their associates*, réunit 5 fragments (au musée épigraphique) qui ne se raccordent pas et qui ont peu à peu été rapprochés de 1938 à 1971, les provenances connues étant très variées : Agora, Pente Nord de l'Acropole, Erechtheion, Agora. W. suit J. Kirchner qui avait reconnu dans Phanosthénès l'Andrien qui vint à Athènes vers 411 et fut général athénien en 407-406 (Platon *Ion* et Xénophon, *Hell.*). Il est question de bois pour les rames, κωπέας, de ναυπέγιον, de τριεροποιοί et de l'exemption de l'impôt du centième. Le décret pourrait se placer au milieu de la décennie 420-410, peut-être lors des préparatifs de l'expédition de Sicile.

145. S. M. Burstein, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 223-225 : *IG*, II², *561 and the court of Alexander IV*. Les Macédoniens Philippe et Iolaos, qui furent sômatophylaques du roi Alexandre selon le décret d'Athènes les honorant entre 307 et 304, étaient à la cour d'Alexandre le Grand. — C'est trop tard (addendum sur épreuves, que B. a vu que Chr. Habicht avait déjà dit cela dans les Actes du Congrès de Munich 1972, *Akten* (1973 ; cf. *Bull.* 1974, 103), 374, n. 35.

146. A. Giovannini, *Gr. Rom. Byz. Stud.*, 16 (1975), 185-195 : *Athenian currency in the late fifth and early fourth century B. C.* I. *The Athenian bronze coinage at the end of the Peloponnesian war.* — Pp. 191-193 : II, *The currency law of 375/4 B. C.* G. s'écarte sur un point important de l'interprétation de R. S. Stroud, *Bull.* 1976, 190. L'argent déclaré valable, δόκιμος, par le vérificateur est le seul argent frappé par la Monnaie d'Athènes ; il s'agit de contrôler si les pièces sont de bon argent et si elles portent le type officiel ; l'obligation d'accepter les pièces à la chouette ne concernerait qu'elles. Les imitations de ces monnaies, si elles sont de bon argent, on les rendra à leur possesseur, mais les commerçants n'ont pas l'obligation de les accepter. La méfiance à l'égard de la monnaie vient de la raréfaction de la production des mines et donc du monnayage, qui entraîne l'accueil fait aux imitations étrangères et provoque l'activité des faussaires. C'est à cela que la loi devait remédier. — R. Bogaert, *Revue belge Numism.* 122 (1976), 5-34 : *L'essai des monnaies dans l'antiquité*, où il traite des différentes façons de vérifier les monnaies d'après les auteurs anciens, les papyrus et les inscriptions, utilise ce texte pour δοκιμασταί, δοκιμάζειν, Pp. 20-24, il donne une traduction en français et se range à l'explication de G. sur le cours légal des seules monnaies émises par Athènes. Quant aux imitations étrangères de chouettes athéniennes, si elles étaient de bon aloi, « l'essayeur » les rendait à leur possesseur, « qui pouvait, s'il le voulait, s'adresser aux changeurs pour les échanger contre la monnaie de la ville ». B. accepte l'idée de la pénurie d'argent comme cause de cette situation et de cette mesure. Il a inséré ce texte dans son recueil n° 3, n. 21. — F. Sokolowski, *BCH* 1976, 511-515 : *Athenian law concerning silver currency 375-4 B. C.*, accepte les conclusions de Giovannini, mais restitue l. 9 : ἔχον τὸν αὐτὸν χαρακτῆρα τῶι Ἀττι[κῶ]ι ἐ[κ τῶ νόμο|, au lieu de ἐὰν καλόν. Il suppose qu'il y avait un accord entre Athènes et les lointaines cités étrangères d'où ces monnaies étaient issues. — Nous ne pouvons suivre l'interprétation de Giovannini et nous croyons très exacte celle de Stroud. La rareté des émissions d'Athènes a entraîné à la fois une prolifération de la fausse monnaie athénienne et la circulation des monnaies aux types athéniens frappées en d'autres pays. G. semble escamoter le mot ξενικόν, bien que la restitution en soit certaine. Le vérificateur met hors d'usage par entaille, confiscation et consécration les monnaies fausses ; c'est là le but recherché, élimination des monnaies fausses. Il va de soi qu'il rend à celui qui les a présentées les monnaies athéniennes de bon aloi. On spécifie qu'il rendra (aussi) les monnaies

aux types athéniens frappées hors d'Athènes, mais qui sont de bon aloi. Cela signifie nécessairement qu'elles ont cours. G. et B. supposent qu'il est laissé au possesseur la faculté de les porter à un changeur pour avoir des monnaies d'Athènes. Il y a dans cette supposition, à laquelle le texte ne fait aucune allusion, plusieurs impossibilités. Comment, les pièces étant rendues au possesseur, pourrait-on supposer qu'elles ne circuleront pas? Ayant passé l'examen probatoire et n'étant point retirées de la circulation, elles iront nécessairement de main en main. Comment les changeurs, chez qui est rare la monnaie de l'atelier d'Athènes, auraient-ils un stock suffisant pour changer ces monnaies? Quel serait l'intérêt de livrer ces monnaies de l'atelier d'Athènes pour avoir en échange un stock de monnaies aux types athéniens et de bon argent, comme on l'a vérifié, qui ne pourrait plus circuler, étant mort? Il s'agit d'éliminer la fausse monnaie aux types d'Athènes, c'est-à-dire la monnaie fourrée, et de laisser circuler, après examen, les monnaies authentiques aux types athéniens cela va de soi, et, pour pallier la rareté de l'argent en circulation, aussi les monnaies aux types athéniens frappées hors d'Athènes, mais qui sont de bon argent. Le public ainsi, réticent devant l'argent aux types athéniens (d'Athènes et hors d'Athènes) à cause du grand nombre de monnaies fourrées à ces types, sera rassuré et acceptera en confiance la monnaie de l'État vérifiée et toute monnaie aux types de l'État — les deux étant d'ailleurs souvent indiscernables pour tout le public dont le métier n'est pas d'être ' dokimastès ' ; il saura que toute monnaie à ces types — on sait l'importance primordiale du type dans la circulation, d'où sa fixité — a été vérifiée et qu'il tient dans tous ces cas du bon argent, et non du plomb ou du cuivre sous une couche d'argent. Autre question, qui n'avait pas à être évoquée dans la loi. La méfiance devant la monnaie athénienne devait amener la préférence pour des monnaies étrangères, par exemple des cyzicènes, sur lesquelles ne pesait pas le soupçon de falsification. Les systèmes de poids différents entraînaient nécessairement l'intervention des changeurs, qui établissaient leurs calculs, en même temps qu'ils vérifiaient naturellement que la pièce n'était pas fausse. Cela continuera comme par le passé, en marché libre, dirait-on, nul marchand n'étant obligé par l'État d'accepter un paiement en cyzicènes.

147. H. Wankel, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 149-151 : *Zur Formulierung von Strafbestimmungen in dem neuen attischen Münzgesetz*, commente au point de vue de la syntaxe les expressions ὑπαρχέτω μὲν τύπτεσθαι, ὑπαρχέτω μὲν αὐτῶι πεπαῦσθαι ἄρχοντι, et le parfait πεπαῦσθαι.

148. M. J. Osborne, *Ancient Society*, 7 (1976), 107-125 : *Athenian grants of citizenship after 229 B. C.*, « propose un essai de classification pour la période après 229 et indique quelques développements dans la procédure », distinguant trois types de formulaire après la réforme qui est attribuée à Eurycleidès et Mikiôn.

149. J. S. Trail, *Hesperia* 1976, 296-303 : *A revision of Hesperia XLIII, 974, A new ephebic inscription from the Athenian Agora*, a revu le décret pour des éphèbes publié par O. W. Reinmuth, *loc. cit.*, 246-259, et en donne une réédition intégrale avec certaines restitutions nouvelles. Le décret est attribué à 204-203, dans l'année qui a suivi l'archontat de Diodotos. Questions de chronologie et de prosopographie avec présentation d'une liste révisée des archontes de 210-209 à 201-200, extraite d'une liste des archontes de 347 à 48 dressée par B. D. Meritt et à l'impression dans *Historia*.

150. An. P. Christophilopoulos (n° 58), 73, dans le décret du génos des Salaminiens *IG*, II², 1232, restitue τὸν ἀεὶ λανχάνοντα ἄρχον[τα τοῦ γέν]ους.

151. D. M. Lewis, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 300 : *Expansion of a prytany-decree*, reprend le texte des lignes 12-24 de *Agora*, XV, 246.

152. M. Piérart, *BCH* 1976, 442-447 : *Le héraut du conseil et du peuple*, à propos de cette fonction occupée pendant plus de deux siècles par les membres d'une même famille, ne date pas comme B. D. Meritt et J. S. Trail l'inscription *Athen. Agora, Inscr. Athenian councillors*, n. 259, de 97-96, mais du premier quart du IIe siècle, soit en 193-192, soit en 181-180.

153. Chr. Habicht, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 193-199 : *Ehrung eines thessalischen Politikers in Athen*. Dans la couronne honorifique *IG*, II², 933, après Κλεομαχίδην Κρατίνου, H. reconnaît un Thessalien de Larisa [Λαρισαῖο]ν, dont la famille est bien connue par les inscriptions de sa patrie au IIe siècle a. C. Il rapproche ce morceau du fragment de décret *Bull.* 1961, 264, où il retrouve le même personnage en restituant : [Κλεομαχί]δην Κρατίνου Λα[ρισαῖον] ; nous avions montré qu'il ne s'agissait pas d'un Athénien Λα[μπτρέα] (Meritt, suivi par SEG, XIX, 102), mais d'un étranger, par exemple Λα[μψακηνόν]. H. relève que Woodhead déforme notre remarque en écrivant : « Λα[μψακηνόν] malunt J. et L. Robert ». Il écarte l'identification du *rogator* et la restitution de son patronyme admises par Meritt ; il s'agit plutôt du Rhamnousien de *IG*, II², 7361, sans que cette nouvelle identification soit certaine. Restitution du formulaire des lignes 7-11. H. date le décret de 151-150 plutôt que de 139-138. Témoignages sur les rapports de Larisa et d'Athènes à l'époque hellénistique.

154. Chr. Habicht, *Chiron*, 6 (1976), 127-142 : *Zur Geschichte Athens in der Zeit Mithridates' VI*. Deux sortes de documents sont utilisés dans l'explication des problèmes de cette période, les inscriptions et les monnaies. P. 127-135. 1. *Der eponyme Archon im Jahr der « Anarchie » (88/7)*. Dans la liste d'archontes *IG*, II², 1713 (*Sylloge*³, 733), il y a, pour l'année 88-87, ἀναρχία. Cette indication se trouve soit lorsqu'il n'y eut pas d'archonte élu une année, comme cela se produisit deux fois après Solon, soit lorsque l'archonte qui a exercé sa fonction a été par la suite, pour raisons politiques, marqué d'infamie, et on considère son année comme une année d'« anarchie », ainsi pour Pythodoros, en 404-403, parce qu'il a été élu sous les Trente. S. Dow, ayant montré que *IG*, II², 1714, était la liste des magistrats de 88-87 sans que le nom de l'archonte éponyme eût été gravé, en a conclu que, cette année-là, où Athènes était au pouvoir de Mithridate, il n'y avait pas eu d'éponyme et bien des savants l'ont suivi. Mais H. pense que l'archonte éponyme de cette année fut le roi Mithridate. Nombreux cas de rois hellénistiques connus comme éponymes dans des cités rassemblés par L. R. Mithridate lui-même est stéphanéphore à Milet en 86-85. Poseidonios parle des rapports étroits, à cette époque, d'Athénion avec Mithridate et toutes les promesses qu'il fit miroiter aux yeux des Athéniens ; Athénion dut les pousser à élire Mithridate archonte éponyme en 88-87. Cela explique mieux le terme « anarchie » de cette année-là, plutôt que l'hypothèse d'un archonte athénien inconnu partisan du tyran Athénion. Un argument important : l'année suivante, sur les monnaies, apparaissent le roi Mithridate et Aristion. Après le triomphe de Sylla sur Mithridate et la reprise d'Athènes, l'année fut considérée comme sans archonte éponyme. Pp. 135-142, 2. *Die Darstellung der Tyrannenmörder auf den Silbermünzen Athens*. Au sujet de la chronologie des tétradrachmes du Nouveau Style, H. approuve l'abaissement de la chronologie de M. Thompson par D. M. Lewis ; discussion de certains points des théories de H. B. Mattingly et C. Boehringer, surtout l'idée d'une interruption du monnayage après la victoire de Sylla. Il veut notamment préciser la date exacte des monnaies avec la représentation d'Harmodios et Aristogiton. Elles ne datent pas de 82-81 comme le suggère Mattingly. Cette émission se comprend très bien moins de deux ans après la mort d'Athénion (selon les sources, été 86 ou automne 85), qui était considéré comme un tyran, ainsi que le montrent tous les témoignages,

et Sylla le libérateur reçut de grands honneurs et même un culte. Les émissions monétaires sont donc à dater ainsi : 86-87 : le roi Mithridate-Aristiôn ; 86-85, Mnaseas-Nestôr (pas à placer en 91-90 comme le fait Boehringer) ; 85-84, Kleophanès-Épithétès ; 84-83, Mentôr-Moschiôn avec la représentation des tyrannoctones ; 83-82, Architimos-Démétrios ; ces deux dernières émissions avec des identités de coins.

155. G. R. Culley, *Hesperia* 1975, 207-223 : *The restoration of sanctuaries in Attica, IG, II², 1035,* redonne le texte de cette longue inscription, avec aussi 2 photographies et un fac-similé, et il étudie exclusivement la date, assez controversée, se ralliant à l'attribution à l'époque d'Auguste.

156. Simone Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle, Études chronologiques et prosopographiques* (565 pp. in-4° et 19 planches ; Paris, Les Belles Lettres, 1976). S'engageant dans le domaine touffu de l'épigraphie athénienne à l'époque susdite (à savoir exactement de l'avènement de Nerva, en 96, à 267, dévastation de la ville par les Hérules), F. y introduit de façon exemplaire le raisonnement et la clarté. Elle expose les sources de la chronologie, ses bases et ses principes. Dans la première partie, c'est en relation avec l'histoire romaine : consuls, empereurs avec leurs divers titres, application de la constitution antoninienne à Athènes (pour ce dernier point, pp. 63-105) ; rapports avec Hadrien (ses voyages, sa réforme constitutionnelle, le Panhellénion), l'initiation de Lucius Verus, Marc-Aurèle et Commode (fondation de la 'gérousie sacrée'), Gallien. Les prêtres et fonctionnaires d'Athènes à vie apportent une contribution essentielle qui ne peut être présentée que par des recherches approfondies, où toujours il faut rigoureusement distinguer arguments de preuves et indices : prêtres à vie d'Apollon Délien et archontes contemporains, pédotribes à vie et autres magistrats éphébiques, prêtres éleusiniens à vie (hiérophantes, dadouques, hérauts sacrés, prêtres de l'autel). Viennent alors les recherches et les exposés sur deux questions ardues, la rotation tribale et le calendrier, heureusement séparées par l'étude des concours périodiques locaux : au gymnase (divinités et empereurs) et œcuméniques (Éleusinies, Panathénées, Panhellénia, Olympeia, Hadrianeia). Un appendice étudie spécialement une vingtaine d'inscriptions, avec rapprochements, révisions et discussions critiques et suppléments nouveaux, pp. 371-455 (pour la plupart des catalogues éphébiques). Dans le cours du volume mainte inscription est rééditée, discutée et, pour des épigrammes, traduite. Un autre appendice classe les dèmes selon les 13 tribus. Des tableaux chronologiques et alphabétiques, des index variés permettent de retrouver facilement les magistrats ou les inscriptions. Ce volume sera désormais la base clarifiante de toute étude et, étant donnée sa prudence critique, il est à supposer qu'il sera complété et précisé plutôt que modifié.

157. J. H. Oliver, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 179-181 : *Marcus Aurelius and Lucius Verus to the Athenians, A. D. 165,* publie un fragment donnant les noms et titres de Marc Aurèle et Lucius Verus et datant de 165 (avant le 10 décembre) et le rattache au fragment *Hesperia* 1963, 25, n. 26. Il discute des points de l'étude de W. Williams *Bull.* 1976, 207 ; l. 67, il accepte τὴν ἐπιστολὴν ἡ(μ)ετέραν.

158. J. H. Oliver, *Gr. Roman Byz. Stud.*, 17 (1976), 369-370 : *Imperial commissioners again.* Petite addition à son étude *Bull.* 1974, 108, à cause de deux épimélètes de la ville issus de familles importantes et exerçant leur fonction après Hadrien.

159. J. H. Oliver, *Historia*, 26 (1977), 89-94 : *Roman emperors and Athenian ephebes.* 1. *Flavius Dryantianus* συγκλητικὸς *in IG II² 2208.* Dans cette liste

d'éphèbes de 212-213 ou peu après, où Flavius Dryantianus de Marathon apparaît dans les lignes en grands caractères au début, τοὺς ἐφηβεύσαντας σὺν τῷ κρατίστῳ Φλα. Δρυαντιανῷ συγκλητικῷ, O. pense que le cosmète, impressionné par le rang élevé de cet éphèbe, de rang équestre et choisi par l'empereur pour une carrière sénatoriale, a mis sous son nom la classe des éphèbes et que Fl. Dryantianus était de plus l'archonte des éphèbes, dont le nom manque dans la liste qui suit. — 2. *Marcus Aurelius and Lucius Verus in IG*² II² *2086*. Dans cette inscription de 163-164, aux mauvais jours de la guerre parthique, l. 35-36 : εἰς θυσίας ὑπὲρ τῆς νίκης τῶν αὐτοκρατόρων καὶ ὑγείας τῶν ἀρχιερέων, O. entend que les sacrifices seront faits pour la victoire des empereurs en tant qu'*imperatores* et pour leur santé en tant qu'*archiereis*, parce que les rites qu'ils accomplissent sont nécessaires à la santé de l'empire, hommes, bêtes et plantes ; il y voit le grand rôle de l'empereur comme *pontifex (maximus)*. — Pour la datation de *IG*, II², 2208 en 211-212, voir le raisonnement de S. Follet (n° 156), pp. 104-105.

160. Susan I. Rotroff, *Hesperia* 1975, 402-408 : *An Athenian archon list of the late second century after Christ*, publie un fragment trouvé à l'Agora qui donne ces 6 noms : Οὐόπισκος, Ἀριστα[ῖ]ος, Σωσιγένης, Φιλότειμος, Θισβιανός, Κλ. Ἀττικός. Vopiscus et Thisbianus nous sont bien attestés comme des personnalités politiques et qui ont été archontes. R. identifie aussi les autres dans les inscriptions d'Athènes, comme archontes. Elle reconnaît dans les 6 noms les archontes de 182-183 à 187-188. A cette occasion R. donne une liste révisée des archontes de 166-167 à 188-189.

161. J. Traill, *Phoenix*, 1976, 386-388 : *Notes on Attic prosopography*. Ces 15 notes traitent d'Athéniens connus par *Hesperia*, mais surtout par le tome 25 du *Deltion*.

162. J. Marcadé, *Études Delphiques*, 389-408 : *Apollon « Mithréphoros »*. P. 404-406, M. utilise l'autel d'Apollon *IG*, II², 4995, dont il donne deux photographies, ainsi que la reproduction de deux dessins anciens, l'un de Stuart et Revett, l'autre de J. Overbeck ; il note que sur les dessins le mot τύχηι se lit, à droite de ἀγαθῆι.

163. Il est intéressant de noter que la stèle *Bull.* 1976, 217, d'après la reproduction paraît suspecte à H. Möbius : absence de la représentation du défunt, forme Φιλίππα, style.

164. J. H. Oliver, *Rh. Mus.* 1976, 285-286 : *Sepulchral epigram for an Athenian physician*, propose pour le premier vers de l'épigramme *Bull.* 1965, 143, n. 71, une restitution qui ne nous paraît pas justifiée.

165. G. Daux, *BCH* 1976, 206-209, reproduisant la photographie de J. Frel, revient sur le second vers de l'épitaphe avec relief *Bull.* 1974, 222 (Frel, Marcovich, Merkelbach) et sur ses incertitudes et la composition de la famille. Cf. *Bull.* 1976, 203.

166. G. Daux, *ibid.*, 210 : *Deuterai phrontides* sur l'épigramme funéraire *IG*, II², 11103 et sur Ἔρξις, homme ou femme, *Bull.* 1976, 202 ; cf. *ibid.*, 203.

167. G. Daux, *ibid.*, 229-231, revient sur l'épigramme funéraire *Bull.* 1976, 227. Notons que le surnom féminin Κερκώπη n'est pas rattaché par lui, avec Bechtel, aux Cercopes de la légende ou à leur mère, mais à une variété de cigale connue surtout par Athénée et enregistrée notamment dans le *Dict. étym.* de P. Chantraine.

168. W. Luppe, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 32 : *Nochmals zum Hedylion-Epigramm*, se décide lui aussi pour Σωκράτου, mère d'Hédytion, et non Σωσικράτου (par lapsus Σωσιστράτου dans *Bull.* 1976).

169. G. Daux, *Mél. Guarducci*, 238-249 : *Sur quelques stèles funéraires*

grecques d'époque archaïque ou classique, discute de divers textes ; « dans tous les cas envisagés il s'agit de mettre en garde contre les interprétations trop hardies, d'insister sur les faits et aussi de marquer notre ignorance ». D. lui-même a donné ailleurs aussi ses remarques : contre N. Kontoléon sur l'épigramme de Phrasicleia à Myrrhinonte, la stèle d'Icaria, la nourrice Mélitta et sur l'épitaphe d'Opsios ; voir les Bulletins précédents. Φίλη (nom) ou φίλη dans des épigrammes.

170. **Attique**. *Le Pirée*. — Agg. G. Liagkouras, *Arch. Dellion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.*, p. 171. Fragment de colonnette : l'ethnique Ἀγκυρανός. Débris de stèle. Deux anses d'amphore de Thasos.

171. *Salamine*. — Agg. G. Liagkouras, *ibid.*, p. 130 : sur une lamelle de bronze, Ἐπιγένης Κολλυτεύς. — Ce doit être une tablette civique.

172. *Aigaléôs*. — Agg. G. Liagkouras, *ibid.*, p. 157 : Ἀρτεμισία χρηστή.

173. *Daphni*. — G. Molisani, *Studi class. orient.* (Pise), 26 (1977), 307-312 : *Un miliare di Arcadio e Onorio nel Museo Epigrafico di Atene*, donne une photographie du milliaire bilingue *IG*, II², 5204, en traitant de la route Athènes-Éleusis-Patras et de son rôle à cette époque.

175 (pas de n° 174). *Éleusis*. — A. Kapetanopoulos, *Arch. Ephem.* 1975 (paru en 1976), 59-65 : Ἐπιγραφαὶ ἐξ Ἐλευσῖνος, publie 11 débris d'inscriptions, inutilisables à l'exception du n. 9. Sur les planches 22-29, les photographies d'estampages sont énormes et devraient être lues en miroir.

176. Prêtre du Sénat Romain n° 76.

177. *Hymette*. — M. K. Langdon, *A sanctuary of Zeus on Mount Hymettos* (*Hesperia Suppl. XVI*, 117 pp. in-4° et 28 planches, Princeton, 1976), publie les fouilles d'un sanctuaire dans un creux tout près du sommet, exécutées par C. Blegen en 1923-1924 et R. S. Young en 1939 et 1940. La céramique va du XII^e^ au VI^e^ siècle. Les tessons géométriques portent de nombreux graffites (cf. *AJA* 1940) que L. date de la fin du VIII^e^ siècle et du VII^e^ ; il n'y en a pas moins de 166, mais un très grand nombre sont négligeables ou inexplicables. Ce sont en général des restes de dédicaces, et ils identifient le sanctuaire comme appartenant à Zeus : n. 4, [— εἰ]μὶ τῶ Διὸς τῶ — ; n. 5 : — τῶ Διὸς *h* — ; Διὸς encore n. 6-8. Le plus long, n. 1, donne l. 1, Ἀνδρογ — *ho* Δ..ιες ; l. 2, τῶι Δὶ τ' ἄναχτι *hιο*— ; l. 3, ἔδρασεν (le sens de ce dernier mot est discuté). Le n. 2 donne l'épithète, qui est nouvelle : Σημιῶι Δί. Zeus donne des signes ; sur le Parnès il est Sémaléos ; d'après le témoignage de Théophraste et l'expérience actuelle, les nuages sur l'Hymette annoncent la pluie. L. l'identifie au sanctuaire de Zeus Ombrios sur l'Hymette que mentionne Pausanias, I, 32, 2, bien plutôt qu'à un antre fouillé par N. Kotzias (*Praktika* 1949 et 1950), au sommet du Prophète Élie sur la pente Est au-dessus de Koropi, sous la chapelle. N. 20-26, restes d'abécédaires. N. 27-37, fragments avec ἔγραφσε, μ' ἔγραφσε, τάδ' αὐτὸς ἔγραφσε. Restes de noms dans 36 sqq. N. 36, en écriture rétrograde, Jeffery, *Local Scripts*, p. 401, avec l'injure καταπύγον (déjà dans *AJA* 1928 et 1934). L. renvoie sur ce mot à l'étude de Milne et von Bothmer, *Hesperia* 1953, 215-224 (Cf. *Bull.* 1953, 161 ; 1955, 45, avec encore une inscription du VI^e^ siècle à Ténos et avec l'étude de E. Fraenkel sur καταπύγαινα ; et aussi 1958, 26 et 377 ; 1964, 625 (Akrai en Sicile), le mot rétabli par M. Burzachechi, *Rend. Lincei* 1961, 346, sur un vase de Cumes ; cf. sur πυγίζειν *Bull.* 1973, 552. N. 50, dans un contexte obscur φιλεῖ. L'ensemble sert à L. pour étudier, pp. 41-50, les graffites et le début de l'écriture en Attique. P. 72, n. 335, timbre d'amphore cnidien du début du I^er^ siècle a. C. Pp. 74 sqq., L. établit la chronologie du sanctuaire d'après toutes les trouvailles, du Bronze Ancien à la basse époque

romaine. Les environs de l'autel furent couverts de vases brisés ; on a trouvé des os d'animaux sacrifiés ; des lampes aussi comme à Vari et sur le Parnès près de Phylè. Pour le Zeus agricole de la pluie, L. rapproche son culte à l'Oros d'Égine (Zeus Panhellénios), Zeus Aphésios près de Mégare sur le mont Geraneia, le Zeus Lykaios arcadien au mont Lykaion, Zeus Akraios sur le Pélion. Zeus Ombrios ne siège pas toujours sur les montagnes. Sur l'Hymette, il y a de grandes quantités de céramique pour les époques protogéométrique, géométrique, archaïque et romaine tardive ; dans l'intervalle le dieu de la pluie fut négligé parce qu'Athènes n'était pas restreinte à sa récolte de céréales, mais pouvait la recevoir de l'extérieur. Enfin L. étudie, pp. 96-99, les autres divinités adorées sur l'Hymette (sauf Pan de Paiania et Aphrodite de Kaisariani) : Zeus Hymettos (base de sa statue dans la dépression ; dans *IG*, II², 1035, l. 55, Διὶ [Ὀλυμ]πίωι, et non, avec Tsountas, [Ὑμετ]τίωι), Gaia (?), Héraclès (autel de la fouille ; cf. n. 9 et 173), Apollon Proopsios (Pausanias ; pourrait être à Proph. Ilias), Zeus Epakrios (Etym. Magnum et dans le règlement religieux d'Erchia). Pp. 100-112, L. étudie les traces de sanctuaires sur les sommets de l'Attique : au Parnès, fouilles de la construction d'une route militaire en 1959 avec une couche de cendres épaisse, avec beaucoup d'aryballes corinthiens et 3000 poignards de fer ; en outre, Zeus Sémaléos et Zeus Epakrios ; à Tourkovouni et en divers points de l'Attique. Il mentionne des sanctuaires de sommets en Grèce d'après ses recherches et la littérature, régions de Némée, d'Épidaure, Corinthe, Cithéron, Hélicon (dédicace *BCH* 1926, 385-387), mont Ochè en Eubée, Olympe (*Bull.* 1968, 323), Naxos (le mont Zeus).

178. *Mésogée. Ikaria.* — Ang. G. Liangkouras, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.*, p. 153, stèle commune d'un Πλωθειεύς et d'un Ἰκαριεύς.

180 (pas de nº 179). *Aixônè.* — Th. J. Sienkewicz, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 109-112 : *Sophocles' Telepheia*, discute l'inscription chorégique, *IG*, II², 3091 (W. Luppe, *Bull.* 1973, 263) en relation avec les didascalies de *Rome IG Romae*, 223 et 229.

181. *Laurion.* — O. Masson, *Semitica*, 26 (1976), 96-98 : H, *Stèle de Ianibêlos en Attique*, republie avec photographies la stèle *IG*, II², 1167 (plus complète, avec une inscription en haut, W. Peek, *Attische Grabschriften*, I (cf. *Bull.* 1955, 82), n. 116) : en haut, 3 lignes écrites de droite à gauche, à la sémitique, Ἰανιβήλος ἀρχι[κα]μινευτή[ς], et plus bas : Ἰανιβήλε ἀρχικαμινευτὰ χαῖρε. Ianibélos « portait un nom syro-araméen et avait dû naître dans quelque contrée du Proche-Orient ». S. Lauffer, *Bergwerkssklaven von Laurion*, 898-899, voyait plus précisément son origine dans « la région minière chypriote ou phénico-syrienne ». Nous croirions en effet qu'il venait d'une région minière, comme tel Paphlagonien venait de sa patrie où les petites mines de plomb et d'argent abondent comme nous pourrions le montrer. M. présente une possibilité d'explication de la première partie du nom d'après A. Caquot et M. Sznycer. Pour le métier, M. entend « forgeron en chef » aux mines du Laurion ; nous préférons le « Hüttenmeister » de S. Lauffer, la fonderie plutôt que la forge ; voir le *Dict. Etym.* de Chantraine. M. rapporte la datation au IIe siècle après J.-C. adoptée par S. Lauffer « d'après l'écriture ». Dans une écriture aussi malhabile (d'un camarade de Ianibélos, supposait L. justement, comme d'autres inscriptions du Laurion, qui ne sont pas gravées par des professionnels), qu'un *sigma* soit carré (si cela est vérifié) ne compte guère ; ce qu'on voit sur la photographie (et notamment les *alpha*) nous paraît bien plutôt hellénistique.

182. *Ath. Ann. Arch.*, 9 (1976), 37 : un timbre d'amphore de Cnide déchiffré et daté d'après 188 a. C. par V. Grace.

183. *Halai Araphenides?* — D. Peppas-Delmouzou, *Mél. Guarducci*, 529-538 : *Monumento sepolcrale di un guerriero, stele e 'loutrophoros'*, publie une haute stèle (2,795 m) surmontée d'un casque : rosaces, bouclier et loutrophore avec relief de *dexiôsis* ; sous les rosaces, Ἱεροκλῆς (P. date ce nom : vers 375-370) ; tout en haut, sur 3 lignes, Ἱέρων Ἱεροκλ(έ)ος Ἀλ(α)ιεύς (second quart du IVe siècle, vers 360). La *dexiôsis* : le personnage assis à dr. est surmonté du nom Ἱέρων ; lui sert la main un homme en tenue militaire, le bras gauche appuyé sur la lance, suivi d'un serviteur portant le grand bouclier et tenant le casque. Rapport avec une stèle à loutrophore de Charvati (Willemsen, *Ath. Mitt.*, 85 (1970), 102), avec le nom Καινεὺς Ἱεροκλέους, datée vers 350, de la même famille.

184. *Rhamnonte.* — Dans *Ergon Arch. Et. 1975* (1976), 6 sqq., A. K. Orlandos fait connaître une série d'inscriptions, avec photographies, provenant des fouilles de la Société en 1975 (B. Petrakos). P. 9 et fig., le haut d'une stèle du IVe siècle avec rosaces au nom de Εὐφράνωρ Εὔφρονος Ῥαμνούσιος. Il signale que la stèle portait les noms de descendants et de deux femmes, et qu'il y avait aussi des restes sculpturaux qui devaient appartenir au même hérôon. — *Ibid.*, 1976 (1977), 5-6 : du même type, stèles de Μνασικράτεια Λυσικλείδου et de Ἀθηνόδωρος Ἀθηνέου *(sic)* Ῥαμνούσιος.

185. Les chiens de forteresse n° 404, p. 209 ; un triérarque et τὰ παραγγελλόμενα note 304.

PÉLOPONÈSE

186. **Corinthe.** — H. S. Robinson, *Hesperia* 1976, 203-239 : *Excavations at Corinth : Temple Hill 1968-1972.* Pl. 52, *d e*, deux fragments avec quelques lettres en alphabet archaïque, qui sont (pp. 230-231) l'inscription publiée par B. D. Meritt, *Corinth*, VIII 1, n. 1 et reprise par S. Dow, *Bull.* 1944, 100 (avec le mois Phoinikaios, déjà reconnu par G. Klaffenbach en 1932) et Jeffery.

187. C. K. Williams II, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.* P. 221, au Forum romain les inscriptions *Bull.* 1973, 179.

188. N. Robinson, *Hesperia* 1976, 253-266 : *A Corinthian inscription recording honors at Elis for Corinthian judges*, publie un fragment de décret trouvé en 1962, une douzaine de lignes mutilées du dispositif d'un décret honorant une dizaine de juges de Corinthe. Le rhotacisme, observé partout, assure la provenance d'Élis. Il s'agit bien plutôt d'un arbitrage avec une cité voisine que d'affaires internes. Ce document est placé dans la première moitié du IIe siècle quand Alipheira faisait partie de la Confédération Achéenne. Voir n° 205.

189. **Isthme.** — P. A. Clement, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.* P. 230, tuiles estampées, avec le nom de la colonie en latin, ou Ποσειδῶνος (cf. *Bull.* 1972, 163) ou [Ποσειδῶν]ος Ἰσθ(μίου) ou δημόσ[ιον] ou des débris de noms ou un dauphin.

190. Épigramme archaïque n° 39.

191. **Némée.** — S. G. Miller, *Hesperia* 1975, *Excavations at Nemea 1973-1974*, pp. 149-150, a retrouvé l'inscription archaïque *IG*, IV, 84 (Jeffery, *Local scripts*, 150, n. 7) et confirme la possibilité des deux hypothèses de H. Roehl : [Ἀρτέμι]δι Ἐφοδίαι ou [Ἑκάτ]αι, sans exclure [τ]ᾶι Ἐφοδίαι. Photographie de la pierre, pl. 33 c. pl. 36 b (cf. p. 154), quelques lettres d'une inscription archaïque. Pl. 38 b (cf. p. 157), quelques mots d'une inscription hellénistique avec πολιτείας.

192. Épigramme agonistique n° 39.

193. **Argolide**. *Argos*. — Ch. B. Kritzas, *Arch. Deltion*, 27 (1972, paru en 1976), *Chron.*, P. 198, la dédicace *Bull.* 1976, 257, où le même éditeur a donné un commentaire. — P. 204 et Pl. 149 *a*, sur une base dédicace aux Dioscures : -ιμος ἀνέθηκεν -ο ([τ]ὸ ?) τέμενος [τοῖ]ν *Fανάκοιν*. K. la date de la fin du v^e^ siècle ou du début du IV^e^. — *Ibid.*, et pl. 148 *b*, débris d'épitaphe. — P. 207, 3 épitaphes chrétiennes avec photographies : Κοιμητήριον ἐλπιδη φῶς (Σ)ελεντιαρίου, ἔνθα κατε(τέ)θη ἡ οἰκοδέσποινα (α)ὐτοῦ Βιόλα. Nous ne comprenons pas entièrement le début, mais nous voyons le titre de ' silentiaire ', σελεντιαρίου, et un anthroponyme 'Ελπιδηφο (la photographie montre clairement un omicron), abréviation de 'Ελπιδηφόρου ? — Κοιμητήριον d'un 'Ελπίδιος et de sa femme Εἰερώ. — Κοιμητήριον Κυριακῆς, θυγατρὸς 'Ρόδης · εἴ τις δὲ ἀνορύξῃ αὐτὸ παρεκτὸς τῶν κληρο(νό)μων, ἐχέτω τὸ ἀνάθημα τὸ τοῦ 'Ιόδα ; outre les croix, un poisson. — P. 211, quelques lettres.

194. Liste des théorodoques et offrandes étrangères à un sanctuaire P. Cabanes (n° 261), 117-120, 124, 173 sqq.

195. M. Marcovich, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 44 : *Two mosaics from Hagios Taxiarchos*. Sur une mosaïque publiée par G. Äkerstrom-Hougen (1974), l'invocation : ὑγι[έ]νων λοῦσ[ε] = λοῦσαι (cf. *Bull.* 1976, 704). Près du buste d'une jeune femme ornée de bijoux, le terme 'Απόλαυσις. — Ce n'est pas proprement « une nouvelle divinité », mais une personnification tardive ; pour l'ἀπόλαυσις des bains, cf. notre étude *Bull.* 1976, 751, *ad* n. 51 (à Salamine de Chypre, ὑγιένοντες ἀπ[ολαύετε]), avec notamment la mosaïque d'un bain : ἐν ὑγίᾳ λουσάμενος ἀπολαύσιας κτλ.

196. *Tirynthe*. — † N. Verdelis, M. Jameson et J. Papachristodoulou, *Arch. Eph. 1975* (1976 ; paru en 1977), 150-205 : [*Inscriptions archaïques de Tirynthe*], publient des inscriptions, antérieures à 600, trouvées par V. en 1962 ; gravées en « écriture serpentine » ou « faux-boustrophédon » ; elles sont intéressantes pour la gravure et pour la phonétique. Outre des πλατι*Fοί*ναρχοι (comparés aux παράσιτοι de l'Attique et à des σίταρχοι et ἔνσιτοι du Péloponèse), elles mentionnent Zeus et Athéna. L'ἁλιαία et le δᾶμος témoignent d'une cité à part, dont on nomme aussi le ἰαρομνάμων et l'ἐπιγνόμων.

197. *Épidaure*. — M. Mitsos, *ibidem*, 19-27 : [*Inscriptions de l'Asclépieion d'Épidaure*], II. Dans les n^os^ 1-15 (pp. 19-24), M. indique l'emplacement exact à l'Asclépieion d'inscriptions dont W. Peek, *Bull.* 1971, 313, disait : « fehlen ; habe ich vergeblich gesucht ; heute unvollständig » ; photographie des 2 morceaux de *IG*, IV², 73. P. 24, n. 16 : dans *IG*, 138, en écriture argienne, le féminin Κρε*hί*λα, et non Κρε*hί*λας. Pp. 24-25, n. 17 : *IG*, 203 et 206 se raccordent. Pp. 25-26, n. 18, deux débris au dos de *IG* 45 (les deux côtés photographiés pl. 7). Pp. 26-27, n. 19, autel : après Τύχ[ας] ou Τύχ[αις], la dédicace 'Αγάθ[ιππ]ος ἱεραπολήσας Διὶ Σωτῆρι ; cf. *IG*, 416.

198. Ch. B. Kritzas, *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.*, 219 : dans la ville même, fragment de 5 lettres.

199. Liste des thérodoques : P. Cabanes (n° 261), 116-117.

200. J. Irigoin, *Recueil Plassart*, 119-123 : *Le plus ancien acrostiche grec ? (Anth. Pal. VI 330 et IG IV² 255)*, accepterait la restitution du fragment de dédicace d'Épidaure proposée par R. Herzog d'après l'épigramme de l'Anthologie et confirmée par un complément de lecture de W. Peek, *Bull.* 1968, 260. « Si donc l'épigramme..., ne faisant qu'un avec l'inscription..., se rapporte à l'orateur Eschine, elle offre le plus ancien exemple d'acrostiche grec qui nous soit parvenu. Le procédé serait antérieur aux débuts de l'époque alexandrine ». — Voir n° 42.

201. **Laconie.** *Sparte.* — G. S. Schwartz, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 177-178 : *IG, V 1, 213* : *The Damonon stele, A new restoration for line 39* : [καὶ hε]δ[ᾶ]ν.

202. Dédicace agonistique à Athéna n° 39.

203. *Leukai?* — *Arch. Deltion*, 27 (1972 ; paru en 1976), *Chron.*, 304 : l'inscription chrétienne sur mosaïque *Bull.* 1976, 271 : Μνήσθητι κτλ. ἐν τῇ ἁγίᾳ σου ἐκκλησίᾳ.

204. **Arcadie.** *Bassai.* — F. A. Cooper, *Hesperia* 1975, 224-233 : *Two inscriptions from Bassai*, publie une dédicace à Apollon sur 3 lignes : Θεοπεί[θης] ἀνέθηκ[ε τῶι] Ἀπόλλ[ωνι], et il la date d'environ 370 à 300. Commentant la forme des lettres de cette inscription et de la dédicace sur bronze du *Mont Kotilion IG*, V 2, 429, il date celle-ci aussi de la même époque, et non du v^e^ siècle.

205. *Alipheira.* — N. Robinson (n° 188), 260-262, discute du fragment très mutilé publié par An. Orlandos, *Alipheira*, p. 151 sqq. n. 2 (cf. *Bull.* 1969, 266). Le rhotacisme, régulier dans tout ce qui reste de ces 20 lignes, lui fait attribuer ce jugement, non à Alipheira qui ne fit jamais partie du domaine linguistique de l'Élide, mais à un document émanant d'Élis, et qui règle des affaires soit à Alipheira même, soit entre Alipheira et une ville voisine (Alipheira fut soumise aux Éléens de 244 environ à 219, où elle fut prise par Philippe V). R. restitue, l. 5 : τὸ δικαστήριον τὸ τᾶρ πόλιος τ[ῶν Ἀλείων].

206. **Élide.** — Documents en dialecte à Corinthe et à Alipheira et décret pour Damocratès de Ténédos n^os^ 188, 205. *Ibid.*, 263-264, Robinson discute les théories de F. Kiechle, *Bull.* 1962, 154, sur le dialecte éléen (cet article n'a pas paru dans *Röm. Mitt.* 103, 1960, mais dans *Rhein. Mus.*). Pour la date basse du décret pour Damocratès de Ténédos, *I. Olympia*, 39 (pp. 262-263), voir déjà L. R., *Opera Minora*, I, 128, n. 2 (*BCH* 1929).

207. **Olympie.** — A. Mallwitz, *Arch. Deltion*, 27 (1972, paru en 1976), *Chron.*, 275 et pl. 212 *a*, au stade, modeste siège d'un Lacédémonien qui était proxène des Éléens : Εὐ*Ϝ*ανίου Λακεδαιμονίου προξένου.

208. Dédicace des Thébains vainqueurs des Hyettiens n° 218.

209. **Achaïe.** *Patrai.* I. A. Papapostolou, *Arch. Deltion*, 27 (1972, paru en 1976), 287 : sur un fragment de brique : Κρισπείνου.

210. *Dymè.* — G. Daux, *Ath. Ann. Arch.* 1976, I, 120 : *Une coupe à déplacer.* Dans l'épitaphe *ibid.* 1975, 296-297 et fig. 3 *(non vidimus)*, au lieu de Πασίαμος Χίωνος χαῖρε, D. écrit et restitue : [Ἀσ]πασία Μοσχίωνος. Il publie aussi cette découverte dans *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 226 : *Un nom-fantôme.*

GRÈCE CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

211. **Boétie et Locride orientale.** — Chronologie des archontes béotiens n° 218.

212. S. Lauffer, *Chiron*, 6 (1976), 11-51 : *Inschriften aus Boiotien*, publie 44 inscriptions nouvelles, copiées en 1938-1939 ou plus récemment, et y joint des observations sur 15 autres déjà publiées. *Acraiphia*, deux épitaphes. N. 1, Καλιώ. N. 2, Κόσων, considéré comme un esclave scythe. — *Kopai.* N. 3, intitulé d'un catalogue militaire de recrues ἐμ πελτοφόρας ; S. le date vers 250-230. — *Haliarte.* N. 4, épitaphe pas plus tardive que le milieu du v^e^ siècle : Ἐπιϙύδες. N. 5-7, épitaphes plus tardives. — *Coronée.* N. 8, débris de deux documents de mains différentes : liste de vainqueurs dans un concours (Pamboiotia) ou plutôt la dédicace de ceux-ci et décret de proxénie pour un [Κορ]ίνθιος. La pierre doit venir de l'Itônion. N. 9, base honorant un [στρα]τηγός Romain,

Κοΐντου υἱὸν Σ—. N. 11, un père élève la statue de sa fille et la consacre à Ἀρτάμιδι Ὀρθωσίῃ, vers le milieu du IIIe siècle. N. 12, épitaphe métrique d'une femme pieuse, v. 4 : οὐδὲν γλύκιον εὐσεβίης πέλεται ; v. 1-2, Aphrodite Ourania lui avait donné νέκταρος ἀμβροσίην. N. 15-20, épitaphes avec un simple nom ; n. 17, Μελάντιχος ; n. 18, Ὁμολωΐς ; n. 19, [Π]άιλλος. Ce terme dans 11 épitaphes de Tanagra, *IG*, VII, 699-709, et à rétablir dans 3315 ; ce sont des enfants morts en très bas âge (cf. après Dittenberger, G. Klaffenbach, *Sitz. Berlin* 1935, 721, note 2 ; *Gr. Epigraphik*, 57 ; L. R., *Noms indigènes*, 371, note 3 (lire naturellement « l'explication de Dittenberger s'impose sans conteste », et non sans « contexte ») ; pour *Draco* comme nom des enfants avant le baptême, voir déjà Sonnini, *Voyage en Grèce et en Turquie* (Paris, 1801, voyage en 1779-1780), II, 109) ; 372, n. 1. Cf. n° 251. — *Lébadée*. N. 24, Πανκρατίον = Παγκρατίων, au Ve siècle. — *Orchomène*, notamment des pierres apparues dans le vieux pont du Céphise lors de sa destruction en 1939. N. 26, longue liste de noms mutilée, gravée sur deux côtés ; le côté A, connu imparfaitement par une copie de A. De Ridder, *BCH* 1894, 504, n. 37 ; sans doute liste de recrues en deux années. Observations sur les noms, souvent particuliers à la Béotie ; relevons Ὀμφαλίων, Σίλλει, Λάαρχος, Εὔνοστος, Λάσιππος, Μιτίων, [Λ]εύκιος. N. 27, liste de noms en 2 colonnes de 12 lignes, catalogues militaires du IIIe siècle. N. 29, débris de règlement religieux. N. 30, débris de dédicace ἥρωει avec mention des ἀφεδριατ[ευόντων]. N. 31, fragment de stèle avec victoire [δ]ίαυλον. L. 2, ne pourrait-on couper : νικῶν τὰ (concours) ? Auparavant [θε]οῖς ? N. 32, une prêtresse, Hippareta connue déjà, a dédié [τὸν ν]αὸν κὴ τ[ὰ λοιπὰ πάντ]α (?) Ματ[ρὶ Θεῶν]. N. 34, victoire [Π]ούθια δό[λιχον]. N. 39, vers le milieu du Ve siècle, Πολύτιμος Εὐ — Μhεγαρύς. — Révisions et observations sur diverses inscriptions, notamment à *Acraiphia* (n. 46 : *IG*, VII, 2792), *Coronée* (n. 49-52 : *IG*, VII, 2873, 2917, 2973, 3003). A *Orchomène*, n. 54-56, les catalogues militaires *IG*, VII, 3183 ; *SEG*, III, 373 ; *IG*, VII, 3184 avec *SEG*, III, 371, 372 ; nouvelle présentation de 3185 et *SEG*, III, 371 réunis par J. M. Fossey, *Ath. Ann. Arch.* 1974, 119 sqq. (partie gauche et droite). N. 57-58, sur des inscriptions de trépieds *Bull.* 1974, 283 ; dans le n. 26, sur [Ὁμολ]ωίῳ ἀνέθηκαν. N. 59 : *IG*, VII, 3208, dédicace [Διὶ] Καραιοῖ ; le nom Καράιχος à Orchomène et Lébadée. Pp. 48-51, commode index des noms.

213. *Oropos*. — Aristeidès, fils de Mnésithéos, proxène n° 110.

214. *Tanagra et Aulis*. — A. Schachter, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 251-254 : *Aristiastai. An inscription from Valhy (Boiotia) reconsidered*, Schwyzer, *Dial. ex.*, 463, 3 ; *Bull.* 1972, 185, a retrouvé la pierre au musée de Thèbes avec les συνθῦται Aristiastai et Aphrodisiastai et les *pharatritai*. Il rattacherait le groupe des Aristiastai au ' repas de midi '. P. Roesch ne le suit pas et il publiera une inscription du même genre, à Tanagra, où l'enterrement a lieu par les soins de ἡ τάξις τῶν φαρετριτῶν.

215. *Anthédon*. — Zeus stéphanéphore éponyme dans une liste n° 404, note 328.

216. P. Roesch, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977, 179-186 : *Les archontes stéphanéphores d'Anthédon*, donne une révision complète de cette liste ἀρχόντων στεφανηφόρων ἀναγραφὴ δευτέρα, *IG*, VII, 4173, améliorée par A. D. Keramopoullos en 1931 ; y apparaissent, comme chez K., les mentions répétées de Zeus (cf. n° 215), R. distingue les différentes phases de la gravure et de l'utilisation de la stèle. Pour le premier des *Aurelii*, la mention Αὐρ(ήλιος) a été ajoutée (cf. *Hellenica*, XIII, 234) ; R. en conclut qu'il a reçu en cours d'année la cité romaine par la Constitution Antoninienne.

217. *Acraiphia.* — N° 212. — *Kopai* n° 212.

218. *Hyettos.* — R. Étienne et D. Knoepfler, *Hyettos de Béotie et la chronologie des archontes fédéraux entre 250 et 171 avant J.-C.* (*Bull. Corr. Hell., Suppl. III*; 408 pp. in-4°, figures dans le texte, avec des dépliants; Paris, De Boccard, 1976). Ayant trouvé deux nouveaux catalogues sur le rempart de cette ville, les auteurs (ci-après E. K.) ont étudié le site, les inscriptions, les textes et l'histoire. Après avoir dit qu'ils ne connaissaient pas l'existence d'Hyettos deux ans avant d'y avoir mis les pieds (p. VII), ils ont acquis dans leurs visites et enquêtes une sorte de patriotisme hyettien parfois sourcilleux (par exemple 179, n. 579; 226; 242; 249, n. 945). Le travail est approfondi, minutieux, parfois pointilleux. Une très bonne partie topographique traite de la découverte, identification et exploration du site avec discussion du passage de Pausanias, IX, 24, 3-5, et étude sur *Olmones*, *Kyrtones*, *Korseia*, *Hyettos* et *Boumeliteia* (il n'y a pas péché grave à écrire Boumelita), cette dernière petite ville étant placée à Cheliadou. Aussi, pp. 189-201, bonne étude pour délimiter le territoire d'Hyettos. P. 6, n. 11, il vaut la peine de noter que, à la suite de Boeckh à son époque la ville n'était pas identifiée et toute cette région frontière de la Béotie et de la Locride était pratiquement *terra incognita*; pour l'amour du Ciel parlons autrement de Boeckh et des ancêtres, qui ne sont pas nés hier dans notre monde de facilité archéologique), diverses inscriptions ont été classées à tort à Hyettos: *IG*, VII, 2837, 2838 (à Atalante-région d'Oponte, à insérer donc dans *IG*, IX 1); aussi, p. 14, note 44, extraire du Corpus ces inscriptions qui sont de Martino, dans la direction de Larymna: 2839, 2841, 2842, 2844, 4165-4171. Pp. 72 sqq., publication des deux catalogues nouveaux, le nom de l'archonte fédéral Callistratos dans le premier étant nouveau; commentaires sur la prosopographie et le dialecte. Pp. 81-112, révision critique des 24 catalogues déjà publiés dans *IG*, avec apparat critique («l'apparat critique du Corpus étant presque inexistant»), corrections éventuelles, observations prosopographiques et onomastiques, le tout accompagné de belles photographies. Pp. 113-135, les stèles funéraires, 5 dans *IG*, maintenant 24. Sont publiés les inédits n. 6-18 (le n. 11 représente un ouvrier assis, tenant un outil). Pp. 137-142, discussion sur la provenance de la stèle d'Agasinos *IG*, IX 1, 292 (cf. *Bull.* 1966, 266), copiée à Hagios Georgios près de Malesina; elle viendrait de Hyettos plutôt que de Cheliadou de Proskyna; pour cette «superbe stèle», «cette provenance est non seulement possible, mais vraisemblable» et le soutenir, même sans le prouver, «était en quelque sorte notre devoir» (p. 142). P. 152, bloc avec l'inscription Διὸς Ἀγοραίου. Pp. 159-163, discussion sur *IG*, VII, 2835, inscription honorifique avec la signature de Κάναχος; l'ethnique pourrait être Λεο[ντήσιος], de la ville achéenne Léontion, et pp. 163-166, sur la signature d'Homolôïchos, *Jahreshefte*, 8 (1905), 276-285. Pp. 166-175, sur les inscriptions honorifiques *IG*, VII, 2836 et 2833-2834 (estampages). Pp. 182-185, inscription de 3 courtes lignes avec ΟΑΝΕΙΣ/ΕΠΙΤΩ/ΜΑΝΤΕΙΩ. Pp. 211-262, «il tient assurément de la gageure» de reconstituer largement «l'histoire de la cité» avec une documentation si frêle. Relevons le commentaire sur la dédicace des Thébains à *Olympie* après victoire sur les *hυέτιοι* (*VIII Olympia Ber.*, 98-100; *Bull.* 1968, 272; ce document sert aux auteurs à attribuer à Hyettos le monnayage archaïque que F. Imhoof-Blumer classait à Haliarte, pp. 215-226: «dans l'état actuel de la documentation, Hyettos est une candidate infiniment plus sérieuse et en tout cas nous eussions été impardonnables de ne pas faire valoir ici les titres que lui a conférés il y a peu la jambière d'Olympie». Voir aussi, pp. 388-390: le monnayage d'Hyettos à l'époque archaïque, le classement

de ces monnaies d'après les exemplaires publiés. Pp. 246-251, « l'agonothète-évergète Nénarchos et la participation des Hyettiens à la vie agonistique en Béotie au Ier siècle avant J.-C. ». E. K. discutent de la date de ce catalogue agonistique de *Lébadée* (M. Holleaux, *Études*, I, chap. VI) ; M. Feyel et d'autres ont suivi la date de M. Holleaux : Ptolémée Philopator n'est pas Ptolémée IV, à la fin du IIIe siècle (cf. *Bull.* 1973, 58), mais Ptolémée IX ou XIII, et le décret doit descendre aux années 121-116 ou aux environs de 80. E. K. veulent le dater après la guerre mithridatique et voir dans le souverain Ptolémée XII (selon la nouvelle numérotation) Aulète (80-51 ; déjà Moretti), et précisément de 58 ou 57, quand le roi, chassé du trône (58-55 , voyageait à Rome, Rhodes, Éphèse et peut-être Athènes ; c'est alors que « le roi en personne vint y participer ». Le raisonnement est vicié par une équivoque. Dans un concours hippique, le propriétaire du cheval ou du char ne court pas lui-même, la plupart du temps, pas plus Alcibiade à Olympie que Zeuxô, Eucrateia et Hermionè, filles de Polycratès d'Argos, gouverneur de Chypre, comme « la ville d'Antinoë » à Corinthe ; c'est un fait connu depuis toujours (cf. *Opera Minora*, I, 518-524 ; *BCH* 1935 ; rappel de cette vérité souvent repris et approuvé depuis lors). La présence du roi, venant assister à la victoire ou à la déconfiture de son char et de son jockey, n'était nullement impliquée par sa victoire. Ce n'est sans doute pas, d'autre part, un roi lagide chassé de son trône qui venait faire courir son écurie en Béotie et « participer lui-même au concours ». Cet envoi d'un char à Lébadée indique des rapports diplomatiques d'un roi sur le trône avec les Béotiens. Pp. 252-256, provenance de l'inscription éphébique de *Malesina SEG*, III, 421 ; ni Halai, ville la plus proche (Pappadakis), ni Tanagra (Roesch et Calvet , mais naturellement Hyettos. Les pages 265-353, traitent de la chronologie des archontes de la Confédération Béotienne ; E. K. travaillent à la préciser ou à la modifier et discutent les raisonnements des divers auteurs en dernier lieu M. Feyel et P. Roesch. Ils reviennent naturellement sur l'entrée d'Aigosthènes dans la Confédération béotienne et sur Oponte et la Confédération, et aussi sur la dissolution de la Confédération. Nous n'avons pas compétence pour entrer dans ce sujet (pour l'archonte Thibrôn dans *I. Magnesia*, 25 B, ce nom est confirmé, contre M. Feyel, par une révision des estampages). P. 349, liste alphabétique des archontes ; p. 350, liste chronologique. En appendice I, une prosopographie d'Hyettos, pp. 355-376, avec, pp. 377-378, un index des noms mal lus et des restitutions fautives. App. VI, par J. M. Fossey, 401-402 : *Fragment d'un nouveau catalogue militaire d'Hyettos*, dont il ne reste au début que les noms de trois magistrats. P. 403, le nom de l'archonte local est déchiffré par E. K., Νικασίω[νος].

219. *Orchomène.* — G. J. M. J. Te Riele, dans *Miscellanea Tragica in honorem J. C. Kamerbeek* (Amsterdam, Hakkert, 1976), 285-291 : *Charitesia*, propose de rattacher les dédicaces de trépieds chorégiques *Bull.* 1974, 283 au concours des Charitésia. Deux photographies (P. Roesch) du théâtre d'Orchomène, qui a été identifié et fouillé par Spyropoulos. — Voir aussi n° 212.

220. *Lébadée.* — N° 212. Inscription sur les Basileia nos 69, 218.

221. *Chéronée.* — D. M. Shaps, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 63-64 : *A disputed slave in Boeotia*, discute sur l'affranchissement-consécration *IG*, VII, 3372.

222. *Coronée.* — N° 212.

223. *Haliarte.* — Nos 212, 218.

224. Inscriptions d'*Atalanti*, *Martino*, *Malesina*, *Halai* n° 218.

225. **Phocide.** *Tithorée.* — S. Lauffer (nº 212), n. 45 : épitaphe hellénistique de Σωτηρίς, Ζώπυρος.

226. **Delphes.** — J. Pouilloux, *F. Delphes*, III, fasc. 4 (suite) : *Les inscriptions de la terrasse du temple et de la région Nord du sanctuaire, Nos 351 à 516* (203 pp. in-folio et 32 planches, Paris, De Boccard, 1976). Ce fascicule termine la publication des inscriptions de Delphes selon le classement topographique ; il ne reste plus que quelques inscriptions dont la publication est entre les mains de divers savants ; l'une en tout cas, de l'époque impériale, est importante pour la population et l'histoire (cf. *CR Acad. Inscr.* 1963, 270-271). P. a rédigé encore un index des fascicules 2 et 3 du tome IV, qui sera publié à part. Comme il est naturel, les inédits sont peu nombreux. Relevons les suivants. N. 394, proxénie pour un Καφισ[όδωρος]. N. 395, pour des [Ἐ]ρεσίο[ις] de Lesbos. N. 398, un Éginète. N. 402, un Ἀχαιός, des gens de Kéos Κείωι ἐξ Ἰουλί[δος], Κείοις Καρθαιέοι[ς], Κε[ίωι]. N. 431, un Τίμαρχος Κάφιος Φανοτεύς. N. 435 un Δάμων Ὀλυ[μπι]οδώρου Φλειά[σιος]. N. 476, grande base pour un aulète d'Ancyre (Ἀνκυρανόν), qui porte 13 autres ethniques dont ceux de Lacédémone, Prousa et Brentesium (cf. *Hellenica*, II, 68-71 et 93, sur les documents grecs dans la ville et sur la ville de Brindisi et sur le concours grec qui y est attesté par ce texte et par l'inscription d'un athlète en Phrygie), Tarse et aussi bien dans la Grèce propre (Athènes, Corinthe, Thespies, Argos) et l'Ionie (Smyrne, Éphèse), comme plus loin Pergame et Néocésarée (du Pont). Dans des couronnes, 36 noms de concours sont mentionnés, avec les précisions πυθαύλης ou χοραύλης ; les Isthmia et les Néméa parmi les concours de la période, et naturellement les Pythia (3 fois) de Delphes, où la victoire fut l'occasion de l'érection de la statue ; les Actia sont assurément le concours de Nicopolis ; en Italie les Capitolia (de Rome), Potioloi (les Eusebeia de Pouzzoles) et Néapolis (les Sébasta). Relevons encore à Milet les Didymeia Commodeia, et à Éphèse les deux concours des Barbilleia (Balbilleia), des Artémisia et des Éphéseia ; les Hadrianeia, sans nom de ville, sont sans doute les concours de Smyrne, où le flûtiste a vaincu aux Olympia. N. 477, fragment d'une base analogue avec 13 noms conservés : Pythia (2), Actia (de Nicopolis), Capitôleia, Ποτιόλους (le *sigma*, plus petit, au-dessus de la 2e ligne), Isthmia (2 fois ; la seconde avec τὸ β'), Néméa, Panathénaia, Haleia (de Rhodes) et une 2e fois avec κήρυκας, 2 fois Σμύρνα[ν]. Nous signalerons quelques textes importants, dont on a ici l'édition mise à jour après révision, avec apparat critique et commentaire. N. 351, arbitrage des juges de Cassandreia pour le litige territorial entre Méliteia-Chalai et Peumata ; délimitation précise. N. 352, sympolitie entre Hypnia et Myania. N. 353, la série des documents de Spurius Postumius. Dans le n. 354 (cf. *Bull.* 1974, 291), l. 42, nous écririons τὴν εὐώ[νυμον]. N. 355, arbitrage de Makôn de Larisa entre Thèbes de Phthiotide et Alos ; délimitation ; une ἱερὰ χώρα commune et le culte d'Athéna Itônia. N. 356, les Sôtéria et Pythoclès d'Hermione, prêtre des Technites. N. 357, acceptation des Ptolémaia d'Alexandrie par les Amphictions, avec l'aporie de la date. N. 358, asylie du sanctuaire d'Athéna Itônia : de Coronée ou d'Achaïe Phthiotide. Nous rapprocherions le fragment de Cos publié par P. Boesch, *Théôros* (1908), 28 : — αἱρεθέντες ἐς Ἴτωνον — — — ἐπαγγελλόντω τὰ [Ἀσκλαπίεια ἐν] ταῖς πόλεσι ταῖς (ces 4 mots restitués par M. Segre, *Riv. Fil.* 1934, 177, note 3) ἐν Θεσσαλίαι καὶ ἐν Ἄργει (sans doute pélasgique) ; on voit par là que, pour la déesse thessalienne, on célébrait des Itônia de caractère panhellénique. N. 359, décrets des Étoliens pour les hiéromnémons dans des circonstances particulières et sur les procès. N. 361, décret pour le citharède athénien Ménalkès. N. 362, décret pour le

médecin Philistos de Cos. Médecins connus à Delphes. N. 365, décret pour Glaukias l'Achéen (plutôt Phthiotide que Péloponèse). N. 367, début de lettre d'un magistrat romain. Après les documents amphictioniques, ceux de Delphes. N. 369, le *pélanos* des Phasélitains. N. 371, l'accord de Delphes et de Skiathos. N. 372, asylie du sanctuaire d'Apollon Pythaios à Chalcédoine. Proxénies, n. 373-450, classées chronologiquement. Le n. 430 est pour [Κάσσανδρος] Μενέσθεος Ἀ[λεξανδρεύς], d'Alexandrie de Troade restitué par E. Bourguet; cf. *Sylloge*³, 653 C, L. R., *Coll. Froehner*, pp. 28-31. N. 438, pour Sulpicius Galba. N. 451-475, dédicaces. N. 451, les Messéniens. N. 452, l'Aurige. N. 460, Daochos et les Thessaliens de Pharsale ; cf. *Bull.* 1972, 214. N. 462, la colonne aux danseuses. N. 463, Peisis de Thespies (Moretti (n° 2), n. 71). N. 473, le primipile Publicius Proculeianus de Ravenne, procurateur de Pannonie (Παιονία) et d'Achaïe. N. 474, le sophiste Flavius Alexandros. N. 478, l'aulète Ἀντιγενίδης honoré par sa patrie [ἡ νεωκ]όρος Λαοδικέων τῶν πρὸς [τῷ Λύκῳ πόλις]. Il s'agit bien de la ville du Lycos, non de celle de Syrie ; car cette dernière s'appelle alors Ἰουλιεῖς Λαοδικεῖς et elle ne connaît pas la néocorie ; cf. *Hellenica*, VII, 214, n. 9 (renvoi qu'a retrouvé P. ; les deux remarques dues à H. Seyrig et *Laodicée du Lycos*, 288, n. 5 (en traitant de son titre de néocore ; on est ainsi reporté au règne de Caracalla au plus tôt). — N. 479-509, actes d'affranchissement. Parmi les inédits, le n. 503 (femmes esclaves Corinthia et Euphrosynè) ; les autres sont des débris. Dans les divers, n. 510-511, sur un tambour de colonne, Ζῆτος Πολυάρχου ἐχρύσωσε.

227. G. Roux, *Delphes, son oracle et ses dieux* (245 pp. petit in-8° et 36 planches ; Paris, Les Belles Lettres, 1976 , a pu heureusement donner une édition française de son ouvrage, d'abord publié en allemand (*Bull.* 1972, 203). Les notes sont au bas des pages, suivant la louable habitude française. — Dans ce livre brillant, relevons quelques petites affirmations que nous ne pouvons approuver. P. 184, dans l'inscription de l'antre du Parnasse, « à Pan... et aux nymphes ses compagnes » traduit l'ancienne erreur où συμπερίπολοι était considéré comme épithète des Nymphes, alors que ce sont les « gardes patrouilleurs » qui s'associent à la dédicace du péripolarque, comme l'ont expliqué les pages mêmes auxquelles renvoie R. P. 211, on ne peut parler de « Claros et Milet en Carie ». Pour des questions plus générales que Delphes, nous ne suivons pas R., p. 55, dans l'explication des sacercoces doubles et des sacerdoces à vie par des raisons financières et les détails de cette demi-page prêtent tous à des objections ou réfutations. De même pp. 212-213, pour la rapsodie traditionnelle sur la fin de la cité grecque avec Chéronée et pour le rôle religieux des souverains ou l'indifférence des rois et empereurs pour les oracles ; il n'est pas juste de dire que « la Grèce [par quoi il entend l'hellénisme] s'endormit ». Nous réagissons souvent contre de tels jugements et nous ne sommes plus les seuls.

228. L'École d'Athènes a consacré un volume à des *Études delphiques* comme elle avait fait pour Délos : *Supplément IV* de BCH (468 pp. ; 1977 ; il groupe 26 études.

229. C. Vatin (n° 228), 13-22 : *Couroi argiens à Delphes*, reprend l'examen des socles des kouroi où l'on voyait Cléobis et Biton. Il fait la critique des diverses éditions, écarte les lectures que l'on avait cru faire après la première présentation par Th. Homolle (ματάρα, ἐαγαγον, δυιοι), dit ce qu'il voit sur les pierres et les estampages qu'il présente ; seule la ligne qui porte la signature de l'artiste argien est intelligible et il la lit comme la lisait Homolle, *F. Delphes*, IV 1, p. 8-9. Les deux athlètes argiens doivent rester anonymes.

230. M. Guarducci, *Epigraphica*, 37 (1975), 7-18 : *L'epigrafe rupestre dei*

Labiadi a Delphi, ne craint pas de revenir encore (cf. *Bull.* 1952, 62) *ab ovo* sur ce texte énigmatique ; elle discute des opinions de G. Vitucci, *Bull.* 1954, 133, et de G. Roux, 1970, 312.

231. G. Daux (n° 228), 49-66 : *Repentirs et mises au point.* Pp. 51-57, discussion sur la *base delphique consacrée par un Alcibiade, SEG*, II, 311, qu'il avait publiée *BCH* 1922, 439-445 ; il admet à la suite de L. H. Jeffery que cette dédicace n'est pas attique, mais lacédémonienne ; précisions sur la lecture avec [τ]ῶι Ἀπέ[λον]ι. J. l'a datée vers 525-500 ? », et non « vers 475 ». — Pp. 57-61, *la chronologie delphique des années 270-260*, avec le cas de l'archonte Pleistôn dans une année pythique ; vive discussion contre R. Étienne et M. Piérart, *BCH* 1975, 59-62 (*Bull.* 1976, 319, sans contester proprement, semble-t-il, le résultat. — Pp. 61-66, *le décret de Chios FD, III* 3, *214+ BCH 23 (1959), p. 435* (*Bull.* 1961, 345). « Vaine polémique » surtout contre Ph. Gauthier dans son *Symbola*. Pour que l'évocation de cette importante inscription ne soit pas tout à fait inutile et puisque D. semble regretter que les observations annoncées de L. R. soient restées inédites, celui-ci donne ici ce qui lui paraît être la solution d'une *crux*, même s'il devait reporter à une autre publication les justifications. L. 28-30, on lit dans l'édition de P. Roussel, *BCH* 1923, 23, cette phrase, avec les restitutions dues à E. Bourguet, pour l'activité qu'aura à assumer le hiéromnémon de Chios : ὁ δὲ αἱρεθε[ὶς ἱερομνάμων θυέ]τω μετὰ τῶν ἄλλων ἱερομναμόνων τὰς νομιζομένας τοῖς Χ[ίοις θυσίας καὶ πρεσ]βε_υ]έτω (il y a une faute d'impression dans les crochets) κατὰ τὸν νόμον καὶ τὰ δόγματα τῶν Ἀμφικτυόνων. Dans *F. Delphes*, D. lisait sur la pierre [πρεσϐ]ευέτω. C'est le texte qu'a reproduit L. Moretti dans son récent recueil d'inscriptions helléniſtiques (n° 2), n. 78. On peut écrire [—]ϐευέτω, car il n'y a aucune raison de douter du *bêta* lu par E. Bourguet bien antérieurement aux éditions du document. M. a eu le mérite d'offrir une traduction : « lo ieromnemone nominato sacrifichi assieme agli altri hieromnemoni i sacrifici di rito per i Chii e compia la sua ambasciera secondo la legge e le decisioni degli Anfizioni ». Mais il n'a pas donné d'explication ou justification. Il ne semble pas que le verbe πρεσϐεύειν soit le terme obvie pour l'activité d'un hiéromnémon, agissant avec le corps des hiéromnémons, ni peut-être non plus que ce mot s'accorde précisément avec les termes juridiques κατὰ τὸν νόμον καὶ τὰ δόγματα τῶν Ἀμφικτιόνων. Parmi les mots auxquels on peut penser avec -ϐεύειν, il semble que seul convienne le verbe βραϐεύειν et [βρα]ϐευέτω s'applique excellemment au second aspect de la tâche des hiéromnémons : avec les sacrifices l'activité judiciaire pour les concours et pour les procès amphictioniques. Les procès ne sont-ils pas le point essentiel sur quoi porte le serment des amphictions dans la loi de 380, δικαξέω τὰς δίκας κτλ. ? et les βραϐεῖς ne sont-ils pas les juges du concours pythique selon Sophocle et Platon ? Faudra-t-il en justifier l'emploi ? — L. 30, on demandera aux Étoliens de s'occuper que ἀνα[κηρυχθήσετα]ί τε ὁ στέφανος [κατὰ (plutôt que καὶ des éditions) τὸ κή]ρυγμα τὸ ἐν τῶιδε τῶι ψηφίσματι γεγραμμένον [ἔν τε τοῖς Λα]φριείοις καὶ ἐν τ[οῖς Θερμ]ικοῖς. D'autre part, D. ne juge pas « évident » que ce soit aux Laphrieia et aux Thermika que les théores de Chios aient représenté leur cité ; on sera donc obligé de revenir sur ces concours. Du moins, D. reconnaît-il que les théores sont ceux de Chios, comme nous l'avons dit, et il renonce à « des théores (qui) accompagnent les ambassadeurs étoliens. Sont-ils chargés d'annoncer la prochaine célébration des Laphrieia (cf. l. 35) ? ». Ce n'était, dit-il, qu'un lapsus (venant de Pomtow), sur lequel il n'y avait pas à s'étendre en le rectifiant. Dommage que ç'ait été,

après l'apparat critique, le seul commentaire pour « le fait le plus important du nouveau texte, en dehors de l'octroi de la politie étolienne aux Chiotes ».

232. F. Salviat (n° 228), 23-36 avec 5 fig. : *La dédicace du trésor de Cnide*, place la dédicace qui commence par Τὸν θησαυρὸν τόνδε à l'architrave du trésor (restitution fig. 6) et préfère laisser la fin sans compléter la lacune.

233. G. Rougemont (n° 228), 36-47 : *Les théores d'Andros à Delphes*, étudiant ce règlement sur la théorie d'Andros envoyée à Delphes au v^e^ siècle, publié par G. Daux, *Hesperia* 1949, 58-72 (cf. *Bull.* 1950, 120), repris par F. Sokolowski, *Lois sacrées, Suppl.*, n. 38, en explique plusieurs passages. D'abord l'attribution des peaux des victimes. Dans A 11-18, coupant Δέ[ρ]μα δὲ φερέτο κἤρυ[ξ], αὐλετὴς, κελευστὴς ἕκαστος τῶν δημοσίον ἱερέων, il interprète le dernier mot comme le génitif pluriel de ἱερῆον (ἱερήιον), les victimes, et non les prêtres ; ces trois dignitaires d'Andros pourront emporter chacun une peau, les autres peaux reviendront aux Delphiens. Ensuite pour expliquer Σῖτον παρεχόντων κτλ., où le sujet sous-entendu est : les théores, il précise le sens de σῖτος dans les quatre passages du texte : A 6-11, dix dignitaires de la théorie sont dispensés de σῖτον φέρειν ; A 14-15 déjà cité ; A 18-22, chacun doit τιθέναι, ἐκτὸς τοῦ σίτου, une obole éginétique par jour ; en B 8-10, dispense de σῖτον φέρειν pour les cinq théores chargés de la discipline. Σῖτον φέρειν ou τιθέναι sont identiques et signifient « fournir une contribution en vivres ». Les dignitaires exemptés de fournir des vivres n'ont pas à donner non plus de φρυκτοί. Difficulté de préciser le sens du mot ; il ne peut s'agir de fèves à déposer sur l'autel avec du blé ; l'hypothèse de combustibles (les ξύλα sont des fournitures pour les banquets) est tentante.

234. P. Marchetti (n° 228), 67-89 : *A propos de l'archonte delphien de 344/3.* Étude sur la chronologie delphique du IV^e^ siècle, dont voici les sous-titres : *Les raisons de douter de l'existence d'un archonte à huit lettres en 344/3* (pp. 65-77) ; *Restitution nécessaire de* ΚΛΕΩΝΟΣ *dans le compte 23, II, l. 31* (pp. 77-79) ; *L'archontat de Palaios* (pp. 79-83) ; *La chronologie de la quatrième guerre sacrée* (pp. 83-89).

235. J. Bousquet (n° 228), 91-101 : *Inscriptions de Delphes. Notes sur les comptes de naopes.* P. 91-96, B. donne sa révision et son interprétation de *F. Delphes*, III 5, 36 ; lisant notamment κυπαρισσίνας, l. 18, il restitue l. 1-3 : [- *10 lettres* ἐν Σικυῶνι μετὰ τοῦ ἀρ]χιτέκτον[ος κυπαρίσσινα ξύλα ἐπ]ριάμεθα ; des naopes ont été envoyés avec l'architecte acheter à Sicyone 17 grosses grumes de cyprès pour la charpente du temple, achat que B. date de la fin de l'archontat de Dion, en mai 335. — Il examine d'autres comptes où l'on mentionne des bois de charpente et présente son texte revu du fragment 25, III B (qu'il sépare du n. 25), bois de sapin pour la charpente du péristyle : — il met le n. 26 immédiatement après le n. 38. Nouvelle lecture du n. 25 I B et raccord du n. 44 avec un fragment inédit.

236. J. Pouilloux (n° 228), 103-121 : *Travaux à Delphes à l'occasion des Pythia, « Les comptes de Dion » (247-6 ?).* P. a revu cette stèle de 44 lignes publiée par Th. Homolle, *BCH* 1899, 564-566, utilisée pour l'étude du gymnase et du stade. Il en donne une édition avec apparat critique, traduction et il la commente au point de vue des travaux d'entretien, pour la célébration des Pythia, τὰ πυθικὰ ἔργα : dans le gymnase, le « stade pythique », l'hippodrome, le « théâtre pythique » ; on prépare au stade un « odéon » ; on procède à la βάθρωσις d'un « théâtre pythique » dans le stade et là aussi à la πᾶξις (πῆξις) du προσκάνιον ; comme l'avait dit Homolle, les concours musicaux et littéraires se célébraient au stade grâce à ces installations provisoires. L. 40, il est question

des prix : τὰ βραβεῖα Πλείστιος μνᾶν αἰγιναίαν. « Naturellement à Delphes les concours sont ' stéphanites '. On fait préparer les couronnes pour ces prix. La somme de 35 statères paraît élevée pour ces seules fournitures ». — Il est intéressant de voir le mot *brabeion* à cette date, le plus ancien témoignage dans les inscriptions et même en comparaison avec les textes littéraires, à l'exception de Ménandre. Le mot apparaîtra très fréquemment dans les inscriptions agonistiques à l'époque impériale. Il désigne la récompense, couronne surtout (cf. *Opera Minora*, II, 1024, n. 2) ou palme, qui sont les prix des cnocours stéphanites, comme des concours thématites. On a à l'époque impériale plusieurs exemples, dans ces concours où l'on ne reçoit pas d'argent, de *brabeia* de valeur, dorés ou argentés. Dans une inscription de Priène, *I. Priene*, n. 118, que l'on date du Ier siècle a. C., un long paragraphe mutilé d'un décret pour un évergète, l. 9-10, est consacré à son rôle comme agonothète du concours d'Athéna (sur ce concours, cf. *Hellenica*, IX, 74-76) avec le concours gymnique. Voulant que les *brabeia* soient ' sûrs ' pour toujours, c'est-à-dire solides, ἀσφαλέστατα πρὸς πάντα τὸν χρόνον γενηθῆναι τὰ βραβ[εῖα], sans égard pour la dépense, [τῆς] δὲ δαπάνης ὑπεράνω γενόμενος, συνετέλεσεν Κορινθίου [..τ]ὰ βραβεῖα. L'éditeur donne cette note due à M. Fränkel : « Κορινθίου erganze ἀργυρίου (place pour deux lettres, chiffre), cf. *I. Magnesia*, 44, 32 [150 drachmes ἀργυρίου Κορινθίου allouées par Corcyre aux théores de Magnésie pour un sacrifice] ; 46, 41 (de même une demi-mine à Épidaure ». C'est l'étalon de ces colonies de Corinthe, comme a fait remarquer K. Regling, *Die Münzen von Priene* (1927), note 246, en disant que cet étalon est impossible à Priène ; « dans le contexte obscur de la phrase : ..Κορινθίου ..[τ]ὰ βραβεῖα, s'agit-il de prix du concours en bronze de Corinthe ? » En effet, on remplit exactement la lacune en restituant : συνετέλεσεν κορινθιου[ργ]ὰ βραβεῖα. On voit que ces *brabeia* étaient coûteux. A Delphes, au milieu du IIIe siècle, il doit s'agir de *brabeia* en bronze, d'où leur prix. L. R., dans une étude agonistique sur les couronnes (cf. *Les épigrammes de Lucillius*, 267 ; *Hellenica*, XI-XII, 334), traitera à la fois de la matière des couronnes (laurier, chêne, roseaux, épis, etc.) et des ' couronnes agonistiques ' en métal, si abondantes à l'époque impériale sur les monnaies grecques et presque toujours méconnues sur les bases de vainqueurs (en dernier lieu *Bull.* 1970, 586 ; 1971, 649 ; cf. ci-après n° 430 ; le Bulletin en a signalé à mainte reprise la représentation non comprise), avec étude sur les témoignages de *brabeion* épigraphiques et littéraires ; ainsi Philon et les Pères de l'Église, depuis le passage célèbre de S. Paul et les Actes des martyrs et avec les lexicographes et glossaires.

237. G. Nachtergael, *Historia*, 25 (1976), 62-78 : *L'archonte athénien Polyeuctos et la périodicité des Sôteria étoliennes*, reprend l'historique de la chronologie des archontes dans la décennie 250-240, celle des Sôtéria de Delphes et des éléments apportés par les vases d'Hadra, notamment l'épitaphe du théore delphien Sôtiôn, mort au cours de son voyage d'annonce des Sôtéria et datée de la 9e année de Ptolémée Philopator. Il retient une partie des conclusions de Chr. Pélékidis *Bull.* 1962, 90, mais avec une différence. D'après les recherches récentes sur la chronologie de l'Égypte hellénistique, Sôtiôn est mort entre le 26 septembre 214 et le 12 octobre 213 de l'année attique. Pélékidis pensait que les Sôtéria coïncidaient avec les Pythia ; mais ces fêtes ayant lieu vers juillet-août, elles ont été célébrées au début de l'année attique 214-213, donc dans les derniers mois de la 8e année de Philopator. Sôtiôn allant annoncer les Sôtéria est parti de Delphes 6 mois avant la célébration des fêtes ; les Sôtéria se célébraient vers juillet-août ; la fête qu'annonçait Sôtiôn se place dans les derniers

mois de la 9e année de Philopator, au début de l'année attique 213-212. C'est donc de là qu'il faut remonter de 4 en 4 ans pour la première célébration des Sôtéria (située entre 247-6 et 239-8), donc en 245-244 ; l'année de Polyeuctos qui précède cette célébration est alors 246-245 et l'acceptation d'Athènes eut lieu en avril 245. Les Sôtéria se placent dans une année post-pythique. — Dans le décret d'acceptation de Chios, *F. Delphes*, III 3, 215, l. 28-30, N. propose de restituer dans la lacune où il est question du choix des théores : γίνεσ[θαι δὲ εἰς τὸ λοιπὸν] τὴν ἀπόδειξιν τῶν θεωρῶν καθ' ἑκάστην πενταετηρίδα ὅταν καὶ [Αἰτωλοὶ τὴν ἐπαγγελίαν ποι]ῶνται (discussions sur des variantes possibles) et non un synchronisme avec une fête panhellénique. — Relevons que N. repousse lui aussi, comme étant sans justification, le système de E. Manni avec Polyeuctos en 251-250 (cf. en général *Bull.* 1969, 180 ; 1976, 196). — Cet article entrera dans un livre du même auteur, *Les Galates en Grèce et les Sôtéria de Delphes, Recherches d'histoire et d'épigraphie hellénistique*, à l'impression.

238. J.-P. Michaud (n° 228), 125-136 : *Nouvelle inscription de la base de M' Acilius*. Un bloc trouvé en 1974 complète le texte de cette base *Sylloge*³, 609-610, reprise et rectifiée par P. Roussel, *BCH* 1932, 2-12 (Sherk, *Roman Doc. Greek East*, n. 37), datée de 191-190. Ce bloc, juxtaposé à l'autre, dont le haut est cassé sur une hauteur de 30 cm, devait comporter sur cette partie la fin des lignes de la lettre de M' Acilius et une dizaine de noms d'expropriés de leur maison ; il donne encore 35 noms de propriétaires de maisons dans la colonne de gauche ; la colonne de droite est constituée par quatre donations de M' Acilius, les deux premières assez incomplètes, l'une concernant des biens qui avaient appartenu à un Héracléote ; dans la seconde M' Acilius rend au dieu et à la cité, l. 44-45 : τὰ [τεμέ]νη (« parcelles ») τοῦ Ἀπόλ[λ]ωνος τοῦ Πυθίου ὧ[ν] εἶχον Αἰτωλ[ο]ὶ κτήσεις. L. 53-61, le consul rend à la ville τὰν ἐπιμέλε[ι]αν (la gestion, dit M.) de terrains qu'avait achetés le Lycien Tlépolémos pour la distribution de l'huile : καὶ ἃ ἀνέθηκε Τληπόλεμος Ἀρταπάτου Λύκιος ἐν τὸ ἐλαιοχρίστιον, τὸ χωρίον τὸ ἐν Ὑποπλειστίαι ὃ ἐπρίατο παρὰ Ἀρχίππ[ου] καὶ τὸ χωρίον τὸ ἐμ Βάσσαι ὃ ἐπρίατο παρὰ Σ̣τ̣[ρ]ατίππου. La dernière donation est celle d'une maison qu'avait Πατρωνίς d'Amphissa ; il l'a donnée ἐν τὸ ἐλαιοχρίστιον. Observations sur ce Tlépolémos fils d'Artapatès, identifié par Ad. Wilhelm avec le prêtre d'Alexandre et des Dieux Adelphes en 247-6 et 245-4 et le vainqueur à Olympie κέλητι πωλικῶι, déjà connu à Delphes pour ses largesses dans les concours pythiques et les Sôtéria, et sur cette famille lycienne d'origine iranienne émigrée en Égypte au IIIe siècle. Parmi les ethniques des expropriés, presque tous locriens, M. note le premier témoignage épigraphique de Ἀκυφάνιος, de Ἀκύφας, cité de la Tétrapole dorienne de la vallée du Céphise qui s'appela aussi Pindos et fut annexée par la confédération oetéenne. Prosopographie des expropriés des deux listes qu'on pourrait identifier. — P. 136, note 9, M. publie un décret de proxénie, sous l'archontat de Glaucos dont la date est incertaine (prêtrise IX), en faveur d'un Locrien Δίων Λαπείθεος Μυανεύς, connu comme témoin dans un acte d'affranchissement de l'archontat de Timocritos, fils d'Eucleidas, en 138-7.

239. H. W. Parke (n° 228), 137 : *A note on F. D. III 3, 343*. Dans cet oracle aux Cyzicéniens, P., lisant, après ὁ θεὸς ἔχρησε, un *chi* au lieu d'un *kappa*, voudrait restituer χαίρειν, ce qui est impossible. — Puisqu'on revient sur l'oracle de Delphes et les Cyzicéniens, disons que L. R. a proposé la restitution et l'explication de l'oracle 342 et *IG*, XI 4, 1298 (*Sylloge*³, 1158) (à l'impression).

240. J.-F. Bommelaer (n° 228), 139-157 : *Dossiers des Pylhaïdes et socle du trésor des Athéniens*, publie deux fragments qu'il rapproche du décret de proxénie pour Eirénaios, fils d'Eirénaios, édité par G. Colin, *F. Delphes*, III 2, 51. Sur le premier, qui comprend, contigus, la fin d'un texte et le début d'un autre, il retrouve à gauche la fin des lignes 6-11 restituées par Colin, mais avec une coupe un peu différente que le fragment permet de rectifier. Dans la partie droite du fragment, il retrouve un décret analogue pour le collègue d'Eirénaios lors de la Pythaïde de 106-105, Apollônios, fils d'Apollônios, et il le restitue sur le modèle de l'autre, le fragment donnant le début des lignes 8-12. Un autre petit fragment du musée de Delphes est joint par B. à ce nouveau décret, au-dessus du précédent fragment au début des considérants : [Ἐπειδὴ Ἀπ]ολλώνιος [Ἀπολλωνίου, etc.] et quelques syllabes au-dessous pour trois lignes. Le reste de l'article concerne la remise en place dans une assise du trésor.

241. Les indications de la liste des théorodoques sur l'Épire sont étudiées par P. Cabanes n° 261, 354-356. Pour Chypre, voir Bagnall n° 68. L'un et l'autre ne peuvent s'accommoder que de la date au IIe siècle (Plassart, Robert), non des environs de 225 (Daux). Oroanna n° 404, pp. 172-174.

242. Le Skiros et les exilés d'Achaïe n° 404, p. 214.

243. G. Daux, *Recueil Plassart*, 59-79 : *La composition du conseil amphictyonique sous l'Empire*. Cf. déjà l'article des *CR Ac. Inscr. 1975* signalé *Bull.* 1976, 325. Pp. 78-79, série de corrections au fascicule d'André Plassart.

244. Chypriotes à Delphes : inscriptions honorifiques, liste des théorodoques, etc. n° 548.

245. Décret des Amphictions pour Callistos de Cnide n° 54.

246. Loi sur les pirates n° 467.

247. **Locride Occidentale**. *Naupacte*. — Ph. Petsas, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 319 : épitaphe : Τιμάρχου.

248. **Étolie**. *Thermos*. — W. Huss, *Chron. Égypte*, 50 (1975), 312-320 : *Die zu Ehren Ptolemaios' III. und seiner Familie errichtete Statuengruppe von Thermos IG IX I², 56*, critique l'interprétation par Al. N. Oikonomidis, *Bull.* 1959, 207, des inscriptions de cette exèdre et du papyrus *Pap. Gr. Haunienses*, 6, fr. 1, l. 28-34 et fr. 6-7, l. 2 sq. O. restituait le nom manquant dans l'ordre des statues à la place *f* comme celui du quatrième fils qui serait devenu Ptolémée IV, le Ptolémée placé entre Ptolémée III et Bérénice sa femme étant alors un premier né qui serait mort avant le décès de son père. Cela fait de Magas l'aîné du futur Ptolémée IV, ce que conteste H. ; Ptolémée Philopator est pour lui celui dont la statue se trouvait à la place assignée par les érudits jusqu'à maintenant. Pour la date de l'érection du monument, le moment approprié lui semble, comme à A.-J. Reinach et G. Klaffenbach, la guerre contre Démétrios, et peu après la victoire.

248 *a*. Thermika et Laphricia n° 231.

249. **Acarnanie**. *Astacos*. — Ph. Petsas, *Arch. Deltion*, 26 (1971), 321 : épitaphe Σῶσις (lettres en relief, — selon une coutume fréquente dans la région) Ἴων[ος]. Une autre : Σωτ[ίων ?].

250. *Le Vallos*. — Ph. Petsas, *ibid.*, 325 : stèle funéraire de Φειδώ. Une autre pour un Antigonos.

251. **Leucade**. — K. Kostoglou-Despini, *ibid.*, 351-354. Série de tombes d'une famille avec des épitaphes (photographies pl. 334-335) en belle écriture du début de l'époque hellénistique. Nous donnons celles qui sont complètes. Διοκλείδας Φείδιον χαῖρε, — Λαμίσκα χαῖρε, Τεισεας (plutôt Πεισέας), — Εὐθυκρατ-, — Λυταίδα, — Στολιάδας, — [Λ]υσικράτης, — Δάμαλις, — Διονύσιος

Μιλήσιος et, l. 3, Ἰάς, — Κλεαρχίς, — Στίλπων, — Παρδαλ[ίς], — Νικαγόρα. La stèle pl. 335, fig. 6, porte la seule lettre, très grande, *pi* = παῖς, comme une autre stèle de Leucade ; cf. G. Klaffenbach, *Sitz. Ak. Berlin*, 721, note 2, pour Palairos et Leucade comme pour la Béotie ; cf. n° 212, Pp. 354-355, Ἰθάκα ; K. signale le même nom sur une stèle du musée d'Argostoli (Céphallénie) ; cf. *Bull.* 1973, 96.

252. **Thessalie.** — Épigrammes du VI^e^ au IV^e^ siècle n° 37. Citoyen de Larisa honoré à Athènes ; rapports des deux villes n° 153.

253. B. Helly, *Phoenix*, 30 (1976), 143-158 : *Lois sur les affranchissements dans les inscriptions thessaliennes*. Après avoir examiné les différentes éditions de l'affranchissement d'*Azoros IG*, IX 2, 1296 (notamment copie de Pézaros), H. propose de restituer l. 31-33 : (Zôsimè est affranchie) μὴ πείπτουσαν ὑπὸ τοὺ ς) τῶν ἀπελευθέρω ν) [ν]όμους ἑτέρῳ μηθενὶ κατὰ μηθένα τρόπον. Il retrouve la même formule dans un texte de *Dolichè*, qu'avait amendé Babacos et que H. a revu sur l'estampage de Berlin, et dans une inscription de Pythion, *IG*, IX 2, 1290, dont il propose une nouvelle restitution, avec cette fois τὸν τῶν ἀπελευθέρων νόμον. Il se demande s'il y a une différence entre la formule au singulier ou au pluriel, μὴ πίπτειν ὑπὸ τὸν τῶν ἀπελευθέρων νόμον (ou τοὺς νόμους) τῷ δεῖνι, « ne pas tomber sous le coup de la loi sur les affranchis au bénéfice de quelqu'un », mais il inclinerait plutôt vers la négative. P. 156-158, H. reprend après l'avoir revu sur la pierre un des actes d'affranchissement de Thèbes de Phthiotide signalés *Bull.* 1976, 334, qui présente la même formule.

254. G. Daux, *BCH* 1976, 229, revient sur un détail de l'acte d'affranchissement *BCH* 1975 (*Bull.* 1976, 331), 127, n. 2, C, à la fin de la ligne 1 : après Θεμιστίου, au lieu de λ′ suivi d'une lettre triangulaire, D. voit sur la photographie un *omicron* dans les branches du *lambda* et résout les abréviations, λο ιπῶν) δ′ (= τεσσάρων), formule attestée dans des actes thessaliens ; « bref ce ' thessalisme ', si l'on peut dire, date le texte, non du 30^e^, mais du 27^e^ jour du mois Themistios ». — *Ibid.*, 228, n. 50, D. ose parler du « devoir » de « plus de concision et de fermeté ».

255. *Mélitaia*. — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 36 : *Epigramm auf die Göttin Ino* : la dédicace *Bull.* 1973, 236 ; 1974, 307 ; 1976, 335. V. 3, λευκοίων ε-, Spyropoulos ; λευκοίῳ (σ)ε, Merk. ; λευκόζωνε, Peek.

256. *Echinos*. — L. J. Bliquez, *Hesperia* 1975, 431-434 : *Gnaeus Octavius and the Echinaioi*, reprend l'inscription *Bull.* 1969, 329. Le texte n'aurait « malheureusement pas été jusqu'ici relevé exactement dans la première édition ». Il s'agit simplement d'ajouter [ἀ] devant πόλις Ἐχιναίων, l. 1, et, l. 3, lire εὐνοίας τᾶς εἰς αὐτάν au lieu de πρός. B. rappelle inutilement qu'il y eut 2 *Gnaeus Octavius Gn. f.*, consuls en 128 et 87, fils et petit-fils du consul de 165. Mais il se rallie à notre identification avec ce dernier et à la date de 168-167, dans les circonstances de la 3^e^ guerre de Macédoine que nous avons rappelées. Cet Octavius fut honoré à Olympie *Sylloge*^3^, 650 et à Argos, *BCH* 1957, 181-197, pour ses services envers la ville et les Achéens (*Bull.* 1958, 229).

257. *Pharsale*. — K. Gallis, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 304 : épitaphe d'un Thébain : Θεόδοτος Θειβῆος.

258. *Crannon*. — K. Gallis, *ibid.*, 303-304 : Κέρδων, Δικαίου οἰκέτη(ς), (nous ponctuons ainsi et mettons une minuscule au 3^e^ mot), ἥρως χρ[ηστὲ] χαῖρε.

259. *Larisa*. — K. Gallis, *ibid.*, 303, avec photographie : dédicace Ἀπλοῦνι Δελφαίου. — *Ibid.*, avec photographie : la dédicace aux dieux égyptiens *IG* IX 2, 590. — Photographie encore du décret *Bull.* 1973, 240 ; 1976, 341. — Voir le n° 153.

260. *Phalanna.* — K. Gallis, *ibid.*, 303, avec photographie : épitaphe Ἀρτεμισία Οἰνοκλέους.

ÉPIRE, MACÉDOINE

261. **Épire.** — L'histoire de la région s'est enrichie exceptionnellement par l'ouvrage d'analyse et de synthèse de P. Cabanes, *L'Épire de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine, 272-167* (*Annales litt. Univ. Besançon*, 186, 644 pp. in-8° avec une bonne carte et 6 croquis topographiques et 14 planches photographiques d'inscriptions et du site de Dodone ; Paris, Belles Lettres, 1976). Les notes sont malheureusement à la fin de chaque chapitre. Les documents épigraphiques tiennent une place considérable, qu'il s'agisse des tribus, des magistrats, de toutes les institutions ; les fêtes Naia à *Dodone*, pp. 336-341. Les affranchissements au théâtre de *Bouthrôtos Bull.* 1976, 346-348, forment la base de l'étude sur la vie économique et sociale en Épire, 399-444, comme aussi des affranchissements à *Phoinikè*, *Gonnoi*, Dodone, comme encore à Bouthrôtos, 446-477. De plus, un appendice épigraphique, pp. 534-595, reproduit 77 inscriptions, dont certaines inédites, n. 34, 74, 76, ou assez peu ou très peu connues, et elles sont revues de façon critique : décrets, dédicaces, inscriptions honorifiques sur des bases, affranchissements, questions oraculaires, etc. N. 34, l. 5, τοῦ Θύτα est-il vraiment le nom du père ou la fonction de sacrificateur? Il paraît difficile d'en décider ; l. 11-12, quelque chose comme [ἄξιον ou ἀξίως τᾶς] καθ' αὑτὸν τέχνας ; cette expression est essentielle pour l'activité du personnage (cf. *CR Ac. Inscr.* 1970, 519-520), l. 6 ; si Ἀντιπάτρωι était vraiment au datif, ce ne pourrait être le bénéficiaire du décret. N. 40 : cf. *Bull.* 1973, 260. Parlant de l'Épire, nous ajoutons une observation sur la cité des Olympiastai. Quand nous arrivâmes en Albanie et fîmes avec Selim Islami le plan de notre voyage, l'examen d'une belle carte détaillée du pays nous fit préciser nos réflexions sur cette ville et rechercher, d'après le relief, quel massif pourrait être un Olympe ; c'est avec cette idée que nous visitâmes le beau site, avec enceinte, de Matohasana (cf. *Opera Minora*, IV, 290) ; aujourd'hui, tout en attendant quelque trouvaille épigraphique ou numismatique qui apporterait une preuve nous sommes de plus en plus tentés de chercher là exactement la ville des Olympiastai (cf. *Bull.* 1973, 261). Pour *Oricos* nommée avec *Corcyre* dans une question oraculaire (cf. p. 135, n. 97), une sympolitie explique parfaitement la situation (cf. *Hellenica*, XI-XII, 532, n. 1 ; *Bull.* 1970, 382 ; *CR Ac. Inscr.* 1974, 512).

262. Une famille notable d'Épire n° 551.

263. *Nicopolis.* — Ioulia Vokotopoulou, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.* II, 335 : deux épitaphes trouvées ensemble (avec l'indication de l'âge comme il est fréquent dans la ville ; cf. *Bull.* 1969, 345 ; 1972, 241 ; etc.) : Κό(ϊντος) Φάδιος Φῆλιξ, ἐτῶν με', χαῖρε, — Σπένδουσα Φήλικα (?) γυνή, ἐτῶν ν', χαῖρε.

264. *Ambracie.* — Ioulia Vokotopoulou, *ibid.*, 331-332, un timbre d'amphore rhodien.

265. *Panagia, près de Preveza (Trianta).* — Ioulia Vokotopoulou, *ibid.*, 337 : dédicace à Artémis Pasikrata. — L'inscription était publiée dans *Ath. Ann. Arch.*, 4 (1971), 336-338 (*Bull.* 1973, 253). Voir dans *Bull.* pour le culte de cette déesse à Ambracie et pour Pasikrata à Démétrias et à Héraclée des Lyncestes (après *Coll. Froehner*, p. 136 ; *Hellenica*, I, 73, 75, 77) ; à Démétrias encore *Bull.* 1965, 223).

266. **Macédoine.** — Maria Alexandrescu-Vianu, *Dacia*, 19 (1975), 183-200 et 8 planches : *Les stèles funéraires de la Macédoine romaine*, dans sa partie centrale et orientale. Cette enquête est bien nécessaire et donne de l'intérêt à des inscriptions banales grâce à l'étude de leur support. L'auteur a utilisé 155 pièces de Sofia, des musées grecs de Thessalonique et Édesse et des musées yougoslaves de Skoplje, Prilep et Bitolj, et dans le catalogue de Constantinople par G. Mendel. Elle utilise aussi les études sur les stèles à portraits de la Macédoine par D. Dimitrov (vallée moyenne de la Struma) et par A. Rüsch, *Jahrbuch Arch.*, 84 (1969), 59-197. Elle distingue trois types d'après la forme et l'iconographie et trois zones artistiques. Place à part de Stobi, isolé du reste de la Macédoine. « Une étude d'ensemble de l'art de Veria [Beroia] serait utile, vu l'intérêt particulier de ces monuments ». Pp. 197-200, une annexe est consacrée à *Un groupe de stèles de Macédoine du musée du Louvre*, au nombre de 7 ; de Thessalonique les n. 907, 904 du Corpus d'Edson ; du recueil de Dain, *Textes inédits*, n. 28 et 27.

267. *Macédoine Occidentale.* — Ph. M. Petsas, *Makedonikon Hemerologion* 1977, 133-140 : Πολυσήμαντες ἀπελευθερωτικές ἐπιγραφές, donne, avec photographies, 3 actes d'affranchissements par don à la divinité — actes de donation pensons-nous — trouvés à Leukopetra dans l'Émathie, à Metochi près de l'Haliakmon et à Édesse ; voir ci-après.

268. *Émathie, Leucopétra.* — Ph. M. Petsas, *ibid.*, 134-135, fait connaître une nouvelle inscription parmi la centaine d'affranchissements par don à la divinité qu'a fait découvrir la construction par l'armée d'une route de Béroia à Kozani. Il en avait fait déjà connaître une et trois autres avaient pu être transcrites d'après les photographies publiées, *Bull.* 1969, 364 ; 1971, 401. P. transcrit ainsi l'inscription gravée sur une parastade du temple (d'après la photographie, la coupe des lignes 8-10 est différente de celle de la transcription) : Ἔτους ζκσ' σε(δα)στοῦ τοῦ καὶ γμτ'. Εἱερωμένης Αἰλίας Μητρῶς κὲ ἐπιμελουμένου Αὐρηλίου Ἀσκληπιάδου, Κρισπίνα, Μητρὸς Θεῶν ἀπελευθέρα, ἐχαρισόμην (vulgarisme pour ἐχαρισάμην) Μητρὶ Θεῶν Αὐτόχθονι δούλην ὀνόματι Ἐλπιδίαν π(ρ)ο(σ)μένουσαν τὰς ἐθίμους ἡμέρας, τὸν δὲ κατάλοιπον χρόνον προσμένῃ ἐμοὶ καὶ Διονυσίῳ τὸν (relatif)) ζώομεν χρόνον · μετὰ δὲ τὴν ἡμετέραν τελευτὴν μηδένα εἶνε κυριώτερον ἢ τὴν θεόν. Cette inscription, avec bonne photographie, dans *Ergon Arch. Etair.* 1976 (1977), 54. — Ainsi une femme, qui a le statut d'affranchie de la déesse (nous n'entendons pas qu'elle fut affranchie de ses maîtres par consécration à la déesse, mais plutôt que, esclave consacrée à la déesse, cette divinité l'a affranchie selon le pouvoir qu'elle en avait et qui est rappelé, pour la nouvelle consécration, par les derniers mots), donne à cette divinité sa propre esclave qui, après la mort d'elle-même et de son conjoint Dionysios, ne dépendra plus que de la déesse, dont elle est devenue la propriété ; en attendant elle continuera à servir le ménage. J. Pouilloux nous a signalé l'importance des mots sur les ἔθιμοι ἡμέραι : même du vivant de sa patronne, Elpidia doit au service de la déesse un certain nombre de jours fixés par l'usage, pour le service dans le sanctuaire. — L'épithète de la déesse nous paraît très digne de remarque. Quand la Mère des Dieux porte une épithète nationale, c'est celui de ' Phrygienne ', *Phrygia* ou, ce qui revient au même, Idéenne. Or une inscription des environs de Sardes nomme une « Mère des Dieux Lydienne » ; c'est assurément une revendication locale de nationalisme ; ce n'est pas une déesse étrangère au peuple lydien, c'est la Mère des Dieux Lydienne. Nous reconnaissons la même revendication en Émathie ; la Mère des Dieux n'est pas la Phrygienne, elle est « du cru », elle est

' autochtone '. *BCH* 1976, 660, fig. 164 : photographie d'un bloc avec une série d'affranchissements qui seraient en grande partie déchiffrables à la loupe. Relevons un détail de l'inscription par laquelle un ἱερόδουλος Μητρὸς Θεῶν Αὐτόχθονος consacre son esclave à la divinité, χαρίζομε δούλην μου ὀνόματι Ζοϊχήν ; le nom de la déesse bénéficiaire, Μητρὶ Θεῶν Αὐτόχθονι, est gravé sur un martelage. — Autres actes *Bull.* 1969, 364 ; 1971, 401.

269. *Blagana.* — Ph. M. Petsas, *ibid.*, 136-137, publie un des actes trouvés au metochi de Vergina, dont le nom antique nous est donné, Blagana. C'est proprement la confirmation d'une consécration à Artémis Digaia ou Digéa ; cf. l'annonce de cette trouvaille, actes d'affranchissements sur les côtés d'un autel, *Arch. Anz.* 1940, 277-278 : ἐν Βλαγάνοις, Ἄρτεμις Διγαία ou Βλαγανῖτις. Ἔτους ακσ' σεβαστοῦ τοῦ καὶ ζλτ', Περειτίου Ϝι' (16) ἐν Βλαγάνοις, Ἀρτέμιδι Δειγαίᾳ στηλλογραφεῖ Ἀλεξάνδρα Φούσκου τοῦ Μελίτας (la grand-mère était une femme non mariée légalement) καὶ συνευα[ρε]στεῖ τῇ δωρεᾷ ᾗ (nous le lisons plutôt que ἣν) ἐχαρίσα[το] ἡ πρόνιννος (mot nouveau que P. interprète comme grand-mère) αὐτῆς Κλεοπάτρα Διονυσᾶ, Θεοδότην καὶ Ἀγαθημερίδα καὶ Πρέπουσαν Ἀγαθημερίδος θυγατέρα Λύκαν καὶ Θεόδοτον υἱὸν καὶ Ἀρτεμίδωρον υἱόν, καὶ κυρείαν ποιεῖ τὴν δωρεὰν τ[ῇ] θεῷ τῆς προνίννου Κλεοπάτ[ρ]ας τῆς Διονυσᾶ, ἐφ' ᾧ προσμέ[ν]ωσιν τὰς ἐθίμους ἡμέρας τῇ θεῷ. — Encore la même clause intéressante des jours « d'usage » dus au service de la déesse par les personnes consacrées. Au bas de la photographie, un autre acte mutilé, en son début, pour la consécration d'une κοράσιον à la déesse, θεᾷ Δειγέᾳ.

270. *Édesse.* — Ph. M. Petsas, *ibid.*, 136 et 138-140, publie, avec une claire photographie, une consécration à la déesse Mà. Un ménage consacre un enfant mâle, δωροῦνται παιδαρείδιον ὀνόματι Ζώσιμον, qui est le fils de leur esclave : τὸ γεννηθὲν ἐκ παιδίσκης αὐτῶν Θεσσαλονίκης. Ils ont agi sur l'ordre reçu individuellement en songe oraculaire de la déesse : κατὰ χρηματισμὸν θεᾶς Μᾶς Ἀνεικήτου ; cf. *Hellenica*, I, 72, n. 1, avec ce texte et avec la restitution δω[ροῦντ]ε χρηματισ(θ)έν[τες], s'appliquant au ménage qui consacre le παιδαρίδιον, pour le texte de Papageorgiou Baege, n. 5, II, 148 : *Noms indigènes*, 381, n. 1 ; *Bull.* 1961, 748 ; 1962, 307 et 336 ; 1967, 385 ; *CR Ac. Inscr.* 1969, 587. La déesse n'est pas ' phrygienne ' (P.), mais cappadocienne. Au-dessous, une seconde inscription, incomplète au bas, datée de la même année, est le don d'un vignoble par une esclave de la déesse : Στραττὼ, δούλη θεᾶς Ἀνικήτου Μᾶς, καταγράφω ἀμπέλων [πλ]έθρα δύο πλεῖον ἢ ἔ[λασ]σον κλπ. — P. ne dit pas à ses lecteurs que cette inscription a toute une littérature et bibliographie et il a négligé d'indiquer tout au moins le compatriote qui l'avait fait connaître, le très exact Petros N. Papageorgiou (qui fit tant pour les inscriptions de la Macédoine et spécialement de Thessalonique ; cf. *Rev. Phil.* 1974, 183) dans *Athena*, 12 (1900), 65-86. Une partie avait paru *REG* 1899, 169-173, sous la plume d'Alex. Condoléon (celle-ci, n. 9 et 10) d'après une première publication de Pap. dans l'*Harmonia* de Smyrne et avec des confusions sur la provenance. L'ensemble fut reproduit par W. Baege, *De Macedonum sacris* (*Relig. Vers. Vorarb.*, 22, 1913), celles-ci pp. 114-115, n. 9-10. La publication de Pap. est toujours la base, avec l'indication des copies dont il a disposé (la sienne pour une partie) et l'apparat critique et pour les circonstances des trouvailles et leur emplacement. Plus tard, quand la région était devenue grecque, S. Pélékidis, *Arch. Delt.*, 8 (1922-23), 259, revit des inscriptions de ce lot (corrections aux n. 1, 8, 9, 11, 12) et trouva un petit fragment nouveau. A la fin de la seconde inscription, Pap. écrivait πλεῖον ἢ ἐ[φ' ὅσ]ον τότ[ε]

μακρῷ (d'où Baege). Puis K. Latte, *Heiliges Recht* (1920), 103 sqq., écrivant πλεῖον ἢ ἔ[λαδ]ον τότ[ε], en tirait une théorie sur les terres données à bail aux esclaves de la déesse. C'était réfuté par A. Cameron, *Harvard Theol. Rev.*, 32 (1939) : *Inscriptions relating to sacral manumission and confession*, 143-152, qui restituait πλεῖον ἢ ἔ[λαττ]ον, « plus ou moins, approximativement, environ, *plus minus* », avec peut-être le mot τόπος dans τότ[ε]. L. R., *Hellenica*, I (1940), 74, n. 1, signalait qu'il avait déjà restitué πλεῖον ἢ ἔ[λασσ]ον *BCH* 1928, 425, et repoussé donc la théorie de Latte. *Ibid.*, il restituait τό[πῳ] et constatait que Μακρῷ convenait parfaitement à un nom de lieu. La photographie de Petsas nous montre qu'après TO, il n'y a pas un *tau*, mais, très visiblement, le reste d'un *pi* ; d'autre part, la dernière lettre peut être aussi bien un *omicron* qu'un *ômega* et fait penser à un composé tel que Μακρο[πεδίῳ] (sur ce toponyme même, cf. *Bull.* 1959, 439 ; 1961, 738). Ma est la déesse cappadocienne, avons-nous dit. On l'a identifiée à l'occasion à la Mère des Dieux, à qui est faite la consécration de la même ville *Ath. Mitt.* 1893, 415 (*I. Jur. Gr.*, II, pp. 249-250, n. 13) : Αὐτρωνία Γαῖα ἐχαρίσατο Μητρὶ Θεῶν ἱερατευούσης Αὐρηλίας Λουκιανῆς, κοράσιον ὀνόματι Νείκην ἐξ ἰδίας παιδίσκης ἴδιον οἰκογενές (en 227-238 p. C.) ; « dans les textes 1899-1900, la déesse n'est plus appelée Mère des Dieux, mais Ma ou Ma Anikétos Épékoos » (*I. Jur.* après Papageorgiou p. 82). Il nous paraît que ce sont des sanctuaires différents d'Édesse ; encore un autre culte dans la donation *Bull.* 1972, 260 (Petsas) à Δραστείῳ (Adrastée) θεᾷ Νεμέσει. — Dans tous ces cas, il nous semble qu'il n'y a pas « affranchissement », même s'il y a clause de *paramonè* (ainsi dans ce dernier cas), mais don à la déesse, qui, dans cette clause, ne deviendra effectif qu'après le délai (mort des dédicants) ; la déesse prendra alors à son service l'enfant ou la fille, quitte à l'affranchir si elle veut et quand elle le voudra. L'esclave consacrée ne peut être revendiquée par aucun autre que la divinité ; elle est, suivant la formule d'un acte de Skydra (*I. Jur. Gr.*, II, 250, n. 14), δούλην τῆς θεᾶς, πρὸς τὰ ἐκτ<ρ>ὸς (K. Latte) ἐλευθέραν (cf. *Hellenica*, I, 70, n. 1) ; cf. la formule finale de l'acte de Leucopétra ci-dessus n° 268. Nous appliquons la même interprétation aux actes dits « d'affranchissement » de la Macédoine, à Skydra, Héraclée, Sudovol, Prilep, etc. — Ph. Petsas, *Makedonika*, 15 (1975) a donné, *Arch. Chr.* 1968-1970, pl. 122, l'acte avec πλεῖον κτλ. ; pl. 121, deux échardes, mais avec texte complet, et la clause προσμένῃ.

271. F. Chamoux, dans *Mélanges de philosophie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à Pierre Boyancé* (Rome, 1974), 153-162 : *L'épitaphe du cochon d'Édesse*. Dans l'épigramme *Bull.* 1970, 363 ; 1971, 396-398, au vers 6 : Ἡμαθίην δὲ ποθῶν κατιδεῖν, φαλλοῖο δὲ ἅρμα, Ch. voit dans les derniers mots un char de cérémonie transportant un phallus dans une procession et le petit cochon fut écrasé par lui dans son imprudence. Il le reconnaît dans le char sur la stèle et il cite des exemples de chariots, spécialement de quadriges, dans des processions phalliques (Athènes, Délos) ; il propose de reconnaître l'*agalma*-phallus dans l'objet posé sur le char. « Si le cocher est vêtu d'une pèlerine à capuchon, c'est que les fêtes de Dionysos ont lieu en hiver et qu'alors il fait froid dans les montagnes de la Macédoine ».

272. *Pélagonie.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 252 : *Epigramm aus Pelagonien*, revient sur l'épitaphe *Bull.* 1974, 335, n. 1, et 1976, 356. V. 1 : τόνδ' (non τὸν δ') ; à la fin, *exempli gratia* : ὅς ποτ[ε τῆιδε], s'ajoutant aux trois versions de Peek, dont ποτ' [ἀλύπως]. Fin du vers 6, au lieu de χαῖρε τισασμέ[νος] ou de τίς ἄσμεν[ος ἦλθες], l'heureuse coupe : χαιρετίσας με [παρέρχου].

273. *Thessalonique.* — A. N. Vavritsas, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 376-377, 4 épitaphes de l'époque impériale avec photographies : Τιϐ. Κλαύδιος Θαλλιανὸς Κλαυδίᾳ Πυραμίδι τῇ — ; — Μηνοκεία Πουροσαλλα Ἀσκληπιοδώρῳ μνήμης χάριν (devant l'arbre au serpent le cavalier levant la main droite en geste de bénédiction) ; — Λόγισμος καὶ Δαμονείκα Καλανδίονι τῷ θρέπτο μνήμης χάριν, — Πέργαμος καὶ Νόημα Δάφνῳ τῷ τέκνῳ μνήμης χάριν. Pour le nom Pergamos dans la région, nous rapprochons la ville de Pergamos dans le Pangée et la confrérie (θρησκευταί) du héros Pergamos dans une inscription d'Hiérissos, *Opera Minora*, II, 1286-1287 (*Rev. Phil.* 1939). — Le fragment n. 6 est une date suivant les deux ères : γ (et non τ) ξρ' τοῦ θ —. — P. 382, épitaphe : Ἰουλία Τρυφέρα, Πυλάδου ἀπελευθέρα, Ἐνκωμίῳ τῇ ἰδίᾳ θρεπτῇ τὸ μνημῆον ἐπόησεν. — P. 395, Μάρκελλος τραπεζείτης Κλημεντίλλᾳ τῇ συμβίῳ, ἔτους ϛμ' Ξανδικοῦ. Relevons le fragment de relief, bien qu'il soit anépigraphe, trouvé en dehors de la ville, pl. 394, fig. 1, avec le haut du corps d'une femme, car il remonte à la seconde partie du v^e^ siècle, ce qui est important pour l'histoire de la ville. A Derveni, épitaphe (de l'époque hellénistique) : Ἀλέξανδρος (il y a la place pour cette lettre finale, car il y a une cassure) Σιμίου.

274. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 92 : *Zu einem Grabgedicht aus Saloniki.* Pour *IG*, X 1, 368, discute l'interprétation de Lebek, *Bull.* 1974, 344, pour les lignes 7-8. Lebek s'y rallie et, pour le v. 2, revient à la coupe d'Edson : ἄγ' εἰς Ἀΐδεω. — G. Daux, *BCH* 1976, 204, repousse la jonction λυγρὸν θρῆνον proposée par W. D. Lebek. L'éditeur avait entendu de même, mais, dit D., avec « une typographie ambiguë ou une faute d'impression ».

275. G. Daux, *ibid.*, 213-215, donne des photographies des n. 126 et 133, en se ralliant à la datation de L. R., *Bull.* 1976 (*Rev. Phil.* 1974, 208-215). Pp. 216-218, D. publie 3 photographies du n. 209 ; discussions sur la lecture préférée : οἱ ἀδελφοί (les *iota* étant gravés dans les *omicron*), avec Edson, et non ὁ ἀδελφός (S. Pélékidis, D. Kanatsoulis et D. lui-même *BCH* 1975, 174 ; *Bull.* 1976, 392). — Pp. 220-222, quatre photographies des n. 160 et 245. — Pp. 222, photographie de l'épitaphe n. 692 avec Προκλανι ; cf. p. 223. Pp. 245-246, Edson a oublié la ligne 7 : Μ. Ἰούλιος Σ Ε -. P. 224, photographie des n. 771-772. — Pp. 223-224, dans l'épigramme 628, l. 3, ἀκμάζω avec Mihailow et Peek contre ἀκμάζων dans Edson. — P. 227, pour le n. 856, D. suit la coupe de F. Papazoglou, *Bull.* 1976, 441, et de Peek.

276. D. Feissel, *BCH* 1976, *Notes d'épigraphie chrétienne*, 269-272 : I. *Une épitaphe de Thessalonique*, explique *IG*, X 1, 804, dont il donne une restitution nouvelle. Il retrouve la mention d'un tombeau à deux places appartenant à Martinos : κοιμητήριον δίσωμον (commentaire) [διαφέρον] Μαρτίνῳ, qui est non pas un ἔπαρχος, préfet du prétoire, mais un subordonné, un ἐπαρχικός, appelé cependant θαυμ(ασιώτατος) parce qu'il a reçu le nom d'un ex-préfet ; F. restitue donc après le nom : τῷ θαυμ(ασιωτάτῳ) ἐπα[ρχικῷ] τῷ κατὰ τὸν τὴν ἐνδ[οξ(οτάτην) μνή]μην ἀπ[ὸ ἐπ]άρχων (au lieu de μῆνα π[ατρι]άρχων) — *c. 6* — νον, « surnommé d'après —nos, l'ex-préfet de très glorieuse mémoire ». Le premier occupant du tombeau est peut-être une femme, l. 5, ἔνθα κατάκιτε ἡ —. Aux l. 8-10, F. rétablit la mention des deux consuls de l'an 525, Fl. Philoxenus et Fl. Probus et la 3^e^ indiction qui va jusqu'au 1^er^ septembre : κζ' ἰν[δ(ικτιῶνος) γ' ὑπατε]ίᾳ Φλ(αϐίου) [Φλ(αϐίου) Φιλο]ξένο[υ καὶ Π]ρόϐου [τῶν λαμ]προτάτων. F. retrouve la répétition de Φλ(αϐίου) avec le signe d'abréviation pour Φλαϐίων dans une autre épitaphe de Thessalonique de 532, absente du Corpus, conservée au musée byzantin d'Athènes et qu'il reprendra.

La mention du second défunt a été gravée dix ans plus tard, en 535, sous le consultat de Bélisaire. F. restitue l. 10-13 : + Ἀναπ[άη ὁ μα]κάριος (non βικάριος) Ἀντωνῖνος τῇ *c.* 6 ἰνδ(ικτιῶνος) δι' ὑπατείᾳ Βελισαρίου λ[αμ(προτάτου) · ἔνθα] κατάκιτε +. — Pour *IG*, *44, enlevée à Thessalonique, voir n° 295.

277. R. Bonini, *Epigraphica*, 38 (1976), 69-73 : *IG*, *X*, *2*, *1*, *23 (Spieser, Inscr. Thess., 4), Ancora un addendum al Corpus delle costituzioni giustiniane nei papiri e nelle epigrafi?* accepte l'attribution courante à Justinien 1er, et non à Justinien II, avec une légère réserve.

278. Sur *IG*, X 1, 1009 et 1018, voir n° 14. — Stèles funéraires n° 266.

279. *Amphipolis.* — Ch. Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 417 : 3 épitaphes : avec noms thraces à l'époque impériale, Μεστὸς Δουλεους ἥρωε χαῖρε ; — de l'époque hellénistique, Φαέννης et Μοιροφάνης Διονυσίου. Dédicaces à la Tauropole et à Héraclès : *Bull.* 1973, 286 ; ici avec les photographies. De l'époque romaine, débris de 5 lignes : l. 1, ἡ πόλις ΘΕΩ- ; l. 2, πολειτῶ[ν] : l. 3, dans -ολωιχου, nous reconnaissons le nom Ὀλώϊχος, spécial à la Macédoine et à rapprocher du nom de mois macédonien Olôïos, déjà connu à Amphipolis (cf. *Bull.* 1969, 372 ; 1970, 480 ; 1976, 366). N'est-ce point une dédicace de la ville à un dieu avec mention, l. 2 : *vac.* πολειτα[ρχούντων] ?

280. An. Orlandos, *Ergon Arch. Etair.* 1976 (1977), 41 : Σωσαρίστη Νικίου χαῖρε. P. 47 et 49, inscription de 7 lignes mutilées énigmatique : sur un cippe, avec une croix, les mots Νικᾷ, Θεσσαλονικεύς, suivi directement de Ἀμφιπόλεως.

281. Noms thraces n° 285.

282. *Tragilos.* — Chr. Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 26 (1971 ; 1975), *Chron.*, II, 417-418. A Aédonochori, sondages dans la ville. Dans un bâtiment, « caractéristiques pour la localisation de la ville sont les monnaies de bronze de Tragilos ». Cf. *Bull.* 1970, 377 ; 1971, 409 ; 1976, 464. Dans la nécropole, stèle du IVe siècle : Ἀλεξίδημος Νίκωνος ; relief de style attique de la fin du Ve siècle ou du début du IVe avec le nom Ἀρδρινή.

283. *Leucadia.* — A. K. Rhomiopoulou, *ibid.*, 407 : stèle funéraire du IVe siècle : Ῥόδη Εὐδώρου.

284. *Philippes.* — *Ergon Arch. Etair.* 1975 (1976), p. 67, dans les fouilles de St. Pélékanidis, sur la *tabella ansata* à fond blanc de la mosaïque d'une basilique paléochrétienne, inscription du fondateur avec des cubes de différentes couleurs : Πο[ρφύ]ριος ἐπίσκοπος (dorés) τὴ[ν κ]έντησιν (cf. *Bull.* 1974, 298) τῆς βασιλικῆς (bleus) Παύλου (dorés) [ἐπ]οίησεν (bleus) ἐν (rouge) Χρ[ιστ]ῷ (dorés). L'évêque participait au concile de Serdica (344). — *Ibid.* 1976 (1977), 63 : sur mosaïque, Χριστὲ βοήθι τῶ δούλου σου Πρίσκου σὺν παντὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ.

THRACE, MÉSIE, SCYTHIE MINEURE, DACIE

285. **Thrace.** — G. Mihailov, *Epigraphica*, 37 (1975 ; paru en 1976), 25-67 : *Epigraphica Thracica*, I, 25-35, étudie les noms thraces des graffites sur les blocs de construction d'Amphipolis, *Bull.* 1971, 407, sur lesquels G. Bakalakis est revenu dans *Thracia, Primus congressus studiorum Thracicorum, Sofia, 1972*, II (1975), 265-276 ; II, 35-50, corrections aux noms et aux formules des inscriptions d'un sanctuaire d'Asclépios à l'Ouest de *Serdica* et sur son territoire, au nombre de 31, publiées par V. Gerasimova-Tomova, *Lingu. Balkanique,*

17, II (1974), 43-54 ; inscriptions du même lieu dans *IGBulg.*, IV, p. 153. La publication, provisoire, ne contenait ni descriptions ni photographies ; l'auteur a fourni des photographies à M. Le n. 14 commence par un vœu : Ἐνδόξου στρατιῆς δῶρον τόδε σοι, Ἀσκλη[πιέ]. N. 17, un οἰκονόμος Ἀλεξάνδρου. N. 23, un παλεστρατιώτης. N. 30, un ὠρδι[νᾶτος]. N. 31, l'inscription la plus longue émane d'un Φ[λ(άβιος) ?] Ἰούλιος σιγνίφερ [λεγ. ζ' ou ια' ?] Κλ(αυδίας) Γορδιανῆς avec son épouse, sous le consulat de l'empereur Gordien pour la seconde fois et de Pompeianus. Une autre datée par les consuls, n. 11 : ἐπὶ ὑπάτῳ Πομπειανῷ καὶ Πελεγνιανῷ ὑπάτοις (mélange de ἐπὶ et de l'ablatif latin) en 231. L'épithète du dieu, en une douzaine d'exemplaires, tourne autour de Κειλαιδεηνος ; n. 11 aussi, comme première épithète, connue à Serdica, Κουλκουσηνος. — III, 50-56 : *Flavii à Augusta Traiana.* Dans la dédicace à Zeus Sabazios *Bull.* 1967, 378, le nom Titus Flavius n'indique pas l'époque des Flaviens, mais un terminus post quem. La dédicace d'un économe *Bull.* 1973, 295, n. 2, ne date pas du règne de deux empereurs ; les δεσπόται sont les maîtres de cet esclave ; c'est ce que nous avions expressément expliqué *loc. cit.* ; on est, selon M., à la fin du IIe siècle ou plutôt au début du IIIe. Même datation très postérieure aux Flaviens dans le n. 1, *ibid.* La famille des Dinis. Dans *Bull.* 1972, 294, M. restitue Μαρκέλλαν Βειθυνικοῦ ἀρχιέρ[ειαν], plutôt que ἀρχιερ[έως]. Sur ἀρχ. δι' ὅπλων, voir *loc. cit.* P. 56-67, IV, observations ou corrections sur une cinquantaine de noms thraces ou réputés thraces à tort, en partant du catalogue de Živka Velkova *Bull.* 1974, 150, où nous avons présenté des explications et contradictions sur une douzaine de noms, et qui se rencontrent pour la plupart avec celles de M. Pour le caractère non-thrace de Ζῆνις, mais ionien, voir les explications et les récoltes de L. R., *Monnaies antiques en Troade* (1966), 80-81. Les formes Επτεκενθος Επτεκεθος Επτηκησος.

286. *Abdère.* — Rapports avec la métropole Téos ; le décret sur l'ambassade à Rome contre Cotys ; l'exil hors de Téos et d'Abdère décrété par Téos n° 404, pp. 213-214.

287. *Maronée.* — Y. Grandjean, *Une nouvelle arétalogie d'Isis à Maronée* (*Ét. prél. Relig. Or.*, 42 ; 134 pp. in-8° et 5 planches ; Leyde, 1975), publie la nouvelle arétalogie d'Isis trouvée dans cette ville ; cf. *CR Ac. Inscr.* 1971, 532-535. Après une introduction sur ἀρετή et les arétalogies (discussion du terme contre V. Longo, *Aretalogie nel mondo greco*, I, *Epigrafi e papiri*, 1969) et la bibliographie des 15 textes du même genre (rapports de l'égyptien et du grec), G. édite et traduit ce texte de 44 lignes, incomplet au début et à la fin. Son très bon commentaire vise à souligner à la fois les ressemblances avec les textes connus et les différences importantes qu'il apporte. D'après l'écriture, il date l'inscription de la seconde moitié du IIe siècle a. C. ou du début du Ier ; nous ne descendrions pas trop bas. C'est dès lors le texte le plus ancien de cette catégorie. L'auteur fut guéri d'une maladie des yeux par Isis : ἐπὶ τῶν ὀμμάτων, Ἶσι, ταῖς εὐχαῖς [ἐπήκ]ουσας ; c'est une εὐεργεσία de la déesse. C'est la première fois que l'occasion de la dédicace est mentionnée. Isis, les yeux, la punition par la cécité, et la guérison ; Isis divinité guérisseuse et les yeux dans les sanctuaires des divinités égyptiennes ; Isis Hygie. Il voit dès lors « le monde d'Isis ». Il supplie la déesse de l'assister pour son éloge, ἐλθὲ τοῖς ἐπαίνοις καὶ ἐπὶ δευτέραν εὐχὴν ..., πείθομαι δὲ πάντως σε παρέσεσθαι. Isis et les écrivains et l'écriture. Comment la déesse ne viendrait-elle pas l'assister pour son éloge comme elle l'a fait quand il l'appelait pour son salut ? Εἰ γὰρ ὑπὲρ τῆς ἐμῆς καλουμένη σωτηρίας ἦλθες, πῶς τῆς ἰδίας τιμῆς οὐκ ἂν ἔλθοις ; Car l'éloge, si des mains humaines l'écrivent, c'est la divinité qui l'inspire : γινώσκων ὅτι τὸ ἐγκώμιον

νοῦς μὲν θεοῦ, χεῖρες δὲ γράφουσιν ἀνθρώπου. L'inspiration poétique et la divinité de Platon (autres influences platoniciennes) et Pindare à Aristide et Libanius. L'auteur entame alors un éloge composé systématiquement. D'abord, suivant les règles du genre, le γένος, τὴν πρώτην σου τοῦ γένους ἀρχήν. Elle est la seule première fille de Γῆ πάντων μήτηρ, et non la fille de Cronos ; cela accentue son ancienneté, d'une génération divine et la « présentation grecque » ; l'auteur a bouleversé le schéma des arétalogies traditionnelles, en se conformant le plus possible aux principes et procédés de la littérature grecque d'éloges. D'autre part, cela prépare la couleur athénienne qui fait l'originalité de la suite : culte grec de Gè en Attique et associée ou identifiée à Déméter. Isis a pris pour époux Sarapis, σύνοικον δ' ἔλαβες Σέραπιν (la forme Σέραπιν) ; plus question d'Osiris, ni de mariage avec le frère ; l'initiative de la déesse (autres traits égyptiens supprimés : mère d'Horus, le Chien, Boubastis). Le monde était dès lors sous les yeux d'Hélios et de Séléné, τοῖς ὑμετέροις προσώποις ὁ κόσμος ἀνέλαμψεν ἐνομματισθεὶς Ἡλίωι καὶ Σελήνηι, « le monde a resplendi sous vos visages, placé sous les regards d'Hélios et de Séléné » ; G. y voit le témoignage le plus ancien, dès l'époque hellénistique, de l'identification de Sarapis et d'Hélios. Φῶς et l'action civilisatrice du couple divin ; les conceptions platoniciennes, orphiques et astrologiques ; ὄμμα Σαράπιδος ὄμμα φάος ἠελίοιο ; complexité des thèmes de cette phrase. Développements connus sur l'abondance des épiclèses pour le couple divin, la déesse polyonyme δύο μὲν οὖν ἔστε, καλεῖσθε δὲ πολλοὶ παρ' ἀνθρώποις), myrionyme, sur ces deux seuls dieux à travers la vie ; sur l'invention des lettres, γράμματα ἱερὰ τοῖς μύσταις, ἃ δὲ δημόσια τοῖς πᾶσιν (μεθ' Ἑρμοῦ, et non ἐπαιδεύθην ὑπ' Ἑρμοῦ ; l'introduction des mystères d'Isis à l'époque hellénistique), — du droit, τὸ δίκαιον (Isis Dikaia, Isis Dikaiosynè) ; — des langues (contre la thèse de J. Bergmann sur une conception égyptienne et sur Grecs et barbares ; — des lois νόμοι, θεσμοί ; Déméter Thesmophore et Isis Thesmophore) ; — des villes ; — de l'amour des enfants pour les parents (éléments grec ; possibilité d'une allusion à Éleusis). G. insiste pour tous ces points aussi, sur l'*interpretatio graeca*, à l'usage des Grecs, des thèmes égyptiens, comme sur l'accent mis plus fortement encore qu'ailleurs sur Isis omnipotente. Mais la grande nouveauté est l'éloge d'Athènes, l. 33 sqq. « L'Égypte t'a plu comme lieu de séjour, de la Grèce tu as surtout honoré Athènes », σοὶ πρὸς κατοίκησιν Αἴγυπτος ἐστέρχθη, σὺ μάλιστα τῆς Ἑλλάδος ἐτίμησας τὰς Ἀθήνας, perspective résolument grecque et même athénienne. « C'est là en effet que pour la première fois tu as révélé les fruits de la terre », κεῖθι γὰρ πρῶτον τοὺς καρποὺς ἐξέφηνας. L'Isis inventrice et protectrice de l'agriculture, Isis-Thermouthis, rapprochée de Déméter, est ici confondue avec Déméter ; c'est à Éleusis qu'elle a « produit » les fruits de la terre. Au point qu'intervient ici l'Éleusinien Triptolème. Celui-ci « après avoir mis sous le joug les serpents sacrés, distribua, emporté sur son char, la semence à tous les Grecs », Τριπτόλεμος δὲ τοὺς ἱεροὺς δράκοντάς σου καταζεύξας ἁρματοφορούμενος (mot nouveau) εἰς πάντας Ἕλληνας διέδωκε τὸ σπέρμα. « Voilà pourquoi nous avons à cœur d'aller voir, dans la Grèce, Athènes et, dans Athènes, Éleusis, en estimant que la cité est l'âme de l'Europe et que le sanctuaire est l'âme de la cité », τοιγαροῦν τῆς μὲν Ἑλλάδος ἰδεῖν σπεύδομεν τὰς Ἀθήνας, τῶν δ' Ἀθηνῶν Ἐλευσῖνα, τῆς μὲν Εὐρώπης νομίζοντες τὴν πόλιν, τῆς δὲ πόλεως τὸ ἱερὸν κόσμον. Ainsi est célébrée l'assimilation de la Déméter d'Éleusis avec Isis. De nouveau, comme dans les documents d'Athènes et de Delphes à la même époque, est magnifié le rôle initiateur d'Athènes. Engouement pour Athènes dans la Grèce et place spéciale

d'Éleusis ici. Dans des appendices, G. étudie les clausules métriques de cette prose ; cf. aussi pp. 108-109, et dans le commentaire de chaque paragraphe les observations sur les détails du style. — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 234-235 : *Zum neuen Isistext aus Maroneia*, apporte ces suppléments : l. 3, ὅταν ; l. 4-5, ἦι δέ [σε ἐ]ρωτᾷ τὸ μὲν ἐγκώμιον ; l. 8, κρεῖσσον [ἅπ]αν οἷς ἔδλεψα τὸν ἥλιον.

288. Dans des appendices encore, Y. Grandjean publie le début d'un décret des « thérapeutes du dieu » pour un prêtre de Sarapis élu par le peuple (IIe siècle a. C.) et une dédicace d'un agonothète aux divinités égyptiennes : Ἀγωνοθέτης Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου Σεράπιδι, Ἴσιδι, Ἀνούβιδι, Ἁρφοχράτῃ κατὰ πρόσταγμα (fin du IIe siècle p. C. ou début du IIIe, avant 212). Sur la face supérieure, empreintes de deux paires de pieds orientés dans le même sens, mais de dimensions différentes.

289. D. Triantaphyllos, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 428-429, 9 inscriptions souvent très mutilées. Relevons : fragment de relief votif, Μαρκία Ἀδρατις θεᾷ — — ; — épitaphe chrétienne, Θέσης (= θέσις) Θεοδοσήου ἐργωλάδου ; — Καρτους Γαίου ἥρως et restes du sommet d'une 3e ligne. P. 429, 23 lignes d'un décret, que l'on date du Ier siècle a. C., d'une association de thérapeutes, θεραπευταὶ τοῦ θεοῦ ; il s'ajoute aux documents précédents provenant du sanctuaire. Honneurs avec portrait et mention du néocore : ἀναθεῖναί τε τὴν εἰκόνα [ἐν τῶι] ἐπιφανεστάτωι τόπωι τοῦ ἱεροῦ · [στεφ]ανοῦσθαί τε αὐτὸν κατ' ἐνιαυτὸν [ἐν (il y a place pour ce mot nécessaire) ταῖ]ς συνόδοις πάσαις χρυσῷ στεφάνωι, τὴν ἀναγγελίαν ποιουμένου τοῦ νεωκόρου κατὰ τάδε. Proclamation : Οἱ θεραπευταὶ τοῦ θεοῦ στεφανοῦσιν Σωκ[λῆν] Θεοξενίδου ... ντεύσαντα (la photographie ne semble pas permettre le déchiffrement qui serait à faire sur la pierre) κα[λῶς] καὶ φ]ιλαγάθως · προνοείσθω δὲ τῶν προγεγραμμένων τὸν [..τ]ειμένον (ne peut-on lire τὸν ἀεὶ γινόμενον ?) ἐξεταστήν (fonction intéressante). Exemptions financières : εἶναι δὲ αὐτὸν καὶ ἀλειτούργητον καὶ ἀνείσφορον πάσης εἰσφορᾶς μετέχοντα τῶν ἐν τ[ῶι] ἱερῶι κοινῶν πάντων. Gravure et exposition du décret : ἵνα δὲ καὶ οἱ ἀφ[ι]κνούμενοι εἰς τὸ ἱερὸν ἐ[πιγ]ινώσκωσιν τὴν Σωκλείους προαίρεσιν καὶ φιλάγλοιαν (on aurait voulu croire à une faute d'impression ; ce n'est pas possible ; évidemment φιλαγαθίαν), ἣν εἴσχηκεν πρὸς τὸ θεῖον εὐσέδειαν καὶ τοὺς θεραπευτὰς καὶ τοὺς ἁπαντῶντας εἰς τὸ ἱερὸν εὐχαριστίαν (la construction est ici gravement troublée), ἀναγράψαι τόδε τὸ [ψήφισ]μα εἰστήλην (il n'y a pas à insérer un second *sigma*) λευκοῦ λίθου καὶ [ἀν]αθεῖναι ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Σερά-[πιδ]ος. — Plus loin, p. 437, épitaphe du IVe siècle.

290. « *Mesembria* ». — *Ergon* (n° 184), 81 et fig. 75 (fouilles de A. Vavritsas), sur une assise d'une tour du mur d'enceinte au Sud-Ouest le nom bien gravé, en deux lignes, Ἀδαμας Βοστᾶδος. — Sur l'incertitude de l'identification, voir *Bull.* 1976, 464. On a trouvé, p. 80, σημαντικὸς ἀριθμὸς χαλκῶν νομισμάτων, et aussi des « anses d'amphores timbrées » avec des pointes de lances. Que n'a-t-on donné une liste succincte des ateliers représentés et avec le chiffre des exemplaires ?

291. *Komotini*, au Musée. — Photographie, pl. 422, 3 du n° 293, d'un relief de banquet funèbre avec inscription de 3 lignes (cf. pl. 427 A). Cf. n° 293.

292. D. Feissel (n° 276), dans l'épitaphe en forme de croix signalée *BCH* 1966, 888-889 et fig. 5, + Ἐνθάδε κατάκιτε Ζωτικός, lit ensuite sur la planche : περατικ[ὸ]ς πόλε(ως) (marque d'abréviation, un omicron à la ligne au-dessous). Il pense que le défunt était originaire du quartier de Péra à Constantinople, περατικός étant connu par la tradition littéraire ; il est précisé

ici par πόλεως, la ville par excellence, ou peut-être faut-il restituer ensuite Constantinople, comme à Aquilée, *IG*, XIV, 2354 : Εὐτρόπις πόλεος Κοσταντινοπόλεος.

293. *Alexandroupolis.* — D. Triantaphyllos, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.* II, 438 : débris d'une inscription du temps de Domitien qui eût été intéressante ; car c'est un document de Rome ou d'un gouverneur, non une inscription honorifique. Remarquons l. 9 : [π]ρὸ ἐμοῦ. L. 3, ἐκ συνεδρίου ; il peut s'agir du *consilium* du gouverneur comme de celui du prince.

294. « *Dikaia* », près de la frontière bulgare. — D. Triantaphyllos, *ibid.*, 438, a bien fait de publier avec photographie ce fragment de 15 lignes mutilées incompréhensibles. Il n'est composé que de lettres sans suite, pour la plupart des consonnes. Les spécialistes pourront étudier si c'est du genre abaque ou sténographie.

295. *Panion.* — D. Feissel (n° 276), 273-275 : *II. IG X 1, 44* : *Une pierre errante*, retrouve dans une publication de A. Papadopoulos Kerameus, *Syll. Const. Suppl.* 17 (1886), 92, n. 13, avec un fac-similé, ce fragment copié à Panion en 1885 (reproduit dans Dumont-Homolle, *Mélanges*, 414, n. 85[x], avec un essai de restitution), ainsi que dans E. Kalinka, *Jahreshefte*, 23 (1926), *Beibl.*, 134, n. 30, qui l'a vu au musée de Rodosto. F. écarte la restitution de Kalinka comme la longue restitution des *IG*. De toute façon, cette inscription d'Arcadius ne peut rien apprendre sur la chronologie des remparts de Thessalonique.

296. *Périnthe.* — Copies de Cyriaque d'Ancône n° 8.

297. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 183 : *GV 1020*, présente l'épigramme funéraire d'un mosaïste à Périnthe *Bull.* 1972, 286 *a*, avec nos corrections, spécialement, v. 2, notre ψηφοθέτας au lieu de ψηφοδέτας qui doit disparaître des dictionnaires. Sa contribution est à la fin du v. 4 et dernier : ὀγδωκοντούτης πέντε [τ' ἔχων ἔθανον], que nous ne comprenons guère. — On n'est plus surpris par l'indifférence de P. à tout ce qui n'est pas prosodie et restitution *exempli gratia*. M. Vickers aurait fait connaître « eine im Jahre 1799 von dem französischen General Koehler genommene vollständigere Abschrift ». Or, cette publication dans *Class. Rev.* tirait les copies de notes, à Cambridge, « du général Koehler, chef d'une mission militaire en Turquie ». On s'étonnerait qu'il fût français. De fait, il était envoyé par l'Angleterre pour aider la Turquie contre les Français en Égypte, la « British Military Mission acting with the army of the Grand Vizir ». Le malheureux, ainsi que sa femme, mourut de la peste, le 28 décembre 1800, au camp turc de Jaffa. Leake avait été son compagnon en Asie Mineure. P. a connu *Bull.* 1972, qu'il utilise et auquel il renvoie ; or, il était parlé là de la carrière de Koehler et de ses compagnons, avec renvoi à *Documents Asie Min. mérid.* (1966), 48, note 1, où est reconstituée en détail la carrière de Koehler avec son voyage.

299. *Salymbria* (pas de n° 298). — Copie de Cyriaque d'Ancône n° 8.

300. *Hadrianoupolis.* — Z. Borkowski, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 74-75 : ΥΔΡΟΜΙΚΤΗΣ ; B. lit ce mot sur la photographie dans Taşlıklıoğlu (*Bull.* 1972, 269), p. 38-39, n. 9 : Μιχαὴλ Ἐγυπτίου ὑδρομήκτου. Le ὑδρομίκτης est connu par la Vie de S. Jean l'Aumonier et devait désigner un cabaretier.

301. *Byzance et Constantinople.* — R. M. Harrison et N. Fıratlı, *Ist. Ark. Müz. Yıllığı*, 15-16 (1969) : *Discoveries at Saraçhane 1966-1968*, 147-168 (texte turc, illustrations, texte anglais). P. 158, fig. 9 (cf. p. 151), photographie d'une stèle de gladiateur remployée dans l'église de Polyeucte. — Au-dessous du relief d'un gladiateur lourd, en grandes lettres régulières, la mention : Μορμίλλων, et rien au-dessous de l'inscription (la stèle est complète en bas). On a la surprise

de voir, dans la main droite, un poignard recourbé comme une faux, la *sica* du Thrace.

302. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 270 : *Inschrift eines Thiasos aus Byzantion*. Th. Wiegand, *Ath. Mitt.* 1911, 289, n. 3, avait publié une inscription honorifique (que M. appelle à tort une « Weihinschrift ») par laquelle les πρεσβύτεροι couronnent leur prêtre et les μύστοι un personnage. La partie conservée de la ligne 1 était transcrite en majuscules. M. écrit sans fard : « L. Robert hat eine Erklärung der Inschrift in Aussicht gestellt (*Berytus* 16 (1966), 13, Anm. 17). Da hier eine Seite frei geblieben ist, sei die folgende Ergänzung vorgeschlagen : [ἱερομ]νᾳμονούσης θε[ᾶς —] », et il commente bravement : « Das Amt des Hieromnamon wurde in Byzanz oft durch Götter versehen ; vgl. L. Robert, *Hell.* II, 56 und 254 ; X, 17-19... ». Cf. aussi VII, 38-39, qui n'était pas moins éclairant.

303. R. Merkelbach, *ibid.*, 96 : *Eine Grabstele aus Byzanz*. Dans la stèle de Byzance Firatli-Robert, n. 56 (pas 65) et Pl. 26 (non 27), il y a une erreur de gravure : ΛΥΚΩΙΦΑΙΕΝΕΚΡΑΤΗ. On a suggéré Λυκὼι (Μ)ενεκράτη ou Λύκω(ν Μ)ενεκράτη. Après Λυκώι, M. suppose Φαιενεκράτη, de Phainekrates (non attesté, mais comparable à Phainekles et Phainelaos). Suit cette curieuse explication : « On savait que la forme ancienne n'était pas Φαινε —, mais Φαεινε ; cette forme était connue comme antique d'après les épopées homériques ; on a constaté qu'un E manquait et on l'a introduit à une fausse place ΦΑΙΕΝΕ au lieu de ce que l'on voulait dire exactement : ΦΑΕΙΝΕ — ». — Le père de Lykò ou le lapicide avaient peut-être suivi des cours de grec homérique et d'onomastique dans une université ; pourtant ils n'ont pas réussi à transcrire le résultat de leurs cogitations.

304. D. Feissel (n° 26), 161, transcrit, avec quelques corrections, la copie en majuscules de l'épitaphe très peu connue M. Gédéon, Ἐγγραφοι λίθοι καὶ κεράμια (Const. 1892), p. 95, n. 2 : Χέρ(ε)τε παροδῖτε καὶ καλῶς ἤλθατε κὲ καλῶς [ὑ]πάετε (= ὑπάγετε), εὔχεσ[θε ὑ]πὲρ ἐμοῦ τοῦ [προ ?]αναπαυσαμένου. Ἐνθάδε κατάκητε Γεώργιος πιστὸς ὑγιὸς Θεοδούλου τοῦ τῆς μακαρίας μνήμης ὡρμόμενος ἀπὸ χωρίου ἐπιλεγωμένου Πίβρου τῆς μικρᾶς Ἀ[σ]ίας Ω Ν ἐνταῦθα κ[εῖτ]ε... Il la date de la fin du VI^e^ siècle. Dans l'épitaphe M. Gédéon, *loc. cit.*, 91, 1, F. propose de restituer au lieu de [Φί]λοι καὶ παροδῖται : [Χαίρετε ? ξέ](ν)οι κ(αὶ) παρο[δῖται, εὔ]ξασθε ὑπὲρ ἐμοῦ τοῦ προαναπα[υσα]μένου. — Une épitaphe chrétienne à Venise n° 26.

305. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 95-96 : *Epigramm aus Byzanz*, restitue complètement le débris d'épitaphe, encastré au-dessus de la porte de Rhegion, qu'a publiée H. Lietzmann, *Die Stadtmauer von Konstantinopel*, 24, 27 et P. IX 2.

306. *Serdica*. — G. Mihailov, *Epigraphica*, 38 (1976), 21-24 : *Une nouvelle inscription de l'enceinte de Serdica*. Dans l'inscription *Bull.* 1976, 476, M. rattache τῆς νεολαίας au nom de Commode, « prince de la jeunesse », πρόκριτος τῆς νεότητος. A la fin, il supprime comme nous [καὶ τοῦ δήμ]ου, pour y voir le nom du procurateur de la province.

307. **Scythie Mineure et Dacie**. — E. Popescu, *Inscriptiones intra fines Dacoromaniae repertae graecae et latinae anno CCLXXXIV recentiores* (438 pp. in-8° avec 84 planches et 1 carte ; Bucarest, 1976), présente un Corpus de toutes les inscriptions grecques et latines de la Roumanie entre le IV^e^ siècle (y compris) et le XIII^e^, qu'elles soient gravées sur des pierres ou qu'elles appartiennent à l'instrumentum domesticum. L'ordre est naturellement géographique, partant de la Dobroudja, où elles sont le plus abondantes, et s'étendant sur l'Olténie,

le Banat, la Transylvanie, la Munténie et la Moldavie ; l'auteur avait étudié spécialement la géographie de la Dobroudja au Bas-Empire. Il n'y a pas moins de 447 numéros et le contenu est rappelé commodément par de bons index, cependant qu'une introduction, pp. 17-34, fait la synthèse des renseignements aux différents points de vue. Les inscriptions grecques du Bas-Empire, sur stèles, sont les plus riches. Signalons le n. 267 avec la riche bibliographie sur les quatre martyrs chrétiens *Bull.* 1976, 492. L'ouvrage est malheureusement écrit tout entier en roumain.

308. *Dacia*, 19 (1975), 141-182. Au cours d'un *Colloque anglo-roumain d'épigraphie roumaine*, tenu à Cambridge en 1973, des exposés d'ensemble ont été faits pour présenter un bilan épigraphique : par D. M. Pippidi, pp. 141-150, *Histria aux Ier-IIIe siècles* (intégration dans l'Empire, contre la chronologie de Al. Ştefan ; statut juridique, pour les villes du *koinon* pontique ; structure démographique et institutions ; date de sa destruction par les Goths, non pas en 238, mais entre 250 et 270 ; persistance du caractère grec), — Emilia Doruţin-Boila, *Contribution épigraphique à l'histoire de Tomis à l'époque du principat* (le *koinon* pontique, sa composition et sa chronologie, la Pentapole, les pontarques avec la possibilité d'un collège et des pontarques dans chaque ville ; le caractère grec de Tomis ; la tribu des Romains ; date de la fondation ; Ovide et les Gètes et Sarmates dans la ville ; les étrangers) ; Al. Ştefan, pp. 161-172 : *Callatis à l'époque du Haut-Empire à la lumière des documents épigraphiques*, les κτίσται et Aristôn, εὐεργέτας καὶ κτίστας τᾶς πόλιος, εὐεργέτας καὶ δεύτερον γενόμενος μὲν κτίστας τᾶς πόλιος (inédit) dans les dernières décennies du Ier siècle a. C. (la δευτέρα κτίσις d'Istros), le rôle de P. Vinicius ; les bornes, λίθοι, *lapides*, du territoire sous Trajan ; routes et défense du pays sous Marc Aurèle ; les magistrats ; les Héracléistes et Héraclès Pharangeitès ; grotte de Dionysos ; onomastique grecque, mégarienne ; — E. Popescu, pp. 173-182, *Zur Geschichte der Stadt in Kleinskythien in der Spätantike, Ein epigraphischer Beitrag* : travail pour un Corpus ; évolution de la cité, les curiales, villes de tradition grecque et de tradition romaine, castellum et polis, *ordinibus Scythicis securis* et un gouverneur du IVe siècle ; *principales*, l'Église et les inscriptions chrétiennes. Dans l'inscription à boire λαβὲ πῶμα καὶ πίε, plutôt que « le couvercle », πῶμα n'est-il pas la graphie de πόμα ?

309. *Tomis*. — I. Piso, *Dacia*, NS 20 (1976), 251-000) : *La carrière équestre de P. Aelius Hammonius*, discute de l'inscription latine de Sarmizegetousa et de l'inscription grecque de Tomis *IGR*, I, 623 ; Dessau, *ILS*, 8851.

310. *Noviodunum*. — Al. Barnea, *Dacia*, NS 19 (1975), 255-261 : *Contributions épigraphiques à l'histoire de la ville de Noviodunum*. Trois inscriptions latines et, p. 254-257, une grecque, dédicace à Héraclès : [Γ. Ἀ]ντώνι[ος Φ]ρόντων [καὶ Δ]ημοσθ[ένης Ἀγ]ρίππου [κτίστ?]ης (B. propose aussi οἰκέτης) θεῷ κ[υρίῳ] Ἡρακλ[εῖ εὐχαρι]στήρι[ον]. Le premier personnage semblerait connu à Tomis (*IGR*, I, 625 ; Stoian, *Tomitana*, p. 216, comme vétéran.

311. **Dacie**. *Sarmizegetousa*. — S. Sanie, *Studii şi cercetari ist. veche arh.*, 28 (1977), 135-142 : [*Theos Hypsistos et Juppiter Exsuperantissimus en Dacie*], rappelle avec photographies les deux dédicaces Διὶ Ὑψίστῳ ἐπηκόῳ et Θεῷ Ὑψίστῳ ἐπηκόῳ *Bull.* 1939, 242, et publie un relief mutilé à droite : au milieu, une des deux oreilles du dieu *épékoos* ; au-dessous la dédicace Θεῷ Ὑ[ψίστῳ] ; au-dessus, le nom du dédicant. S. ne donne Ἰατειμ[ος] qu'avec doute et point d'interrogation, et il a pensé aussi à Ἰ(ούλιος) Ἄτειμ[ος] ; ce dernier nom ne nous semble pas acceptable et nous écrivons un nom tout proche fréquent à

l'époque impériale : Ἰ(ούλιος) Ἀτείμ[ητος] (Ἀτίμητος). — Nous ne suivons guère S. dans sa recherche d'un caractère juif du nom de la dédicante d'une des deux inscriptions republiées, Αἰλία Κασσία, comme d'autres noms en Dacie, et dans la question du rapport de Zeus Hypsistos avec le dieu des Juifs.

312. **Mésie Supérieure.** — Sous la direction de Fanoula Papazoglou a commencé à paraître le Corpus des *Inscriptions de la Mésie Supérieure*. Le volume I est consacré à *Singidunum et le Nord-Ouest de la province* (171 pp. grand in-8° ; Belgrade, 1976). Il y aura 6 volumes ; le dernier volume étant consacré à Scupi, par quoi on rejoindra la Macédoine. Chaque inscription est reproduite en photographie ou dans le meilleur fac-similé si elle a disparu, sur un excellent papier et dans une agréable typographie. Naturellement il n'y a plus de transcriptions en capitales. « Les ligatures et les points séparatifs ne sont pas toujours signalés si l'état de l'illustration ne l'exige pas ». L'ordre de parution n'étant pas fixé, chaque volume a sa numérotation et ses index. « Les lemmes comportent toutes les éditions antérieures, classées chronologiquement ; les éditions qui dépendent d'une autre sont placées entre parenthèses ». Le Corpus est placé dans son ensemble historique et géographique. Chaque partie concernant une entité administrative ou une unité géographique comporte une introduction historique sur les divers aspects de la vie du municipe ou de la région : nom, topographie, institutions, armée, cultes, vie économique, structure ethnique et sociale. Ce n'est que dans l'ensemble que chaque inscription, avec ses détails, prend sa valeur. Les commentaires sont développés et la rédaction est en français. C'est ainsi entendu qu'un Corpus est à la fois les archives et le tableau d'une région. Une introduction fait l'histoire de la recherche épigraphique et un croquis géographique avec relief introduit dans la région avec tous les lieux de trouvaille. La première partie, n. 1-88, *Singidunum et son territoire* est due à Miroslava Mirković. En tête, deux belles photographies du Kalemegdan, vue d'ensemble et appareil du mur romain ; à la fin, une carte de la ville. L'introduction, pp. 23-41, étudie : le site de la ville, son nom et sa population, les documents littéraires, la garnison militaire, le municipe et la colonie, les *canabae* et la cité, le territoire, la population d'après les inscriptions. Il y a 2 inscriptions grecques. N. 70, l'épitaphe métrique de l'esclave muletier, ὀρεωκόμος de Kibyra (certainement la grande Kibyra, au Nord de la Lycie) ; stèle érigée par son σύνδουλος Ἱέραξ (*Bull.* 1958, 301 ; 1970, 393) ; on la date de l'époque des Sévères. N. 71, Εὐτύχῳ Σωτήριχος ὁ ἀδελφὸς μνήμης χάριν ; et la formule désabusée ταῦτα. Pour des Grecs à Singidunum, on relèvera l'épitaphe latine n. 42 ; M. a noté que la famille était originaire d'Asie Mineure (cf. p. 39 et p. 41, n. 54) ; la petite Valeria Apphion n'a vécu que 2 ans et 8 mois ; elle était la fille de C. Valerius Valens, vétéran de la *legio IV Flavia* et de Valeria Elpis (Ἐλπίς) ; le nom Ἄφφιον (Ἄπφιον) est caractéristique et M. a souligné que la décoration du tympan : miroir, sandales et tablettes, avait ses correspondants en Asie Mineure avec les objets familiers sur les stèles, notamment en Phrygie. Nous croirions que le relief palmyrénien n. 72, avec buste au mortier sacerdotal n'a guère pu être trouvé sur place. N. Vulić écrivait : « on dit que ce relief aurait été découvert à Kalemegdan ». Il ne peut s'agir d'un soldat palmyrénien enterré là ; on ne pouvait à Singidunum sculpter un relief (avec l'épitaphe palmyrénienne) qui a exactement la technique, le style et la qualité d'un de reliefs de Palmyre ; « le relief est une œuvre palmyrénienne », dit justement M. « Probablement transportée à Singidunum par des soldats », qui auraient pu prendre part à la campagne d'Aurélien contre Zénobie en 272. Étaient-ils assez archéologues pour transporter ce relief dans leurs bagages de si loin ?

pour quoi faire? Ce nous paraît être une pièce de collection moderne échouée à Belgrade. — Sur le territoire de Singidunum, Kamendol, n. 84, sur une tuile le salut universel : Εὐτυχῖτε ἄνθρωπυ (= ἄνθρωποι). — La 2e partie, *Le Nord Ouest de la Mésie Supérieure*, pp. 95-162, est due à S. Dušanić. Avec 2 photographies d'une colline et des cartes du Kosmaj et du Rudnik. L'essentiel dans la Šumadija, au milieu des forêts, ce sont les districts miniers du Kosmaj (mines et fonderies de plomb argentifère ; les restes antiques, puits nombreux et scories considérables ; le minerai était très riche en argent et l'exploitation romaine a été intense) et du Rudnik (argent, plomb, cuivre, peut-être de l'or). Introduction, pp. 95-120 : nom et appartenance provinciale des mines romaines, leur histoire et organisation, l'armée, indigènes et étrangers, trouvailles et topographie, monuments et inscriptions. Les étrangers ont été nombreux (cf. pp. 109-111, 118-119). D'où la présence d'inscriptions grecques. Au Kosmaj : n. 113, dédicace à Zeus, le nom thrace Αυλουζαν — et les κολλῆγαι ; n. 114, dédicace à Zeus Okkonénos (*Bull.* 1959, 233, où nous avons écrit par erreur Okkoénos). Dans la seconde, nous avions mis en doute, après Σωκράτης, Ν[ικ]ήλου, à cause de la coupe syllabique ; D. a lu un *pi* comme dernière lettre lisible de la ligne ; il ne suggère qu'avec doute Π[α ?]ήλου, qui se heurte à la même objection. Il y a place pour deux lettres après le *pi*, spécialement si l'une est assez étroite ; la coupe syllabique est respectée dans cette inscription très soignée et régulière si nous écrivons Π[ρα]ήλου. Épitaphes. N. 148, Νυνφιδία Οὐάλεντι πάτρωνι ἀνέθηκα μνίας χάριν. N. 149, inédite. La formule latine Θ(eoῖς) Δ(αίμοσι). Χρήστῃ Ξενοφίλου Ἀριστανέτῳ Ἀρχελάου. Les lignes 4-6 sont très difficiles ; D. suggère ἱερείος καὶ ἀθίκτος (comme adverbes ; nous ne le suivons pas, mais nous ne savons que lire) ζήσαντι ἔτη μ', avec bien des lettres pointées. Puis : ἀνδρὶ γλυκυτάτῳ (avec ligatures) μετὰ τέκνου μνήμης χάριν ἐποίησεν. Puis le salut au lecteur : Χαῖρ' ἀναγεινώσκων, suivi d'une ligne très mutilée. Au-dessous l'ascia. La famille pouvait venir de Macédoine. N. 150, épigramme lue par A.-M. Vérilhac : Ἄξιον ἤγησα[ί με] τὸν ὠκύμορον, π[αρο]δεῖτα, / καὶ γνώσῃ τὰ τ[ύχης ὡς] ἀδέδοικα πέλει · / πολλὰ γὰρ ἐν μ[ύθοισι ?] (ἐν μ[ούσαισι] paraît trop long à V., mais serait bien attendu) καὶ ἐν γυμνάσμασιν (les exercices gymnastiques selon la première hypothèse de V., plutôt que les exercices d'entraînement rhétorique selon la seconde), ὀφθεὶς / ἔ[μπειρος ?], τύμβος καὶ κόνις ἐμβλέπομαι. Il n'y a pas de raisons de chercher là des voyageurs de passage plutôt que des résidents.

CÔTE SEPTENTRIONALE DU PONT-EUXIN

313. *Panticapée.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 82 : *Epigramm aus Panlikapaion*, reproduit toute l'épigramme *Studii Clasice*, 15 (1973), 125-130 (*Bull.* 1974, 382), car il pense que « certainement maint de nos lecteurs la verront volontiers reproduite ici », et il écrit, v. 8, ἕν τέλος au lieu de ἔντελος.

ILES DE L'ÉGÉE

314. **Délos.** — J. Tréheux, *Études d'arch. class.* (Nancy), 5 (1976), 87-95 : *Observations sur l'amphictionie attico-délienne.* N. 1, *Les archontes déliens de l'Amphictyonie*, amende et complète sa liste *Bull.* 1950, 153, après les publications de A. Plassart et de J. Coupry. Dans l'inventaire *I. Délos*, 313 *a*, 32, pour

deux κυμβία T. a lu τὸ δ' ἐπ' Ἐπινώιδα, avec le nom auquel songeait Th. Reinach ; petite histoire de ce κυμβίον. L'archonte délien était bien tiré au sort, et non élu. — N. 2. Dans 104-8 B, l. 14, Athénodore est Ἀγ[ν]όσιος ἐμ Προβ[αλίνθωι ἐγκεκτημένος] (M.-F. Baslez). — N. 3. Dans 104-26 bis, A, l. 15, T. a lu : Ἄμνος Δεξικράτους. — N. 4. Dans 104-27, B, l. 8, T. propose en combinant les lectures d'Homolle et de Couprie : ἐν τῶι οἴκωι ὁ ἡγο ν' (les Amphictions) τὰ ἀναθήματ[α]..

315. J. Tréheux, *Recueil Plassart*, 175-204 : *Retour sur l'Artémision de l'île*, revient, contre Ph. Bruneau, sur l'Artémision ἐν Νήσωι, l'île étant, suivant les localisations, l'îlot dans le chenal ou Rhénée, et sur l'ὁλκὸς ἐν Νήσωι ; sens de ἡ νῆσος et ἐν Νήσωι, de *holkos*. En définitive, il place l'*holkos* à l'isthme de Rhénée ; là était *Nésos* qui se confondait avec le sanctuaire de l'Artémis Hécate. L'origine de ce nom ne peut être imaginée ; « mais, après tout, les toponymes inexpliqués sont légion ».

316. Marie-Françoise Baslez, *Chron. Eg.*, 50 (1975), 297-303 : *Une association isiaque : les Mélanéphores*. Un buste du temple d'Isis à Sabratha (Tripolitaine), portant une draperie souple et des traces de couleur noire, aurait, d'après le découvreur, la trace d'une tresse unique, descendant du sommet de la tête sur l'épaule ; ce serait la marque distinctive du prêtre d'Isis. B., qui renvoie à Plutarque, *De Iside*, 3, 4, y voit un mélanéphore et tente, à l'aide de quelques textes, de définir les mélanéphores de Délos comme une communauté de prêtres chargés vraisemblablement de « chanter le deuil d'Isis ». — Nous ferons quelques objections. Le prêtre d'Isis n'avait-il pas la tête entièrement rasée? Voir le commentaire de P. Perdrizet, *Bronzes grecs d'Égypte*, p. 48, n. 82, pour la planche XXII, statuette d'un jeune prêtre égyptien ; en dernier lieu, F. Dunand, *Le culte d'Isis*, III, p. 187. D'autre part, les textes allégués pour établir une « différence de structure » entre les Thérapeutes et les Mélanéphores, les thérapeutes étant tous les dévots et les mélanéphores une « corporation sacerdotale », ne forment pas une démonstration probante. On ne peut donner à ἡ σύνοδος τῶν μελανηφόρων un sens plus juridique, « à fondement contractuel », qu'à τὸ κοινὸν (terme appliqué aussi à l'association des mélanéphores τῶν θεραπευτῶν ; les uns et les autres sont aussi désignés par οἱ μελανηφόροι ou οἱ θεραπευταί. P. Roussel avait bien marqué la difficulté de décider si les thérapeutes étaient tous les dévots ou une corporation. Dans *Les cultes égyptiens à Délos*, il en a traité à plusieurs reprises de façon très nuancée ; voir notamment aux pages 270-271, où il conclut à l'existence de deux confréries analogues : « Mélanéphores et thérapeutes avaient apparemment une participation plus étroite au culte ; ils en surveillaient l'exercice avec une autorité plus ou moins définie qu'ils devaient sans doute à la tradition respectable de leurs sociétés ». Sur les thérapeutes de différents dieux, en différents pays, cf. maintenant les documents rassemblés *CR Ac. Inscr.* 1975, p. 319 et note 41. — Une autre hypothèse de B. repose sur une interprétation de *I. Pergamon*, 336 (*Sylloge*² 754 ; L. Vidman, *Sylloge inscr. rel. Is.*, 313). Un homme et une femme, οἱ ἱεραφόροι, hiéraphores d'Isis (sur les hiéraphores, cf. ci-après n° 342 καθιέρωσαν τοὺς θεοὺς οὓς ἡ θεὸς ἐκέλευσε ; suivent les noms de divinités égyptiennes et d'autres ; puis σινδόνα ἐν ᾗ ἐζωγράφηται ἡ θεὸς καὶ τὰ περὶ τὴν θεὰν πάντα, ἄλλας σινδόνας λαμπρὰς τρεῖς, πέταλα χρυσέα ὀγδοήκοντα. B. pense que le σινδονοφόρος qui apparaît dans une inscription de Délos ne doit pas ce nom à son vêtement de lin blanc, mais qu'il portait dans les processions des σινδόνας, qu'elle interprète comme des bannières « brillantes ». Mais ces étoffes de lin blanches (non brillantes) ne peuvent être que le vêtement drapé à la manière

isiaque, comme l'expliquaient M. Fränkel et Dittenberger. Le texte est commenté par F. Dunand, *loc. cit.*, 93-96. Nous signalerons pour la fin du texte une interprétation de P. Perdrizet qui ne semble pas connue, *Terres cuites gr. Ég.*, p. 127. Pour les objets qu'ont fait réparer les hiéraphores, P. ponctue : τὰ ἀκρόχειρα τῶν ἀγαλμάτων, σανδάλια χαλκεῖα, en supprimant la virgule entre ces deux mots καὶ περιραντήριον πρὸ τοῦ πυλῶνος ; car on ne peut y voir des chaussures qu'on mettrait aux jours de fête à la statue d'Isis (on peut habiller une statue, non la chausser) ; « peut-être les σανδάλια dont il s'agit étaient-ils des ex-voto à part, par exemple des lampes de même forme que celles de notre pl. XV, et des lampes en bronze », et il décrit, n. 348, deux lampes à huile en forme de pied droit, avec Isis sur le cou-de-pied sous sa forme d'uraeus et un pied de marbre avec uraeus.

317. Ernest Will, *BCH* 1976, 589-590 : *Note délienne, Un problème de vocabulaire* : κατάκλυστον, réplique vivement à l'interprétation du mot par Ph. Bruneau, *Bull.* 1976, 504.

318. G. Siebert, *BCH* 1976, 821 : dans une maison du quartier de Skardhana, graffite incisé dans le stuc d'une pièce : Μνησθῇ Φίλιππ(ος).

319. Prêtres à vie d'Apollon Délien et archontes d'Athènes sous l'Empire n° 156 (cf. *Bull.* 1973, 108).

320. **Rhodes**. — *Ergon* (n° 280), dans les fouilles de Gr. Konstantinopoulos, p. 158, dédicace à Hélios par un de ses prêtres (d'autres semblables ont été trouvées au même lieu) : Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος, καθ' ὑοθεσίαν δὲ Λυσιστράτου, ἱερατεύσας Ἁλίωι (l'épitaphe de ce personnage est connue à Lindos), Μν ?)ασίτιμος Τελέσωνος Ῥόδιος ἐποίησ[ε].

321. Eòs Zervoudaki, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 539. Dédicace à Hermès Hégémonios par les stratèges sortis de charge, chacun avec patronyme et démotique : στρατηγήσαντες Ἑρμᾶι Ἀγεμονίωι (suivi d'un *lambda* ou *alpha*, dont nous ne voyons pas le sens) ; le dernier était καὶ ἐπὶ τὴν χώραν.

322. I. Kollias, *ibid.*, mosaïques de la basilique chrétienne. P. 582, la fin est seule suffisamment conservée ; nous transcrivons : τούτο τῷ ἁ[γί]ῳ τόπῳ καὶ τ[οῦ γ]ράψαντος. P. 554, [δο]ύλῳ σου Θωμᾷ τῷ δικ(αίῳ) κα[ὶ —].

323. Timbres amphoriques : à Ambracie n° 264 ; à Palmyre n° 535 ; sur la côte de Palestine n° 540 ; à Chypre n° 550 ; à Amathonte n° 554.

324. *Lindos*. — Pour le nom Κόρακος voir O. Masson n° 98.

325. J. Bousquet, *Recueil Plassart*, 9-13 : *Les oliviers de Lindos*, traite de l'épigramme *Anth. Pal.*, XV, 11, conservée aussi sur place *IG*, XII 1, 783, au IIIe siècle p. C. ou au début du IVe, et il redonne ce texte avec aussi les autres épigrammes sur pierres relatives aux plantations d'oliviers d'Aglôcartos, *IG*, XII 1, 779, 781, 782, revues avec améliorations par Peek, et 780 et *Lindos*, II, 498 ; aussi *Lindos*, II, 430. — Nous doutons que le père s'appelât Μοιῶνις. L'épigramme 783 dans l'Anthologie se termine par πιερῆν ἐλαίην, sur la pierre ἱερὴν ἐλέην ; « le plus surprenant est, à côté de ἐλαίαις, le dernier mot de l'épigramme : ἐλέην, noté ainsi dans la graphie pour que sa seconde syllabe compte brève ». Il faut signaler que dans de nombreuses inscriptions en prose sous l'Empire on écrit, en dehors de toute préoccupation prosodique, ἐλέῳ ἀλείφειν, ἔλεον τιθέναι, ἐλεωνεῖν (ἐλεώνης, ἐλεώνιον, ἐλεωνικὰ χρήματα), ἐλεοπώλης, ἐλέμπορος, ἐλεοτριβεῖον. L'auteur de l'épigramme, en son temps, avait le choix entre la forme classique et la forme populaire où la seconde syllabe était sentie comme brève. Cf. *Hellenica*, VIII, 90 (1944-45).

326. Phrourarque au sud de l'île dans *I. Lindos*, II, 646, n° 404, note 187.

327. **Lesbos**. — R. Hodot, *Études arch. class.*, 5 (Nancy, 1976), 17-81 (et

pl. III-XIII) : *Notes critiques sur le Corpus de Lesbos*. H. s'est astreint à revoir au musée de Mytilène toutes les inscriptions publiées : *IG*, XII 2 ; XII suppl. ; Charitonidis, *Symplérôma* (*Bull.* 1969, 420 ; 1970, 421, 422, 427, 428). Les révisions et remarques se présentent suivant l'ordre de chacune de ces trois publications, les trois villes mêlées à chaque fois. H. aurait dû se borner à donner brièvement les révisions qui avaient un intérêt ; elles sont noyées dans des détails sans importance et dans des compléments bibliographiques d'une utilité douteuse et que l'on n'ira guère chercher là. Signalons les rééditions de *IG*, XII 2, 4 (pp. 20-21), 81 (pp. 29-31), 108 et 109 réunis (pp. 32-33 ; *Suppl.* 2 (pp. 48-52), 127 (pp. 60-65).

328. *Mytilène*. — Despoina Chatzi, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.* II, 449 et pl. 541 : près d'une rue antique, une haute base de marbre de l'époque romaine porte au sommet les deux lettres : ΕΥ. — Ce doit être le souhait : εὖ. — P. 456, stèle funéraire du IVe siècle a. C. : Ξενοφῶν ; le patronyme ne se lit pas.

329. **Carpathos**. — *Ergon* (n° 280), dans une basilique paléochrétienne fouillée par H. Kollias, dédicace en remploi d'un épistate rhodien aux dieux de la navigation : Ἀθανοκλῆς Ἱεροκλεῦς Δαματριεὺς ἐπιστάτας γενόμενος Διοσκόροις.

330. **Théra**. — G. Daux, *BCH* 1976, 231-234, donne la photographie du fragment de l'inscription de Chairopoleia, qui est au Louvre, et répète sans nouveaux résultats l'ensemble des trois inscriptions de cette base, dont le troisième morceau a été signalé *Bull.* 1973, 321. — Dans notre reproduction du nouveau fragment de Théra, un passage du même au même entre Τι. Κλαύδιον Κυρείνα et Ἀγλαοφάνους nous a fait omettre Μέδοντα υἱὸν Τι. Κλαυδίου Κυρείνα. Naturellement notre Bulletin ne signale les coupes des lignes que lorsqu'elles ont un intérêt pour la discussion de la restitution ou de l'interprétation.

331. **Cos**. — G. Pugliese Carratelli, *Parola Passato*, 30 (1975), 102-104 : *Una lettera di Corbulone ai Coi* (nous n'avons pu encore le voir), publie, avec les restitutions de M. Segre, 9 lignes qui donnent le début de *IGR*, IV, 1044 (Paton-Hicks, *I. Cos*, 26). C'est, sous le règne de Claude, une lettre adressée à la ville de Cos par [Γν. Δομ]ίτιος Κορβούλων ἀνθύπατος. Elle concerne les procès. L. 8-9 : [ὅσα δὲ πρὸ]ς τοὺς ἐπὶ τῶν ἐπαρχει[ῶν προθετέα ? ἐν ταῖ]ς ἐντολαῖς ἐπι[τέτακται]. — Le texte est utilisé par G. P. Burton, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 63-68 : *The issuing of mandata to proconsuls and a new inscription of Cos*. Ces ἐντολαί, *mandata*, au proconsul apparaissent dans la lettre de Q. Fabius Postumus (vers 111-112) à Aizanoi, *Et. Anat.*, 301 sqq. Le texte de Cos montre que, contrairement à F. Millar et A. N. Sherwin-White et avec Mommsen, c'est bien à Auguste que remonte cette pratique comme il est dit dans Dion Chrysostome, 53, 15, 4, Il n'y a pas à cet égard de différence entre les provinces sénatoriales et impériales. B. cite aussi la consultation de Claude par le proconsul d'Achaïe L. Junius Gallio d'après *F. Delphes*, III 4, n. 286, édition améliorée de *Sylloge*³, 801 D.

332. S. M. Sherwin-White, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 183-188 : *A note on three Coan inscriptions*. La communauté juive à Cos ; relations de Cos avec la dynastie hérodienne. Épitaphe de Εἰρήνη θεοσεβής (L. R., *Nouv. inscr. Sardes*, 44, n. 8). Dans Paton-Hicks, *I. Cos*, 303, épitaphe de Εὔτυχος, avec la menorah et le *quoppa*. Dans le n. 323, avec les palmes, il y aurait une variante de la représentation de la Torah. Ce pourrait être un Juif ou un judaïsant que le Θέανος qui fait une dédicace Θεῷ Ὑψίστῳ εὐχήν.

333. S. M. Sherwin-White, *ibid.*, 24 (1977), 205-217 : *Inscriptions from Cos*, provenant de Pyli, antique Πέλη. Pp. 205-206, photographie de l'autel funéraire Paton-Hicks, *I. Cos*, 353 : Βερενίκη Σκόπα (pas Ζκόπα avec les précédents). — Pp. 206-207, autel funéraire Γεράστεος (noms théophores de cette racine bien connus à Cos) τοῦ Ὀνησιφόρου. — Pp. 207-217, photographie de l'inscription de la terre des Douze Dieux et du héros Charmylos (Paton-Hicks, 349 ; *SGDI*, 3701 ; Michel, 798), Χαρμύλου ἥρω (avec Herzog), non ἥρω[ος] (Rayet), devenu ensuite ἥρωος. Commentaire : date (IIIe siècle, sans doute Ire moitié) ; Charmylos est considéré non comme un ancêtre mythique du génos, mais, de même que Diomédon, comme le fondateur de ce culte familial à l'époque de l'inscription ; forme du mot Χαρμύλεοι, plutôt Χαρμυλεῖς ; le ' Charmyleion ' à Pyli.

334. An. P. Christophilopoulos (n° 58), 71 : dans la question oraculaire *Bull.* 1959, 299, restitue τὸν πατρῶιον [κλῆρ]ον plutôt que [οἶκο]ν.

335. *Dème des Hippiôtai.* — Eôs Zervoudaki (n° 321), 545 : une plaque avec ΚΑΡΠΟ- / *vac.* ΤΟΥ- / ΔΙΟΝΥΣΟ-. N'aurait-on pas la plaque antérieure d'un autel avec le génitif attendu : Καρπο[δό]του Διονύσο[υ] ?

336. *Calymna.* — Eôs Zervoudaki (n° 321), 552 : épitaphe Ἁρμένων Δάμακος.

337. **Paros.** — An. Orlandos, *Ergon Arch. Etair.* 1976 (1977), 159 : fragment de perirhantérion en marbre avec une inscription boustrophédon : -ν ἀνέθεκεν / δεκάτην et sans doute Ἀ[πόλλωνι].

338. An. K. Orlandos, *Arch. Eph.* 1974 (paru en 1976), *Chron.*, 1-36 : [*Inscriptions inédites trouvées lors de l'anastylose de la Katapoliani de Paros*]. O. publie, avec photographies des pierres ou des estampages ou avec dessins, 75 inscriptions trouvées de 1960 à 1963. Deux intéressants décrets ont déjà été publiés par G. Despinis *Bull.* 1967, 441 et par O. lui-même *Bull.* 1974, 417. Cf. aussi *Bull.* 1966, 329. Nous donnons l'analyse ci-après sans suivre l'ordre des numéros, avec un autre groupement et en négligeant les débris. Les provenances des pierres remployées dans cette grande église nous semblent être l'agora (sans doute pour les deux décrets déjà publiés et pour les n. 1, 2, 17 et peut-être 49), le gymnase, le sanctuaire de Sarapis et les nécropoles.

339. *Ibid.*, N. 1, inscriptions pour les statues de Gaïus et de Lucius Césars, adoptés par Auguste : Γάϊον Ἰούλιον Αὐτοκράτορος Καίσαρος Θεοῦ υἱοῦ Σεβασ[τοῦ υἱὸν] ; Λεύκιον Ἰούλιον Καίσαρα, Αὐτοκράτορος Καίσαρος Θεοῦ υἱοῦ Σεβαστοῦ υἱόν. La 3e inscription, très mutilée, se rapporterait à Agrippa. — N. 2, base de statue de Trajan, Optimus Princeps (ἄριστον Καίσαρα), Germanique, Dacique, Parthique.

340. *Ibid.*, du gymnase. Les n. 12-13, sont de petits fragments mentionnant l'éponymie du gymnasiarque et du pédonome. Le catalogue d'éphèbes n. 3, en 32 lignes, était déjà connu par O. et l'intitulé reproduit dans *Bull.* 1964, 344 (cf. 1966, 327), La nouvelle édition confirme nos suggestions, l. 24 et 30, d'un β' (deuxième du nom) s'intercalant entre le nom et le patronyme et justifiant l'article devant ce dernier, qui est exactement le nom du grand-père : Αὐρ. Ζώσιμος β' (= Ζωσίμου) τοῦ Σεραπᾶ. L'addition du nom du grand-père (Zôsimos, l. 24 ; Sérapas, l. 30), seuls cas dans toute la liste, s'explique par un simple souci d'identification, parce que les deux éphèbes étaient tous deux Zôsimos, fils de Zôsimos, mais n'étaient pas frères. Si les dignitaires sont d'une famille de citoyens romains plus anciens (de Marc Aurèle à Caracalla avant 212), les 20 éphèbes ne sont pas des *Marci Aurelii*, mais tous des *Aurelii*, Αὐρ(ήλιος) avant chaque nom ; ils sont devenus citoyens romains par la Constitution Antoninienne en 212. L. 16, le nom Στεφανηφορικὸς Στεφανηφορικοῦ

n'implique pas nécessairement que le personnage ait été stéphanéphore ; sur cette manie des noms en -ικός à l'époque impériale, cf. L. R., *Opera Minora*, IV, 206-207, avec, parmi eux, des noms tirés de magistratures ou dignités ; cf. L. R., dans *Mnemosynon Kontoléon*. Remarquer le nom Ὡρότυχος père de deux éphèbes, l. 17-18. L'inscription mutilée dans une couronne n. 5, honorant un personnage ἀρετῆς ἕν[εκα] καὶ εὐνοίας τ[ῆς] εἰς ἑαυτούς, s'expliquerait bien si elle émanait des éphèbes ou des *neoi*. Nous en rapprochons *IG*, XII 5, 206 : « les métèques » honorent un gymnasiarque pour ses qualités envers eux, εἰς ἑαυτούς, sous forme de consécration à Hermès et Héraclès, c'est-à-dire au gymnase. — C'est au gymnase, et non « très vraisemblablement à des marchands », que nous attribuons les inscriptions du type Σωκράτου καὶ Ζωΐλου Ἐπινίκου n. 20, dans une tabula ansata à oreillettes ou sans cet ornement comme 16 ([Διο]νυσίου καὶ — ce mot comme souvent dans cette série isolé sur une ligne — Δημητρίου, Ναστάρου, Πλάτωνος), 18, 19, 20, 55, qui ne sont pas sans offrir des difficultés onomastiques. Ces noms au génitif, par petits groupes, font aussitôt penser au gymnase. Cette interprétation nous paraît assurée par le rapprochement de l'inscription *IG*, 290, alléguée ci-dessus : sous l'inscription du gymnasiarque dédiée par les métèques à Hermès et Héraclès, on lit : Χαρμο- / καὶ / — ΑΙ, et l'éditeur note, à côté, à droite : « tabula ansata ». D'autre part, c'est au gymnase que nous attribuons, dans la catégorie des « Toposinschriften », les inscriptions de Paros, rangées parmi les « Varia et incerta », *IG*, XII 5, n. 452-456, 458-465, toutes de ce type (souvent plusieurs sur une même pierre ; il y en a environ 25 de ce type) : Νάρδου (la lecture complète de la Ire lettre chez Cyriaque ; elle n'a pas à être mise en doute ; sur les anthroponymes tirés de parfums en grec, cf. L. R., *Noms indigènes*, 177-184, avec le « nard » pour des noms de femmes) καὶ Ἰσοκράτου καὶ Ἀπολλοφάνου, n. 464 ; précisément celle-ci porte aussi : [γυμν]ασιαρχοῦντος κτλ. E. Ziebarth, *Aus dem gr. Schulwesen* (1914), 96, avait allégué parmi les inscriptions des *philoi* au gymnase les n. 453-456, mais pas les autres, notamment les typiques n. 464 et 290. Il n'y est pas renvoyé dans *IG*, XII *Suppl.* Là sont publiées, p. 100, les inscriptions du revers de 464 : Σωσιγένους καὶ Ποσιδωνίου καὶ Μνησιέπους, Διοδώρου καὶ Νικίου ; c'est là qu'est le [γ]υμνασιαρχοῦντος Δ —, et G. Klaffenbach rapproche XII 5, 457. Au n. 226 du *Suppl.*, une pierre de 5 inscriptions de ce type : Σώσου καὶ Δημητρίου κτλ. — O. admet, *ad* n. 3, que l'édifice situé sous l'église était le gymnase ; il n'a pas le plan d'un temple ; on y a trouvé des mosaïques de pavement représentant les travaux d'Hercule et, outre les inscriptions publiées ici, la liste d'éphèbes et de *paides IG*, XII 5, 144.

341. *Ibid.* Dédicaces. N. 17, [Ἀφροδίτ]ει Τιμούχωι, restituée d'après *IG*, XII 5, 222. Sur cette divinité et son épithète, voir L. R., *Gnomon* 1971, 40-41. — Le n. 4, sur un triglyphe, fait connaître Διὸς Ἐλευθερίου. Le n. 49, cavalier en face d'un homme à himation, avec la dédicace : [— — ἥρ]ωι εὐχήν (cf. *Bull.* 1966, 329). Le n. 8 est dans une couronne : Ἄρχοντος Ἰσχολείδου [Δημ]ητρίου ζά[κο]ρος Διομήδης [Δ]ιομήδου θεοῖς. La brève et difficile inscription n. 46 semble bien nommer τὸν Πρίαπον ; à la ligne suivante, 3, ne lit-on pas ἐγὼ δὲ plutôt que ἐπώλει ?

342. *Ibid.* Un sanctuaire de Sarapis. N. 16 : Ἄρχοντος Χάρητος, ἱερεὺς Σάραπι (brisé ensuite). N. 9, gravé en 12 lignes sur une pierre ronde comme un bouclier : Ἄρχοντος τὸ φ′ (ce serait 500 ; d'après l'ère d'Actium 467 p. C., « ce qui s'accorde avec les caractères des lettres » ; cela est impossible et nous sommes contraints de corriger τὸ β′, archonte pour la seconde fois) Ἀσκληπιάδου τρὶς (troisième du nom), ἱερεὺς Σεράπιδος Αὐρ(ήλιος) Ἑρμήρακλος. Les deux

lignes suivantes ne nous sont pas compréhensibles. Ensuite ἐτελείωσεν<ε> τὴν εὐσέβειαν νεοκόρου Μ(άρκου) Αὐρ(ηλίου) (bien plutôt que l'accusatif) Χαιρονεικίου τοῦ Νει[κίου]. En tout cas, il y avait dans ce culte prêtre et néocore. Du même culte le n. 10, dans une couronne, en 10 lignes : Ἀγαθὴ τύχη. / [Ἄρχ]οντος Αὐρ(ηλίου) (ne pas restituer τοῦ ensuite) / —νοτέλους τοῦ / —του, ἱερεὺς / [Σεράπ]ιδος (il y a la place pour ce nom divin, au lieu de [Ἴσ]ιδος) Αὐρ(ήλιος) Σύμ/[μαχος] (et non des accusatifs, et il y a la place au début de la ligne 6, non à la fin de la ligne 5) Ζωσίμου νε/[οκ]όρου Μ(άρκου) Αὐ(ηλίου) Χα/[ιρο]νεικίου τοῦ Νει/[κί]ου (le même néocore au numéro précédent). Ensuite ces mots : εὐφρανθῆμεν. Εὐτυχῶς. Nous entendons : « nous avons banqueté dans une cérémonie rituelle » ; tel est, on le sait, le sens précis de εὐφραίνεσθαι, comme nous l'avons mainte fois rappelé après P. Roussel, *BCH* 1927, 132-135 ; cf. notamment *Bull.* 1958, 108, 421 ; 1971, 648 ; 1973, 380, p. 147 ; *Hellenica*, X, 199, n. 5 ; cf. aussi εὐφράνθησαν en Sicile (G. Manganaro, *Parola del Passato* 1961, 132 et 134), et le beau texte de Thasos publié et commenté par M. Launey, *BCH* 1934, 492 : θύσας καὶ εὐφράνας πάντας τοὺς πολείτας κτλ., εὐφράνας ἀνέθηκα, εὐτυχῶς. Il est intéressant de noter que E. Benveniste, *Rev. Ét. Arm.*, 3 (1966), 9, établissait un rapport étroit entre « jouir » et « se nourrir » en védique et en gotique, et aussi le mot arménien ' nourrir '. — Avec ces nouveaux textes du culte de Sarapis (sans doute Ἴσιδι dans les quelques syllabes du n. 46), il ne nous paraît pas douteux que l'inscription *IG*, XII 5, 291, où, à gauche d'une inscription métrique très mutilée, célébrant une femme, sa σωφροσύνη, ἁγνὸν τρόπον, καθαρ[ῆ]ς α —, on lit dans une couronne : Οἱ ἱεραφόροι Μοῦσαν τὴν ἱέριαν ἐπὶ τῇι πρὸς τοὺς θεοὺς εὐσεβείαι, n'appartienne à ce culte. Ch. Edson, *Harv. Theol. Rev.* 1948, 186, l'avait proposé comme probable en parlant de *hiéraphoroi* du culte égyptien à Thessalonique ; cf. *Bull.* 1950, 134, p. 171, avec d'autres exemples allégués par nous, et aussi en dehors de ce culte ; *Rev. Phil.* 1974, 197, note 99, et 238, note 366, toutes deux pour Isis à Athènes et à Thèbes de Béotie.

343. *Ibid.* Un bon nombre d'épitaphes. Le n. 47 est une épigramme mutilée de 6 vers. Un seul étranger, n. 37 : Φανοθέμιος [Σ]ικινήτου. O. restitue justement cet ethnique. Il rappelle, d'après Pape-Benseler, qu'Étienne de Byzance donne Σικινίτης, comme d'autres auteurs, mais qu'un fragment de Solon, éd. Bergk, porte Σικινήτης. De fait, on voit dans l'édition Meineke que, si un manuscrit donne Σικινήτης, le grammairien dit bien ὁ οἰκήτωρ Σικινίτης, ὡς νῆσος νησίτης, et cette comparaison justificative est caractéristique de sa manière. Une édition moderne de Diogène de Laërte comme celle de Long, donne I, 47, dans ce vers de Solon Φολεγάνδριος ἢ Σικινίτης, mais en signalant que Plutarque donne dans ce vers même Σικινήτης ; la traduction de M. Gigante donne, chez Diogène, Sikinite. En fait aucun texte transmis par des manuscrits ne peut avoir d'autorité à cause de l'itacisme. D'autre part, Étienne de Byzance ne peut en avoir aucune, pas plus ici qu'ailleurs (nous en avons souvent donné les preuves ; cf. notamment *Et. Anat.* 556 ; *Et. épigr. phil.*, 160 ; *Hellenica*, II, 65 sqq. et E. Honigmann, *PW* s. v. *Stephanos von Byz.*). Seuls comptent les documents officiels et directs, inscriptions et monnaies ; eux seuls peuvent confirmer le témoignage d'Étienne, toujours suspect, ou le détruire ; cf. notamment *Bull.* 1950, 42, pp. 135-140. Ici les monnaies se taisent, car elles ne portent que l'abréviation ΣΙΚΙ. Mais les inscriptions sont unanimes. Une liste des tributs attiques porte Σικινῆ[ται], tandis que dans une autre n'est conservée que Σικιν-. Un décret trouvé sur place, *IG*, XII 5, 24 (classé au IIIe siècle ou à la fin du IVe a. C.) écrit [τὴμ π]όλιν [τὴν] Σικινητῶν. Une autre encore, *IG*, XII

Suppl., 177 (classé fin IVe siècle) porte deux fois τὸν δῆμον τὸν Σικινητῶ[ν], τοῦ [δήμου τῶν Σι]κινητῶν. Nous trouvons la même forme dans deux inscriptions de Délos, *IG*, XI 4 (sans index) : dans 688, vers la fin du IIIe siècle, Θεόφιλος Φιλοκτήμονος Σικινήτης est devenu proxène ; dans 1063, l. 17, les Σικινῆται sont nommés dans un fragment d'arbitrage.

344. *Ibid.* D'autres courtes épitaphes au nominatif : n. 23, Δάφνις Ζωπύρου ; 27, Παρθενόπη, ou au génitif, n. 15 : [Με]νεστράτου ἥρως ; peut-être la base n. 24, Αἰσχίνου. De la même catégorie ? n. 31, Ἐπαφροδίτου sur un fragment d'exèdre. De nombreux χαῖρε, 33-34, 63, ou χρηστὲ χαῖρε avec le vocatif, n. 25, 28, 32, 59, ou le nominatif, n. 58, 74 (cf. ci-après n° 531). Dans le n. 26, Ἀριστόδημος Ἑρμίου χρηστὸς Φιλομήτωρ χαῖρε, le *phi* est à écrire comme un adjectif avec une minuscule ; sur cette épithète dans des épitaphes courantes, cf. notamment L. R., *Rev. Phil.* 1943, 174, n. 3 (avec un exemple à Paros même *IG*, XII 5, 1047), encore *I. Magnesia*, 162, et l'inscription reproduite en note qui sont des monuments élevés par la fille d'un olympionique à deux de ses enfants morts prématurément, τὸν ἴδιον υὸν γενόμενον φιλομήτορα (cf. *Bull.* 1974, 682). — Plusieurs morceaux sont du type de l'honorifique fréquente à Paros sous la forme caractéristique : ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος στεφανοῖ χρυσῷ στεφάνῳ τὸν δεῖνα τοῦ δεῖνος προμοίρως βιώσαντα. Fragments de cette formule dans les n. 6, 7, 66. Nous y rangeons aussi les n. 50 et 56.

345. *Ibid.* Inscriptions chrétiennes. N. 38, sur une coupe de marbre (bénitier), la formule bien connue qui se lit dans les deux sens : Νίψον ἀνομήματα, μὴ μόνον ὄψιν. N. 69, le mot ἀόρατε, « invisible », suivi d'un *alpha*. O. y reconnaît un morceau de l'anaphore de S. Jean Chrysostome : Σὺ γὰρ εἶ Θεὸς ἀνέκφραστος, ἀπερινόητος, ἀόρατος, ἀκατάληπτος, ἀεὶ ὤν, et il restitue ἀ[κατάληπτε], « incompréhensible ». Nous y joignons le n. 65, fragment de présentation semblable, avec καταλη. C'est la suite du n. 69 : ἀ/κατάλη[πτε]. Les mesures des fragments et des lettres concordent, ainsi que la forme de l'*alpha*. On peut se demander si le n. 75, ρας, ne se plaçait pas au-dessus (même écriture de l'*alpha* et du *sigma*, ce qui le place à la même époque, a noté O.), dans le mot ἀνέκφραστος.

346. *Ibid.* Une énigme n. 73, sur le côté d'un cube : Ἄν[ο]υτον (qui serait une forme tardive du nom Anytos) [Ἀντ]ύπα ζήσοις (qui serait équivalent à χαῖρε. Mais l'inscription est complète d'après le fac-similé. D'où notre explication de ὔπα, forme bien attestée de ὔπαγε ; il suffit de renvoyer à Ad. Wilhelm, *Beiträge*, 201-202 et 320 : « va-t-en » ; cf. encore P. Kretschmer, *Glotta*, 1, 338 ; 4, 311 ; Kalitsounakis, *Byz. Z.*, 29 (1929), 228-232 ; Syméon le Fou, éd. Ryden, index p. 203. L. 1, le fac-similé ne donne pas un *tau*, mais un *gamma*, ne serait-ce pas une interpellation adressée à celui qui voudrait ouvrir le tombeau : ἀνύγον = ἀνοίγων. La difficulté est dans le souhait chaleureux, ζήσοις, après ὔπα ; s'adresserait-il à l'homme qui, en effet, est parti après avoir renoncé à ouvrir le tombeau ?

347. **Chios.** — Sur *F. Delphes*, III 3, 215, voir n° 237. Décret à Delphes sur la voix amphictionique n° 231.

348. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 87-90 : *Epigramm aus Chios.* Pour l'épigramme honorifique des πρεσβύτεροι *CIG*, 2221 (Kaibel, *Epigr.*, 860), P. utilise une autre copie d'Akerblad dans les papiers de F. Jacobs ; il écrit à la fin : [Χί]ου σ' [ὕ]ψωσεν, Θεογείτονος υἱέ, Μεγακλέα / [σᾶς, Ν]ῆϊτα (considéré comme un second nom ; Νηίτης à Théra, Νήτης à Érythrées), καλὸν δεῖγμ' ἀρετᾶς θέμενος.

349. **Samos.** — E. Badian, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 289-294 : *A comma*

in the history of Samos, propose une autre interprétation pour un passage du décret en faveur de Nausinicos de Sestos honoré pour ses services par les Samiens rétablis dans leur île, qu'avait publié Chr. Habicht ((cf. *Bull.* 1960, 318, n. 2) et sur lequel sont revenus Habicht lui-même et R. M. Errington, *Bull.* 1976, 533 et 534. Nausinicos avait envoyé deux navires pour transporter des Samiens et H. avait proposé l. 8-13 : χρήσιμ[ός τε γε]γένηται περὶ τὸμ π[αράπλουν ? τὸμ] πρὸς τοὺς κληρου[χέοντας τὰ] Ἄναια, παρέσχετο [δὲ καὶ τριη]μιολίαν καὶ τριηκόν[τερον ὥστε] διαπλεῦσαι τοὺς πολ[ίτας εἰς τὴ]ν νῆσον. B. estime qu'il ne s'agit pas de Samiens installés comme clérouques à Anaia, face aux clérouques Athéniens à Samos ; ce mot ne peut désigner que les Athéniens ; il ne s'agit pas non plus du retour de tous les exilés dans leur île. Il reprend donc avec une modification la première restitution proposée par H. et que celui-ci avait rejetée : χρήσιμ[ός τε γε]γένηται περὶ τὸμ π[όλεμον τὸμ] πρὸς τοὺς κληρού[χους καὶ εἰς] Ἄναια (il supprime ici la virgule de H.) παρέσχετο [Σαμίοις ἡ]μιολίαν (ou τριημιολίαν), etc. A un moment où les clérouques athéniens n'auraient pas été en mesure de les empêcher, un groupe de Samiens aurait fait une tentative pour reprendre l'île. Puis Athènes réagit et ordonna d'arrêter ces Samiens et de les envoyer à Athènes ; c'est à ce moment que B. place l'action salvatrice d'Antiléon de Chalcis, le n. 1 de Habicht (cf. *Bull.* 1976, 534). Ce serait un épisode non attesté de la guerre, que B. place dans les années 324-322 a. C.

350. R. Merkelbach, *ibid.*, 24 (1977), 217-218 : *Ephesiche Parerga*, 6, Αἰτήσιμος, reconnu depuis longtemps dans le décret pour Boulagoras *SEG*, I, 366 ; Pouilloux, *Choix*, 3. « Es scheint eine spezifisch seleukidische Wortschöpfung ».

351. **Icarie.** — W. Lambrinoudakis, *Ath. Ann. Arch.*, 9 (1976), 108-115 (en grec), 116-119 (en allemand) : *Zur Deutung des Ikariareliefs*, défend l'interprétation de N. Kontoleon, *Bull.* 1974, 427, contre H. Hiller, *Ist. Mitt., Beiheft* 12 (1975), *Ionische Grabreliefs der ersten Hälfte des 5. Jh. v. Chr.*, 78 sqq., 141.

352. **Amorgos.** — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 282 : *Grabepigramm aus Amorgos*, transcrit et complète l'épigramme *Bull.* 1974, 429.

353. *Minoa.* — Décret pour un acteur comique n° 79. Le chiffre du cens dans *IG*, XII 7, 237 ; la situation stratégique n° 404, note 174.

354. **Péparéthos.** — A. Sampson, Ἀρχεῖον Θεσσαλικῶν μελετῶν (Volo, 1973), 267-279 : Ἐπισκοπὴ Σκοπέλου ἕνα ὑπαίθριο Μουσεῖο, publie diverses sculptures et deux inscriptions réunies au monastère d'Episkopi. P. 270, une liste de noms d'époque hellénistique avec 5 noms et leurs patronymes sur 10 lignes ; en majuscules : Ἄνιππος [?complet?] Φιλομήλου, Ζήνων Τιμοκρατίδου, Εὔαθλος Μοσχίωνος, Ἀναξῆς Ἀριστάρχου. Pp. 274-275, en majuscules, une épigramme, funéraire de la fin de l'époque hellénistique ou du début de l'époque impériale que nous transcrivons pour l'utilité commune bien que des passages ne nous soient pas clairs. La photographie ne permet pas de vérification. Il s'agit d'un jeune athlète :

Εἰσίων Πρειμιγερου
χαῖρε.
Εἰσίωναν (?) καθορᾶς με τὸν ἄλκιμον ἐν σταδίοισιν,
τὸν μεγάλης ἀρετῆς ἀράμενον στεφάνους ·
ἀλλὰ μ' ἡ Μοῖρα ὁλοὴ γονέων ἀπενόσφισε μεῖο[ν]
καὶ μεγάλης ἀρετῆς καὶ γυμνάδος ΕΡ...Ο.
ἀλλὰ ἀπετέρμηκα ΑΙΕ πανύστατα ΙΩΟ...ΑΜΩ
εἰδὼς τὴν ἀρετὴν κἀν φθιμένοις ἔλαχον.

V. 6, il nous paraît nécessaire de rétablir κἀν plutôt que καὶ. — P. 275, S. signale, à Staphylo, l'inscription d'un Εἰσίων fils d'un Δημοκράτης.

355. Le même auteur, alors professeur au gymnase de Skopélos, avait publié une monographie sur l'île : Νῆσος Σκόπελος, ἱστορικὴ καὶ ἀρχαιολογικὴ μελέτη (320 pp. in-8° ; Athènes, 1968), qui donne des détails sur les restes antiques et des vues de divers points de l'île, avec divers ports, et des ruines. Pp. 103-115, il reproduit, en capitales avec coupe des mots, les inscriptions des *IG*, XII 8, 640-664. Disons que la dédicace à Dionysos et aux mystes n. 643 fut éditée par erreur comme de Péparéthos (confusion entre un village Skopélos à Lesbos et l'île de Skopélos) ; elle était de Lesbos, sur le golfe de Hiéra : voir, avec photographie, *BCH* 1965, 862 (*Bull.* 1967, 422 et 457). En outre, S. transcrit 6 inscriptions. P. 113-114, n. 19 : Πρόμαχο[ς] / Ῥόδιος ...ΕΥΚΩΝ. P. 114, le n. 20 est la liste ci-dessus Ἄνιππος (?) - Ἀριστάρχου. Les n. 22 et 23 sont *Bull.* 1965, 321 (ici, Ἱππόνι[κος] Χρυσόθεμι[ς] Ἀσκληπιῷ ; la dédicace est faite par un couple à Asclépios comme il est fréquent). P. 115, n. 2 : base hellénistique avec [Τιμ]όθεος / [Καλ]λικρατίδου / [Διο]νύσωι. Le n. 3, sur une base, à Sélinonte, offrande d'une prêtresse d'Athéna (cf. *IG*, XII 8, 640), ne figure pas non plus dans *IG* : Κλεαινέτη Διοδώ/ρου ἱερητεύσασα Ἀθη/νᾷ. — Pp. 116-119, prosopographie, essentiellement d'après ces inscriptions. Il faut ajouter maintenant à ces documents le décret de Péparéthos pour des juges de Larisa gravé à Larisa *Bull.* 1974, 312. — A la fin, hors-texte, un grand croquis topographique à courbes de niveau avec toutes les églises et chapelles.

356. **Lemnos**. — E. Kapetanopoulos, *Am. J. Arch.* 1975, 369-371 : *The archon Flavius Stratan (VI) Paianieus*, ayant trouvé de son côté cet archonte dans la dédicace *Bull.* 1974, 430 (S. Follet), écrit lui aussi Παραπαίζοντι, qu'il fait suivre de [Δι]ονύσῳ. Discussion sur l'archonte et sa famille et sur l'inscription d'Éleusis *IG*, II², 3984, récemment étudiée par K. Clinton.

357. *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.* II, 438, encore une borne de πρᾶσις ἐπὶ λύσει.

358. **Imbros**. — Copies de Cyriaque d'Ancône n° 8.

359. **Samothrace**. — J. R. Mac Credie, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.* II, 441. Dans la dédicace sur épistyle des rois conjoints Philippe III et Alexandre IV, un fragment avec un *alpha* permet de compléter les 5 blocs : Βασιλεῖς Φίλιππος Ἀ[λέξανδρ]ο[ς Θεοῖς Μεγ]ά[λοις]. — Pl. 438, photographie de la stèle *IG*, XII 8, 190, perdue depuis longtemps et qui représente un édifice de Cyzique (p. 443), avec les torches de la divinité principale de la ville Korè Sôteira ; cf. *Gnomon* 1963, 67, n. 2 ; *Bull.* 1944, 151.

Copies de Cyriaque d'Ancône n° 8.

360. **Thasos**. — Ch. Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 26 (1971) *Chron.* II, 414 : trois stèles funéraires ; une autre, que l'on date du v^e^ ou du IV^e^ siècle, est l'épitaphe d'un Kythnien : Ἄλκιμος Ναυσιμάχου Κύθνιος.

361. Copies de Cyriaque d'Ancône n° 8. Le *kopros* et le jardin d'Héraclès n° 66. Timbres d'amphore au Pirée n° 170.

362. **Eubée**. *Carystos*. — L. Migeotte, *Phoenix*, 30 (1976), 26-41 : *Emprunts publics à Karystos*, donne une nouvelle édition, avec traduction et commentaire, de *IG*, XII 9, 7, qu'avait revue et reprise W. P. Wallace (*Bull.* 1963, 197). Il a été conduit à étudier de nouveau ce texte par la préparation de son édition des textes relatifs aux emprunts publics des cités grecques, qui arrive à son terme. Il montre les difficultés que présente le calcul des capitaux empruntés et des intérêts exigés par les particuliers (Thébains et un Histiéen), dans les années 370-360, par la ville déjà endettée de 3 talents 3000 drachmes envers le temple

de Délos. — P. 42-45, M. B. Wallace, « *Emprunts publics à Karystos* » ; discussion ; autre façon de calculer les paiements.

363. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 33-34 : *Grabepigramm aus Karystos*, restitue l'épigramme *Bull.* 1974, 437, avec la sentence v. 5-6, οὐ τὸ θανεῖν ἀλγεινόν κτλ., reconnue dans *Bull.*

364. *Érétrie.* — An. Orlandos, *Ergon Arch Etair. 1975* (1976), dans les fouilles de P. Themelis, p. 32, avec fac-similé, fragment d'une courte inscription contenant des parties de noms. — *Ibid. 1976* (1977), 20-21, avec photographie, sur une métope entre deux séries de triglyphes, entre le bord supérieur et deux couronnes, deux inscriptions agonistiques sur quatre lignes : à gauche Λευκίου Νομμίου[?] · στάδιον Βιοττοκλῆς Βιόττου ; à droite Ἀρτέμιδος · στάδιον Πύρρος Ζωΐου. La course du stade était en l'honneur d'Artémis et en l'honneur de Lucius Nommius. — P. 25, belle base de Μενεστράτη Ἀλεξιμάχου χρηστὴ χαῖρε, qui serait du IIe siècle a. C.

365. *Chalcis.* — Trépied dédié à Apollon Delphinios n° 128.

366. **Crète.** — W. Peek, *Mél. Guarducci*, 502-528 : *Kretische Vers-Inschriften.* Il exprime d'abord sa grande déception, après étude en 1958, de la qualité des estampages d'épigrammes de Crète conservés à Rome ; il est donc allé lui-même dans l'île à la recherche des pierres en 1969 et déplore que beaucoup aient disparu. En échange de son présent article, il demande à la ' virgo doctissima ' de donner rapidement le volume de suppléments aux *I. Creticae* avec les index. Il n'ignore pas d'ailleurs que la jubilaire pourra trouver que sa contribution est ' audacius suppletum '. Il présente ses révisions selon l'ordre des quatre volumes avec page et n°, sans presque jamais rappeler la provenance que nous n'avons pu nous astreindre à chercher ; le lecteur le fera lui-même. L'analyse ci-après veut avant tout établir la concordance avec *I. Cret.* et *GV*. Le premier chiffre est celui de la page du Corpus, le second le numero de l'inscription (inconvénient de la présentation adoptée par G., avec numérotation indépendante pour chaque provenance, et unanimement regrettée). Tome I, 23, 41 : texte après révision d'un estampage de Vogliano et de la pierre à Ini. — 24, 42 (*G(riechische) V(ersinschriften)*, 2083), relecture et restitution modifiée après étude de la pierre à Ini. — 75, 32. — 77, 34 (*GV*, 1573) : exempli gratia. — 147, 43 : dessin reconstitué et suppléments sans lacunes de cette épitaphe d'un guerrier. P. abaisse la date. — 147, 49 : quelques détails. — 148, 51 : de même, d'après la copie de Xanthoudidis. — 148, 52, révision de l'estampage. — 148, 53 (*GV*, 478). — 224, 177 (*GV*, 472). — 225, 180 : « la reconstruction cherche à montrer que ce peuvent très bien être des vers » ; l. 2-3, [οὔνομα μ]όνον ἔχων. / Ἀσσαρί[ων ? δὲ πατὴρ. Ὀδῖται, ἔρ]ρωσθε πάντες, « dem merkwürdiger Weise verkannte ἔρρωσθε » ; P. n'a pas connu l'interprétation de L. R., *Rev. Phil.* 1939, 169 (*Opera Minora*, II, 1248) : « [μ]όνον ἔχων ἀσσάρι[ον] ; il ne possède qu'un as, la pièce qu'on lui a mise dans la bouche, l'obole à Charon. L. 1, il faut certainement πολλὰ κα[μών], et l. 4, [Ἔρ]ρωσθε πάντες, le salut du mort aux lecteurs de son épitaphe ». Pour faire des vers de ce qui n'en est pas, P. écrit : [ἄστεα πολ]λὰ ἰδὼν καὶ πολλὰ κα[κῶν μέτα καλ]ά, Εὐτύχης. — 237, 5. — 286, 7. — 292, 2 : pp. 513-515, P. reprend l'édition de Gu., celle de Woodward (1936) et celle de Wilhelm (1938) qui « nicht weniger als sieben Seiten hat ... verbraucht » ; ayant trouvé la pierre au musée d'Héraclion, P. a vu qu'elle était complète et donne sa lecture avec le nom μνᾶμα δ' Ὑπερφάνιος, emprunté à Wilhelm ; à la fin ἀ[δ]ινᾶς αὐλήσιος ἴδρις, le fac-similé n'indiquant qu'une vague trace de l'alpha ; « aber in gewisser Weise sprachwidrig ist ja auch der Gebrauch von ἀδινός was doch bei Lauten ' klagend, grell, gellend '

und nicht einfach '(hell)tönend' bedeutet. Oder sollte damit angedeutet werden, dass der Tote selbst öfter bei Totenklagen aufgetreten war ». P. n'a pas connu la révision de Chr. N. Petros-Mesogitis, qui avait retrouvé la pierre et l'avait fait porter au musée, *Arch. Eph.* 1938, 19-23 (le texte complet reproduit *Bull.* 1949, 197) ; la lecture φ[α]νᾶς chasse les fantômes évoqués par P. ; voir toute l'histoire exposée, pour une réédition inutile de R. Merkelbach, dans *Bull.* 1974, 447 (Rhaucos). P. n'a-t-il pas « verbraucht » cette page ? — 309, 4. — II, 80, 51 : pour ce vers et demi, critique étendue de la jubilaire. — 89, 9 (*GV*, 1261) : retrouvée à la Canée ; critique de De Sanctis (Guarducci) et de Wilhelm, mais sans résultat probant. — 93, 5. — 172, 39. — 187, 3 : contre Wilhelm, *Symb. Osl. Suppl.* XIII, 231, 2 (*GV*, 1139). — III, 71, 51 (Hiérapytna) ; restitution parfaitement arbitraire et invraisemblable de ce débris, avec des formules inventées ; il s'agit d'un gladiateur : « ... das obere Stück eines Zweiges, die Spitze eines Speeres sowie der behelmte Kopf eines Gladiators erhalten sind, worüber die Editorin freilich nichts sagt (ein Zweig auch bei L. Robert, *Gladiateurs*, Taf. 20-21) », — et dans un grand nombre de reliefs ; cf. déjà *loc. cit.*, p. 47-48, sur le « gladiateur dans sa gloire », avec la palme. P. n'a pas su que le monument était reconnu comme stèle de gladiateur par l'identification des restes de sculpture dans *Hellenica*, III (1946), 116, n. 306. — 119, 36 (*GV*, 800). — 124, 39 (*GV*, 1918). — 126, 40, — 127, 41 et 42. — 128, 43 ; pas funéraire. — « Weitere Beiträge zu den metrischen Texten der Inscriptiones Creticae werden an anderem Ort vorgelegt werden ». Cet 'Ort' n'eût-il pas convenu plutôt aussi pour cette série ?

367. *Kydonia.* — Proxénie et dons de terres et maisons n° 54.

368. *Pentevi de Saint-Jean*, entre Héracleion et Cnossos, dans les recherches de St. Alexiou, An. Orlandos, *Ergon Arch. Etair. 1975* (1976), p. 199 et fig. 195, dédicace à Artémis : Ἀρτέμιδι εὐχὴν Διαιδούμενος [?] Θετταλίσκου. P. 200, et fig. 196, épitaphe : Κύρσαμος Σωάρχω. Nous la ferions remonter bien avant le I^er^ siècle p. C. — P. 200, signalons par exception une inscription latine dans cette région où elles sont rares : sous *Neronem Claudium Caesarem Augustum*, un proconsul dont le nom est signalé comme incomplet, a rendu une route à « la colonie de Cnossos », *procos(ul) viam col(legio)* [?] *Col(oniae) Jul(iae) Nob(ilis) Cnos(i) restituit.*

369. *Cnossos.* — H. Van Effenterre, *JHS* 1976, 154 : *Demeter on a Knossian ring-inscription.* Cf. *Bull.* 1976, 551. V. traite de l'inscription boustrophedon publiée par J. N. Coldstream et où R. F. Willetts voit une confirmation de ses vues sur Déméter comme Mère des Dieux en Crète : Νοθοκάρτης / νικέτας *F* / Ματρί ; il a étudié l'anneau d'argent au musée d'Héraclion (équipement pour grossissement et lumière contrastée) : Νοθοκάρτης / Νικέτα (patronyme) Δ/άματρι. Pas question de concours.

370. *Lyttos.* — Ang. Labesi, *Arch. Delt.*, 26 (1971), *Chron.* II, 499. Inscription honorant Septime Sévère, qui se joint à la série des inscriptions des empereurs *I. Creticae*, I, ch. XVIII, n. 15-50. — Stèle funéraire (dans le fronton deux serpents encadrant l'autel) : Εὐοσία Πειῳ τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ μνήμης χάριν (la lecture du nom de la femme est-elle sûre ?) ; au-dessus, débris qui doivent appartenir à une épigramme.

371. *Arcades.* — H. Van Effenterre, *Recueil Plassart*, 204-214 : *Tibère et la Crète*, reproduit le document sur les bains *Bull.* 1976, 549, qu'il rapporterait de préférence au règne de Tibère en se fondant sur le module des briques dans les Thermes d'après les constatations au prétoire de Gortyne : 32 cm (période julio-claudienne) et non 26 ou 27 (non datée) ou 35 (III^e^ siècle p. C.). Il discute

ensuite de l'inscription *I. Cret.*, I, *Arcades* (chap. V), n. 25, par lequel ἡ Τιβεριοπολιτῶν πόλις honore une femme (L. Robert), Eukleia, fille de Charmistas (il n'y a pas à supposer que ce pourrait aussi être sa femme). L. R. y a vu Tibériopolis de Phrygie fondée dans une région d'origine arcadienne selon les légendes, *REG* 1965, pp. XXXVIII-XXXIX. V. soulève une difficulté : « Pourquoi cette brave et honnête Crétoise avait-elle des relations personnelles avec Tibériopolis de Phrygie? Dans tout le Corpus crétois, c'est le seul exemple que nous ayons d'honneurs attribués de si loin à une femme. Si encore il s'agissait de l'épouse d'un Romain ou d'un personnage romanisé, on pourrait songer aux carrières qui évoluaient de province en province. Mais une indigène ! ». « La cité des Tibériopolites ne serait-elle pas, tout simplement, celle des Arcades? » Il évoque le « contexte historique » où placer cet événement : « Projets audacieux, discours flagorneurs, démarches instantes ; les Crétois avaient vite compris comment se décidaient les affaires des provinces ». « L'appellation de πόλις τῶν Τιβεριουπολιτῶν [la vraie forme de l'ethnique, comme sur l'inscription, est Τιβεριοπολιτῶν ; cf. *La déesse de Hiérapolis Castabala*, 17-22] pour Arcades, dont l'inscription d'Eukleia serait le seul indice, est-elle une anticipation tendancieuse de la part des habitants ou une faveur impériale assez vite oubliée? Nous ne saurions le dire. Mais l'action d'une bienfaitrice riche ou influente, l'appel de provinciaux à la générosité du prince, l'effort de modernisation architecturale du nouveau site urbain [descente dans la plaine], même si les lendemains n'en sont guère évidents, tous ces phénomènes s'inscrivent assez bien, nous semble-t-il, dans une rassurante banalité ». « Nos bons Crétois de la région d'Ini n'auraient-ils pas traversé un âge — ou un rêve — ' tibériopolitain '. Ce serait le temps du regroupement dans le plat pays, de l'équipement ' à la romaine ' de l'ancienne cité, le temps des Thermes et d'Eukleia ». — Ce qui pourrait orienter en ce sens, c'est la sobriété de la formule σωφροσύνης χάριν. Mais, d'une part, il semble impossible de ne pas dater l'inscription d'Eukleia de l'époque impériale avancée ; pas avant Trajan, sans doute, les deux formes de l'*ômega* : la forme lunaire et surtout la lettre où la partie ronde, avec ses deux boucles inférieures, est séparée de la barre horizontale placée au-dessous. D'autre part, la pierre est un bloc d'un mur qui portait d'autres inscriptions du même genre à gauche, à droite (quelques lettres subsistent d'une autre inscription) et peut-être au-dessus, en sorte que d'autres inscriptions honorant la même famille pouvaient s'y trouver dans un ensemble ; il est normal dans ce cas que les hommes soient honorés avec des motifs plus précis, cependant que femmes ou filles ont le simple éloge de la *sôphrosynè*, de la bonne conduite féminine. Quant aux relations avec une ville lointaine, la distance ne compte pas pour les parentés, comme le montre l'histoire de ces liens, d'après les inscriptions notamment, d'Argos à Tarse et à la petite Aigeai de Cilicie (cf. L. R., *BCH* 1977, 96-132), de Sparte à Selgè, Sagalassos, Amblada, Kibyra, Synnada, d'Athènes à la Bithynie, à la Phrygie, à tout le monde antique. L'époque des Antonins voit les recherches et les témoignages se multiplier dans la *paideia* et la vie municipale du temps, et plus encore quand la création du Panhellénion impose aux cités de la Phrygie et de la Cilicie, de l'Isaurie de justifier de leur origine hellénique, y compris Thyatire, Anémourion, Koropissos, etc. (cf. par exemple *Bull.* 1972, 139). Le rattachement aux Arcadiens autochtones et ' préséléniles ' est recherché ; cf. *Opera Minora*, IV, 90-91 ; c'est un des peuples les plus vieux du monde (ἀρχαιοτάτη, πρεσβίστη), qui est en compétition avec cinq autres seulement pour une origine remontant au début du monde (cf. *BCH* 1977, 115-116). Une Tibérioupolis de Phrygie, comme sa

voisine Aizanoi, a pu fort bien chercher à nouer — en principe à renouveler — des liens avec les Arcadiens de Crète comme avec ceux du Péloponèse. Il est naturel qu'elle ait honoré des personnages et leur famille (Eukleia n'était-elle pas, selon V. «riche et influente») qui avaient répondu à leur quête des documents. Que «la brave et honnête Crétoise» soit «une indigène» n'est pas motif d'exclusion, au contraire ; la fille d'un fonctionnaire romain allant de poste en poste à travers l'Empire n'eût pas fait l'affaire dans une histoire de parenté ; il y fallait des citoyens ou citoyennes d'Arcades, ce que V. appelle des indigènes. Les Arcadiens de Crète eux-mêmes étaient intéressés, dans cette atmosphère, à trouver des colonies. En tout cas, le fragment hellénistique *I. Cret.*, *ibid.*, n. 20 A, que l'on date du IIe siècle a. C., témoigne des rapports entre ces Crétois et une autre ville (l. 5, formule de lettre ; l. 6, 9, 10, 11, 13). Dans deux lignes, 8 et 10, une ville renouvelle ἀνανεω—, ἁ πόλις ἀνανεῶται. Il est certain, à nos yeux, qu'on ne renouvelle pas seulement une φιλία, mais une parenté : ἀνανεωσα[μένων τὰν συγγένειαν (et non τὰν φιλίαν) τὰν ὑπάρχουσαν διὰ προγό]νων ταῖς πόλεσι [ποτ' ἀλλάλανς —] ; ἁ πόλις ἀνανεῶται [τὰν συγγέ-νειαν — — — ταῖς πό]λεσι ποθ' αὑτάς. Chacune renouvelle de son côté la parenté avec l'autre. De la mention [τ]ὸ ἱερὸν τᾶς Θελφούσας, à l'avant-dernière ligne du premier décret presque entièrement disparu, on a conclu qu'il y avait chez les Arcadiens de Crète, un sanctuaire de Thelphousa, la nymphe éponyme de la ville arcadienne de ce nom. Mais le décret peut émaner de cette dernière ville. En tout cas, les documents doivent se rapporter à la parenté de Telphousa d'Arcadie et des Arcadiens de Crète, qui se souciaient dès lors de leurs parentés. Ce n'est pas à l'époque impériale que ce goût a pu diminuer. Tibérioupolis, nom temporaire de la ville crétoise ou nom de la ville phrygienne, les trouvailles de l'avenir décideront par des inscriptions trouvées en Crète, en Phrygie ou ailleurs (Athènes ou lieu imprévisible).

372. *Biannos* à Katô Symi, sanctuaire d'Hermès et d'Aphrodite. — G. Daux, 1976, 211-213, pour la dédicace *Bull.* 1974, 445, reprend la photographie signalée *Bull.* 1976, 548 et déchiffre pour l'épithète d'Hermès, non [Δ]εδρα[ίτ]ᾳ, ni Δεδρίτᾳ, que l'on avait mis en rapport avec Δενδρίτης, mais Κεδρίτᾳ, avec le *kappa* en partie conservé ; le mot se rattache à l'arbre κέδρος.

373. *Lato.* — Y. Garlan, *BCH* 1976, *Études d'histoire militaire et diplomatique*, 303-308, a revu le traité entre Lato et Hiérapytna, publié par H. Van Effenterre et M. Bougrat, *Bull.* 1970, 466, et revu par P. Faure, *Bull.* 1973, 364, et il apporte une quinzaine de corrections à ce texte de lecture difficile. La plus notable, l. 68, remplace Λυττίων par Γ[ορ]τ[υ]νίων, ce qui a une conséquence pour le système des alliances dans la région. Il étudie le sens de πολεμεῖν ἀπὸ χώρας, qui se retrouve dans 6 traités entre villes crétoises, comme aussi ὁ ἀπὸ τῆς χώρας πόλεμος dans Polybe, IV, 26, 2 et 30, 2 ; 39, 3, 8 ; il entend par là, avec M. Feyel, guerre offensive portée sur le territoire de l'ennemi.

374. *Olonte.* — E. Borboulakis, *Arch. Deltion*, 26 (1971), *Chron.*, II, 532-533. Dans de nouveaux déblaiements, pp. 529-532, à la basilique (*I. Cret.*, I, 266-267, n. 65 et 65 bis ; *Bull.* 1941, 118 ; 1961, 498 ; 1966, 357), B. a dégagé des inscriptions. Sur l'ambon : ὑπὲρ εὐχῆς Θωμᾶ διακό(νου) σὺν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ ἀνενέωσεν. Sur des fragments du thorakion, des fragments donnés de façon brute : n. 8, [ὑπὲρ εὐ]χῆς (restituer ainsi) ὧν οἶδεν ὁ Θεός ajouter : [τὰ ὀνόματα] ; — n. 10, Θεοδοσι- ; n. 11, B. transcrit en majuscules, en coupant les mots : -ασου οἶδεν Ο..ΟΣ (lunaire) τὸ ὄνομα ; c'est naturellement οὗ οἶδεν ὁ [Θε]ός ; on lit même [θ]εός sur la photographie ; — le n. 12 nous paraît être : [ὑπ]ὲρ σωτηρίας οὗ [οἶδεν ὁ Θεὸς τὸ ὄνομα].

ASIE MINEURE

375. Les inscriptions sont utilisées pour l'identification des localités dans notre mémoire *La persistance de la toponymie antique dans l'Anatolie*, publié dans *La toponymie antique, Actes du colloque de Strasbourg 12-14 juin 1975* (1977), pp. 11-63. — Pour des changements officiels de noms de localités voir encore n° 531, région de Zeugma sur l'Euphrate.

376. **Mysie et Troade.** *Cyzique.* — Copies de Cyriaque d'Ancône n° 8. Absorption de Proconnèse et de Daskyleion par Cyzique, divinités éponymes, éponymie de l'hipparque n° 404, pp. 231-235.

377. *Proconnèse.* — Ilsa Kleemann, *Isl. Ark. Müz. Yıllığı*, 15-16 (1969), 39-66 : *Statuette eines Gelagerten aus Prokonnesos* (texte turc, illustrations, texte allemand), trouvée à Palatia. Photographie 4, p. 52 : sur le corps du personnage au banquet, dédicace boustrophedon, qui se termine par τῷ Ἀπόλλωνι.

378. Copie de Cyriaque d'Ancône n° 8.

379. *Daskyleion.* — L. et J. Robert (n° 404), 232-235, publient un relief avec dédicace d'un phrourarque à Apollon et Asclépios sous l'éponymie (hipparque de Cyzique) de Zeus. L'association du père et du fils est normale et fréquente. Les divinités magistrats éponymes. Intitulé d'une liste des χωρεῖται avec l'hipparque éponyme de Cyzique ; les χῶροι en Mysie et Troade.

380. *Région de Daskyleion.* — D. French, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 77-78 : *S. Quintilius Maximus, proconsul (of Asia)*, publie un milliaire bilingue au Musée de Stamboul, provenant du hameau de quelques maisons « Köseresul, à 21 km au sud-sud-est de Bandırma ». Après la titulature de Marc Aurèle en 168-169, ἐπὶ ἀνθυπάτου Σέξτου Κυιντιλίου Μαξίμου (le gouverneur est ainsi daté) et la distance (de Cyzique) : ιη'. — Exactement, sous le nom Köseresil, la carte turque au 1:500.000 montre que le lieu est une station du chemin de fer à 5 km environ au Nord de l'angle Sud-Est du lac où se trouve Daskyleion. Déjà la carte des Kiepert place là un lieu Kösekesil. Cette précision semble assez nécessaire puisqu'il s'agit d'un milliaire. Aucun de ces trois noms ne se trouve dans le dictionnaire des villages *Meskûn Yerler kılavuzu*, mais le *Köylerimiz* connaissait Köse Resil, précisément dans le kaza de Bandırma. C'est là qu'ont été trouvées en 1965, remployées dans une tombe byzantine, les trois stèles gréco-perses publiées peu après et qui ont été scrutées plusieurs fois depuis lors.

381. *Hadrianoi.* — Sencer Şahin, *ibid.*, 24 (1977), 257-258 : *Ein Stein aus Hadrianoi in Mysien in Bursa.* Une inscription du Musée de Brousse Mendel *Cat.*, 407, pour un Avianius, philosophe, fut attribuée à Prousa par F. K. Dörner, *PW*, s. v. *Prusa ad Olympum*, 1074, n. 31 (sur cet article, voir les corrections *Bull.* 1958, 475). Elle venait d'Hadrianoi d'après le n. 409, où selon un décret de cette ville, un philosophe Avianius est honoré par un autre philosophe Avianius. Les deux inscriptions proviennent de la porte des remparts de Brousse Hisarkapı à Brousse. De là également les n. 403 et 405. Il est possible alors que toutes les inscriptions remployées dans cette porte proviennent d'Hadrianoi.

382. *Skepsis.* — F. Sokolowski, *ibid.*, 22 (1976), 185-188 : *On the sale of the priesterhood of Dionysos in Skepsis*, revient sur le texte *Bull.* 1976, 572. De l'épithète du Dieu, qui est d'ailleurs incertaine, il rapproche Hesychius Βάμβαλον · ἱμάτιον καὶ αἰδοῖον, Φρύγες. L. 11, il lit φορεῖν, bien préférable à

φέρειν. La faveur juridique des lignes 4-6 n'est pas élucidée par les suppléments de S., non plus les lignes 13-14, pour lesquelles S. communique une restitution de J. Bousquet, καλεῖσθαι δὲ αὐτὸν καὶ εἰς τὸ πρυτανεῖον ἐπὶ τὰς θυσίας ἃς συντελεῖ ἡ πόλις καὶ ἐπ' [αὔρι]ον ἐπὶ τὰς θυσίας τὰς συντελουμένας ; il n'est pas possible d'écrire ἐπ' αὔριον, « pour le lendemain » : καλεῖσθαι, au présent, indique une action continue, un privilège constant ; ἐπ' αὔριον emprunté aux décrets attiques, s'emploie pour l'invitation d'ambassadeurs ou d'autres personnes au prytanée, « pour le lendemain », toujours avec l'aoriste καλέσαι, comme il convient.

383. *Gergis.* — Épitaphe d'un citoyen de Kébren n° 86.

384. *Ilion.* — Sur la liste de citoyens *I. Ilion*, 45, n° 404, note 320 ; au musée de Stamboul ; démographie.

385. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 76-78 : *Zwei Grabepigramme aus Ilion.* Restitution *exempli gratia* de *I. Ilion*, 169. Pour l'épigramme *ibid.*, 175, il décèle « plusieurs fautes reprises des prédécesseurs » et utilise les estampages de Frisch. L. 5, γονέ[εσ]σι περ ὄνταν. L. 11, non πιέσδων, mais πῆς (= παῖς) δ' ὤν. L. 13, μάτηρ δυσπενθής, [τὸ φίλον τέκ]ος οὐκέθ' ὁρῶσα. Corrections à la traduction.

386. *Alexandrie.* — G. Daux, *BCH* 1976, 226, dans la dédicace publiée par G. E. Bean, *Bull.* 1974, 459, écrit le nom [K]αλλιστῆς, « seule restitution vraisemblable » devant les suggestions de l'éditeur.

387. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 259 : *Zwei metrische Inschriften aus der Troas*, détériore l'épigramme d'un gladiateur étudiée par P. Frisch, *Bull.* 1974, 459, en rattachant μονομά[χω]ν à Θραικῶν (c'est le participe μονομαχῶν), et en remplaçant δέκατον (« combattant son dixième combat »), formule courante pour les gladiateurs, par « δέκα τὸν (= ὃν) κἀν [νέα] λυγρα[δάν]των (= λυκαβάντων) ὄντα », puis [ἥρπασε Μοῖρα] oder ähnlich ».

388. *Antioche-Kébren* et *Ptolemais-Larisa* n° 404, note 87.

389. *Pergame.* — An. P. Christophilopoulos (n° 58), 69-70. Dans l'accord entre Eumène Ier et les mercenaires, l. 8-9, *OGI*, 266 ; *Staatsverträge*, III, 481, il explique la clause sur les ὀρφανικά en rapprochant dans le Corpus démosthénien *C. Steph.*, 46, 24.

390. H. Van Looy, *Ancient Society*, 7 (1976), 151-165 : *Apollonis reine de Pergame*, rappelle et reproduit les textes relatifs à cette reine. — P. 164, pour le culte à Téos, cf. *Bull.* 1969, 501.

391. A. D. Macro, *Gr. Roman Byz. Stud.*, 17 (1967), 169-179 : *Imperial provisions for Pergamon : OGIS, 484*, donne une traduction et un commentaire de ce document d'Hadrien sur la banque. Il apporte ou il suggère certains changements dans les restitutions aux lignes 2, 6, 10 (avec Prentice), 49, 50 et surtout 6-7.

392. M. Le Glay, *BCH* 1976, 346-378 : *Hadrien et l'Asklépieion de Pergame.* Étude sur la politique religieuse d'Hadrien en Asie Mineure contre la théorie de J. Beaujeu ; rôle décisif d'Hadrien dans l'essor de l'Asclépieion de Pergame avant Antonin, comme l'a montré Chr. Habicht dans sa publication (cf. *Bull.* 1971, 535), dont L. reprend plusieurs textes. Il traite aussi du culte d'Hadrien en Asie Mineure et des inscriptions qui lui sont consacrées. Il dresse une liste

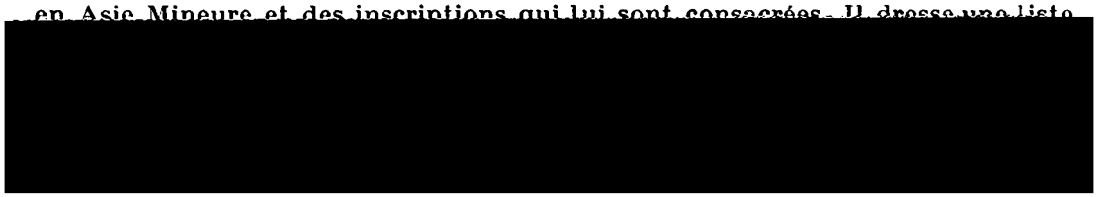

temps, le culte de Zeus-Asclépios, le culte rendu à tous les dieux, le Pantheion et les Pantheia, mouvement syncrétiste qui ne s'est pas interrompu avec la mort d'Hadrien et L. attribue à Hadrien l'origine d'une crise « spiritualiste », d'un « mouvement d'une ampleur unique dans l'histoire de la religion impériale romaine ». — Il faut observer que Chr. Habicht, après Wilamowitz et d'autres, a souligné qu'à Pergame cette idéologie était propre à une mince couche d'intellectuels, qu'elle n'a pas pénétré dans le peuple ; il y a une seule dédicace à Zeus-Asclépios et une grande masse de dédicaces à l'Asclépios guérisseur par des gens venus de près ou de loin. Disons aussi que le terme ' Asiates ' est lourd de confusions et devrait être banni, et qu'il est fait abus et distorsion du ' syncrétisme ', qui ne saurait être confondu avec ce qui était, simplement et universellement, le polythéisme, ce qui vicie tout. Quant à la documentation, on peut se demander quelle est l'utilité de cette compilation sur des domaines bien étudiés. A quoi bon cette reprise d'inscriptions bien connues avec leurs descriptions et mesures, comme pour une *editio princeps* ou un Corpus? ces pages de tableaux sans intérêt avec un trop grand usage des *IGR*? Cela avec une abondance d'erreurs et de confusions et des bibliographies plétoriques, chargées d'inutilités et où il peut manquer l'essentiel. Trois exemples tirés de la foule. Note 34 : Germe à « Kiresin-Savaştepe, près d'Hadrianoutherai sur la route de Thyatire à Akrasos » ; comment cette double incohérence est-elle possible si on a regardé une carte? — « Nicopolis sur le Lycos (Phrygie) » ; ce Lycos n'est pas celui de Phrygie, mais le fleuve homonyme (comme il y en a d'autres) au Nord-Est de la péninsule. Cette Nicopolis est la ville du Pont ou de la Petite Arménie ; le monnayage cité d'après Imhoof-Blumer est classé dans l'ouvrage de celui-ci dans le chapitre « Pontos » (l'a-t-on vu ou la référence est-elle prise dans W. Weber, qui d'ailleurs la cite dans le « Reise im Pontos » d'Hadrien?) ; de même pour l'inscription *CIG*, 4189, à laquelle renvoie Weber ; Franz l'a publiée dans les inscriptions du Pont avec la provenance « Nicopoli Ponti s. Armeniae minoris ». Il semblerait souvent que des renvois aient été empruntés sans que les publications aient été consultées ; d'où notamment les renvois à Mionnet et autres ouvrages dangereusement périmés. — « Thymbria (Pisidie). Hadrianopolis ». Deux renvois à des inscriptions de Ramsay, il y a près d'un siècle, et trois renvois numismatiques à Imhoof-Blumer. Dans les *Gr. Münzen* (1890) de ce savant, p. 737 (renvoi de L.), on trouve Hadrianopolis dans la série « Phrygie » avec aussi les quatre autres références données par L. et la localisation, d'après Ramsay, « entre Philomélion et Tyriaion », c'est-à-dire à l'extrémité Sud de la Phrygie Paroreios, à l'Est du Sultan Dağ, sur la bordure Ouest de la plaine d'Akşehir, qui se continue par la Lycaonie. Le terme de Pisidie ne vaut que pour les provinces byzantines (Hiéroclès et évêchés) et donne une idée fausse au point de vue de la géographie politique de l'empire ; voir W. Ruge, *PW* s. v. *Hadrianopolis 5* (au Nord-Ouest d'Iconion) ; la localisation a été faite par W. M. Calder, *AJA* 1932, 456, à Adaras ; d'où E. Honigmann, *Le Synecdémos d'Hiéroclès* (1939), p. 29. Que ce fut auparavant la Thymbrion de Xénophon était une hypothèse en l'air de Ramsay, tenue pour telle. D'autre part, quelques lignes plus haut, L. cite une autre Hadrianopolis à « Adaras, Phrygie », cette fois d'après Calder, *AJA* 1932 (il y ajoute Buckler qui n'y est pour rien), qui corrigeait un nom dans une épitaphe et ne parlait pas de la ville (cf. L. R., *Villes d'Asie Mineure*, 125 et *Hellenica*, XIII, 255) ; ce qu'il faut citer et qui suffirait, c'est Calder, *MAMA*, VII (1956), pp. XVIII-XIX ; la série des inscriptions de la région classées sous le nom de cette ville, n. 130-190.

393. Inscription du culte égyptien *I. Pergamon*, II, 336 n° 316.

394. An. P. Christophilopoulos (n° 58), 71-72, restitue dans l'épitaphe *Ath. Pergamon*, VIII 3, 146 : τό τε ἴδιον ἀπολεῖ δί[και]ον.

395. **Éolide.** *Kymè.* — M. Yenim et G. Petzl, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 278 : *Une stèle funéraire de Kyme*, d'époque romaine, au musée de Smyrne depuis 1930 : Ἱεροκλῆς καὶ Μοῦσα τῆς ἰδίας θυγατρὸς Χωταρίου μνείας ἕνεκεν. Sur Χωτάριον, cf. n° 101.

396. **Ionie.** *Smyrne.* — P. A. Hansen, *ibid.*, 21 (1971), 37-38 : *An epigraphical ghost-name.* Dans l'inscription archaïque publiée par L. H. Jeffery, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 50 (1965), 83 (*SEG*, XVI, 727), l. 1, Θεοκύδρης est corrigé en Θεοκύδης, « one of the countless errors found in Greek inscriptions ». L. 3, au lieu de [Π ?]ασσαλίδο χαρίεσσαν ἀμοιβήν, H. retrouve : [σὺ δ' ἄ]νασσα δίδο κτλ.

397. W. Williams, *ibid.*, 22 (1976), 234-245 : *Two imperial pronouncements reclassified*, 234-240 : *A suggestion on a document of the Smyrna Technitai*, *Bull.* 1974, 479. W. discute la thèse de Pleket et de Petzl, selon qui le lapicide avait devant lui une série d'extraits, copiés des archives impériales, apportés de Rome sans doute par une ambassade, qui apporta aussi le texte latin de l'ordre d'Antonin le Pieux permettant de faire ces copies. Selon W., il n'y avait qu'un document : copie certifiée d'une pétition en grec à Antonin avec, au bas, la signature impériale en latin ; elle fut faite à Rome, quand pétition et signature étaient affichées publiquement au Temple d'Apollon avant d'entrer dans les archives impériales ; c'est le même cas que pour la pétition d'Acutianus de Smyrne avec la signature d'Antonin et celle des Skaptoparenoi avec Gordien III.

398. W. Peek, *ibid.*, 21 (1976), 145 : *Zitat eines Orakels für Smyrna*, suggère quelques suppléments « beispielsweise » à l'oracle reconnu par J. M. Cook, *Bull.* 1962, 281 ; *SEG*, XVIII, 495.

399. W. Peek, *ibid.*, 146 : *Zum Hasenjäger-Epigramm aus Smyrna*, revient à son tour sur l'épigramme *Bull.* 1976, 266. V. 1, χαλκῖον (= χαλκεῖον), non χάλκιον. Il s'obstine à retourner l'ordre des mots, v. 1, φίλοι ὧδε et à maintenir la correction de ἐν παιδί (qui a naturellement le sens de « im Knabenalter ») en ἐν παίδ(εσσ)ι, qui serait « unter den Knaben (= Sklaven) der Jagdmannschaft » (κυνηγεσιῶν). Au dernier vers : δώ[σ]ει Μητρὶ Θεῶν Σμυρν[αϊκ]ῇ ΤΕΛΕΤΩ, suivi de la somme χρυσοῦς κδ', il adopte une explication de R. Keydell : τελετῶ(ν), peut-être entendu τελετῶγ, et avec une disparition de la nasale devant le *chi*, génitif de relation, c'est-à-dire « zu Gunsten von den Kultfeiern (die ja Geld kosten) ». — Peut-on y croire ?

400. R. Merkelbach, *ibid.*, 20 (1976), 276-277 : *Si tacuisses.* Sous ce titre, menaçant et savoureux, M. discute encore sur l'épigramme pour le gouverneur Eustathios *Bull.* 1974, 476, et il se voit dans l'obligation de dire que L. R. a commis une faute de grammaire en joignant φίλος au féminin εἰκών et de ne plus lui faire la charité de laisser croire que la ponctuation pourrait être une faute d'impression ; il nous révèle maintenant que « da ich dem Meister in Paris seinen grammatischen Fehler nicht vorrechnen wollte, habe ich versucht, das peinliche Factum durch einen kleinen Scherz zu überspielen », et c'est pourquoi il a parlé alors de sa « position médiane entre les deux éminents connaisseurs » (on sait par l'affaire Martini quelle idée spéciale du ' Scherz ' il cultive). Il répond à la question posée, d'abord par une dérobade. Selon lui pour la présence ou l'absence de l'interjection φίλε (φίλος étant normalement employé pour le vocatif) dans ces épigrammes tardives, qui dépendent d'Homère, il n'y a pas à distinguer épigramme funéraire et épigramme sous la statue d'un gouverneur. « Für eine bei Homer bezeugte Erscheinung kann es keine Trennung

der Gattungen geben ; es ist selbst verständlich, dass auch der Dichter eines epideiktischen Epigrammes jede bei Homer vorkommende Form verwenden kann. Man dürfte also die von Robert aufgestellte Unterscheidung in diesem Fall a limine ablehnen ». C'est une affirmation pour les besoins de la cause, et tout connaisseur de cette poésie du Bas-Empire constate que les formules des épitaphes, comme il est naturel, ne peuvent pas être confondues avec celles des honorifiques. D'autre part, M. croit fournir un parallèle au φίλος interpellé par le poète en renvoyant à une épigramme sur des bains en Cilicie dans le Bulletin même 1974, 612 : Εἰ ζητῖς, ὦ ξεῖνε, τίς εὕρετο καλὰ λοετρά κτλ. Il ne s'agit plus de la statue d'un gouverneur ; le εἰ ζητεῖς est un tour tout différent, pour attirer l'attention sur l'œuvre d'un gouverneur, qui a découvert la source cachée et construit le bel édifice ; ce n'est pas l'inscription identifiant la statue élevée par la ville à un gouverneur. De plus le ξεῖνε a une résonnance différente de « guter Mann », comme a traduit M. Quant à la faute grammaticale, faut-il refuser tout crédit aux lexiques qui admettent que le féminin de φίλος peut être à l'occasion semblable au masculin, comme il arrive pour tant d'autres adjectifs. Quant à sa réponse n° 1, disons que l'on n'a pas demandé de W. Peek une traduction, mais une « explication ».

401. Travaux épigraphiques au musée de Smyrne n° 404, pp. 153-154 ; forteresses aux limites du territoire, Belkahve ; rapports avec Magnésie du Sipyle, pp. 203-204.

401 *a. Leukè.* — N° 144.

402. *Érythrées.* — Sencer Şahin, *Belleten*, 40 (1976), 566-568 (en turc), 569-571 (en allemand) avec photographie de la pierre : *Ein altisches Dekret für Erythrai*, publie un fragment intéressant de 16 lignes stoichédon de 20 lettres, trouvé en 1970 dans les fouilles turques d'Érythrées, dont il doit éditer les inscriptions. Il le date d'avant 386, avant la « Paix du roi » et le rapproche du décret pour Clazomènes de 387, *Sylloge*³, 136 ; Engelmann-Merkelbach, *I. Erythrai*, 502. De la première ligne conservée, il ne reste que λης — — au début. Ce sont les décisions du peuple d'Athènes ; l. 2-7 : ΝΤΩΝ ἐν [Ἐρ]υθρα[ῖ]ς, [δεδόχθ]αι τῶι δήμωι · μὴ ἐξεῖνα[ι τ]ῶν στρατηγῶν διαλλάξαι μηθενὶ πρὸς τοὺς ἐν τῇ πόλει ἄνευ τοῦ δήμου τῶ (ici l'*upsilon* n'est pas gravé alors qu'il l'est partout ailleurs ; peut-être à cause de la nécessité du stoichédon) Ἀθηναίων. S. note que les τοὺς ἐν τῇ πόλει doivent être les oligarques, l'acropole étant encore entre leurs mains ; aucun général (athénien) ne pourra traiter avec eux sans l'accord du peuple athénien. L. 7-11 : μηδὲ τῶμ φυγάδων οὓς ἂν ἐξελάσωσιν Ἐρυθραῖοι, μηδενὶ ἐξεῖναι κατάγειν ἐς Ἐρυθρὰς ἄνευ τοῦ δήμου τοῦ Ἐρυθραίων. Ş. trouve que la phrase n'est pas tout à fait claire : « Wahrscheinlich ist der Sinn : μηδὲ τῶν φυγάδων (μηδένα) μηδενὶ (τῶν στρατηγῶν) ἐξεῖναι, etc. ». On peut penser cependant que la proposition οὓς ἂν ἐξελάσωσιν Ἐρυθραῖοι définit les exilés que personne (est-ce seulement les stratèges athéniens ?) ne pourra ramener à Érythrées sans l'avis des Érythréens ; les exilés que les Érythréens auront bannis légalement (non ceux qui s'étaient exilés d'eux-mêmes). La dernière clause est particulièrement intéressante, puisque Artaxerxès a gardé sous sa domination, par le traité, non seulement les villes d'Asie, mais Clazomènes et Chypre. Elle montre l'inquiétude qui régnait : l. 11-16, περὶ δὲ τοῦ μὴ ἐκδίδοσθαι Ἐρυθραίους τοῖς βαρβάροις, ἀποκρίνασθαι τοῖς Ἐρυθραίοις, ὅτι δέδοκται τῶι δήμωι τῶι Ἀθηναίων... Les mesures décidées par Athènes pour que les Érythréens ne soient pas livrés aux Perses et le contenu de la réponse nous échappent.

403. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 82-86 : *Epigramme aus Erythrai*, apporte une abondance de critiques de divers ordres à la publication récente

et des restitutions étendues (à l'occasion, dans 309, un vers entier). N. 66. N. 307 (*Gr. Versinschr.*, 1012), v. 1, [ἄκριες αἰπ]εινὰι — Κλάροιο ; v. 2 », [δέξα]το (que devient le [με], qui paraît nécessaire ?) ; fin : (σ)πευσαμένοις. N. 308 (*Gr. V.*, 1269). N. 309. N. 312-313, 315. Dans l'inscription en prose n. 136, d'après une photographie de H. Jucker (« das der Editoren ist kaum lesbar »), P. écrit, l. 4-5 : Ἡ λαμπροτάτη Ἐ[ρυθραί]ων πόλις κτλ., avec des lignes un peu plus longues.

404. *Téos.* — L. et J. Robert, *J. Savants* 1976 153-235 : *Une inscription grecque de Téos en Ionie, L'union de Téos et de Kyrbissos*, (avec 10 fig.), publient une inscription de 63 lignes, incomplète en haut, relative à l'absorption de Kyrbissos, ville jusqu'ici inconnue de la région, dans la cité de Téos au IIIe siècle a. C. La localité de Kyrbissos, distincte de la cité carienne de ce nom. L'absorption de la ville d'Airai. La montagne Kızıl Dağ et ses ressources. Oroanna dans la liste des théorodoques de Delphes. Les synécismes et les sympolities à l'époque hellénistique. Inscription de sympolitie entre Téos et une communauté au village d'Olamış ; révision et présentation critique avec photographies ; la βοηγία à Téos et à Milet ; les impôts de Téos et les ressources de la communauté absorbée ; les ressources du territoire de Téos, plaine et montagne ; le pacage des porcs ; les laines milésiennes ; la vente et le transport du bois ; le miel. Disparition de l'ethnique des Kyrbissiens. Les serments réciproques. Pas de destruction, κατασκαφή, de Kyrbissos, ni de transplantation de la population. Le phrourarque de Téos ; l'âge minimum ; le cens ; limitation de la durée de la charge et prescriptions sur l'itération ; élection et serments ; χωρίον ; le nombre des gardes ; les chiens de forteresse, chiens de sanctuaire, chiens de guerre. Le phrourarque rebelle ; la mise hors la loi, la mort au combat ; exil hors de Téos et d'Abdère ; rapports avec la colonie d'Abdère. Le culte de Rome et de Pistis. Les forteresses et les rebelles. La résidence permanente du phrourarque. La solde du phrourarque et des gardes. La discipline : εὐταξία, ἀταξία, καταδεῖν, ἀπόμισθον ποιεῖν. Les rapports avec la garnison. L'armement, περικεφαλαία, autres pièces. Serments ; les divinités du serment ; τὰ παραγγελλόμενα ; la triade taureau-verrat-bélier. Listes de ceux qui ont prêté serment.

405. Pour une autre inscription de la ville, le beau décret pour Antiochos III publié par P. Herrmann, *Bull.* 1969, 495, p. 503, une prescription du début nous paraît à entendre autrement qu'on ne l'a fait. La ville célébrera des [Ἀντιόχ]εια καὶ Λαοδίκεια. Suit la première prescription : συνεῖναι ἐν τῇ ἡμέ[ρᾳ ταύτῃ πάντας τοὺς τὴν πόλιν οἰκοῦ]ντας καὶ τοὺς περὶ [τὸν Διόνυσον τεχνίτας] (Herrmann, p. 37, l. 7-9). Il s'agirait de « tous les habitants de la ville et des Technites dionysiaques », qui se réuniront (« beisammen sein » (p. 44), « soll sich die gesamte Bewohnerschaft der Stadt beteiligen » avec aussi les Technites dionysiaques (p. 56). H. a bien vu, *ibid.*, que συνεῖναι indiquait la participation à des banquets (cf. *Él. Anat.*, 184 ; *Rev. Phil.* 1944, 10). Or, d'après les lignes 9-23, chacune des symmories doit construire un autel du roi et de la reine sur lequel aura lieu le sacrifice, que suivra donc le banquet, et le peuple fixera la somme qui sera versée aux prostates des symmories au prorata de ses membres. C'est donc symmorie par symmorie que les citoyens se réunissent pour banqueter. Quant à « tous les autres habitants de la ville », ils sont invités « à sacrifier et à célébrer la fête dans leurs propres maisons, chacun selon ses ressources » : l. 24-25, θύειν δὲ καὶ ἑορτάζειν καὶ τοὺς ἄλλους πάντας τοὺς ο[ἰκοῦντας] τὴν πόλιν ἐν τοῖς ἰδίοις οἴκοις ἑκάστους κατὰ δύν[αμιν] ; sur ces sacrifices dans les maisons ou devant les maisons, cf. *Stud. Welles*,

185-210. Il ne s'agit donc pas de « tous les habitants de la ville » pour banqueter ensemble. Avant les citoyens, groupés dans les symmories, et les autres habitants de la ville qui célèbrent la fête dans leurs maisons et à leurs frais, ce sont les magistrats, les συναρχίαι, qui « se réunissent pour banqueter après le sacrifice », conformément d'ailleurs à ce que l'on trouve dans la formule συνεῖναι. Nous écrivons donc : [πάντας τοὺς τῆς πόλεως ἄρχο]ντας ou [τοὺς ἄρχοντας τῆς πόλεως πά]ντας. Quels sont ces magistrats, on le voit par les lignes 35-36, sur les sacrifices au bouleutérion : τὰς ἀρχὰς μετὰ τοῦ ἱερέως καὶ τῶν πρυτάνεων τήν τε τῶν στρατηγῶν καὶ τὴν τῶν τιμούχων καὶ τὴν τῶν ταμιῶν. Avec ces magistrats se trouvent les Technites dionysiaques ; la restitution est assurée par τοὺς περὶ ; il y a après la restitution une lacune ; mais on ne voit pas, semble-t-il, comment on restituerait des mots restreignant le privilège à une partie seulement des Technites. Avec les autorités de la ville banquètent les Technites en corps. Chacun de ces musiciens ou auteurs est une personnalité ; ils ne sont pas aussi nombreux que les citoyens, très loin de là, et, dans leur activité « péripolistique » (telle est la réalité, si le mot est plus tardif), beaucoup doivent être en voyage. Il y a là un aspect intéressant de la symbiose, qui ne fut pas toujours paisible, entre les Téiens et les Technites, et qui montre à la fois le prestige des Technites, tous invités avec les magistrats, et leur indépendance ; il n'est plus question d'eux dans toutes les prescriptions du décret ; ce sont des invités de marque.

406. Dionysos à Téos et les monnaies de la Ville personnifiée : L. Robert (n° 526), note 23.

407. H. Engelmann, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 24 : *Eine Inschrift aus Teos.* La stèle du musée de Berlin, Conze, *Beschr. Ant. Skulpt.*, 771, attribuée à Halicarnasse, a été rendue à la région de Smyrne, et spécialement à Magnésie du Sipyle ou Téos, par L. R., *Hellenica*, XI-XII, 217, n. 5. E. émet la conjecture que le Musée aurait pu faire une erreur sur une provenance « Bodrum » qui aurait été indiquée et qui s'applique à la ruine de Téos comme à Halicarnasse. — L'identité de nom entre les ruines du temple de Dionysos à Téos et celles du Mausolée d'Halicarnasse et d'Halicarnasse même est tirée de L. R., *La déesse de Hiérapolis Castabala*, 29-30, où ces deux noms sont rapprochés et expliqués, avec cinq autres à propos du nom de Bodrum ou Bodrum kalesi porté par les ruines de Castabala ; ajoutons Tchihatcheff, *J. Asiatique* 1854, II, 81 : « Les ruines de Sagalassus [Pisidie] sont connues dans le pays sous le nom de Boudroum ». Les galeries souterraines voûtées du musée archéologique de Stamboul sont un *bodrum*, *budrum*. Profitons en pour signaler qu'une bonne monographie sur la vie de la bourgade actuelle, à Halicarnasse, a été publiée par Fatma Mansur, *Bodrum* (262 pp. in-8° ; Leyde, 1974).

408. *Airai.* — La petite ville d'Airai, indépendante, puis absorbée par Téos ; les témoignages, le nom, le monnayage ; l'identification et le site ; légende de fondation dans Étienne de Byzance ; n° 404, pp. 165-167.

409. *Lébédos.* — Le nom de Ptolémée et le monnayage, n° 404, note 87 ; les Sténa et Colophon note 72.

410. *Dios Hiéron.* — Le site, le rattachement à Téos, n° 404, notes 72 et 86.

411. *Colophon* et *Claros.* — Inscription mentionnant Dioshiéron, les défilés (τὰ Στένα) et le Prépélaion n° 404, note 72 ; les chiens de guerre, note 215 ; le décret pour un Sinopéen, sa date, « la guerre » note 303.

412. *Éphèse.* — W. Alzinger, *Jahreshefte*, 50, *Beiblatt*, 1972-1975 (1976), 267, deux bases de statues avec inscriptions bilingues, élevées par un personnage à son père et à sa mère. Sur cette catégorie, cf. *Bull.* 1973, 375, p. 141 ; 1974, 479, p. 274 (Érythrées) ; *IG*, XI 4, 1166-2000 ; *I. Délos*, 1962-2015 ; cf. aussi

Rev. Phil. 1974, 216-218. I. *C(aio) Sextilio Pollioni C(aius) Ofillius Proculus patri,* Γάιον Σεξτίλιον Πολλιῶνα Γάιος Ὀφέλλιος Πρόκλος τὸν πατέρα ; 2, *Ofilliae Bassae C. Ofillius Proculus matri,* Ὀφελλίαν Βάσσαν Γάιος Ὀφέλλιος Πρόκλος τὴν μητέρα. — On remarquera dans ces formules honorifiques la différence entre le datif latin et l'accusatif grec, nouvel exemple d'une différence régulière et fort intéressante. — Pp. 266-279, reconstitution d'après quelques éléments de la dédicace de la basilique élevée par ces trois personnages pour Auguste et Tibère (morceaux des statues d'Auguste et de Livie). Le texte grec rétabli est le suivant, nous y insérons les syllabes attestées par le texte latin : Βασιλι[κὴν στοὰν Ἀρτ]έμιδι Ἐφεσίαι καὶ Αὐτοκράτορι Καίσαρι θεοῦ υἱῶ[ι Σεβαστῶι καὶ Τιβερίωι] Καίσαρι Σεβασ[τοῦ υἱῶι καὶ τῶ]ι δήμωι (d'après le latin *civitati*) Ἐφε[σίων Γ. Σεξτίλιος Π(οπλίου) υἱὸς Πολλίων σὺν Ὀφελλίαι Αὔλου θυγατρὶ Βάσσηι τῆι] γυναικὶ κ[αὶ Γ. Ὀφελλίωι] Πρόκλωι τῶι υἱῶι [καὶ τοῖς λοιποῖς τέκνοις (?) ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέθηκεν].

413. D. Knibbe, *Jahreshefte,* 50, *Beiblatt* (paru en 1976), col. 1-80 : *Neue Inschriften aus Ephesos,* IV, V, VI, VII, VIII, publie les inscriptions dégagées dans les campagnes de 1970, 1971, 1972 et 1973, ordinairement avec des photographies des estampages au latex.

414. *Ibid.,* IV, col. 1-26. N. 1. Base de statue avec inscription relative à la βωμοφυλακία. K. adopte notre interprétation de « la 10e année de la victoire de Gaïus Julius César » comme étant l'ère de Pharsale, *Bull.* 1972, 388 (non pas 1973) et non une ère de César en 74 a. C., de même que notre rapprochement avec la liste de prytanes et agonothètes de Dionysos *Ephesos,* II, n. 30, avec les conséquence pour la chronologie de toute cette liste et pour Ἄρατος Ἀράτου τοῦ Ἀρτέμωνος, prytane dans la nouvelle inscription. Un décret est proposé par le secrétaire du peuple, en tête, et les 5 stratèges de la ville. L. 14-15 : [περὶ] τῆς βωμοφυλακίας [τῆς ἀρχηγετίδος Ἀρτέ]μιδος καὶ τῶν παρη[δρευομένων θεῶν κατὰ τὴν] δειάταξιν. L'expression παρηδρευόμενοι θεοί est-elle attestée pour les divinités associées à la divinité principale d'un sanctuaire ? Il ne semble pas même que le verbe soit connu au moyen ou au passif. Enfin on ne comprend pas l'augment παρη- au présent. De fait, la photographie du latex ne permet pas de voir un *èta* entier. Il nous apparaît qu'il faut un actif comme τῶν παρε[δρευόντων —] et qu'il s'applique aux gens détachés dans le sanctuaire ; c'est le verbe qu'on emploie par exemple pour les trésoriers de Milet détachés au sanctuaire de Didymes. On pourrait penser plus précisément à la garde de police qui assure la βωμοφυλακία ; le verbe παρεφεδρεύειν est fréquent surtout dans l'Égypte lagide et ses possessions. Outre L. S. J., avec Polybe (en Sicile), une inscription et un papyrus d'Égypte, voir M. Launey, *Rev. Arch.* 1948, 577, note 1 ; cf. ses *Recherches armées hellén.* 27 ; 557 ; 694, n. 1 ; 975. Il s'applique à la troupe envoyée pour garder un poste (le verbe simple ἐφεδρεύειν, lui, désigne des sorties d'une troupe ; cf. Y. Garlan, *BCH* 1964, 148-149 ; *Bull.* 1968, 247 *in fine,* pp. 459-460 ; 1974, 232) — N. 2, petit fragment d'un senatus-consulte. L. 1 : -ων (le mois) ἐν κομετίωι · γραφομένῳ παρῆσαν. L. 3, οὕτως ἔδοξεν · οἵτινες δῆμοι ἔθνη τε —.

415. *Ibid.,* n. 4. Bloc de mur : un [Δημ]ήτριος Ἀπολλων[ίο]υ, l. 1 officier attalide. L. 2-7, [τὸν γ]ενόμενον ἐπὶ τ[ῆ]ς [σφρα]γῖδος τοῦ βασιλέως θεοῦ [Εὐμέ]νου Σωτῆρος (K. adopte la restitution que nous avions proposée *Bull.* 1972, 388, au lieu de ἐπὶ τῆς φροντίδος, qui était donné en toutes lettres) καὶ στρατη[γὸν ἐ]πί τε Ἐφέσου καὶ τῶν κατ' Ἔ[φεσο]ν τόπων καὶ Καύστρου πε[δίου]. Le rédacteur passe ensuite à l'accusatif : καὶ τὸ Κιλδιανόν. Les dernières syllabes sont énigmatiques : Δημη....ς. K. rapproche justement les

stratèges attalides τῶν κα0' Ἑλλήσποντον τόπων, τῆς Χερρονήσου καὶ τῶν κατὰ Θράκην τόπων (cf. M. Holleaux, *Etudes*, II, chap. 8, pp. 83-87, etc.). Mais les stratèges de Pergame nommés par Eumène II sont autre chose.

416. *Ibid.*, n. 5. Bloc de mur avec inscription honorant un vainqueur à des concours : [Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆ]μος [Μόσχο]ν Ταυρέου τοῦ [Χαροπίνο]υ, νικήσαντα [τοὺς ὑπο]γεγραμμένους [ἀ]γῶνας. Le nom est restitué d'après *Ephesos, Theater*, 30 : le prytane et agonothète des Dionysies en 39-38. — N. 6, encore sur un bloc, l'inscription dont le début avait déjà été cité ; cf. *Bull.* 1972, 388, *in fine* avec l'identification de Passalas et le rappel du sens de ce second nom ; cf. aussi 1974, 501. Les blocs supérieur et inférieur ont disparu. Considérations de K. sur la κα0ίδρυσις τοῦ Σεβαστοῦ καὶ κα0ιέρωσις τοῦ τεμένους. Après Passalas trois noms : Πρέσβων Ἀνταίου ἱερεὺς Διονύσου Λ / Φλέω Ποιμαντρίου ; le personnage est connu comme prytane et agonothète des Dionysies en 26-25. La première épithète du dieu est connue à Éphèse, la seconde est nouvelle, où que ce soit, et doit se rapporter aux troupeaux. La lettre *alpha*, entendue τὸ πρῶτον, nous est obscure, placée entre le nom du dieu et les épithètes, et surtout pour signifier « une première fois », qui se dit non α', mais τὸ α', d'autant plus que plus loin il y a τὸ β', gravé d'une autre main, et qu'il n'est pas coutume de spécifier une première fonction, dont on ne peut savoir si elle sera suivie d'une seconde. Il nous paraît donc qu'il serait mieux de considérer α' = πρῶτος, comme l'indication que Presbôn fut le premier prêtre de Dionysos adoré sous les épithètes de Phleus et Poimantrios. Ensuite Περικλῆς Ἡρακλείδου, φύσει δὲ Χαροπίνου, Χαροπῖνος ἱερονείκης ἀπ[ὸ] συνόδου. K. l'identifie justement à l'Éphésien connu par la lettre de Marc Aurèle à l'assemblée provinciale de l'Asie sur les privilèges des hiéroniques (Sherk, *Roman documents*, n. 57). On y lit que la demande lui fut présentée à Éphèse par son ami et maître de gymnastique Marcus Antonius Artemidôros μετὰ τοῦ ἐπωνύμου τῆς συνόδου τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονικῶν καὶ στεφανειτῶν ἱερέως Χαροπίνου Ἐφεσίου. Ce qu'il faut rapprocher exactement pour le terme ἱερονίκης ἀπὸ συνόδου, ce sont des textes comme les suivants : à Ténos, l'archonte de la ville Παγκλῆς Παγκλέους ἀκτιονείκης ἀπὸ συνόδου τῆς ἱερᾶς ὁ καὶ περιοδονίκης, *IG*, XII 5, 909 ; à Aphrodisias, Ἄδραστον Ἀδράστου πέμπτον ἱερονείκην ἀπὸ συνόδου (*BCH* 1885, 74, n. 4 ; Liermann, *Quaest. agonisticae*, p. 167, n. XXXV ; on a rapproché dans cette ville le concours célébré par τῶν ἀπὸ τῆς συνόδου) ; à Oxyrhyncos, un document de 176 p. C. émane d'un Agathosdaimôn, τῶν ἀπὸ τῆς ἱερᾶς συνόδου (*P. Soc. It.*, V (1917), 450, verso, I, 53 sqq.) ; un bail de 291 concerne Αὐρηλίοις Διογένει ἀπὸ τῆς ἱερᾶς συνόδου καὶ Φιλονίκῳ Θέωνος (*P. Oxy.*, 14 (1920), 1691) ; un Tiberius Claudius Didymos est τῶν ἀπὸ τοῦ Διονυσείου καὶ τῆς ἱερᾶς συνόδου ἱερονεικῶν ἀτελῶν (*P. Oxy.*, 6 (1908), 908). Après Ἡρακλείδης Ἀπολλᾶ τοῦ Ζηνοδό[του] on a ajouté plus tard dans une gravure toute différente les noms de : Ἀριστῶναξ Εὔφρονος ; Ἰσίδωρος Ἀπολλωνίδου τοῦ Ἀπολλωνίδου ὁ ἱερεὺς Καρποφόρου Γῆ[ς], et de nouveau : Πρέσβων Ἀνταίου ἱερεὺς Διο[νύσ]ου τὸ β' καὶ —. — N. 7, épitaphe archaïque d'une Ἀρτεμώ, *Bull.* 1972, 388, Ἀρτεμῶς κτλ. — N. 8, sur un bloc, Ἱερὸν Διονύσου, puis les syllabes énigmatiques : ορειογυαδων / καὶ ενεδρα[ς] / εἶναι.

417. *Ibid.*, V, col. 27-55 (fouilles de 1971 et, pour le n. 14, de 1968). N. 1, dix blocs d'une architrave avec consécration à Artémis, à Trajan et au peuple d'Éphèse. A la fin, à la restitution évidente τρία ἐργαστή[ρια] (et peut-être un chiffre de dizaines avant) K. oppose une objection sans valeur et il préfère

-τρια ἔργα στή[σας —] ; il essaie en vain d'expliquer cette expression « nicht belegt ». Nous avons déjà restitué τὰ ἐργ[αστήρια] dans une inscription publiée par K., *Bull.* 1966, 367. — N. 2, honneurs pour un Teimaios, grand-prêtre de la province, sa femme et son fils. Le personnage était connu pour avoir dédié deux monuments au gouverneur de l'Asie en 184-185, C. Arrius Antoninus, *Bull.* 1971, 568. L. 5, nous restituons, au lieu de ἐκτελέσαντα τή[ν τε] ἱερωσύνην, la mention τὴ[ν ἀρχ]ιερωσύνην ; c'est le mot attendu, il y a place pour lui (comparaison avec la ligne précédente) et on supprime une bizarrerie de syntaxe (le τε). Timaios fut agonothète τῶν τε μεγάλων Ἐπιν[εικίων] (vers 170 pour la victoire parthique de Lucius Verus) καὶ τοῦ [κ]οινοῦ τῆς Ἀ[σίας] ἐν [Ἐφέσῳ]. Timaios a versé la grosse somme de 70.000 deniers : δόντα δὲ καὶ εἰς τὸν τό[πον τῆς] τοῦ Καίσ[α]ρος νε[ίκης ὑπ]ὲρ τῶν κυνηγεσιῶν ἀργυρίου δηναρίων μυριά[δα]ς ἑπτά ; nous écrivons ainsi, non pas μυριάκ[ι]ς. Selon K., « wurden die Kynegesien ... mit entsprechendem Aufwand gefeiert ». Il s'agit des *venationes* que le grand prêtre des Augustes a le privilège et le devoir de donner. Les mots εἰς τὸν τόπον κτλ. sont rapportés par K. à l'ère de Pharsale ou à l'ère d'Actium : « Wie oben ἔτος δέκατον τῆς Γαίου Ἰουλίου Καίσαρος νίκης möchten wir auch τόπος τῆς τοῦ Καίσαρος νίκης auf den Sieg Caesars bei Pharsalos beziehen, doch käme auch der Sieg Octavians bei Aktium durchaus in Frage ». C'est incompréhensible : comment εἰς τόπον désignerait-il une ère et que ferait ici la mention d'une ère pour laquelle on aurait fait une fondation ou une générosité ? Nous entendons que le versement généreux a eu lieu à l'occasion de la victoire de César, c'est-à-dire précisément pour la victoire parthique de Lucius Verus. Mais quel est le sens précis de εἰς τὸν τόπον ? Ce dernier mot a toujours le sens de « lieu, place », même au figuré pour une magistrature, ἄρχοντος τὸν πρῶτον τόπον, etc. (*topos* pour la fonction d'agoranome dans un décret de Pergè *SEG*, VI, 653), ou à Rome τόπῳ Καίσαρος, « à la place de l'empereur, par sa délégation ». Il est difficile qu'il signifie exactement « à l'occasion », comme ἐν καιρῷ. On peut donc être conduit à proposer l'interprétation suivante, en la liant au fait que, dans les textes concernant les générosités pour la *summa honoraria*, une expression comme ὑπὲρ τῶν κυνηγεσίων signifie normalement « au titre des *venationes* », pour la somme qu'il doit pour les *venationes* de sa charge. Cette somme peut être affectée, comme on sait, à un autre usage. On est au moment de la célébration de la victoire romaine. En parlant de ces Epinikia, déjà attestées, L. R., *Rev. Phil.* 1930, 40-41 (*Opera Minora*, II, 1140-1141), a rappelé qu'on avait à Éphèse de très beaux restes sculpturaux d'un grand monument éternisant cette victoire ; outre les renvois dans ces pages à Heberdey et à J. Keil, cf. Alzinger, *PW Suppl.* XII (1970), 1700 ; *ibid.*, 941 (S. Karwiese), monnaies avec les effigies de Marc Aurèle et de L. Verus, émissions copiant des monnaies romaines avec l'inscription Νίκη Ῥωμαίων et une victoire écrivant sur un bouclier. On peut supposer que Timaios a donné une somme pour l'achat de l'emplacement du monument ; on distingue souvent pour des portiques, thermes, etc., les frais du terrain, τόπος, et ceux de la construction ; cf. par ex. *Bull.* 1976, 718, à Apamée de Syrie : un bienfaiteur achète τὸν τόπον, τὸν πάντα χωρήσαντα τόπον ἐξ ἰδίων ἀγοράσαντα ; cf. sur la côte de Bithynie τὴν στοὰν καὶ τὸν εἰς τὴν οἰκοδομίαν τόπον ἐχαρίσατο τῇ θεῷ (*JHS* 1907, 227, n. 2). Il faut admettre alors — et cette abréviation ne paraît pas trop hardie — que τῆς τοῦ Καίσαρος νίκης désigne le monument de victoire que l'on a décidé de construire pour Lucius Verus et son armée.

418. *Ibid.*, n. 3, décret relatif aux constructions impériales gigantesques et

à la modernisation des anciens édifices. Cf. L. R., *Rev. Phil.* 1977, 13-14, où est restitué, l. 15-16, τῶν εὐ[τυχ]εστάτων καιρῶν τοῦ — Αὐτοκράτορος κτλ., au lieu de εὐ[πρεπ]εστάτων καιρῶν. — N. 4, pour une femme, nièce d'un proconsul d'Afrique, qui a été θεω[ρὸν τῶν Ὀ]λυμπίων. K. ne dit rien sur ce titre et ne connaît pas l'explication de L. R., *Rev. Phil.* 1967, 71-72 (*Bull.* 1974, 510) et *CRAc. Inscr.* 1974, 176-181 : *Les femmes théores à Éphèse* (*Bull.* 1974, 498, 506). — N. 5, fragment d'une base de statue pour Caracalla. Cf. aussi le n. 9. — N. 7, M. Clodius Pupienus Maximus, τὸν λαμπρότ[ατον ἀν]θύπατον le futur empereur. — N. 12, sur une grande architrave, dédicace à une association dionysiaque Φίλιππος δὶς Μαζαῖς (= Μαζαῖος) νεοποιὸς τὸ ἐπιστύλιν τῷ Βαχχείῳ ἀνέθηκεν. — N. 13, de la nécropole archaïque au-dessus de l'Agora civique : Πυθαγόρεω τῶ Θάλεω Σαμίο. — N. 14, base dédiée par un Marcus Ulpius Alypos avec son fils Μάρκῳ Οὐλπίῳ Μάρκου υἱῷ Σεργία Πείῳ Ὀλυμπίῳ, et la mention du néocore νεοκοροῦντος Γ. Κασκελλίου Γαίου υἱοῦ Κολ(λίνα) Πολιτικοῦ. K. propose de le reconnaître dans le Κασκέλλιος [Πον]τικός (en modifiant la restitution) de *GIBr.Mus.*, III, 486, ce qui convient à la chronologie. Sur le côté droit, une liste de 13 noms grecs. L'indication des ascendants est marquée de différentes façons. Pour le père portant le même nom que le fils : l. 13, Πλουτίων β' τοῦ Μ — τοῦ Ἑρμίου ; mais un signe en forme de simple trait horizontal (cf. *Bull.* 1964, 45), l. 3, pour -γένης (fils de -γένους) τοῦ Ἐρ[ωτος] (restitué par K. d'après la ligne précédente ; le père et le fils) ; l. 6, pour Ἄτταλος ; l. 7, pour Ἀθηναγόρας (fils d'Athénagoras) τοῦ Συ — ; l. 12, Νεικομήδης γ' (pour le père et le grand-père).

419. *Ibid.*, n. 15 (col. 48-56), 4 petites colonnes, remployées aux Thermes de Varius, sont relatives à de nouveaux concours. Les trois premières sont analogues. Un athlothète à vie élève les statues des vainqueurs dans un concours qu'il a fondé, les Grands Mariana Isthmia. A, Μάριος Σεπτίμιος φιλοσέβ(αστος), ἀθλοθέτης διὰ βίου τῶν μεγάλων Μαριανῶν Ἰσθμίων Μ. Αὐρ. Ἀσκληπιάδην Ἐφέσιον καὶ Ἠλεῖον καὶ Ἀθηναῖον (droit de cité dans des villes où il a été vainqueur) παλαιστὴν, νεικήσαντα ἐνδόξως (cf. *Hellenica*, XI-XII, 350-358, 368 et bien d'autres textes depuis lors) τὸν ἀγῶνα τῶν Μαριανῶν νέω[ν] Ἰσθμίων, ὑπὸ ἐπιστάτην (cf. en dernier lieu *CRAc. Inscr.* 1974, 520-527) Αὐρ. Νεικίαν Ἐφέσιον (pour l'ethnique dans la ville même cf. *Bull.* 1974, 458 ; 1976, 567, avec ce texte) ἐπετελέσθη ὁ ἀγὼν ἀνθ[υπάτῳ] Λολλιανῷ Ἀουίτῳ, sous Septime Sévère ou Caracalla, K. ; il n'y a pas à s'étonner du datif au lieu du génitif absolu ; cette copie de l'ablatif latin se rencontre en tout cas au IIIe siècle pour la datation par le proconsul. On a ajouté la mention de victoires postérieures : καὶ μετὰ τοῦτο νεικήσαντα, ce qui montre que la statue ne fut pas érigée aussitôt après la victoire ; de même les ethniques d'Élis et d'Athènes, qui ont été acquis avec les victoires dans ces lieux. Après les Olympia (ci-après), ce sont Ἀδριάνεια ἐν Ἀθήναις, Ἐλευσείνια ἐν Ἀθήναις, ὑπὸ ἀλείπτην (cf. *loc. cit.*) Αὐρ. Λεωνίδαν. D'abord Ὀλύμπια ἐν Πείσῃ (cf. *Opera Minora*, III, 762-763 ; *Rev. Phil.* 1976, 183, n. 9) accompagné de τὸν πρῶτον τῆς περιόδου κριθέντα. Ainsi le terme précédent, νεικήσαντα, est trop large. Le lutteur se fait un mérite non d'avoir été vainqueur, mais d'avoir été qualifié pour le concours dans les épreuves préliminaires ; pour cet éloge, voir *Opera Minora*, I, 224 (*An. St. Buckler*, 1939) ; à Antioche de Pisidie, le vainqueur dans un concours local, visant plus haut, avait été κριθεὶς Πύθεια ἐν Ἀνκύρᾳ ; à Mytilène, un concurrent a été κριθεὶς ἐν Δελφοῖς ; à Samos, parallèle frappant, un coureur κριθέντα εἰς Ὀλύμπια τὰ ἐν Πείσῃ παίδων στάδιον ; cf. encore *Hellenica*, XI-XII, 334-335, 358, 366. On fait valoir l'honneur en

disant que le concours olympique est le premier en dignité des concours de la période, ce qui oriente le lecteur vers l'idée que cet Asclépiadès a franchi une étape vers la glorieuse carrière d'un périodonique ; nous entendons ἀγῶνα après πρῶτον et nous ne voyons pas comment on pourrait le rapporter au vainqueur. — B, même formulaire pour Mariôn, athlothète τῶν μεγ[άλων Μαρια]νῶν Ἰσθμίων. Le nom du vainqueur est au nominatif : Μᾶρκος Αὐρ. Ζώτικος ὁ καὶ.. πίννης Καισαρεὺ[ς Τραλ]λιανὸς καὶ Ἐφέσι[ος (à l'occasion de sa victoire) πα]λαιστὴς, νεικήσας ἐ[νδόξ]ως τὸν [ἀ]γῶναν τ[ῆς πάλ]ης τῶν μεγάλων Μ[αριανῶ]ν [Ἰσθμίων]. Le concours fut célébré sous le même proconsul (au génitif) ὑπὸ ἐπισ[τάτη]ν Τρο[φιμί]ωνα γ'. — C, mêmes titres de Mariôn. Encore un vainqueur de Tralles devenu Éphésien : [Μ]ᾶρκος Αὐρ. Χρήσ[ιμος ὁ] καὶ Γρηγόρις Καισαρ[εὺς Τ]ραλλιανὸς καὶ Ἐφέ[σιος] πανκρατιαστὴς ν[εικήσ]ας ἐνδόξως τὸν ἀγῶ[να τοῦ] πανκρατίου τῶν μ[εγάλ]ων Μαριανῶν [Ἰσθμίων]. Même proconsul. Ce Trallien avait le même entraîneur que son compatriote, à savoir Trophimiôn, troisième du nom. — Ces concours institués par Mariôn n'étaient évidemment pas stéphanites, malgré l'appellation de Isthmia ou Nouveaux Isthmia. Ces documents ne nous font connaître comme vainqueurs, avec un Éphésien, que deux citoyens de Tralles, ville voisine. Il est normal que l'on ait trouvé en même temps trois inscriptions relatives à la même célébration ; il en fut de même pour les Olympia de Tralles et les Olympia d'Éphèse ; cf. *Rev. Phil.* 1967, 41. Une autre encore très mutilée, sous Avitus, est donnée note 71. — C'est du même endroit exactement que l'on a pris au Bas-Empire la colonne inscrite D. En tête, les noms martelés de Maximin et de son fils (235-238) avec la mention Ἐπινείκια (sans doute pour la victoire sur les Germains). Nous croirions que la colonne était mutilée en haut et qu'il manque la mention du vainqueur dans ces concours pour la victoire impériale, avec le nom de l'agonothète qui était le même personnage. Ensuite, l. 5, nom à l'accusatif d'un vainqueur aux Pythia d'Éphèse. Αὐ[ρ. Β]ασιλέα Κεδάχου (?) Ἐφέσιον ν[εικήσ]αντα ἐνδόξως τὰ μεγάλα Πύθια ἐν Ἐφέσῳ ; sur ces concours cf. *Él. Déliennes (BCH Suppl. I)*, 476 et *Bull.* 1974, 516. Ce texte vient confirmer que l'inscription *Gr. I. Br. Mus.*, III, 618, concernait bien des Pythia d'Éphèse. La statue est élevée par le même personnage et son fils : Μ[άριο]ς Σεπτίμιος Μαρίων ὁ [φιλο]σέβ(αστος) γραμματεὺς δήμου (ascension dans sa carrière) [καὶ ἀγω]νοθέτης διὰ αἰῶνος (il a fait une fondation pour l'agonothésie de ce concours ou pour tout le concours) καὶ [Μάρι]ος Σεπτίμιος Μαριανὸς [ἐκ φ]υσεωμάτων (création extraordinaire d'un *hapax* en dehors de tout sens attendu ; K. entend, sans réserve : « = φυσιωμάτων, aus angeborener (vom Vater ererbter?) Neigung ») ; ἀγωνοθέτης [διὰ αἰ]ῶνος (encore une fondation) τῶν μεγάλω(ν) Πυθίω(ν). Τὴν τειμὴν ἀνέστησ(αν), ἀνθυπατεύοντος [Οὐ]αλερίου Μεσσάλα. K. tire de là que le proconsulat est à placer entre 235 et 238. Ἀγωνοθεσία ε' ; K. en conclut que les Pythia devant être pentaétériques, leur fondation remonte à l'époque de Caracalla ou d'Élagabal. Il s'agit non de la 5e Pythiade, mais de la 5e agonothésie des généreux personnages et ces Pythia doivent avoir un rang très modeste et ont pu être annuels. A la fin, encore une addition, avec un nominatif qui se rapporte à l'Éphésien nommé plus haut à l'accusatif : νεικήσας δὲ καὶ ἐν Ὑπαίποις Ἀρτεμ[ί]σια. Sur les concours d'Artémis Anaïtis à Hypaipa, voir L. R., *Rev. Num.* 1976, 32-36, avec ce texte et avec les considérations sur la vogue de ces concours. — K. a relevé, note 56, que Mariôn se retrouvait dans l'inscription du théâtre *Ephesos*, II, 73, et non [Μά]ρ(κου) Ἰού(λίου) Σεπτ(τιμίου) Μαρίωνος. Il vaut la peine de marquer que dans cette inscription la copie de Wood, notre seule source, donnait le nom

exact de ces concours, nom qui, comme il n'est pas étonnant, avait été corrigé : [νεική]σας τὰ μεγάλα / [Πύ]θια Μαριάνεια — Heberdey, *loc. cit.*, qui a fait connaître la copie : [Ἐφέσ](ε)ια (Ἀδρ)ιάνεια — / ἐνδόξως, / [τὴν] τ(ε)ιμὴν ἀναστή[σα]ντος / [Μα]ρίου Σεπ(τ)(ιμίου) Μαρίωνος. Heberdey retrouvait le même personnage dans une inscription trouvée à l'Est de l'octogone en 1907 (copie de J. Keil) : Μάρ[ιος (aujourd'hui, au lieu de Μᾶρ. [Ἰου.]) Σεπτίμι]ος (ce dernier nom heureusement retrouvé par Heberdey dans la copie de Wood) Μαρίων / φιλο[σέβ(αστος), ἀγωνοθέτη]ς διὰ βίου / τῶ[ν μεγάλων Μαρια]νῶν / Αὐρ(ήλιον) [— — Θυατει]ρηνὸν / νει[κήσαντα ἐνδόξως (ajouter ce mot d'après tous les textes précédents ; le glorieux adverbe s'appliquait à tous les vainqueurs) στ]άδιον / τῶ[ν μεγάλων Μαρια]νῶν (maintenant, d'après les parallèles).

420. *Ibid.*, VI, col. 57-66, fouilles de 1972. N. 1, base mutilée au début où K. rétablit, d'après le *cursus*, le nom de *L. Vibius* C. f. *Aemilia Lentulus*, connu par *Ephesos*, II, 61, I et II, et III, 46. Toutes les charges du *cursus* se restituent ainsi de façon certaine. R. Merkelbach, ci-après n° 437, a joint un morceau donnant le haut de l'inscription avec le nom. — N. 2, nouvelle base de statue d'un vainqueur aux Olympia à la lutte, avec l'agonothète éternel (Nysios) et l'alytarque et l'épimélète de l'Olympiade bien connus par une série de bases ; cf. *Rev. Phil.* 1967, 40-44 ; le nom et la patrie de l'athlète ont disparu. — N. 3, base de la statue de Τι(βέριον) Κλαύδιον Τουενδιανὸν (le nom complet sur la photographie, très clair ; il n'y a pas à mettre les lettres ON entre parenthèses) νεώτερον, τὸν πρύτανιν καὶ ἀγωνοθέτην τῶν πρὸ πόλεως ἱερέων καὶ ἱερονεικῶν, πρυτανεύσαντα ἀξίως τοῦ γένους καὶ τῆς πατρίδος. Les frais de la statue ont été assumés par sa mère, ποιησαμένης τὴν ἀνάστασιν τοῦ ἀνδριάντος Κλαυδίας Χαριδημίδος τῆς μητρός, et celle-ci avait assumé les frais de la prytanie au nom de son fils, ἥτις καὶ τὴν πρυτανείαν ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ ἐκ τῶν ἰδίων ἐποιήσατο. L'importance de la famille est telle en comparaison du personnage honoré, que l'on a inséré les noms des père et mère et celui d'un grand-père, accompagnés de leurs titres de gloire civique, après le prénom et le nomen du personnage et avant sa tribu et son cognomen, à la place où l'on aurait simplement par exemple *Ti. filium* : Τιβ[ερίου] Κλαυδίου Τουενδ[ια]νοῦ Μάγνου τρὶς χειλιάρχου καὶ πρυτάνεως, καὶ Κλαυδίας, Τιβερίου θυγατρὸς, Χαριδημίδος υἱὸν, θυγατριδοῦν Ἰουλίου Κάρου δὶς πρυτάνεως ; alors seulement Κυρείνα Τουενδιανὸν νεώτερον. Dans ce curieux déballage, le lapicide a mal calculé le rapport entre le texte qu'il devait graver et la surface dont il disposait ; après avoir commencé en grandes lettres, jusqu'au nom du grand-père, il a serré de plus en plus en sorte même que les deux dernières lignes sont toutes petites ; ce qui crève les yeux, ce sont les parents, le reste est tout petit. On ne peut croire que ce fut prémédité, car les générosités de la mère sont gravées dans les caractères les plus petits. K. indique que « Ti(berius) Ti(berii) f(ilius) Quirina νεώτερος Charidemos » est connu aussi comme prytane, et avec ses parents, par une inscription inédite des Courètes, qu'il ne fait malheureusement pas connaître. Il relève aussi que le père est connu par *CIG*, 2965, dans une inscription en l'honneur de la femme d'Hadrien, Sabine : Τιβερίου Κλαυδίου Τουενδιανοῦ Μάγνου Χαριδήμου est nommé deux fois : il a proposé le décret ψηφισαμένου, comme secrétaire du peuple ; il a eu la responsabilité du travail de la statue : ἐργεπιστατήσαντος, comme φιλοσεβάστου καὶ ἀρχιερέως τῆς Ἀσίας ναοῦ τοῦ ἐν Ἐφέσῳ. Boeckh écrivait τοῦ Ἐνδιανοῦ ; les lettres étaient assurées principalement par une copie de Peyssonel. K. rapproche le nom nouveau Τουενδιανος de Τουης, Τουησιανος dans Zgusta. Mais ce dernier nom

est spécial à une région précise de la Pamphylie et surtout de la Cilicie Trachée limitrophe, où les noms indigènes abondent (diverses publications encore depuis Zgusta). Nous ne croyons pas à cette provenance pour Τουενδιανός, lequel n'apparaît même pas dans le pullulement des noms indigènes dans cette région. Dans cet *hapax*, ne serait-il pas possible de voir un *Tuendianus* latin ? cf. le Πό(πλιος) Αἴλ(ιος) Τυνδιανός, dont une évergète se vante d'être l'ἀνεψία (*Bull.* 1969, 508). On aurait l'impression que le fils honoré est défunt, bien que rien ne l'indique (cf. *Rev. Phil.* 1967, 216-219), et que la prytanie fut posthume aux frais de la mère, comme des défunts sont éponymes à Aphrodisias, à Cyzique et en maint endroit, — cela malgré les mots πρυτανεύσαντα ἀξίως τοῦ γένους καὶ τῆς πατρίδος, d'ailleurs si incolores. Dans le même sens mènerait le fait que l'inscription des Courètes à quoi on fait allusion nomme, a-t-on dit, dans la mention de la prytanie, le personnage avec ses parents. Il semble plutôt que c'était un jeune homme ; sans doute avait-il eu quelque succès athlétique, d'où son lien avec les hiéroniques. On peut se demander alors s'il n'a pas été agonothète d'un concours célébré sous les auspices de l'ensemble des hiéroniques et des prêtres. K., sans s'interroger sur cette agonothésie, a justement rappelé *Ephesos*, II, 27 (fondation de Vibius Salutaris), 456 et 474, « wo die ἱερεῖς καὶ ἱερονεῖκαι gemeinsam bei den Prozessionen aufziehen ». Il est important de noter l'expression particulière à ces deux passages. Alors que, l. 437, les statuettes d'argent sont portées par οἱ χρυσοφοροῦντες τῇ θεῷ ἱερεῖς καὶ ἱερονεῖκαι, deux statuettes sont consacrées à Artémis, au Conseil et à la Gérousie, καὶ τ[οῖς χ]ρυσοφοροῦσι τῆς [θεοῦ Ἀρτέμιδος ἱερ]εῦσιν καὶ ἱερονείκαις πρὸ πόλεως, et aux *paides*, aux *thesmodoi* et aux *acrobatai* ; l. 471-475, la statue de Sébasté Homonoia Chrysophore a été consacrée à Artémis καὶ τοῖς ἀεὶ χρυσοφοροῦσιν καὶ ἱερονείκαις πρὸ πόλεως. Ce semble le titre complet et solennel. Il faut ajouter *CIG*, 2963, comme le faisaient Hicks, *Gr.I.Br. Mus.*, III, p. 85 et Wilhelm, *Jahreshefte*, 17 (1914), 39, avec les améliorations indiquées ci-après n° 438 : οἱ τὸν [χρύ]σεον κόσμον βαστά[ζον]τες τῆς μεγάλης θεᾶς [Ἀρτέ]μιδος πρὸ πόλεως ἱερεῖς [καὶ] ἱερονεῖκαι ; les mots πρὸ πόλεως y paraîtraient le titre d'Artémis, patronne de la ville ; on voit qu'il faut les joindre à ἱερεῖς καὶ ἱερονεῖκαι. Prêtres et hiéroniques ensemble forment un *synedrion*, d'après la place réservée au théâtre au συνέδριον τῶν χρυσοφόρων (*Ephesos*, II, n. 83 *c*). Dans ces conditions, nous retrouvons un « agonothète des prêtres et des hiéroniques » dans l'inscription *Gr.I.Br. Mus.*, III, 618, l. 15-16 : ἀγωνοθετήσαντα τῶν χρυσοφόρων. Pour les hiéroniques, Hicks, *loc. cit.*, se demandait s'il s'agissait de vainqueurs aux Artemisia. Les vainqueurs aux Artémisia ou autres concours *hieroi* des Éphésiens sont pour la plupart des étrangers, répandus dans tout le monde grec. Les privilèges accordés aux hiéroniques, leur vie durant, ont leur application dans la patrie de chacun d'eux. Il s'agit ici des Éphésiens vainqueurs dans des concours stéphanites en quelque point que ce soit du monde grec (nourriture au prytanée, pension, places honorifiques au théâtre ou dans les processions), olympioniques, pythioniques et autres. Ce sont eux qui sont cités avec les prêtres publics dans les inscriptions pour participer en tête aux processions (cf. par exemple *Opera Minora*, I, 495-496 ; *BCH* 1933 ; à Pergame, au devant du roi qui revient d'une expédition se présentent prêtres et prêtresses, stratèges, magistrats καὶ τοὺς ἱερονίκας ἔχοντας τοὺς ἀπὸ [τῶ]ν [ἀγώνω]ν [στεφάν]ους, puis les éphèbes, *paides*, les citoyens, les étrangers domiciliés, *OGI*, 332, l. 33-34). ou pour avoir un statut financier privilégié ; un seul exemple : à Milet, dans un emprunt, *Delphinion*, 147, les prêteurs reçoivent à vie une pension annuelle,

qui vient en tête dans les dépenses de l'État ; le prélèvement sur la caisse des trésoriers a lieu καθότι καὶ τοῖς ἱερεῦσι καὶ τοῖς νενικηκόσι τοὺς στεφανίτας ἀγῶνας ἐν τοῖς νόμοις συντέτακται (l. 20-21 et 46-48) ; cf. *Opera Minora*, I, 119-120 (*BCH* 1928) ; *Hellenica* IX, 16. Ces prêtres, à Éphèse, exercent-ils leur fonction devant la ville πρὸ πόλεως, ou sont-ils les prêtres des divinités présidant à la ville ? Le second sens de l'expression est clair dans un certain nombre de cas (cf. nos observations dans *Hellenica*, VI, 79 ; *La Carie*, II, p. 176 ; le décret *I. Priene*, 108, l. 255, πάντα τὰ πρὸ πόλεως ἱερὰ κοσμήσας nous paraît important) et c'est manifestement le sens ici.

421. *Ibid.*, n. 4, base de statue : Τ. Φλ. Λολλιανὸν Ἀριστόβουλον συγκλητικόν, υἱὸν Γαίου Φλ. Φουρίου Ἄπτου, Τ. Φλ. Διονύσιος Πρωρεσιανὸς τὸν ἴδιον εὐεργέτην. Le père est connu comme alytarque des Olympia et il a consacré un monument pour son grand-père maternel, l'asiarque T. Fl. Pythiôn, *Ephesos*, III, 64 ; pour ce dernier K. rapproche aussi *ibid.*, 33 et 34, avec Pythiôn, sa femme Fl. Myrton (du génitif Φλαουίας Μύρτου, il faut tirer Flavia Myrton ; cf. *Bull.* 1976, 585) et leurs 4 enfants, dont un Aristoboulos. Le dédicant pourrait fort bien être le Γ. Φλ. Διονύσιος Προηροσιανὸς βου(λευτὴς) [νεοποιός] d'une liste de Courètes publiée par F. Miltner et améliorée par L. R., *Arch. Eph.* 1967, 129-136. — N. 5, sur un sarcophage à guirlandes : Ὁ βωμὸς (non pas « autel », mais soubassement, comme chez J. Kubińska) καὶ ἡ κα(τ' αὐ)τοῦ σορός (le sarcophage placé dessus) καὶ αἱ δύο ὀστοθῆκαι κτλ. Défense de [ἐκ]κόψαι τὰ γράμματα ἢ πωλῆσαι.

422. *Ibid.*, VII, col. 67-79. N. 1, base Τύχης Σωτείρας. Pour Éphèse avec tous ses titres : Ὑπὲρ τῆς πρώτης καὶ μεγίστης μητροπόλεως τῆς Ἀσίας καὶ δὶς νεωκόρου τῶν Σεβ(αστῶν) καὶ φιλοσεβάστου Ἐφεσίων πόλεως, la statue (de Tychè) fut élevée par Antioche de Pisidie : ἡ Ἀντιοχέων κολώνων Καισαρέων πόλις τὸν ἀνδριάντα ἀνέστησε. Ce fut sur la proposition, εἰσηγησαμένου, de Γαίου Φλαουωνίου Ἀνικιανοῦ Σάνκτου πάτρωνος τῆς κολωνείας, personnage connu par une dédicace à Zeus Sôter à Pergame, *Ath. Perg.*, VIII 3, 78 et qui était citoyen d'Éphèse. Les ambassadeurs d'Antioche, διὰ πρεσβευτῶν, étaient Μ. Ἰουλίου Οὐειβιανοῦ Παυλείνου καὶ Λ. Ἰουλίου Μεττιανοῦ Πρόκλου. — N. 2, 5 inscriptions mutilées d'agoranomes : ἠγορανόμησεν ἁγνῶς καὶ εὐσταθῶς, κόρος ἁγνεία (cf. *Ephesos*, III, 10-12 ; *Bull.* 1971, 572). — N. 3, base : le peuple τῶν Σεβαστῶν Ἐφεσίων (K. ne dit rien sur titre ; n'est-il pas nouveau ? ce n'est pas semblable à φιλοσέβαστος) honore Publius Vedius Antoninus χειλίαρχον λεγιῶνος πρώτης Ἰταλικῆς. Deux possibilités d'identification dans la famille des Vedii. — N. 4, fragment de base : Οἱ σακηφόροι μύσ[ται] ; on connaissait à Éphèse les σακηφόροι de Dionysos Koreseitès. — N. 5, l'inscription honorifique latine émanant de *qui in statario negotiantur* : K. renvoie à L. R. (maintenant *Opera Minora*, IV, 253). Signalons à ce propos une inscription inédite de Sardes : la statue d'un grand-prêtre de la province d'Asie (Ἀσίας) et de la ville est élevée par [τῶν ἐν τῷ] σταταρίῳ πρ[αγματευομένων]. — N. 6, petit autel. Noms et titres d'Hadrien à l'accusatif. Le monument est érigé par οἱ πρὸ πόλεως μύσται et, avec un accusatif se reliant au nom d'Hadrien, ils l'ont fait σύνθρονον τῷ Διονύσῳ, terme qui semble nouveau dans ce vocabulaire, équivalent à σύνναον ; cet empereur est en effet un nouveau Dionysos (pour le gouverneur σύνθρονον Δίκης, au Bas Empire, dans une épigramme, cf. *Hellenica*, IV, 25-27 ; Kantorowicz, *Selected Studies*, 1-6 (*Am. J. Arch.* 1953), résumé *Bull.* 1954, 33). Suivent au génitif les mentions intéressantes des dignitaires de l'association : prêtre, ἱερεύοντ[ος] Κλ. Ῥωμύλου ; hiérophante, ἱεροφαντοῦντος Κλ. Εὐβίου ;

épimélète, ἐπιμελητοῦ Ἀντωνίο[υ] Δρόσου ; ce dernier est bien un dignitaire permanent et non le commissaire à l'érection de la statue, car celui-ci est nommé ensuite : ἀναθέντος τὴν τειμὴν ἐκ τῶν ἰδίων Θεοδότου (τοῦ Θεοδότου, le même trait horizontal que dans l'inscription ci-dessus, n. 418, n. 14) Προκλ[ί]ωνος μυσταγωγοῦ μετὰ τῶν τέκν[ων] Πρόκλου ὑμνῳδοῦ καὶ Ἀθηνοδώρου (l'hymnode exerce-t-il ses fonctions dans l'association ou est-il un des hymnodes si connus à Éphèse pour le culte d'Artémis et de l'empereur ? ; plutôt dans l'association, comme le dit K.).

423. *Ibid.*, n. 7, une des si nombreuses dédicaces à Hadrien, Διὶ Ὀλυμπίωι. — N. 8, sarcophage de Αἰμιλία Βήρα Ἰουβεντιανή. Interdictions σκυβαλίσαι τι τῶν ἐνόντων. Le verbe très expressif σκυβαλίζειν, σκυβλίζειν (rejeter comme des restes ou des excréments) est attesté à Sardes (*I. Sardis*, 165 ; enregistré dans Liddell-Scott-Jones) : εἰ δὲ τις σκυβλίσε τὸ πτῶμά μου ἢ ἔξω βάλῃ τὰ ὀστᾶ μου ; P. Hermann, *Reise Nordostlydien* (1962), n. 54, l'a trouvé en Méonie : εἴ τις θελήσει σκυβαλλίσαι τὸ μνῆμά μου, et il a renvoyé aux exemples de Sardes (avec le commentaire *Am. J. Arch.* 1914, 71, n. 38) et de Hiérapolis (*Alt. Hierapolis*, 97) : [ἐὰν δέ τις —] ἢ ἀνύσει ἢ σκυβαλίσει, On trouve aussi ἀνασκυβαλίζειν dans *IG*, II², 13221 (enregistré dans les Addenda de LSJ) : εἰ δέ τις τολμήσει ἀνασκυβαλίσε καὶ βαλεῖν τινα. Mais il faut savoir que cette inscription du musée du Pirée est attribuée à tort à Athènes dans *IG* et qu'elle provient, comme d'autres du Pirée, de Périnthe, où elle avait été copiée ; cf. *Opera Minora*, III, 1405-1406 (*Rev. Phil.* 1944), avec des corrections importantes d'après les copies antérieures : Μαρκιανοῦ ὑμνῴδου au début ; χαῖρε παροδεῖτα à la fin ; image d'Hermès Psychopompe.

424. L. Robert, *Rev. Phil.* 1977, 7-14 : *Sur des inscriptions d'Éphèse, 11, Sur une lettre d'un proconsul d'Asie*, étudie la lettre du proconsul d'Asie Venuleius Apronianus sur les fêtes instituées pour l'anniversaire d'Antonin le Pieux, *OGI*, 493 ; *Ephesos*, II, n. 19. L. 49-50, il restitue : [ταῖς εὐτυχεσ]τάταις ἡμεῖν καὶ αἰῶνι [παντὶ] αὐτοῦ γενεθλίαις ἡμέραις. L'expression ἐν τοῖς εὐτυχεστάτοις καιροῖς τοῦ Αὐτοκράτορος, εὐτυχεστάτη αὐτοκρατορεία, etc., et la *felicitas temporum*. Le contrôle de l'autorité romaine sur les dépenses et les décisions des cités ; rapports du proconsul avec les villes et son approbation de décrets. Le souhait εὐτυχῶς suivi du datif. Προκόπτειν, προκοπή dans la littérature, les inscriptions, les papyrus, les gemmes. La publication des inscriptions du théâtre.

425. H. Vetters, dans *Österr. Arch. Institut, Grabungen 1971-1972* (1976), p. 36 (cf. p. 38), au « Bain de Varius, sur mosaïque, l'acclamation : + Αὔξι Ἀσκλήπις (forme normale à cette époque de Ἀσκλήπιος ; il n'y a pas à le doter d'un point d'interrogation) ὁ μεγαλοπρεπέστατος ἀνθύπατος, proconsul d'Asie qui ne semble pas connu ; on le daterait sans doute du début du v^e^ siècle.

426. A. Bammer (architecture), R. Fleischer (sculpture et reliefs des inscriptions), D. Knibbe (inscriptions), *Führer durch das archäologische Museum in Selçuk-Ephesos* : (191 pp. petit in-8° et 27 pl.) Vienne, 1974. Il s'agit des trouvailles des deux dernières décennies, les trouvailles antérieures ayant été portées dans d'autres musées. Les inscriptions, transcrites pour la plupart par D. Knibbe, sont un petit choix de monuments importants dans l'abondance des trouvailles. Trois textes sont inédits. P. 115, dédicace à Vespasien dont le nom remplace celui de Domitien qui fut martelé ; trouvé sur la ' rue des Courètes ' en 1955 ; il fait partie de la série bien fournie des 11 dédicaces émanant des diverses cités de la province d'Asie pour le culte de Domitien ; cf. J. Keil, *Num. Z.*, 52 (1919), 117 sqq. ; L. R., *Rev. Phil.* 1967, 50, n. 3 (pour Aphrodisias

Ant. Class. 1966, 411) ; en outre Téos, la voisine de Clazomènes, *Bull.* 1967, 506, avec un supplément nouveau. Celle-ci vient s'ajouter à l'épigraphie de Clazomènes (cf. *Bull.* 1974, 479, pp. 274-275) : Αὐτοκράτορι Θεῶι (remplaçant Δομιτιανῷ) Καίσαρι Σεβαστῶι Οὐεσπασιαν[ῶι] (remplaçant Γερμανικῷ), ἐπὶ ἀνθυπάτου Μάρκου Φουλουίου Γίλλωνος, ὁ δῆμος ὁ Κλαζομενίων ναῶι τῶι ἐν Ἐφέσωι τῶν Σεβαστῶν κοινῶι τῆς Ἀσίας διὰ Τιβ. Κλαυδίου Κλεάνδρου υἱοῦ Κυρεῖνα Χάρμου στρατηγοῦ, ἐπὶ ἀρχιερέως τῆς Ἀσίας Τιβερίου Κλαυδίου Ἀριστίωνος. — P. 147, une dédicace très mutilée sous un relief : Isis, Harpocrate, Cybèle avec les lions, une corne d'abondance et une égide. — P. 159, une stèle funéraire hellénistique avec un homme, deux femmes et une fillette : [Φ]ιλόξενος Χαιρήμονος, Ἡραῖς Φιλοξένου, Καλλιτύχη Σ.....ίου, nous écrivons ainsi ce nom de femme très courant ; K. en fait le nom d'un homme Καλλιτύχης, fils de -ιος ; même si on coupait Καλλιτυχής, ce serait un nom de femme.

427. *Ibid.* Les autres inscriptions de ce catalogue ont été analysées par nous lors de leur première publication. P. 45, relief d'Artémis Éphesia et de Sarapis avec les abréviations Ἀ(λεξανδρέων) Ἐ(φεσίων) (*Bull.* 1955, 193). Le relief ne provenant pas du Sarapieion, Fleischer repousse la conclusion de F. Dunand (*Bull.* 1974, 113) sur le rôle d'Homonoia dans ce sanctuaire. — P. 55, avec pl. 7, base de statue du proconsul G. Laecanius Bassus, qui a fait des travaux hydrauliques ; K. n'a pas connu la reproduction intégrale *Bull.* 1963, 212, avec nos corrections ἁγνοῦ et Ἐρεννίου anticipant les observations de K., p. 56, et parlant du mot ὑδρεκδοχῖον. — P. 92, dédicace à Korè et Déméter Karpophoros, où K. reproduit son supplément de l'édition précédente, [Ἀπόλλω]νι avant καὶ Κόρῃ, voyant arbitrairement Apollon Clarien dans ce dieu et avec un faux parallèle ; il n'a pas connu la restitution de L. R., *Rev. Phil.* 1967, 69-70, [Πλούτω]νι, assurée par les parallèles cités de cette triade ou du couple Ploutôn-Korè et par les emblèmes sculptés sur l'autel où ce dieu est rappelé par la corne d'abondance. — P. 95-97, reproduction de la première édition de cette fameuse inscription de la condamnation par Éphèse des Sardiens qui avaient malmené les théores d'Éphèse ; cf. *Bull.* 1963, 211 ; 1965, 342, avec des observations, l'identification d'un des condamnés et une conclusion pour la date ; 1967, 498 ; *Rev. Phil.* 1967, 32-36. Il n'y a toujours pas de photographie (pierre ou estampage) en cette 3e publication et l'on ne peut vérifier les doutes que l'on a conçus pour certains mots : métiers ou anthroponymes. Ce texte sera repris, malgré ses incertitudes dans les *I. Sardis* avec commentaire ; cf. *Bull.* 1976, 624, avec l'explication d'un personnage au nom perse issu de Ἱερὰ Κώμη, identifiée avec la ville du sanctuaire d'Anaïtis en Lydie (nous avons inséré la majuscule d'un toponyme dans *Bull.* 1963, 211), devenue plus tard Hiérocésarée. — H. Wankel, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 219-221 : *Die Bekanntmachung des Todesurteils in der ephesischen Inschrift Inv. 1631*, traite des l. 1-11. Il rappelle, d'après le droit attique, le sens de προγραφή, « plainte » et τίμημα τῆς δίκης, qu'il traduit ici par « Strafantrag ». Les mots très difficiles ἐπὶ χιτῶνας sont rendus avec réserve par « um Chiton für Artemis einzuholen (?) ».

428. *Ibid.*, pp. 98-100 : édit du proconsul L. Antonius Balbus sur le port et les navires chargés de bois et de pierres. K. n'a pas connu les commentaires *Bull.* 1962, 284, avec notre conjecture αὐτῶν, l. 23, au lieu des syllabes ἂν ὡς, toujours reproduites par K., bien qu'elles n'aient pas de sens, et de même dans *SEG*, XIX, 684 ; J. Keil nous avait confirmé que c'était la bonne lecture, ce qui est ignoré de K., avec les études où L. R., l'a fait connaître : *J. Savants* 1962, 34-36 (*Lettres byzantines*, 101) et encore *Rev. Phil.* 1967, 60, n. 2. Dans

J. Savants était donné le commentaire de ce document pour le sciage des pierres, les dégâts faits au port et pour les ateliers du Tibre à Rome. Inconnues aussi les discussions sur la date du proconsul Albus *Bull.* 1968, 171 (Bowersock) ; 1972, 93 (Eck).

429. *Ibid.*, pp. 100-103, avec planche 14, le κεφάλαιον νόμου πατρίου, *Bull.* 1960, 346. — Pp. 108-109, inscription bilingue du pavement d'une rue sous Auguste et le proconsul Sextus Appuleius *Bull.* 1965, 340. Il y a deux corrections : l. 6 (l. 1 de l'inscription grecque) : [Ἐπὶ] Καίσαρος ; l. 9, à la fin, ἐχαρ[ίσατο]. — Pp. 109-110, dédicace d'un cadran solaire à Caracalla et Julia Domna, *Bull.* 1956, 254 ; la nouvelle édition n'indique pas que la pièce provient de la collection Purser (cf. ci-après à Magnésie du Méandre n° 441) et que la provenance Éphèse n'est pas assurée, mais seulement le rayon d'action de l'Ottoman Railway ; il faut se reporter à l'édition de Miltner (1955) pour le savoir.

430. *Ibid.*, pp. 110-113, liste de victoires à l'époque impériale après Hadrien ; le nom du vainqueur a disparu. Elle était autant dire inédite. Les 30 noms des concours sont chacun entourés d'une couronne, « verschiedenartige Kränze » ; il serait fort intéressant pour ceux qui s'intéressent à l'histoire des concours de savoir quelles sont ces variétés de couronnes, en dehors de l'olivier et du laurier, par exemple les roseaux (pour les Actia ?), le chêne avec glands (pour les Augousteia = Sébasta de Pergame ?), les épis ; quelle est la couronne des Chrysanthina de Sardes ? Une photographie eût été à la fois indispensable pour les érudits et agréable pour les curieux. — Pp. 113-115, procurateur et un *advocatus fisci Bull.* 1965, 340. — Pp. 168-169, relief funéraire hellénistique ; voir Magnésie du Méandre.

431. *Ibid.*, pp. 144-147, 4 reliefs de gladiateurs (Fleischer). Celui de la page 145, deux condamnés dans l'amphithéâtre, était publié par L. R., *Hellenica* VIII (1950), p. 72, n. 341 et Pl. 2, 3. Description de 3 autres reliefs de gladiateurs. P. 144, restes de deux gladiateurs ; au-dessus : — ρος νει. Pp. 145-146, avec restes d'une épigramme funéraire ; surtout [θ]ανάτοιο τέλος, [ἀ]ποκτάμενος χεῖρι / — μίῃ φονίῃ. F. reconnaît un *secutor* ; il est bien heureux de savoir ce que c'est ; nous devons continuer à dire : gladiateur lourd. Pp. 146-147, « gladiateur », qui pourrait être un *laquearius* ; « une bête sauvage » aurait jeté en l'air un autre « gladiateur », mais ce dernier pourrait aussi être figuré couché à l'arrière-plan. L'absence de figures rend ces descriptions à peu près inutilisables pour le spécialiste et sans intérêt pour le lecteur. Cependant on peut voir que F. n'a pas compris que le dernier relief était celui que L. R. a reproduit *Hellenica*, VIII, pl. XXVI 2, et expliqué p. 71 ; ce sont des exercices non de gladiateurs, mais de *venationes*, exactement d'*ursarii* ; celui de gauche tient sans doute un fouet et une *mappa* ; un ours bondit sur lui ; au-dessus de la bête un *ursarius* fait le saut périlleux. — A l'interprétation de ce relief d'Éphèse, nous joindrons des indications rapides sur des documents où l'ursarius a été méconnu. Ainsi dans le dessin publié sur papyrus *P. Oxy.* 27 (1962), n. 2470 et photographie pl. XII, on a vu un exercice « au trapèze » (les éditeurs et R. Lloyd-Jones, *Gnomon* 1963, 455), « la peinture d'un ours et d'un acrobate au trapèze figurant certainement dans un tel programme » (E. G. Turner, *Harvard St. Cl. Phil.*, 79 (1975), *Oxyrhynchus and Rome*, p. 1, n. 5). Il s'agit d'un *ursarius* faisant le saut à la perche et représenté dans son mouvement horizontal ; la perche, κοντός, qui lui a servi pour se propulser, se reconnaît encore, abandonnée sur le sol. Pour le saut au-dessus de l'ours ou du léopard, cf. *Gladiateurs*, 326-327 (avec l'épigramme

Anth. Pal. IX, 533) ; *Hellenica*, VIII, 57-60 (p. 71, le relief d'Éphèse) ; pour les monnaies de Synnada, voir encore *Monnaies grecques*, 68. Cette scène est souvent méconnue ; ainsi sur une lampe de Néa Anchialos, où l'on a cru qu'il s'agissait d'un ours qu'un homme ferait danser (*Praktika Arch. Et.* 1963, 54 et pl. 39 b ; *BCH* 1964, 779-780). Sur une peinture funéraire en Tunisie, à Thina, dans une position différente, mais en vol, l'homme a sauté par-dessus un taureau qui fonce tête baissée ; la très longue perche est représentée le long de la bordure ; cf. *Hellenica*, VIII, 58-59. Au-dessus du taureau aussi sur des lampes. Sur un contorniate, Alföldi, *Kontorniaten*, Pl. XXXIX, 7 et XXVIII, 11, l'ursarius tient encore sa perche plantée au sol, alors que l'ours essaie de l'atteindre (p. 163 : « Stabspringer überspringt einem Bären »). L'ours danseur, le dressage de l'ours sont de mauvaises explications d'un thème de la *venatio* sur pierres gravées (S. Reinach, *Pierres gravées*, pl. 51, 18[2] et p. 53 ; *Eirénè* est le nom de l'ourse) ou sur des lampes (Agora d'Athènes, *Lamps*, pl. 19, n. 856-858) ; c'est l'ursarius qui esquive la charge de l'ours par un rapide et léger mouvement ; il tient le fouet et la mappa (celle-ci a été prise pour un « jambon succulent ») ; c'est la belle lampe reproduite *Hellenica*, VIII, pl. XXII 3 (cf. p. 42-43) et notre relief d'Éphèse, comme d'autres à Kibyra et à Apri, associe précisément ce personnage près de l'ours à celui qui fait le saut périlleux (*ibid.*, 71-72 et la planche citée). Nous avons à publier un beau relief anépigraphe du musée de Smyrne, où nous avons reconnu l'ourse et l'*ursarius* dans la même pose exactement que sur les lampes (*Opera Minora*, IV, 175). Cela explique la lampe de Chypre *BCH* 1970, 211 (fig. 40, p. 213), où l'on songeait à voir un homme tenant une oie.

432. Deux villes de Lydie dans Cicéron et dans l'inscription d'Éphèse *Bull.* 1976, 595 : 450.

433. Synécismes avec Phygéla, Téos, Colophon n° 404, pp. 175 sqq.

434. H. Engelmann, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 84 : *Zum Archivwesen von Ephesos.* Dans le décret *Bull.* 1974, 500, E. accepte notre interprétation : un homme de Cyrène vainqueur dans le concours hippique. L. 2, il veut restituer : [Εἰς πολιτεία]ν ἴσωι νόμωι ou [Πολιτείας ἐ]ν ἴσωι νόμωι.

435. P. Herrmann, *ibid.*, 233-234 : *Nochmals zu dem Brief Attalos' II an die Ephesier*, *Bull.* 1968, 464 ; 1976, 597. L. 2-3, au lieu de τῆς Ἀττάλου <υ> ἀδελ[φιδοῦ μου παιδεί]ας, H. écrit, après révision de l'estampage (latex) τἀδελ[φοῦ μου] comme dans deux inscriptions de Pergame et d'Amblada. L. 4, il remplace [προέστη], convaincant pour le sens, par la lecture complétée [προενόη]σε.

436. H. Engelmann, *ibid.*, 20 (1976), 86 : *C. Iulius Kleon aus Eumeneia*, retrouve le Cléôn, grand-prêtre d'Asie, honoré par son ami Alexandros, citoyen d'Euméneia et d'Éphèse, *Bull.* 1969, 508, *ad* pp. 16-18, sur des monnaies d'Euménecia, Ἰούλιος Κλέων ἀρχιερεύς ou ἀρχιερεὺς Ἀσίας, sous Néron, entre 54 et 59. Son père Épigonos doit être Épigonos *philopatris* des monnaies sous Tibère.

437. R. Merkelbach, *ibid.*, 24 (1977), *Ephesische Parerga.* N. 1, p. 150 : *Der Proconsul A. Vicirius Martialis.* On admet que le proconsul d'Asie, connu par une copie inédite de J. Keil, Αὖλος Οὐικίρ[ιος —] ἀνθύπατος λέγει, fut le Vicirius Martialis (vers 113-114) plutôt que A. Vicirius Proculus, consul suffect en 90. Une monnaie d'Hyrcanis à Vienne, sous Trajan, donne, dans la révision demandée à S. Karwiese, ἀνθ(υ)πάτ(ῳ) Μαρτιά(λι). — N. 2, p. 163 : *Der volle Name des Flavius Cyrus, cos. 441.* Dans l'inscription *Jahreshefte*, 44 (1959), *Beiblatt*, 283-284 (*Bull.* 1961, 537), l. 1 de la lettre au proconsul d'Asie,

Φλ. Ταῦρος Σέλευκος Κῦρος est identifié au fameux Flavius Cyrus, le grand personnage à Constantinople vers 440. — N. 3, p. 178 : *Eine weitere Frau als* Θεωρός *bei den ephesischen Olympien.* D'après l'interprétation et les études de L. R., *Rev. Phil.* 1967, 71-72 ; *CR Ac. Inscr.* 1974, 176-181 ; *Bull.* 1974, 498 (une autre attestation ci-dessus n° 418), M. peut restituer dans le fragment honorant une femme *Ephesos*, I, 212, n. 4, l. 7-9 : καὶ θ[εωρὸν τῶν μεγ]άλων [Ὀλυμπίων]. — N. 4, p. 185 : *Die Familie des Aurelius Daphnus.* Partant du stemma de la famille connue par l'inscription honorifique Miltner, *Jahreshefte*, 45 (1960), *Beib.*, 54, n. 2, M. donne à l'inscription *Ephesos*, IV 3 (1951), n. 43, comme première ligne le n. 44 à droite de la même publication avec le nom du personnage honoré : [Αὐ]ρ. Δάφνον φιλοσέβ(αστον). Il restitue ce nom dans la partie gauche du n. 44, l. 12, comme le mari de [Ἰουλίαν Ἀττικίλλαν], dont il rétablit le nom l. 1 avec ses titres : prêtresse d'Artémis et grande prêtresse de l'Asie. La base portait ainsi les noms, titres et parentés de la femme et du mari. — 6, p. 255 : *Fragment eines Epigramms auf Damocharis.* Ce gouverneur d'Asie au VIe siècle est connu par une épigramme d'Éphèse *Bull.* 1959, 382 et 1960, 347 ; 1969, 512, et deux épigrammes de l'Anthologie XVI 43 (à Smyrne ; *Hellenica*, IV, 63 ; *Bull.* 1959, 382) et VII, 588 (*Bull.* 1969, 512, les Cameron). M. ajoute « une quatrième épigramme sur Damocharis », Le Bas Wadd., 174 (à Éphèse) : Ἀγαθῇ Τύχῃ. [Δ]αμόχαρις με —. Le profit ne semble pas considérable. — N. 7, p. 258. *Fragment einer Inschrift für den Pankratiasten und Boxer M. Aurelius Damostratus Damas.* Aux 4 ou 5 inscriptions où on l'avait reconnu, M. ajoute le débris *Gr. Inscr. Br. Mus.*, 612, dont il reste à la fin de 5 lignes : -αν, -ιοδο, [π]ρυτα, -ορου, -ιου.

438. H. Engelmann, *ibid.*, 201-204 : *Inschriften aus Ephesos,* utilise des copies inédites de Benndorf, J. Keil et F. Miltner pour améliorer des inscriptions déjà connues. N. 1, pp. 201-202 : copie de J. Keil (1926) pour une inscription dans l'aqueduc dont les 5 premières lignes étaient publiées *CIG*, 2988 d'après Pococke. Les 6 lignes suivantes furent nettoyées par Keil. Après M. Πομ(πήϊον) Δημέαν Καικιλιανόν, K. a lu : ἄνδρα ἐκ προγόνων εὐγενῆ καὶ εὔνουν περὶ τὴν πατρίδα, ἱεροκηρυκεύσαντα τῆς θεοῦ καὶ εἰρηναρχήσαντα καὶ ἀγορανομήσαντα καὶ γραμματεύσαντα τοῦ δήμου, υἱὸν Φλ. Κορνηλίας Καικιλίας Μενεστράτης συνκλητικῆς, θυγατρὸς Φλ. Ἀριστίου ἀρχιερέως Ἀσίας, καὶ Μ. Πομ(πηΐου) Ἀπολλωνίου [Κλαυδιανοῦ —]. E. indique que le personnage figure comme épimélète et son père comme alytarque des Olympia d'Éphèse dans 5 inscriptions, la dernière ci-dessus n° 419. On trouve 4 inscriptions déjà groupées et exploitées *Rev. Phil.* 1967, 40-44. La 3e célèbre la victoire de « A. Likinnios Bultianos de Corinthe au pancrace des hommes ». Keil-Maresch, auxquels on est renvoyé, donnaient Βουλη/ιανόν. Βουλτι/ανόν est une conjecture de L. R., d'après le latin *Bultius*, que E. adopte avec décision, sans renvoi ; nous pouvons alléguer maintenant l'inscription de Corinthe mentionnant Π(όπλιος) Βουλτήιος, vainqueur aux Kaisareia, *Bull.* 1971, 307. — N. 2, pp. 202-203, E. donne, d'après la copie de Miltner en 1926, l'édition pratiquement complète de *CIG*, 2963 *c*, publiée par Boeckh d'après la copie de Forchhammer. Aucune indication tirée de la comparaison avec Boeckh. Ne serait-il pas intéressant pour la critique, autant que juste, de faire savoir que Boeckh avait pratiquement tout restitué ? y compris, l. 16, [γραμματέως] αὐτῶν, et l. 17, [ἐργεπισ]τατ[ή]σαντος, — à l'exception de ce qui n'était pas restituable : chiffre du consulat après [ὕπα]τον τὸ — c'est γ' (l. 7), et la puissance tribunicienne est alors [η'], et des noms, l. 14-15. On voit peut-être ici combien est utile le souci, dans une réédition, d'un apparat critique et que les ancêtres de notre science ne

sont point à jeter par-dessus bord sans enquête parce qu'on a une copie récente plus complète. — D'autre part, E. n'a pas vu que les lignes essentielles 7-10 sur les βαστάζοντες du κόσμος de la déesse étaient connues par une copie de Benndorf qu'a publiée, pour ces lignes, R. Heberdey, *Jahreshefte*, 7 (1904), 212 (cf. *CR Ac. Inscr.* 1975, 324, traitant de βαστάζειν dans les cultes) et H. faisait remarquer que les restitutions de Boeckh étaient confirmées. Un seul détail est à relever pour la ligne 8. Boeckh écrivait : οἱ τὸν [ἱερὸν ?] κόσμον βαστά[ζοντες] ; Heberdey, d'après Benndorf, a écrit : [ἱερ]όν ; Miltner, un peu plus complet, donne avec deux lettres de plus, [χρύ]σεον, ce qui convient très bien ; cf. ci-dessus n° 420. Ad. Wilhelm, *Jahreshefte*, 17 (1914), 39, citait déjà ce texte avec τὸν χρυσοῦν κόσμον, d'après peut-être une copie de Vienne. — L'inscription de cette base de statue d'Hadrien se termine par : ψηφισαμένου Ἀρτεμιδώρου τοῦ Ἀσκληπιάδου τοῦ γραμματέως αὐτῶν, ἐργεπιστατήσαντος Μάρκου Ἀντωνίου Ἀρτεμιδώρου πυθιονείκου ἱερέως. « Les deux fonctionnaires nommés ici ne paraissent pas connus jusqu'ici ». Le second ne serait-il pas un descendant direct du Marcus Antonius Artémidôros, ami de Marc Antoine et son *aleiplès*, qui intervint à Éphèse auprès du triumvir avec Charopinos d'Éphèse, prêtre éponyme τῆς συνόδου τῶν ἀπὸ τῆς οἰκουμένης ἱερονικῶν καὶ στεφανειτῶν, pour obtenir des privilèges pour la synodos (Sherk, *Roman documents*, n. 57) ? Le droit de cité donné par Antoine (cf. *Hellenica*, XI-XII, 487-489 (cf. XIII, 224, n. 3) ; *Laodicée du Lycos*, 308-309) se maintint naturellement et dans la famille se recrutaient des 'agonistiques' ; l'ami d'Antoine était professeur de gymnastique ; sous Hadrien, un descendant était pythionique, on ne sait dans quelle catégorie, musicale ou athlétique ; on voit se perpétuer, au bout d'un siècle et demi, comme une aristocratie des hiéroniques.

439. *Ibid.*, n. 3, p. 203. Un petit fragment inédit appartient à un double de l'inscription mentionnant les fleuves Marnas et Klaséas, *Jahreshefte*, 44 (1959), *Beiblatt*, 343 (*Bull.* 1961, 539 ; cf. *Bull.* 1973, 379). Il ne permet pas de restituer ce qui précède le nom des fleuves ; du moins, les lettres NA subsistant avant Μάρναντα réfutent la restitution de Miltner, [καινὸν] (cf. *Bull.* 1973, 379, p. 146) ; non plus [συναγαγοῦσα ὀχετοῖς], avec E. lui-même en 1973 (cf. *Bull. ibid.*). E., sans renvoyer à *Bull.* 1961, en a tenu compte puisqu'au lieu de εἰσαγαγόντος (proposition selon Miltner, adduction d'eau selon nous) καὶ [κυρώσαντος] (ratification, selon M.) il restitue : [τοῦ ἀνθυπάτου εἰ]σαγαγόντος [καὶ καθιερ]ώσαντος. — N. 4, pp. 203-204. Une copie de Benndorf en 1895 donne le fragment gauche de *Gr. I. Br. Mus.*, 545, dont la partie droite fut seule transportée à Londres. Wood, *Discoveries, Augusteum*, n. 9, ne donnait que la traduction du texte complet ; d'après cela Hicks avait pu restituer la partie gauche. Nous y relevons φιλεφέσι[ον] (déjà dans Hicks, « ami d'Éphèse ») à ajouter à la liste de φιλαπαμεύς, φιλοκύμαιος, φιλολύκιος, etc., constituée par L. R., *St. Clas.*, 16 (1974), 63-64, et complétée *Bull.* 1976, 468, par φιλοδρήριος, φιλοκνώσιος. — N. 5, p. 204. Fragment avec le nom de L. Vibius Lentulus donné d'après la copie de Benndorf en 1895 et auquel avaient fait allusion Heberdey et Keil ; E. le place en tête de l'inscription [*Jahreshefte*, 50 (1972-1975), 57, n. 1] ci-dessus n° 420.

440. D. Knibbe et R. Merkelbach, *ibid.*, 21 (1976), 191-192 : *Grabepigramm aus Ephesos*. Avec le relief d'une femme dans un fauteuil tenant un coffret, devant un autel allumé et avec un chien, une épitaphe en vers, trouvée on ne sait quand. La belle enfant Stratonikè est morte « à six ans ou un peu plus », ἐτῶν ἓξ ἢ ἑ<ι>τι πλεῖον et comme βιόμοιρος (βιαιόμοιρος). Korè l'a emportée,

dans l'Hadès, mais les dieux apitoyés n'ont pas laissé son âme s'enfoncer dans l'Hadès ; elle flotte dans l'air parmi les cieux ; chez les dieux elle a un sort égal à celui des héros : Κούρη [Π]λο[υ]τῆος ἤγαγεν εἰς Ἀΐδην · ἀ[λ]λὰ θεοὶ μάκα[ρε]ς οἰκτείραντες ψυχὴν οὐ πρόλιπον δῦν[αι] δόμον Ἄϊδος ἴσω · ἠέρι δ' ἐμ[πεπό]τηται κατ' οὐρανόν · ἐν δὲ [θ]εοῖσιν εἴσην μοῖραν ἔχει ἡρ[ωΐσι]. — Témoignage du séjour au ciel d'une enfant, qui a échappé à l'Hadès, et interprétation du terme banal ἡρωΐς par l'assimilation aux héroïnes entrées parmi les dieux. L'image, pas banale, doit être en relation avec ce sort privilégié.

441. *Magnésie du Méandre.* — Au musée d'Éphèse (n° 426), pp. 168-169, relief hellénistique trouvé sur le territoire de la ville et publié par J. Keil, *Jahreshefte*, 16 (1913), 178, avec photographies : Ὀλυμπιὰς Διοκλείους, γυνὴ δὲ Εὐκλείους τοῦ Ἀριστοκλείους. — De la collection Purser ; cf. L. R., *Laodicée du Lycos*, 360-362. Ramsay lui dédia, comme aussi aux autres agents de l'Ottoman Railway d'Aydin, ses *Impressions of Turkey* (1897). « Mr. Purser of Smyrna » fournissait au British Museum en 1870 la dédicace des Macédoniens Hyrcaniens à Vespasien (en fait Domitien) *Gr. Inscr. Br. Mus.*, III, 498, tirée « from the Castle of Ephesus ». — Voir aussi, n° 429.

442. L'épigramme sur Hippaimôn n° 404, note 207. L'archonte du décret de la Confédération Béotienne pour les Leucophryéna *I. Magnesia*, 258 B n° 218.

443. *Priène.* — Obligations et honneurs des phrourarques n° 404, pp. 198 sqq. Le phrourarque à Thèbes du Mycale *I. Priene*, 365, *ibid.*, p. 232, note 323.

444. *Brabeia* dans un concours dans *I. Priène*, 118, n° 236.

445. *Milet et Didymes.* — H. Müller, *Milesische Volkbeschlüsse, Eine Untersuchung zur Verfassungsgeschichte der Stadt Milet in hellenistischer Zeit* (96 pp. in-8° ; *Hypomnemata*, 14, Göttingen, 1976). Après un bref exposé sur l'histoire de Milet à l'époque hellénistique, M. donne les résultats de son examen des décrets de Milet, ville dont il nous en est parvenu beaucoup, pour comprendre la procédure de leur élaboration d'après les intitulés et, naturellement, ce qui dans le reste du document, permet de mieux comprendre les intitulés. Il souligne le grand nombre de « reiner Volksbeschluss », un décret dans l'intitulé duquel n'apparaît aucune intervention du Conseil. Dans la formule ἔδοξε τῶι δήμωι (corriger p. 20 le lapsus τῆι βουλῆι, qui déroute le lecteur et ne se retrouve pas dans le tableau synoptique p. 93) : γνώμη συνέδρων · Δημοδάμας Ἀριστείδου εἶπεν · ἐπειδὴ κτλ., pas d'intervention du Conseil ; la formule implique que le peuple a décidé antérieurement (et à ce moment-là le Conseil a pu intervenir) de nommer une commission de synèdres pour régler une question, faire une expertise, soumettre une proposition à une date précise ; celui qui la présente au peuple est un des synèdres désignés ; parfois le nom du porte-parole n'est pas indiqué. Les synèdres ne sont pas des magistrats. M. écarte, p. 55, pour le IVe siècle, le IIIe et le début du IIe, le rapprochement avec les synèdres qui apparaissent dans d'autres villes à la place du Conseil ; des synèdres de ce genre apparaissent vers la fin du Ier siècle a. C., mais M. pense que les deux groupes sont d'un caractère différent. Avec la formule ἔδοξε τῆι βουλῆι καὶ τῶι δήμωι · Λύκος Ἀπολλοδότου εἶπεν · περὶ ὧν προεγράψατο εἰς τὴν βουλὴν Δημοδάμας Ἀριστείδου ὅπως κτλ.. Il y a intervention du Conseil, et c'est un membre du Conseil qui présente le projet à l'Assemblée. Compétence des commissions de synèdres : on ne la voit pas toujours nettement ; mais cela peut aller jusqu'aux pourparlers des traités avec d'autres cités (traité avec Cyzique, *Delphinion*, 137). A partir du dernier tiers du IIIe siècle a. C., la formule γνώμη συνέδρων s'élargit : γ. πρυτάνεων καὶ τῶν ἠιρημένων ἐπὶ τῆι φυλακῆι καὶ τῶν ἀποδειχ-

θέντων συνέδρων, et un jour les synèdres ne seront plus mentionnés. Peu à peu, par l'examen des décrets, M. définit la compétence de ces prytanes et du collège « chargé de la défense », qui sont des magistrats et dont le rôle est considérable. A côté de ces décrets, il en est d'autres avec γνώμη ἐπιστατῶν, cinq décrets du Conseil et du Peuple, d'autres seulement avec ἔδοξε τῶι δήμωι. M. analyse ces documents dont certains présentent des difficultés, notamment les décrets qui suivent la lettre du roi Ptolémée II au Conseil et au Peuple *Delph.*, 139. De cette analyse, M. tire la conclusion que la compétence des épistates était très grande et qu'ils contrôlaient toutes les initiatives et toutes les décisions comme présidents du Conseil et de l'Assemblée. Il attribue l'institution des épistates à l'époque de Lysimaque, entre 288, date du décret pour l'érection de la stèle honorant Hippostratos, stratège de Lysimaque, décret où les épistates n'apparaissent pas encore, et le décret de 282 (emprunt à Cnide). L'institution des épistates, à la fois organes de contrôle sur la ville d'une puissance étrangère et magistrats suprêmes de la cité, M. la compare aux nomophylaques de Démétrias, Cassandreia, Alexandrie et Pergame et aux stratèges de Pergame. Sur la question du sens de la formule *gnômè* à Milet, M. conclut : « γνώμη beruht mithin auf Übertragung sachlicher Kompetenz vorberatenden Inhalts durch einmaligen Beschluss oder allgemeine Vorschrift ; die Erstellung dieser γνώμη ist die auftragsgemässe Erstellung eines Gutachtens. Diese Definition ist aus den milesischen Decreten der hellenistischen Zeit gewonnen ; sie kann daher vorderhand nur beanspruchen, für diese Stadt und die genannte Epoche zu gelten ». Il critique certaines idées de Swoboda sur la formule *gnômè* à Calymna, à Iasos, et il conclut qu'il faut étudier la question pour chaque ville, comme il l'a fait pour Milet, en scrutant les décrets, à une époque donnée, dans leur développement chronologique. P. 93, tableau synoptique des intitulés des décrets de Milet dans leur ordre chronologique.

446. H. Hommel, *Chiron*, 6 (1976), 319-327 : *Ein König aus Milet, Fragment einer milesischen Weihinschrift*, publie un fragment dégagé d'une maison en 1969. Il lit et restitue : Σέξτ(ος) [Καίλιος ?] / ἀπόγ[ονος βα]/σιλέω[ς Τιμάρ]/χου καὶ ἡ γυνὴ / αὐτοῦ Ἰουλία προπό[λος θεᾶς ?]. Il reconnaît dans cet ancêtre royal, et il restitue en conséquence, le Milésien Timarchos, officier d'Antiochos IV Épiphane qui, avec son frère Héracleidès, dédia à Milet, vers 170 a. C., le bouleutérion au nom du roi et qui, satrape de Médie à la mort du roi (162), se déclara roi à Ecbatane, frappa monnaie βασιλέως μεγάλου Τιμάρχου et fut bientôt écrasé par Démétrios Ier. H. tente de dresser un arbre généalogique des familles du couple connu par la nouvelle inscription.

447. La *boègia* n° 404, note 99 ; la sympolitie de Milet et de *Pidasa* ; les ressources de Pidasa ; l'huile, les troupeaux, les ruches, le blé, le vin, p. 187 ; la forteresse, le site, pp. 192-193 ; les phrourarques, sur le territoire et dans les îles, pp. 198-199 ; serments, p. 226 ; les femmes de Pidasa note 318.

448. J. Ebert, *Philologus*, 120 (1976), 126-127 : *Zum Namen der Prophetes in zwei Inschriften aus Didyma.* Dans l'intitulé du compte rendu architectural publié par W. Günther, *Ist. Mitt.*, 19-20 (1969-1970), 237 sqq. (cf. *Bull.* 1972, 404), E. restitue le nom du prophète Θράσ[υο]ς, et non Θρασ[ύου]ς, et dans *I. Didyma*, 469, qu'avait rapproché G., Θράσυ[ος].

449. **Lydie.** *Thyatire.* — Alfenus Arignôtos n° 114.

450. *Région de Thyatire et de Lora.* — G. Petzl, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976, 243-250 : *Antike Zeugnisse aus der Umgebung von Thyateira.* Alerté par les instituteurs du village, P., avec M. Yenim, a visité le village de Haciosmanlar, « environ à 20 km au Sud-Est de Akhisar (Thyatire) ». On ne voit pas quel

est le pays et la séparation avec le territoire de Thyatire. Il y a des tombes antiques et deux inscriptions. N. 1, fragment de 8 lignes : des *Aurelii*, κωμαρχ[οῦν]τες, ont fait une adduction d'eau, τὸ ὕδωρ εἰσήγαγ[ο]ν ἐπὶ — et ont fait une construction dans un portique, [ἐργαστ]ήριον, plutôt que [οἰκητ]ήριον, ἐν τῇ στοᾷ (ensuite τῇ σ — ?), [ἐκ τῶν κω]μητικῶν πόρων, sous le contrôle d'un *curator* : λογιστεύοντος — — Τατιανοῦ. — N. 2, sur une stèle ornée d'une couronne et d'une étoile à 6 rayons, comme dans la région, cette épitaphe honorifique : Ὁ δῆμος ἐτείμησεν ὁ Λορηνῶν καὶ ὁ Θυατε-<τ>ιρηνῶν Δόκιμον Διοκλείους Λεύκου Λεῦκον. Σπένδουσα ἐτείμησε Δόκιμον τὸν ἑαυτῆς ἄνδρα. Ἀρτεμίδωρος καὶ Διοκλῆς Ἡφαιστίωνος ἐτείμησαν Δόκιμον. Ensuite une épigramme où le défunt demande de ne pas faire sur son tombeau de longues poésies : Μή με μακραῖς ἐπέεσσιν ἐπὶ στήλῃ ποτὶ τύμβῳ, / ὦ τέκνα, κοσμήσητε ἐν δολίχοις ἐλέγοις. Ὦ τέκνα doit bien être, comme le suppose P., une interpellation familière par un vieillard (il n'y a pas à rapprocher le titre officiel de πατὴρ τῆς πόλεως) ; d'ailleurs les deux fils d'Héphaistion peuvent avoir un rapport avec lui ; Dioclès porte le nom du père de Dokimos. Il demande aussi qu'on le nomme comme dans la vie courante, ἐν βιότῳ : Dokimos. Les Lorenoi étaient connus par Pline et par des inscriptions de Julia Gordos (dans des inscriptions funéraires du même genre, ils sont associés à ce peuple) ; récemment ils ont apparu dans la liste flavienne des *conventus*, *Bull.* 1976, 592 : Λορηναῖοι οἱ νῦν Φλαουιοπολεῖται. On les avait reconnus dans Cicéron *Pro Flacco*, 6 (cf. *Opera Minora*, I, 408, n. 20), où *Loreni* avait été corrigé et *Lorymeni* (en Carie) ou *Dorylenses*. On a admis ordinairement, après Buresch (L. Robert, « hypothèse très légitime », P. Herrmann, Chr. Habicht), que les *Loreni* avaient été, au moins un temps, unis en sympolitie avec Gordos ; la discussion de P. ne nous paraît pas concluante. On peut dire seulement que « ein eventueller Zusammenschluss von Iulia Gordos und Lora wird also nie sehr feste Formen angenommen und grosser Dauer gehabt haben », et en faisant toute réserve sur le contenu et la portée de l'expression « nie sehr feste Formen ». Une sympolitie pouvait avoir des formes assez différentes tout en étant une vraie sympolitie. C'est une histoire avec changements rapides que celle de ces toutes petites villes avec des synécismes, des sympolities, des autonomies recouvrées, de nouvelles fondations (ἐπικτίσεις) avec des noms dynastiques et impériaux ou d'autres. Nous prenons l'occasion de signaler une autre observation sur le passage de Cicéron. Le texte toujours cité, encore par P. comme par Habicht, porte : « quid Tmolitae et Loreni de L. Flacco existiment audiemus ». Or le seul manuscrit, le fragment de Milan, porte : *mol...e*, ce qui fut corrigé en *Tmolitae* par Angelo Mai. Il se trouve que, dans l'inscription d'Éphèse avec la liste des villes par *conventus*, parmi les villes de Lydie, après Saïttai (Σετηναί) et avant Philadelphie, on lit les noms mutilés de deux villes inconnues par ailleurs : Μυ...δονεῖς et Μο..ται. Nous ne doutons pas que ce texte et le manuscrit de Cicéron ne se complètent presque entièrement l'un par l'autre : *Mol.tae* et Μολ.ται ; il ne manque qu'une lettre et qui est une voyelle : *Molitae*? On comprend mieux encore le mépris de Cicéron pour les accusations de ces deux cités prises parmi les plus obscures. — N. 3, près d'Akcaalan, qui est à environ 5 km au Sud de Haciosmanlar, avec des restes d'architecture et des traces d'édifices, une stèle avec le même double décor : Πρυτανέων, δήμου Θυατειρηνῶν. Μηνὸς Δαισίου ζ'. Ὁ δῆμος ἐτίμησεν Ἀπολλόδοτον Ἀπολλοδότου (couronne). Suivent les noms du fils καὶ Ἀπολλόδοτος τὸν ἑαυτοῦ πατέρα, de la femme, du frère, du neveu maternel καὶ οἱ συνγενεῖς πάντες, καὶ τὰ θρέμματα τὸν θρέψαντα. N. 4, débris d'une stèle semblable.

451. *Méonie.* — G. Petzl, *ibid.*, 20 (1976), 223-224 : *Eine Weihung an die Meter Anatidos.* Dans la dédicace d'Ayazören avec relief de Cybèle aux lions, publiée par E. N. Lane et où deux mots faisaient difficulté *Bull.* 1971, 605, au lieu de ὑπὲρ Ἰανάτιδος P. lit sur la photographie : Μητρὶ Ἀνάτιδος. Il rapproche la dédicace Μητρὶ Ἀνάτιδος à Gürneit (10 km au Sud-Ouest de Kula), Keil et von Premerstein, *IIe Reise*, n. 178. — Nous rapprochons aussi naturellement la Μηνὸς τεκοῦσαν, en Méonie aussi, *Bull.* 1976, 628. Nous alléguerons encore en Lydie, à Hyrcanis, la dédicace *Hellenica*, VI, 24-26 (avec la planche XXV, estampage, et la pierre dans *Hellenica*, X, pl. XXIX 2) : Μητρὶ Θεοῦ καὶ Διὶ Σελευκέῳ. Nous avons signalé là encore la dédicace des confins phrygiens et pisidiens, vers Tefeni, Ἀπόλλωνι καὶ Μητρὶ Ἀπόλλωνος. Pour la Μητέρα Νεμέσεως, à savoir la Nuit, à Mytilène, voir L. R., *Mnemosynon Kontoleon.*

452. *Daldis.* — L. Robert (n° 526), 188-189 : l'athlète Pius dans une inscription de Philadelphie et sur les monnaies et Artémidore de Daldis et d'Éphèse ; les θρεπτήρια à la ville nourricière.

453. *Sardes.* — C. Foss, *Byzantine and Türkish Sardis* (*Arch. Expl. Sardis, Monograph* 4 ; 216 pp. in-8° ; Cambridge Mass. et Londres, 1976). C'est une heureuse idée d'avoir uni l'époque turque (Sahuran et Ottomans) à l'époque byzantine et l'on a ainsi le tableau de l'évolution d'une ville ou d'une région depuis la fin de l'époque impériale proprement dite (Haut-Empire) jusque dans le XIXe siècle. F. utilise à la fois les restes archéologiques (et aussi les monnaies), les textes grecs ou turcs et les voyageurs européens, comme aussi Evlya Çelebi et Haci Khalfa. Les textes grecs (de même le turc de ces deux géographes) sont cités in-extenso, avec traduction, pp. 105-132 : *The sources.* Parmi eux les inscriptions de cette époque publiées dans *Sardis* VII, groupées suivant le sujet et aussi une série d'inscriptions inédites. N. 2, pour la fabrique d'armes : Λεκτὶς διαφέρων [Π]ανίου φαβρικησίου καὶ δουκηναρίου. Le livre paraissait quand on trouvait dans l'été 1976 une tombe avec peintures et une inscription avec les mêmes termes que nous signalons aussitôt ici : Θ(ε)ὲ βοήθει αὐτοῖς, Φλ(αβίῳ) Χρυσανθίῳ δουκηναρίῳ φαβρικησίῳ καὶ τῷ οἴκῳ αὐτοῦ · κατεσκεύασεν τὸν λεκτείκα σὺν τῇ γοινεκὶ αὐτοῦ καὶ τέκνοις. En 1977, encore le même personnage dans la même tombe δουκηνάριος φαβρικήσιος ζωγράφος. N. 15, rénovation de l'ἀ[λει]πτηρία (cf. *Bull.* 1976, 133), étant comte Severus Simplicius. N. 16, rénovation du toit doré, de la σκούτλωσις, etc. et longue poésie célébrant ces travaux. N. 17, poésie célébrant et décrivant l'œuvre du gouverneur, δικασπόλος, Basiliscos à une fontaine sur une rue, avec des serpents en bronze doré. N. 18-19, importante inscription pour la topographie et des travaux futurs éventuels : construction d'une avenue à colonnades allant de l'avenue d'Hypaipa (donc au Sud) jusqu'au tétrapyle, Ἐκτίσθη ὁ ἔμβολος ἀπὸ τοῦ Ὑπεπηνοῦ ἐνβόλου ἄχρι τοῦ τετραπύλου, avec travaux de démolition d'une porte et remblaiement de tout le lieu, ἐκκοπίσης τῆς πίλης καὶ παντὸς τοῦ τόπου ἐκχωσθέντος χωρὶς πόρων πολιτικῶν, sans les fonds de la ville. Malheureusement les notes, pp. 149-173, ne sont pas au bas des pages.

454. Voir l'inscription d'Éphèse sur le sacrilège de Sardiens et leur condamnation à mort n° 427. Le nom Ἔφεσος n° 481. *Statarium*, στατάριον n° 422.

455. *Environs de Sardes. Mermere.* — V. Nutton, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 93-96 : *Menecrates of Sosandra, doctor or vet?*, repousse la restitution μ[ουλοι]ατρόν *(hapax)* de L. Moretti, *Bull.* 1976, 626 pour diverses raisons, notamment la situation sociale ne convient pas aux éminentes fonctions civiques qu'il a remplies. Après μ- et avant ἰατρόν, aucune des quatre suggestions de V. ne sourit.

456. *Philadelphie.* — L. Robert (n° 526) étudie les concours Δεῖα Ἄλεια en cette ville. Les témoignages épigraphiques. Les Philadelpheia pour Caracalla et Géta ou pour Attale Philadelphe de Pergame, fondateur de la ville. Philadelpheia et les personnifications de villes dans les inscriptions et sur les monnaies. Base inédite d'époque tardive (IIIe siècle) sous la statue de Βασιλεὺς Ἄτταλος (photographie).

457. **Carie.** — Les villes de *Kyrbissos* et de *Kyllandos* dans les listes des tributs attiques, n° 404, pp. 160-164.

458. *Trapezopolis.* — J. Ebert et K. Luppe, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 49-50 (les deux auteurs), 50-53 (Ebert) et 53-56 (Luppe) : *Nochmals zum agonistischen Epigramm aus Trapezopolis,* nouvelles considérations discordantes sur l'épigramme *Bull.* 1976, 632 (*MAMA*, VI, 61). Les lignes 1-2 sont en prose. Discussions de l'un et l'autre auteur sur ἐνθάδε, δὶς, τῇδε Τραπεζοπόλει, τὰ Πύθια, εὐπατρίδῃ (L. insère ταμίᾳ *ex. gr.* ou aussi (προκαθηγη)τῇι δὲ Τραπεζοπολει[τῶν]), τούσδε νεικῶ.

459. *Aphrodisias.* — D. J. Macdonald, *Greek and Roman coins from Aphrodisias* (*British Arch. Reports, Supplementary Series 9,* 1976 ; 50 pp. in-4° et 2 pl.), p. 20, à propos du Τιϐ. Κλ. Ζῆλος ἱερεύς sur des émissions de la ville (cf. l'inscription Le Bas-Waddington, 1598 bis ; L. R., *Ant. Class.*, 35 (1966), 396-397) fait connaître deux inscriptions inédites au théâtre. N. 2, inscription honorifique : Ἡ βουλὴ καὶ ἡ γερουσία καὶ οἱ νέοι ἐτείμησαν Τιϐέριον Κλαύδιον Ζῆλον [Ζῆλος doit être une faute d'impression] ἀρχιερέα καὶ ἱερέα διὰ βίου θεᾶς Ἀφροδείτης καὶ τοῦ Δήμου [nous mettons une majuscule ; c'est le culte du Peuple personnifié ; cf. L. R., *Ant. Class., loc. cit.*, 425-427 ; *Bull.* 1969, 541], κτίστην καὶ εὐεργέτην ἐν πᾶσιν τῆς πατρίδος, ἐπιμεληθέντος Ποπλίου Αἰλίου Καλλικράτους τοῦ προτολόγου ἄρχοντος. Selon M., Zélos était « chief-priest and priest-for-life of the goddess Aphrodite ». C'est inexact ; il était prêtre à vie d'Aphrodite (et du Peuple) ; le prêtre d'Aphrodite a toujours été « le prêtre » et jamais « grand-prêtre », ce qui signifie là « grand-prêtre du culte impérial » ; voir la démonstration de L. R., *loc. cit.*, dans la longue note p. 414, n. 3. Ainsi le simple terme ἱερεύς sur les monnaies suffit à indiquer qu'il est prêtre d'Aphrodite, le prêtre suprême d'Aphrodisias ; si ἀρχιερεύς vient d'abord, c'est convenance de loyauté politique pour les empereurs. — N. 1, sur une seule ligne, sur le pulpitum du théâtre : Θεᾶι Ἀφροδείτηι καὶ Αὐτοκράτορι Καίσαρι Τίτῳ Αἰλίῳ Ἀδριανῷ Ἀντωνείνῳ Σεβαστῷ Εὐσεβεῖ καὶ Μάρκῳ Αὐρηλίῳ Οὐήρῳ Καίσαρι καὶ τῷ σύμπαντι οἴκῳ τῶν Σεβαστῶν καὶ τῇ γλυκυτάτῃ πατρίδι Τι. Κλ. Ζῆλος ἀρχιερεὺς καὶ ἱερεὺς διὰ βίου (ce mot oublié, sans doute par l'éditeur) θεᾶς Ἀφροδείτης τοὺς κείονας καὶ τὸν κατ' αὐτῶν κόσμον καὶ τὴν σκούτλωσιν [nouvel exemple intéressant] τοῦ τοίχου καὶ τοῦ ἐδάφους [la *skoutlôsis* s'applique-t-elle ailleurs au pavement, qui est le λιθόστρωτος ? ce sol doit être pavé en petites plaques de marbre] ἐκ τῶν ἰδίων κατεσσκεύασεν (καὶ ?) ἀνέθηκεν. M. fait remarquer que certains mots ont été martelés. — mais ils restent lisibles — sans doute par les chrétiens : les 2 premiers mots, les mots Τίτῳ Αἰλίῳ Ἀδριανῷ, Ἀφροδείτης la seconde fois. C'est le moment où la ville s'appelait Stauropolis. L. R. donnera ailleurs des corrections, additions et interprétations de numismatique et d'histoire à cette étude sur les monnaies trouvées à Aphrodisias pendant 13 ans de fouilles. Ce catalogue est le bienvenu.

460. Édit de Dioclétien n° 46. Acclamations des factions du cirque n° 82.

461. Traité avec des villes voisines n° 76.

462. *Tralles.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 156 : *Ein*

Grabstein aus Tralles, reproduit le fac-similé d'une épitaphe M. Pappaconstantinou Αἱ Τράλλεις (1895), n. 53, et s'essaye à la restitution de certaines lacunes.

463. *Mylasa*. — Temple de Rome et d'Auguste nº 76.

464. *Labraunda*. — Proxénie des Platasseis nº 54.

465. *Iasos*. — A. Mastrocinque, *Parola del Passato*, fasc. 169 (1976), 307-322 : *Osservazioni sull'attività di Antiocho III nel 197 e nel 196 A. C.* L'épigraphie n'est utilisée que pour Iasos, pp. 311-315. M. estime « qu'il n'est pas tout à fait assuré » si la lettre de Laodice *Bull.* 1971, 621 ; 1972, 544 ; 1973, 432, 438 ; 1974, 431, émane de Laodice II en 228 ou de la femme d'Antiochos III, Laodice III. Il se raccroche à un compte rendu imprimé avant notre intervention dans le Bulletin (*Gnomon* 1972, 167 : « Elegante e, penso, accettabilissima la soluzione proposta da Chr. Habicht » ; « la lettera sarebbe dei 228, ma essendo proprio allora iniziata la dominazione antigonide a Iaso, la sua pubblicazione fu rimandata e divenne opportuna trent'anni dopo sotto Antiocho III ». Mais déjà Chr. Habicht rayait le paragraphe relatif à cela sur les tirages à part qu'il envoyait et il faisait savoir *Ath. Mitt.*, 87, 201, note 46 (*Bull.* 1976, 652 qu'il s'agissait bien de Laodice III. Cf. nº 69. M. n'apporte rien dans son résumé de la situation à Iasos à ce moment. — P. 313, il parle de « la disparition de Laodice de la scène politique, à savoir avant l'automne 192 », en renvoyant à M. Holleaux, *Études*, IV, 309, n. 2 il est question de la mort de la reine et à A. Aymard, *Rev. Et. Anc.* 1949, 327 sqq. ; il est dispensé ainsi de citer ou de lire le document et la démonstration sur la question, à savoir *Hellenica*, VII (1949), 15-17, 25, 29 la reine vivante en 177-176). Comme on sait, l'édit d'Antiochos III sur le culte de Laodice date du printemps 193 (*ibid*, 15 sqq. ; cf. pour l'autre exemplaire trouvé vers Kermanchah, *CR Ac. Inscr.* 1967, 288-290 ; *Bull.* 1968, 563). P. 314, n. 41, M. sait que l'institution du culte date de 193 ; pourtant il ne renvoie qu'à C. B. Welles, *Royal Corr.* (1934), n. 36-37, l'édit de Dodurga, que celui-ci datait au plus tard de 199.

466. *Halicarnasse*. — M. Çetin Şahin, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 19-23 : *Five new inscriptions from Halicarnassus*. N. 1, décret donnant le droit de cité à Λεοντίσκος Λέοντος Ἀλεξανδρεύς. Le néope est Μητροδώρου τοῦ Λεοντιάδου, qui est connu par deux autres inscriptions du IIIe siècle a. C. — N. 2, fragment du dispositif d'un décret analogue. — N. 3, fragment accordant le droit d'acquérir terre et maison : αἰτεῖται δοθῆναι αὐτ[ῶι] καὶ ἐκγόνοις γῆς καὶ οἰκίας ἔγκτησιν · δεδόχθαι · δεδόσθαι αὐτῶι καθ' ἃ αἰτεῖται καὶ τῶι δήμωι περὶ τούτων ἐψήφισται. Les exétastes en charge sous Athéniòn feront graver le décret dans le sanctuaire d'Apollon. — N. 4, catalogue de phiales offertes à Athéna, avec leur poids (14 lignes : Ἐξεταστὰι οἱ ἐπὶ Ζηνοδώρου ἱερ[έως] ἀνέγραψαν τὰ τῆς Ἀθηνᾶς τῆς — ἀναθήματα ; presque toutes sont ἰτεόφυλλος, une καρυωτή. Cf. *SEG*, III, 187 et 188, dont l'édition est meilleure, par divers suppléments, que celle de Maiuri, seule connue de Şahin. — N. 5, borne, ο[ὖ]ρος ἱ[εροῦ] Ἀπόλλωνος, avec l'interdiction de pénétrer dans l'acropole : Μηθένα προσπορεύεσθαι πρὸς τὴν ἄκραν ὧι μὴ πρᾶγμα · ὃς δ' ἂν παρὰ ταῦτα ποιῆι, αὐτὸν αἰτιάσεται. Outre *Et. An.*, 415-6, que cite Şahin, cf. *Bull.* 1958, 443, pour une inscription analogue à Halicarnasse, mais émanant des Chevaliers au XVIe siècle et pour le renvoi à Ad. Wilhelm, *Aigyptiaka*, 21, avec une belle série (dont des papyrus) de ces interdictions et de la forme comminatoire dans sa menaçante brièveté ἑαυτὸν αἰτιάσεται ; cf. aussi E. Bikermann, *Yewish Quart. Rev.*, 37 (1947), 395-396 ; ajouter *Ephesos*, III, p. 25, à la porte Nord de l'Agora, sur une plinthe, ὃς ἂν ὧδε οὐρήσει αὐτ[ὸν αἰ]τιάσεται ; plus tard dans la nécropole de Corycos chrétienne, formule égale-

ment vague et dangereuse pour un acte analogue à celui de l'inscription d'Éphèse : ἀνάθεμα τοὺς χέζοντας ὅδε (*MAMA*, III, 214 ; cf. *Bull.* 1959, 237).

467. *Cnide.* — A. W. Lintott, *ibid.*, 65-82 : *Notes on the Roman law inscribed at Delphi and Cnidos*, *JRS*, 64 (1974), 195 sqq. (*Bull.* 1976, 658), traite notamment du rapport entre les deux textes, de la date de la loi et de son caractère. — P. 70, n. 19, l'inscription de Théophane de Mytilène ne concerne pas Byzance, mais Mytilène ; cf. *CR Ac. Inscr.* 1969, 42-64 (*Bull.* 1970, 388 ; *Opera Minora*, IV, 276). — A. N. Sherwin-White, *J. Rom. St.* 1976, 1-14 : *Rome, Pamphylia and Cilicia, 133-70 B. C.*, touche à ces documents de Cnide et de Delphes.

468. Timbres amphoriques : à l'Hymette n° 177 ; au Laurion n° 182.

469. **Lycie, Kibyratide et Cabalide.** *Arsada.* — Chr. Naour, *Z. Pap. Epigr.* 24 (1977), 265-290 : *Inscriptions de Lycie*, publie 15 inscriptions de Lycie, inédites ou revues, avec photographies. Pp. 272-288, 8 inscriptions nouvelles à Arsada. N. 4, épitaphes avec noms indigènes : Μασας Κλέωνος καὶ Λαλλα Ορνεμιος (nouveau ; Ορνεπειμις à Cadyanda) τῇ θυγατρὶ Ορσοννα (ce nom au même lieu) ἥρωι. — N. 5, épitaphe avec interdiction d'enterrer, εἰ μὴ αὐτὸς γράμματι συνχωρήσῃ ; ailleurs en Lycie, διὰ γράμματος, ἐγγράφως, γράμματα δοῖ, [κατ' ἐπι]στολήν. — N. 6, épitaphe avec le nom féminin Οσονοα ; à Arsada aussi Οσονα ; le masculin Οσανοας à Arneai et Idebessos. Sacrifices funéraires : [θύ]σουσι δὲ οἱ υ[ἱοὶ α]ὐτοῦ κατ' ἐνιαυ[τὸν] ἐν τῷ Ἀρτεμισίῳ μηνὶ δεκάτῃ [τ]ομίαν (« mâle châtré ; peut-être un porc ») · ἐὰν δὲ μὴ θύσωσι, ἁμαρτωλο[ὶ ἔ]σθωσαν θεῶ(ν) καὶ ἡρώων. — N. 8, fin d'une interdiction funéraire : ἐὰ[ν] δέ τ[ις] ἀδικήσ[ῃ τὸν βω]μὸν ἢ μεθαίρῃ. Sacrifice d'une brebis de 2 ans : Θύσ[ουσι] δὲ οἱ κληρονόμ[οι] ἐν Δα[ισίῳ μην]ὶ οἷ ν(la pierre οἷς) διέτην. — N. 9, épitaphe hellénistique avec le nom [Επ]ιδερσασις ; Επιδαρσασις se trouve à Myra et se restitue dans une autre inscription d'Arsada [Επι]δαρσασεις. En relief, vase entre deux serpents. Ce motif sur des pierres vues par Bean (l'une avec photographie) ; N. donne trois reliefs anépigraphes d'Arsada même, un de Tlos, et en rappelle deux autres à Telmessos et un à Xanthos. — N. 10, N. republie avec photographie une inscription de Bean : Μεις (nom de femme) Ερμενηνι Ἀνδροβίου ἥρωι. — N. 11, fin d'une épitaphe d'un Ἱππόλοχος (nous signalons que le nom est fréquent dans l'Ouest de la Lycie) avec interdiction et malédiction : ἁμαρ[τωλὸς] ἔσται θεοῖς πᾶ[σι] καταχθονίοις. — N. 12, photographie de la liste *TAM*, II, 540. N. lit l. 5 : Αρμοα(ς) (avec Wilhelm, corrigeant un epsilon) Κουτος (Κους nouveau). N. 13, lecture complète de l'épitaphe *TAM*, II, 546, connue par Daniell à travers Birch. Les noms Λαλλα Δατάμου (iranien), Ἀρμόδιος, Αρσασις, Εμβρομος, Αρμοας Αρμοου τοῦ Εμβρομου. — N. 14, épitaphe avec le vase et les serpents. Noms : en -δαρμα (cf. Πλαδαρμα, Σεμιδαρμα), Οσσαμας (nouveau), Τιλομας, Κοτων.

470. *Tlos.* — Chr. Naour, *ibid.*, 265-272, publie 4 inscriptions. N. 1, fragment de 17 lignes (époque impériale) complètes sur une fondation faite par une femme, Lalla, comme *summa honoraria* pour la gymnasiarchie des *néoi* : [ὑ]ποσχομένη ἀντὶ γυμνασιαρχίας νέων (δηνάρια) μ(ύρια) ,βφ'. Suivant un procédé qui semble nouveau, un contrat prévoit que cette somme lui rapporte des intérêts, ἅτινα ὑποσυνγέγρ[α]πται (le verbe composé semble nouveau) αὐτῇ τοκοφορεῖν ; ce fut fait pour que la ville en tire l'avantage de n'avoir à nommer de commissaires ni pour le placement du capital ni pour le recouvrement des intérêts, εἰς τὸ καὶ ἐ[ν] τούτῳ τὴν πόλιν ὠφελεῖσθαι ἐκ τοῦ μήτε ἐκγδανειστὰς αἱρεῖσθαι μήτε ἀναπρακτάς (le substantif est nouveau). La donatrice s'est engagée juridiquement à donner annuellement sur les intérêts

un denier à chacune des 1100 personnes qui reçoivent des distributions de blé, cela le 15 de Xanthicos, le premier jour de l'assemblée qui élit les magistrats : ἠσφαλισμένης αὐτῆς κατ' ἔτος ἐκ τοῦ τόκου διδόναι ἑκάστῳ τῶν σειτουμετρουμένων ἀνδράσιν χειλίοις ἑκατὸν ἀνὰ [δηνάριον)] α' ἐν τῇ ιε' τοῦ Ξανδικοῦ μηνὸς τῇ πρώτῃ τῶν ἀρχαιρεσιῶν ἡμέρᾳ. Ce pourquoi la ville, en échange de ce bienfait, a invité, par acclamation, dans l'assemblée des élections, le prêtre des Augustes à présenter un projet de décret donnant à Lalla le titre officiel de mère de la ville : ἐφ' οἷς ἀμειβομένη ἡ πόλις τὴν Λαλλαν ἐπε[δ]οήσατο ἐν τῇ ἀρχαιρεσιακῇ ἐκκλησίᾳ τῷ ἱερεῖ τῶν Σεβαστῶν προβουλεύσασθαι ὥστε χρηματίζειν τὴν Λαλλαν [μη]τέρα πόλεως, τετειμῆσθαι δὲ κα[ὶ —]. — N. 2, base d'une statue de Septime Sévère. — N. 3, les noms de Septime Sévère et de Caracalla au datif. Ce « fragment de base cylindrique » ne serait-il pas un milliaire? — N. 15, fragment d'une prescription de sacrifice dans une épitaphe : [θύ]σου[σι] καθ' ἕτο(ς) ἔριφον (le chevreau aussi dans *TAM*, II, 636-637, 715) [κ]αὶ πλακούν[τι]α (des gâteaux, nouveaux dans ce genre de textes ; [πλα]κούντιον dans une cérémonie, Buresch, *Aus Lydien*, n. 62) ἐν τῷ Ξανδικῷ μηνὶ · ἐπὶ [ἔσ]τωσαν ἀμ[αρτω]λοί.

471. F. Kolb, *ibid.*, 22 (1976), 228-230 : *Zu einem Heiligen Gesetz von Tlos*, discute de l'inscription Sokolowski, *Lois sacrées Asie Min.*, 77. L'accès du sanctuaire était permis à un groupe d'hommes en vêtements de femme ; l. 2, K. restitue non [μηδεὶ]ς τούτων ἐν γυναικείαι στολῆι, mais [χωρὶ]ς τούτων. Il attribuerait le règlement au culte de Dionysos, attesté à Tlos par *TAM*, II, 550.

472. *Xanthos.* — E. Badian dans *Greece and the Eastern Mediterranaean in Ancient history and Prehistory, Studies presented to Fritz Schachermeyr* (Berlin, New York, 1977), 40-50 : *A document of Artaxerxes IV?* B. souligne les difficultés qu'entraîne la datation de la trilingue *Bull.* 1974, 553, à la première année d'Artaxerxès III Ochus, Pixôdaros apparaissant alors comme satrape de Carie et de Lycie 5 ans avant la mort de Mausole et, par-dessus le règne d'Idrieus, 18 ans avant son accession au pouvoir d'après toute la tradition de nos sources. Il les supprime en admettant que le nom d'Artaxerxès donne ici le nom dynastique pris par Arsès, qui, fils d'Artaxerxès III, lui succéda pendant deux ans, avant le règne de Darius III. Ce changement de nom et adoption d'un nom dynastique, comme pour Arsès devenu Artaxerxès II et Ochos devenu Artaxerxès III, convient bien à ce qu'on attend. Ainsi la trilingue tombe en 337, l'avènement d'Arsès ayant eu lieu le 19 avril 337, alors que selon la tradition ordinaire Pixôdaros était satrape depuis 340-339. C'est la solution élégante, qui évite d'avoir à remodeler arbitrairement les règnes satrapiques (nous employons cette expression) de Mausole, d'Idrieus et de Pixôdaros. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de péripéties dans l'histoire des satrapes de Carie, soit entre eux (témoin l'histoire d'Ada et de Pixôdaros), soit dans les rapports avec le Grand Roi (Isocrate au sujet de Mausole) et aussi Androtion sur Idrieus, « ce jeune chien agressif quand il est délivré de ses chaînes » ; B. discute Isocrate et cite Androtion.

473. *Kalaskaphè* dans les décrets pour les requêtes des Kytiniens n° 404, note 151 ; un phourarque lagide note 186.

474. *Myra.* — G. Dunst, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 90 : *Inschrift aus Myra*, publie une épitaphe plutôt banale d'après les photographies envoyées par un voyageur : . . χη Θεοδώ[ρα]ν τὴν θυγα[τ]έραν μνήμης χάριν. Le relief comportait deux figures féminines et, sur chacun des côtés, une main supine.

475. *Kibyratide* et *Cabalide.* — Chr. Naour, *ibid.*, 22 (1976), 109-136 : *Inscriptions et reliefs de Kibyratide et de Cabalide*, publie avec de bonnes photo-

graphies 32 inscriptions ou reliefs de cette région avec un bon encadrement géographique. P. 118, croquis cartographique d'après carte avec relief montrant la bande de pays, de l'Indos (Gereniz Çay) au Lac Cabalitis (lac de Söğüt).

476. *Ibid.*, 109-123, N. donne 14 épitaphes d'une cuvette qui était inexplorée jusque-là, le bassin de Çameli (village principal), à l'Ouest des bassins de Kibyra et Boubôn. C'étaient des villages que N. rattache à cette dernière cité, beaucoup plutôt qu'à la première. A l'altitude de 1100 m environ, entre des sommets de 1700 à 2000 m (sapins et genévriers) qui isolent ce petit pays, un lac a été asséché et on cultive l'anis, le maïs, les pruniers et pommiers ; pas de rivière, mais de nombreuses sources. On est séparé de Sébastopolis et de Kidrama par le Boz Dağ, de la vallée du Xanthos (Araxa et Cadyanda), à moins de 50 km, par des montagnes d'environ 1900 m, avec quelques chemins difficiles. A *Çameli*, n. 1, d'un marbre rouge veiné de blanc, épitaphe. Le nom Καδαους ; autres exemples de ce nom (pour Καδαυας, Καδαυαδης de Thyatire, etc., cf. *Bull.* 1956, 61 ; *Gnomon* 1959, 6). N. 2, le nom Καδαας. N. 3, Καδαους. — N. 4, Μασας ; le verbe ἐπέστησεν. — N. 5, Τατας, Μῆνις, Ναναι. N. 6, Παπης, Ναναι. N. 7, Μῆνις, Ναναις. N. 8, chrétienne. Dans des villages des environs, à l'occasion avec des restes d'établissements antiques. N. 9, Μολης καὶ Δίδ[υ]μος ἐπιστάνουσιν τῷ πατρὶ Αττῃ χάριν μνήμης, συναγωνισαμένης (semble nouveau dans cet emploi funéraire pour la participation au monument) τῆς γυνεκὸς Ναναις. N. 10, Διόδωρος Ἀπολλωνίου, de la basse époque hellénistique. N. publie aussi un petit sarcophage avec bouclier rond et deux javelots et avec une porte. N. 11, Μῆνις et Κράτερος, fréquents en Kibyratide. N. 12, Ἀρτεμεις — — ἐπέστησεν στήλην εἰς μνήμην κάριν. N. signale un bloc avec le foudre et l'aigle aux ailes déployées. N. 13, Σιλλέας (à Kibyra et Oinoanda) Νώνιος Κιβυράτης. N. 14, base cylindrique à mains supines : Μολης, Ἰούλιος, Πυθᾶς, Ἑρμαῖος. N. signale un sarcophage avec un lion couché. Communications avec Boubôn, non avec Kibyra.

477. *Ibid.*, 123-126, étroite plaine de Kirazlı yayla (pâturage aux cerisiers), au Sud-Ouest du bassin de Çameli. Sa géographie, ses communications et ses ressources. Le pays doit encore dépendre de Boubôn. Au village central, Deyne, tombe rupestre, n. 15, avec croquis coté. Tombe familiale : τὸ μνῆμα τοῦτο ἐργάσαντο Ἀχιλλεὺς καὶ Ονοβασις (nouveau) [οἱ] Ὀνησᾶδος υἱοὶ ἄνδρες εὐδαίμονες κτλ.

478. *Kibyra.* — *Ibid.*, 127, 3 épitaphes, n. 16-18, à Yusufca, 15 km au Nord de Kibyra. N. 16, Μελέαγρος. N. 17, Μολης.

479. *Balboura.* — *Ibid.*, 127-130. N. 19, près du théâtre, à la basse époque hellénistique Τρώϊλος, Μολης, Μολεσις. — N. 20-23, *Kırkpınar* (sans doute le Tschatak de Kiepert d'après Schönborn), au pied du Koca Dağ, à 1600 m d'altitude, à 7 ou 8 km au Nord de Balboura et bien séparé de Kibyra, que l'on n'atteint que par un long détour dans des montagnes d'accès difficile. On est au Nord-Est de Dirmil. Relief, végétation, restes antiques. Sur un bloc, bouclier rond et javelot. N. 20-23, reliefs rupestres. N. 20, les Neuf Nymphes. N. 21 et 22, dans un édicule, les bonnets des Dioscures de part et d'autre de la figure féminine. N. 23, la déesse accostée par les Dioscures à cheval. — N. 24-25, sans doute encore sur le territoire de Balboura, à *Kayabaş*, à l'Est de Balboura, à mi-chemin de cette ville et de Tyriaion, au Sud du lac Cabalitis, avec des sarcophages, deux reliefs rupestres. N. 24, entourant la déesse voilée les Dioscures à cheval, peut-être avec cuirasse et bipenne dans la main de l'un. N. 25, sur un bouclier, au centre, personnage sur un cheval cabré à droite. — N. 26, à *Çivgalar*, un peu au Sud, sur un sarcophage : Θοας Θοαντος Ὀρέστου ; la

femme et la mère Ἀρτεμεις ; après les datifs de ceux qui seront inhumés dans τὴν σωματοθήκην, construite par Thoas, καὶ ἰς (graphie exacte) δοχεῖον Διογένους Ἰλάρου. N. entend justement urne funéraire, pour un ami. Avec le génitif de Diogénès, ne vaut-il pas mieux retrouver εἰσδοχεῖον, parallèle à σωματοθήκην κατεσκεύασεν ? Cet *hapax* serait très normalement formé. N. 27, relief rupestre comme le n. 23 : déesse voilée, sans calathos ; au-dessus d'elle, croissant retourné.

480. *Tyriaion.* — *Ibid.*, 132-136, à Kozağaç (Teke Kozağaç), site découvert par Schönborn et où G. E. Bean a copié la base de Septime Sévère élevée par Τοριαειτῶν ἡ πεντακωμία τῆς Βαλδουρέων πόλεως (*Bull.* 1959, 415, p. 249). N. 28, base d'une statue de Commode : Αὐτοκράτορα Καίσαρα Μᾶρκον Αὐρήλιον [Κόμμοδον Ἀντωνεῖνο]ν (mots martelés) Εὐσεβῆν Εὐτυχῆ Σεβαστὸν Τυριαειτῶν ὁ δῆμος. N. identifie ce peuple de Kozağaç avec celui de l'inscription de Dereköy (à 50 km au Nord-Ouest) (*Villes Asie Min.*, 123-126. N. 29, sous un relief (dont une personne couchée), l'intéressante épitaphe : Καννις (Κανις, Κανεις en Cilicie Trachée et en Isaurie Κλέωνος εἰκοστώνου (fermier du vingtième, sans doute des affranchissements ; le mot est connu dans Arrien, Épictète) ἀνέστησεν ἑαυτὴν ζῶσα καὶ τὸν γενόμενον αὐτῆς ἄνδρα Ατταν Αρμον<να>νιος (Cabalide et Karayük Bazar) καπήλου καὶ τὸν πενθερὸν Αρμονανιν. N. 30, petite stèle Διοσκόροις ; il en subsiste le cavalier à droite et les restes de la déesse au centre. N. 31, N. a revu et photographié la dédicace aux Dioscures décrite par Bean, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 51 (1956), 155, n. 56 ; l'inscription est datée de la basse époque hellénistique : Ζώϊλις Ζήνωνος Αἰγύπτιος Διοσκόροις εὐχήν. Au-dessus, en très fort relief de grandes dimensions, les bonnets des Dioscures. P. 129, note 65, autre relief (rupestre) avec les bonnets des Dioscures. — N. 32, épitaphe sur base circulaire sur le site d'un hameau à 4 ou 5 km au Nord de Kozağaç : Τρώϊλος Ἡρακλέου<ου> ὁ ἐγλογιστὴς ἀνέστησεν ἑαυτὸν κτλ.

481. *Boubôn.* — Chr. Naour (n° 469), 279-280, n. 7, a revu l'épitaphe avec prescription d'un sacrifice et d'un banquet annuel pour les héritiers, au mois d'Artémisios, L. R., *Él. Anat.*, 391-398 (avec copie de M. Holleaux corrigeant l'édition de M. Collignon), F. Schindler, *I. Bubon* (*Bull.* 1973, 449-463), 31. L. 2, après Καλλικλῆς Κόμωνος, le nom est Ἐφέσου (avec sigma carré). « Le nom de personne rentre dans une série de noms géographiques pour des personnes ». Certes cette catégorie est bien représentée ; déjà à l'époque classique et hellénistique, Bechtel, *HP*, 552-554, citait environ 35 noms pour les hommes et une trentaine pour les femmes ; une série pour les esclaves dans M. Lambertz, *Die gr. Sklavennamen*, I (Vienne ; 1907), 18-21. Mais, parmi les 5 exemples cités par N., Φρυγία est plutôt l'ethnique, Phrygienne, que le nom de la province. Σμύρνα n'est pas nécessairement la ville, mais plutôt le parfum. Ῥώμη à Acmonia bien plutôt que de la Ville tire son nom de la « force », δύναμις, comme le navire du IVe siècle a. C. à Athènes, comme tel chien dans Xénophon, comme à Panticapée Ῥώμη γυνὴ Σαττίονος et à Phanagoria Ῥώμη γυνὴ Δαδα (*C. Bosp.*, 803 et 998), comme encore Ῥώμη, fille d'Alypos,dans la plaine de Karayük (*Él. Anat.*, 365). Pour Éphesos et les noms d'esclaves, on connaît assez le passage de Varron : *alius (appellat) a regione quod ibi emit, ab Ionia Iona, alius quod Epheso Ephesius, sic alius ab alia aliqua re, ut visum est.* L'exemple que cite Bechtel, pour l'époque à laquelle il se consacre, c'est Ἔφεσος κάπηλος à Délos, *IG*, XI 2, 158 A, 21, cette fois la ville, non l'ethnique. Il est curieux de voir que, selon l'*Etym. Magnum*, Éphèse tirait son nom d'un κάπηλος (Buckler, *Am. J. Arch.* 1912, 33). Un esclave, παῖς, de Zénon dans *Pros. Ptol.*, V, 14368. A Imbros, *IG*, XII 8, 140, Φιλομάθης Εὐχαρίστου Τενέδιος.

Ἔφεσος Φιλομάθου δημόσιος χαῖρε. Il est intéressant pour l'inscription de Boubôn de trouver ce nom dans l'intérieur de l'Asie Mineure comme épichorique, à Sardes. Dans l'inscription de Mnésimachos, *Sardis*, VII 1, que nous daterions en définitive (l'original, non la gravure) de la 2e moitié du IVe siècle ou un peu plus tard, n. 1, I, 17, un des οἰκέται habitant à Tbalmoura s'appelle Ἔφεσος Ἀδράστου (le patronyme est épichorique). *Ibid.*, n. 3, sans doute au IIIe siècle, un Ἔφεσος μάγειρος, sa femme Seddis, joueuse de cithare, son fils Attalos, sa fille Artemis. Ce nom, à cette époque, à Sardes, doit s'expliquer par la tradition du sanctuaire d'Artémis comme fondation de l'Artémis d'Éphèse (ci-dessus n° 427). Dans une liste d'esclaves enrôlés à Chios (fin Ve siècle ou début du IVe) un Ἔφεσος (L. R., *Ét. épigr. phil.*, 119, avec les textes de Sardes et de Varron parmi des noms d'Asie Mineure comme Τίβειος, Τύργαστος, Οἰβάρης, Ἀρτύμης, Μάνιππος, Φρύξ, Παφλαγωνίδης. Un Ἔφεσος, au IIIe siècle, à Aspendos (C. Brixhe, *Dialecte grec Pamphylie*, p. 254, n. 97). — Pour Boubôn, cf. aussi nos 476-477.

482. *Oinoanda*. — M. F. Smith, *Cahiers philol. Univ. Lille III*, 1, *Études sur l'épicurisme antique* (1976), 279-318 : *More new fragments of Diogenes of Oinoanda*. Il est très satisfaisant que les appels à une recherche étendue et systématique des pierres de l'inscription philosophique de Diogène aient été entendus et que A. S. Hall et M. F. Smith aient entrepris dans l'été 1975 une recherche des inscriptions et spécialement celles de Diogène, cependant qu'était commencé le relevé d'un plan détaillé du site. S. publie ici les nouvelles trouvailles, numérotées à la suite des précédentes de 39 à 51, avec des photographies des pierres ou d'estampages. Les n. 39 et 40 sont les plus étendus, chacun 3 colonnes, relatives à la théologie de la création du monde avec critiques contre les Stoïciens. On remarquera la mention détaillée de la Mer Morte (n. 40, ἡ καλουμένη νεκρὰ θάλασσα, καὶ ἀληθῶς οὖσα νεκρά. Un index, pp. 315-318, donne le renvoi à tous les mots de ces nouveaux fragments. Comme nous l'avons dit au début des nouvelles recherches de S., nous signalons dans ce Bulletin les trouvailles nouvelles, ainsi 1970, 567 ; 1972, 446 et 446 *a* (aussi J. Irigoin, 445, où les pierres jouent un rôle essentiel pour l'attribution des fragments et où I. étudie la disposition des traités sur le portique) ; 1973, 448 ; 1976, 665, mais nous ne nous astreindrons pas à rechercher les études qui pourront paraître sur ces fragments dans les revues d'histoire de la philosophie ou ailleurs.

483. *Cabalide*. — An. P. Christophilopoulos (n° 58), 73-74, dans l'épitaphe *IGR*, III, 477, l'amende funéraire est à verser τῷ κατ[ὰ τόπ]ον μισθωτῇ τοῦ χωρίου, d'après l'épitaphe de Kibyra *IGR*, IV, 927. — La restitution est fournie aussi par une inscription de la Cabalide qui suit directement celle-ci dans *IGR*, III, 478.

484. **Phrygie**. — Th. Drew-Bear et W. Eck, *Chiron*, 6 (1976), 289-318 : *Kaiser- Militär- und Steinbruchinschriften aus Phrygien*, publient avec photographies (pl. 37-51) 25 brèves inscriptions de ces catégories, copiées par D. en divers lieux de la Phrygie. Nous n'analyserons ici que les inscriptions grecques. N. 1, à Afyonkarahisar, devant la Grande Mosquée, base de statue de Septime Sévère par Π. Αἴλιος Φιλότιμος Ματιδιανὸς στεφανηφόρος ; elle doit venir de *Prymnessos* plutôt que de Synnada. N. 2-3, d'*Ancyra Sidera*, bases pour les fils de Constantin, Constantin II et Constans, chacun étant dit ἐπιφανέστατον Καίσαρα υἱὸν βασιλέως. Emploi du mot βασιλεύς. — N. 4, à *Acmonia* : Τὸν γῆς καὶ θαλάσσης δεσπότην Φλ. Κλαύδιον Κωνστάντιον τὸν ἀηττητὸν βασιλέα ἡ Ἀκμονέων πόλις. N. 6, sur le territoire d'*Appia*, milliaire, le premier de la

route d'Appia à Acmonia, dédié à Septime Sévère et à ses deux fils, puis à Constantin, le premier du nom, plutôt que le second. De même provenance le n. 8, à un mille d'Appia, pour la première Tétrarchie, puis pour Constance et Galère. N. 9, à Aslanapa, entre *Kotiaion et Appia*, pour Dioclétien et Maximien. N. 10, bilingue avec trois inscriptions successives, à partir de la première Tétrarchie : 15e mille. Apporté de Çay au musée d'Afyon ; *Iulia* était près de là. N. 11, à *Dorylée*, sur une architrave, [Οὔλ]πιον Φλάουιον Κλαυδιανὸν Ποντικόν, τὸν χειλίαρχον πλατύσημον *(tribunus militum laticlavius)* ἡ πόλις. Ce fils de sénateur devait être originaire de la ville. N. 12, stèle funéraire chrétienne au musée : + Ἐνθάδε κατάκιται Θεόδουλος κόμ(ης) σχολῆ(ς) γεντιλίων ἰωνιόρων, les *gentiles iuniores*, partie des *scholae palatinae* ; la date du Ve ou du VIe siècle. Les textes 16-21 sont des marques des carrières sur le territoire de *Soa*, dans l'Öbrük Dağı, en latin ; en grec seulement les chiffres οζ′ (n. 19) et ριη′ (n. 20) avec leur correspondant en latin.

485. Th. Drew-Bear, *Gr. Rom. Byz. Studies*, 17 (1976), 247-268 et pl. 7-10 : *Local cults in Graeco-Roman Phrygia*, publie 20 dédicaces, copiées dans les musées ou dans les villages. Elles sont analysées ici sous les rubriques Dionysoupolis, Euméneia, Acmonia, Appia, Métropolis, Amorion et Nacoleia-Cotiaeion. Nous donnons d'abord 4 dédicaces au musée d'Afyon Karahisar dont la provenance n'est pas connue. Pp. 262-266, n. 17, sur une stèle où deux personnages tiennent l'un une balance, l'autre une règle, qui sont, d'après *Rev. Phil.* 1939, 205-206 et *Hellenica*, X, 95-96, 106-107, les divinités Hosien et Dikaion, la dédicace [Τελ]έσφορος καὶ Ἐρ[μ]ογένης Σταλλαηνοὶ παρορκήσαντες ἀνέθηκαν. Elle est venue du vieux cimetière de la ville et son origine ne peut être fixée. Il y a deux exemples de stèles élevées après parjure, ἐπιορκήσας, au sanctuaire de Larbénos et deux pour parjure aussi à Kula. Le verbe παρορκεῖν, et non ἐπιορκεῖν se trouve dans divers textes anciens et chrétiens. Dans l'Abbaïtide, à Emet, Th. Wiegand, *Ath. Mitt.* 1904, 331 a lu dans une dédicace ὑπὲρ παρορκίας, expliqué par K. Latte *Heiliges Recht* (1920), 82-83. — P. 266, n. 18, stèle acquise d'un antiquaire, déesse voilée assise sur un trône ; avec dédicace κυρίᾳ Δήμητρι. — Pp. 266-267, n. 19, du même antiquaire, autel avec buste d'un dieu radié, dédié Σώζοντι. — Pp. 267-268, n. 20 autel, avec, sur la face principale, un buste de déesse voilée et la dédicace : Ἄτταλος Νέωννος Τουαντος ἐπηκόῳ θεῷ Ἀπόλλωνι εὐχὴ[ν] ἀνέθηκε. Vient-il d'aussi loin que la Cilicie Trachée ?

486. *Laodicée du Lycos.* — W. Peek, *Philologus*, 116 (1972), 254-260 : *Zu drei Epigrammen aus Kleinasien*. P. 260, pour l'épigramme de Smyrne, *Laodicée du Lycos*, 339 sqq., P. ne dit pas autre chose que « zu interpungieren war natürlich... » (cf. *Bull.* 1974, 476 et ci-dessus n° 400). Pour l'inscription n. 12, il est intéressant de reproduire ce qu'en tire ou ce qu'ajoute P., pp. 254-257 :

Καλλοῦς Ἀγε[μόνος τε τέκνου τύπον ἐνθάδε Βάκχου]
στάσατο χα[λκώσα]σ' Ἀδ(ρ)όθ[εμιν σύνοδος] ·
[κ̣ῆ]νος ἀνὴ[ρ, ὃς] πρέσβυς ἀριστ[όνοον διὰ βουλήν]
[Φοίβου Ἀπόλλω]νος σκιόεν τέμ[ενος ποτιπέμφθη],
[κῆνος τῷ μέγα δῶρ]ον ἔνειμε Τ[ύχα — — —]

On peut admirer une belle variante :

Καλλοῦς Ἀγε[μόνος τε πάϊν πόλις ἐνθάδ' ἰδέσθαι],

puis στάσατο κτλ. et, à la fin du vers, πρύτανιν. On ne peut que reprendre la plainte de P. au sujet de L. R. : « Ich bedaure, dass es so häufig den Anschein hat, als redeten wir einfach aneinander vorbei » (p. 256, n. 4 ; nous ne comprenons

pas la phrase qui précède sur « antiquarisch-sachlich argumentieren »). Du moins P. accepte-t-il que πρέσβυς soit un θεοπρόπος et qu'il s'agisse au vers 3 du sanctuaire de Claros ; c'est, à notre avis, la seule chose qui importe à l'interprétation et que l'on puisse tirer raisonnablement du texte. Pour le débris C, P. veut lire au vers 3 : [τέ]κνα ποθεινά ; v. 2, il accepte que θεόπνο[υς] se rapporte au prophète et à un oracle. — Pp. 257-259, il traite de l'épigramme n. 15 pour le vicaire d'Asie Skylakios (il ne met pas en doute l'identification). Il restitue au vers 1 : [Πολλ]ὰ παλαιοτέρων πέλε θαύμα[τα · νῦν δὲ μέγιστον]. Nous ne comprenons pas la discussion sur le sens et l'occasion de οὐδένα λυπήσας, qui s'appliquerait non à la construction rapide du bâtiment, mais à toute l'administration du vicaire ; pas plus que ἄνευ βλάβης pour une construction de Philai, qui signifierait « seulement qu'il n'y a eu aucun accident (Unglücksfall) sur le chantier ». Que peut encore vouloir dire P. dans cette expression « mit geradezu emotionalem Engagement » de l'interprétation de L. R.? Ces épigrammes demandent à être comprises « sachlich » et ne ressortissent pas d'une versification échevelée que l'on y introduit. Aux vers 5-6, L. R. a noté : v. 5, traces de lettres ; v. 6, — Ϝ̣Α σφετέρης ἀνθ' — P., dont les yeux savent lire sur la pierre ou l'estampage ou la photographie ce que personne d'autre n'y a vu et n'y verra, écrit intrépidement avec le secours trompeur des lettres pointées (cf. *Gnomon* 1959, 4 et 7) :

[καὶ δ' ἐ]πιδώμια πολλὰ [θεοῖς πόρε θύματα πᾶσιν]
[καὶ λεί]ψας (σ)φετέρης ἀνθ[έματ' εὐσεβίης].

On se frotte les yeux : que viennent faire ces grands sacrifices à tous les dieux et ce témoignage enflammé, émanant d'une cité, de la piété d'un vicaire d'Asie vers 430, même encore païen, et mieux encore ces éloges dans l'épigramme qui ornait un édifice de la ville, qu'il avait fait construire et que célèbre tout ce qui est lisible dans l'inscription ?

487. *Hiérapolis.* — M. Gigante, *Parola del Passato*, fasc. 169 (1976), 323 : *Per la critica esegetica degli oracoli di Hierapolis*, au v. 13 d'un de ces oracles, maintient la lecture φωσφόρος ἀκτή, avec G. Nenci, *Annali Sc. Norm. Pisa*, s. III, vol. V 1 (1975), 99-101, contre Cazzaniga et West ; ce n'est pas seulement, avec M. Guarducci, *Bull.* 1974, 559, la côte avec un phare, mais avec Nenci, dans le ton mystique, « i promontori scogliosi biancheggianti... dotati di una propria luminosità ». Plutôt que l'ἀκτὶς ἀελίου de l'Antigone de Sophocle, il

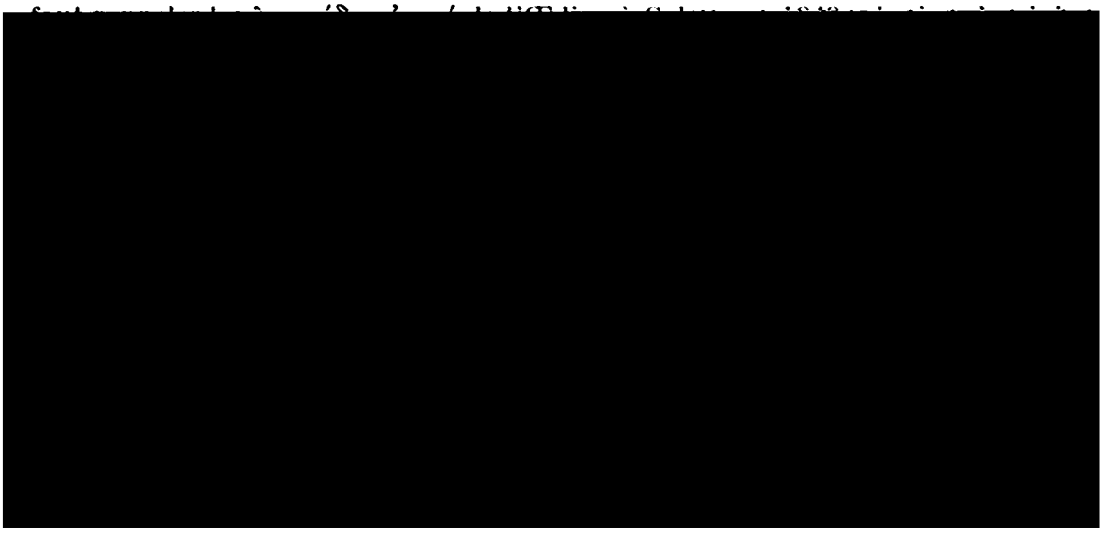

πατρίδος ὑπέσχετο. Les deux inscriptions nomment son père Sossius Senecio deux fois consul, son grand-père Julius Frontinus trois fois consul, son mari Pompeius Falco, proconsul d'Asie (consul en 108, proconsul d'Asie en 123-124 ; voir pp. 241-250). « Dans les deux inscriptions ἡρωίδα, en apposition au nom de Sossia, a été considéré comme signifiant ' morte héroïsée ' (Buckler et Calder, Groag) ; mais je ne trouve pas là de marque qu'elle soit morte en Asie, mais plutôt une grosse louange (« a lofty compliment », pour rivaliser avec les termes appliqués à Falco, flatterie grecque typique pour des gouverneurs romains ». Rappelons que le premier texte dit de Falco : « proconsul d'Asie », et c'est tout. Le second mentionne comme motifs de l'honneur : « à cause de son dévouement ancestral envers la ville et de sa propre valeur insurpassable et à cause de son mari Pompeius, proconsul, depuis longtemps bienfaiteur et sauveur de notre ville », διά τε τὴν ἐκ προγόνων εὔνοιαν εἰς τὴν πόλιν καὶ διὰ τὴν ἰδίαν αὐτῆς ἀνυπέρβλητον ἀρετὴν καὶ διὰ τὸν ἄνδρα αὐτῆς Πομπήιον ἀνθύπατον, ἄνωθεν εὐεργέτην τῆς πόλεως ἡμῶν καὶ σωτῆρα. « La flatterie grecque typique », c'est toujours le même mépris qui affleure naturellement pour les *Graeculi* chez tant d'écrivains modernes qui suivent sans critique les astucieux ou les hautains qualificatifs de l'avocat Cicéron (quand cela est bon pour son client) ou de l'historien moraliste Tacite (voir des remarques là-dessus dans *CR Ac. Inscr.* 1969, 51, 61 et 63 avec la note 2 ; 1975, 329, note 76 ; *Bull.* 1963, 129, pp. 145-146 ; *J. Savants* 1976 (n° 404), 212, note 236) et c'est renoncer à comprendre historiquement une société. Dans le cas présent, ce mépris préétabli conduit à un véritable contresens : car où est la « flatterie » qui consiste à appeler Sossia Pôlla ' hérôïs ', puisque cela signifie tout simplement « défunte » et qu'alors personne n'est appelé ' héros ' de son vivant ? Nous l'avons dit trop souvent, et dans ce Bulletin même, pour dérouler ici une série de renvois ; il faudra pourtant essayer encore de couper le cou à ce canard, en partant par exemple des inscriptions d'Aphrodisias ou de Cyzique. Cagnat-Lafaye, 779, disaient bien, en renvoyant à Groag, dans la *Pros. Imp.*[1] : « Pompeius Falco ... procos. Asiae circa annum 128, cum monumentum mortuae uxori posuit » ; Buckler disait aussi très justement *ad* n. 182 : « This statue and another (cf. p. 146, n. 108 : deceased wife of ...) where erected after her death during the proconsulship of her husband about A. D. 128) ». Il est évident pour quiconque a l'habitude de ces inscriptions grecques que Sossia Pôlla était « défunte » quand on éleva les deux statues à Apamée. Nous dirons même que sa mort fut l'occasion de ces honneurs. Croyant déceler une erreur de Buckler et Calder et de Groag, M. citait la phrase de Groag dans *PW* : « Die beide Texte bezeichnen sie als ἡρωίς, woraus aber nicht beschlossen werden darf, dass sie eben gestorben war ». On ne comprendrait guère que, si Pompeius Falco était déjà veuf lors de son arrivée dans la province, on eût décidé d'élever des statues de sa défunte femme, quels que fussent les liens de celle-ci avec la ville d'Apamée ; on eût pu s'exposer à entendre annoncer un nouveau mariage du proconsul. D'autre part, il est digne de remarque que Claudius Mithridatès, grand-prêtre d'Asie lors du consulat de Falco, a promis dans l'assemblée des Grecs d'Asie, dans leur *koinoboulion* à Milet, d'élever à ses frais une statue de Sossia Pôlla. Tout se passe exactement comme si, la mort de la femme du proconsul étant survenue, le *koinoboulion* avait manifesté son émotion et fait parvenir ses condoléances, et qu'aussitôt l'Apaméen Mithridate, grand-prêtre de la province, avait annoncé et promis qu'il ferait élever une statue de la défunte à Apamée même, ville avec laquelle elle avait des liens particuliers.

490. *Dionysoupolis ?* — Th. Drew-Bear (n° 485), 261-262, n. 16. Dans la

région de Çal, à Bekilli, sur la rive droite du Méandre, une stèle, provenant des environs de Üçkuyu, porte cette dédicace sous une tête de bœuf : Μανης Ἀπολλωνίου Διὶ Τρωσσου ἀνάθεμα. Ce Zeus Trôssou est connu dans la même région par deux autres dédicaces et peut-être trois (*Bull.* 1951, 211).

491. *Euméneia.* — Th. Drew-Bear (n° 485), 260-261, n. 15, publie une nouvelle stèle, du village de Koçak, avec la double hache et dédiée à Apollon Propylaios, comme on en connaît déjà quatre de cette provenance (cf. *Bull.* 1953, 129 ; l'une mentionnait une guérison ; celle-ci mentionne un châtiment divin : [Ἀπόλλωνι Προπυ]λαίῳ [Ἐπ]ιτυγ[χ]ανὸς κολαζόμενος [ἀ]νέθηκεν.

492. Le grand-prêtre d'Asie Julius Cléon n° 436.

493. *Région d'Uşak.* — Elsa Gibson, *Gr. Roman Byz. St.*, 16 (1976), 433-442 : *Montanist epitaphs at Uşak*, publie avec photographies 4 stèles à portes du musée d'Uşak et donne la photographie, pl. 6, de deux autres qu'avaient publiées avec dessins J. Keil et A. von Premerstein, *IIe Reise Lydien*, n. 261 et 263 (attribuées à Acmonia ; G. pense plutôt à Temenothyrai). Les stèles que publie G. sont de la fin du IIe siècle ou du début du IIIe. Trois d'entre elles et les deux de K. P. portent un motif particulier : sur une table, une patène de communion avec une croix entourée d'une couronne. I. Ševčenko l'interprète comme signe que le défunt était un membre du clergé autorisé à célébrer l'eucharistie. Sur l'autre côté des portes, objets familiers, peignes, vases, miroirs. Dans le n. 1, un mot de parenté intéressant, Μαρκία Λουκίῳ ἀδελφ[ο]τέκνῳ καὶ Τατίᾳ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ μνήμης χάριν. Le n. 2 est le monument élevé par un Δειογᾶς pour un évêque, Ἀρτεμιδώρῳ ἐδισκόπ[ῳ] ἐκκ τοῦ κυριακοῦ μνήμης χάριν ; G. entend « sur les fonds de l'église ». Dans les *Inscr. Bureschianae*, n. 55, il y a, près d'Uşak, une tombe élevée à une Ἄμμιον, Ἀμμίῳ πρεσβυτέρᾳ par Διογᾶς ἐδίσκοπος ; G. les identifie et restitue conformément à cela son n. 3 : —ανὴ ἑαυτῇ ζῶσα σεαυτῇ καὶ Διογᾶ σ[υμβί]ῳ [ἐδισκόπ]ῳ μνήμης χάριν (pour la 2e personne σεαυτῇ au lieu de la 3e gravée par le lapicide après ἑαυτῇ, écrit d'abord ἑατῇ, G. renvoie au n. 261 de Keil-Premerstein et à une inscription de Syrie *Bull.* 1953, 214). Comme il n'y a de *presbytera* que chez les Montanistes et que les chrétiens de ces tombes ne cachent pas leur foi, G. voit là une communauté montaniste. Le n. 4 est un peu différent : d'un côté de la porte, des objets familiers, sur l'autre des tablettes et un rouleau avec une épitaphe à prétentions métriques pour une Sévéra de 18 ans.

494. *Acmonia.* — Th. Drew-Bear (n° 485), 247-251, dédicace dans des villages de ce territoire. N. 1, à Yenice Köy, au pied du Ahır Dağ, petit autel avec pampres et feuilles de vigne et dédicace au Dieu Très Haut : Ἐδίκτητος ἐπόησε Θεῷ Ὑψίστῳ εὐχήν. Du même village provient l'épitaphe juive avec mention du Dieu Très Haut, *Hellenica*, XI-XII, 399-400. — N. 2, une autre à Çorum (Jorumlar), au nord du site d'Acmonia : Ἀγαθῇ Τύχ[ῃ]. Αὐρ(ηλία) Τατὶς Ὀνησίμου χαλκέος σύνβιος σὺν τῷ συνβίῳ Ὀνησίμῳ Ὑψίστῳ ἐκ τῶν ἰδίων ἀνέ[θ]ησαν. — N. 3, copie d'un habitant de Banaz et provenant d'un lieu proche au Nord : Αὐξάνων Κοίντου ὑπὲρ σωτηρίας εὐχήν. De même source, n. 4 . Κταηνῶν κώμη (nouveau) κατ' ἐπιταγὴν Ἀπόλλωνι Ἀλσηνῷ, première attestation de cette épithète avec Apollon, alors qu'on a maintenant un très grand nombre de dédicaces à Zeus Alsénos en Phrygie. Aussi deux dédicaces à Apollon sans épithète, n. 5, Ἀπελλᾶς Ὀνησίμου Ἀπόλλωνι εὐχήν. — N. 6, Ἑλ[α]ῖνὸς εὐχὴν Ἀπόλλωνι. Le n. 7, de même source, est rétabli : Ἀρτεμίδωρος παρ' ἑαυτοῦ (Γλύ)κωνος ἀνέθηκεν.

495. *Appia.* — Th. Drew-Bear (n° 485), 252-257. N. 9, stèle avec buste

de Zeus et deux têtes de bœufs ; dans le fronton, tête radiée : [Ἐπι]τύνχανος λατύπος ὑπὲρ τῆς [κώμ]ης σωτηρίας Διὶ Ἀνδρέᾳ εὐχὴν τὴν εἰστήλην. Au musée de Kütahya. — La provenance en est fixée par le n. 10 : au sud de Kütahya, à environ 2 km au Nord de Akça köy, toujours le même Zeus dans un naïskos, avec sa grande main (*Bull.* 1971, 659) et les deux têtes de bœufs ; dans le fronton, un aigle : Αππης Τείμωνος σύνδιος Δεὶ Ἀνδρέᾳ εὐχή (au nominatif, *Bull.* 1973, 297). C'est au Nord-Est de l'antique Appia (moderne Abia ou Abiye köy, devenue plus récemment Pınarcık). Le lieu de trouvaille précis serait au lieu Erikli, non loin du Yeni Çesme. Quatre autres stèles auraient été trouvées vers 1960 et vendues (de fait, nous en connaissons deux autres en Europe, dédicaces à Andréas avec le buste de Zeus). — La stèle n. 11, à Akça köy, provient aussi d'Erikli : — ὑπὲ[ρ ἑαυτ]ῶν καὶ τέκνων καὶ συνδίου καὶ Πριάμου καὶ συνδίου αὐτοῦ καὶ Μοσσυνέων Διὶ Βεννίῳ εὐχήν. Ζηλᾶς καὶ Ἐπιτύνγχανος λατύποι. D'autres dédicaces à Zeus Bennios sont connues dans la région d'Appia. Mossyna est dans la région de la boucle du Méandre. — N. 12, texte avec photographie de la dédicace à Zeus Bennios, aujourd'hui au musée de Kütahya, qui avait été copiée par Ramsay, *JHS* 1884, 259, n. 11 ; il l'avait vue à « Kütayah chez un tailleur de pierres arménien, qui l'avait apportée de Karagatch-Euren, près de Altyntash ». Elle était faite pour les κατοικούντων ἐν Ἰσκόμῃ, le fabricant signant : Ἀπολλώνιος Ἰσγερεανὸς ἐποίει. C'est une dédicace (et non, comme disaient Ramsay et J. Fraser) une épitaphe. Karaağaç Ören est au Nord-Est d'Appia. Mais la localisation de Iskomè comme celle des Isgereanoi restent incertaines dans la région d'Appia.

496. *Métropolis* (région de Yazılıkaya, selon *Bull.* 1971, 463 et ailleurs provisoirement ; Steph. Byz. atteste expressément que la ville tire son nom de la Mère des dieux). — Th. Drew-Bear (n° 485), 259-260, aux dédicaces publiées ou republiées par Emilie Haspels (cf. *Bull. ibid.*), ajoute une stèle du musée d'Afyonkarahisar, avec un serpent dressé sur la face principale, une amphore sur le côté droit, et sur le côté gauche la dédicace Ἀνγδισι εὐχήν.

497. *Amorion.* — Th. Drew-Bear (n° 485), 257-259, n. 11. Au musée d'Afyonkarahisar, sur la base d'une statue d'Asclépios avec la patère et le serpent, dédicace du fondateur de l'ensemble culturel : Αὐρ. Ουαναξος Μανου ἐποίησε τὸν ναὸν σὺν τοῖς ἀγάλμασι. Elle vient d'un des villages à l'Est-Sud-Est de l'Emirdağ. Alors que L. Zgusta classe les noms Ουαναξος, Ουαναξίων, de façon générale, à la Phrygie et à la « Phrygie de l'Est-Pisidie », D. reprend la provenance précise de 5 attestations chez Zgusta et montre que les noms se situent dans la même région du territoire d'Amorion, au village des Σελμεηνοί ou proche de là ; les 2 autres appartiennent à Akşehir et à ses environs (Hayret, Ayritepe), qui borde au Sud le territoire d'Amorion.

498. *Nacoleia* ou *Cotiaeion.* — Th. Drew-Bear (n° 485), 221-222. A la dédicace des Εἰοκωμηταί à Zeus Syreanos à Söğüt Yaylası (Haspels, *Bull.* 1972, 467, n. 109) vient s'ajouter un autel du musée de Kütahya avec le buste de Zeus et deux têtes de bœufs (au dos, une couronne) : Ἀγαθῇ Τύχῃ. Εἰοκωμηταὶ Διὶ Συρεανῷ εὐχήν. Il provient du même sanctuaire.

499. *Aizanoi.* — Joyce Reynolds (n° 4), 183, note 119. Après nouvel examen de la lettre du proconsul sur l'affichage du Tarif de Dioclétien *Bull.* 1976, 90, R. revient sur la lecture et restitution des lignes 4-6.

500. *Antioche.* — Inscription élevée à Éphèse n° 422.

501. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 151 : *Weihepigramm aus Phrygien*, dans l'épigramme d'un sanctuaire de Zeus dans l'*Emir Dağ*, publiée par Lütfi Tuğrul, *Bull.* 1968, 526, accepte notre coupe des mots aux vers 1 et 2 ;

au vers 3, il coupe heureusement, au lieu de καλῶ σοι Ἀνθείης, καλῶς ὁρᾶν θείης.

502. **Bithynie**. *Dakibyza*. — E. Schwertheim et Sencer Şahin, *ibid.*, 24 (1977), 260-261, n. 3, nouvelle lecture de la dédicace à Sabazios (où l'on avait lu Πανκοιρανος, Πανσαγανος, Ναρισαρανος ; ce dernier sur la photographie) : Παγισαρανῷ ; photographie de la pierre et une autre d'un médiocre estampage. — Nous avions revu deux fois la pierre, en mai et en septembre 1963. Nous reviendrons là-dessus en publiant d'excellentes photographies de détail que fit pour nous S. Lando (cf. notre *Persistance de la toponymie* (n° 375), 50, note 113 ; cf. *BCH*, 1978, section VII.

503. *Nicomédie*. — Les mêmes, *ibid.*, p. 262, n. 6 : épitaphe avec relief (homme debout et serviteur) de Ἀσκληπιάδης Εὐδέμονος, mort à 28 ans, et de [Φι]λάδελφος Ἀσκληπιάδου. — P. 264, n. 9, à Biçkidere, qui est près de Gündoğdu, village situé peu au Nord de la ville, petit fragment d'inscription chrétienne d'interprétation difficile.

504. W. Peek, *ibid.*, 21 (1976), 260 : *Zu einem Orakel aus Bithynien*, discute de l'oracle copié par Paul Lucas et étudié récemment par R. Merkelbach, *Bull.* 1976, 685. Il repousse les corrections de celui-ci : πολειτραφίης (v. 1, qui lui est incompréhensible) et σελώπυρον (v. 2) et aussi [ε]ἶῆναι (v. 2). Il se tient plus près de la copie en écrivant : Ἀμφὶ πολυτραφίης γεοθαλπέος, ὦ πτολιάρχα, / [κρη]ῆναι κέλομαι σε σαώπυρον (« der durch sein Feuer Heil bringt » ὡρομέδοντα. Κρηῆναι lui paraît suffisamment justifié par Hesychius : κραίνειν · τιμᾶν. Πολυτραφίη, σαώπυρος sont de nouvelles formations comme γεοθάλπης et (v. 3) ὑδνοβόλος et ὡρομέδων ; « tout à fait dans la manière de cette poésie oraculaire tardive ».

505. *Nicomédie et environs*. — C. P. Jones, *ibid.*, 189-181 : *Two epigrams from Nicomedia and its region*. Dans l'inscription publiée par Sencer Şahin *Bull.* 1976, 684, n. 125 (Karayakuplu), J. restitue les deux premiers vers de l'épitaphe en iambes : Ἄμπαυμα μόχθων καὶ φύλαγμα σωμ[άτων] / ἔθεντο κοινὸν ἐς τὸ τοῦ βίου [τέλος], κτλ. — De même W. Peek, *ibid.*, 288 : *Zu einem Grabepigramm aus Bithynien*. — Jones, dans l'épitaphe d'un maître-tailleur, *ibid.*, n. 103, v. 3, au lieu de ποθῶν Βεπάλιν, κὲ ἄνκειτε νέκυς, change le nom en Βεστᾶλιν (le *tau* serait dans le *sigma*) et coupe heureusement κὲ (καὶ) ἐὰν κεῖτε (κεῖται) νέκυς, équivalent de la formule courante καὶ ἐν φθιμένοις ; ἄν avec l'indicatif se trouve dans les papyrus et la construction est normale en grec moderne (cf. dans la même inscription τριάντα ἐτῶν). V. 8 : ἐλπίζων παρ' ἐμοῦ χάριτας τὰς αὐτὰς ἀμοιβὰς λαβεῖν ; ἀμοιβάς est un doublet de χάριτας et il est en dehors du mètre ; c'était une interpolation.

506. E. Schwertheim et Sencer Şahin (n° 502), 261, n. 1, à Bahçecik, au *Sud du golfe d'Izmit*, épitaphe d'une femme : Ἐρεννία Φήστῃ τῇ σεμνοτάτῃ (ajouter : γυναικί ou συμβίῳ], élevée par Π(όπλιος) Αἴλ(ιος) Οὐλπιανὸς Ῥουφει —. *Ibid.*, 262-263, n. 7 : à *Karamürsel*, stèle d'un couple, avec banquet funèbre, l'homme tendant la couronne (sur ce motif précis, cf. *Rev. Phil.* 1959, 167-169 ; 235-236 ; *Hellenica*, XI-XII (1960), 377-380).

507. Les mêmes, *ibid.*, *sur la côte de la Mer Noire*. P. 260, n. 2, à *Kandıra*, édicule avec Cybèle aux lions et dédicace : Φροῦγις Φρουγίου Μητρὶ Θεῶν εὐχὴν ἀνέθετο ὑπὲρ ἑαυτοῦ καὶ τῶν ἰδίων. — Près de là, à *Çarmıklar*, pp. 259-260, n. 1, relief de Cybèle aux lions avec la dédicace : Θεᾷ Ἀγγίστει Πάπης καὶ Λούκιος [κ]ατ' ἐπιταγὴν εὐ[χα]ριστήριον, οἱ Περδίκου. — Pp. 261-262, n. 5, à *Kerpe*, épitaphe : Τελεσφόρος βουλευτὴς (de Nicomédie ; le simple nom sans patronyme n'indique donc pas ici un statut inférieur) καὶ ναύκληρος

ἑαυτῷ καὶ Φαυστείνῃ καὶ τοῖς τέκνοις καὶ ἄλλῳ οὐδενὶ —. « Il est possible que l'expression ἄλλῳ οὐδενί fût suivie d'une formule d'interdiction contre un violateur de tombes ». Non, l'inscription n'est pas nécessairement incomplète : « pour lui et Faustine et leurs enfants et personne d'autre ». « Pour les ναύκληροι de Nicomédie connus jusque-là et leur entourage, voir Dörner, *Inschriften* (1940), N. 49 ». Dans le commentaire à ce n. 94 (interversion des chiffres très fréquente à l'impression), il n'y a que quelques références dépareillées à 4 inscriptions de Nicomédie et l'indication que *IGR*, III, 4, « semble indiquer une association de *naukléroi* ». En fait, la liste dressée par W. Ruge, PW s. v. *Nikomedeia* (1936), 481-482, était bien plus riche et il utilisait les épitaphes à l'étranger de *naukléroi* et de κυβερνῆται de Nicomédie ; cf. L. R., *Rev. Phil.* 1939, 170-171 ; 1943, 188, avec la note 1 ; *Hellenica*, XI-XII, 228 : Athènes, Gytheion, Thèbes de Phthiotide (cf. *Bull.* 1968, 305), Aidepsos, Thasos, Aperlai en Lycie, Corycos en Cilicie, baie de Naples, à Smyrne (cette dernière provenance non assurée). Les *naukléroi* de Nicomédie avaient un club, οἶκος (cf. L. R., *Arch. Eph.* 1969, 7-9) et même deux, le second ayant été dégagé par nous *Bull.* 1974, 572, dans une inscription précédemment publiée par Ş. ; cf. aussi maintenant *Bull.* 1976, 160, sur le terme *oikos* et sur une allusion aux *naukléroi* de la ville décelée dans un discours de Dion Chrysostome. Cf. *BCH*, 1978, section VI 3 B.

508. *Prousa de l'Olympe.* — Remploi dans une porte de Brousse de bases honorifiques provenant d'Hadrianoi n° 381.

509. *Héraclée.* — S. M. Burstein, *Outpost of Hellenism : The emergence of Heraclea on the Black Sea* (*Univ. California, Class. Stud.*, 14 ; 152 pp. in-8° ; Berkeley, Los Angeles-Londres, 1976). La recherche concerne les origines jusqu'à 281 ; c'est dire que les inscriptions ne peuvent pratiquement rien apporter à cette étude d'histoire politique. — Note 106, l'inscription alléguée de Callatis ne mentionne pas des Héracléotes, mais des Héracléistes ; elle est expliquée *Bull.* 1974, 290.

510. **Pisidie.** *Sagalassos.* — St. Mitchell, *J. Rom. St.* 1976, 106-131 : *Requisitioned transport in the Roman Empire, A new inscription from Pisidia*, publie un très beau document intact, une stèle de 52 longues lignes, trouvée près de la station de chemin de fer de Burdur. C'était un village dépendant de Sagalassos (p. 116, avec la note 40). Elle est bilingue. Le texte latin, plus complet sur certains points, comporte 15 lignes, le texte grec 28. A part les *Res Gestae*, c'est le plus ancien document bilingue complet conservé ; comparaison du latin et du grec pour le style et le contenu ; la gravure du latin sur la stèle doit s'expliquer aussi par la présence de résidents italiens. C'est un édit du gouverneur : Σέξτος Σωτίδος Στράβων Λιβουσκιδιανός λέγει. Son identification ; originaire de Canusium en Apulie (Syme) ; M. pense que, nommé gouverneur de Galatie par Auguste, il a encore tenu sa charge sous Tibère, donc vers 13-15 ; les autres gouverneurs de la province sous Tibère. Il s'agit de réprimer les abus et M. rappelle 21 inscriptions relatives à ce sujet. Le gouverneur s'élève contre la πλεονεξία de certains (ce mot dans d'autres documents sur les transports officiels), qui a rendu nécessaire son intervention ; il souligne vigoureusement les pouvoirs qu'il tient d'Auguste et il informe qu'il a fixé une règle et un tarif pour des liturgies, par villes et par villages : ἐπεὶ δὲ ἡ τινῶν πλεονεξία τὴν παραυτίκα ἐκδικίαν αἰτεῖ, κατὰ πόλιν καὶ κώμην ἔταξα κανόνα τῶν ὑπηρεσιῶν, ὃν τηρήσω οὐ μόνον δι' ἐμαυτοῦ, ἀλλὰ, ἐὰν δεῇ, καὶ τὴν τοῦ σωτῆρος Σεβαστοῦ δεδωκότος μοι περὶ τούτων ἐντολὰς *(mandata)* προσπαραλαβὼν θειότητα (commentaire sur ce mot). Soldats et fonctionnaires ont toujours été en ce domaine les profiteurs des abus. La ville de Sagalassos fournira les transports jusqu'à

Cormasa (au Sud-Ouest ; réserves sur son identification par G. E. Bean, qui est cependant séduisante) et à Conana (au Nord) ; intéressant croquis cartographique p. 118 ; étendue du territoire de Sagalassos et variété de ses routes ; la Via Sébastè passe à l'Ouest du territoire. Les Sagalassiens fourniront jusqu'à 10 voitures et le même nombre de bêtes de somme : Σαγαλασσεῖς λειτουργεῖν δεῖ μέχρι δέκα κάρρων ἕως Κορμάσων καὶ Κονάνης, νωτοφόροις δὲ ἴσοις. Sommes qu'ils recevront ὑπὲρ μὲν κάρρου, ὑπὲρ δὲ νωτοφόρου (mule, ou aussi cheval, pensons-nous), ὑπὲρ δὲ ὄνου ; précisions sur les équivalences dans le nombre des uns et des autres. Le calcul est fait κατὰ σχοῖνον ; cette mesure s'applique à toutes les routes de ce pays montagneux, alors que le mille romain était sans doute réservé aux grandes routes romaines nouvelles ; le σχοῖνος est répandu dans la Perse, l'Arménie, l'Égypte, ici la Pisidie ; ce doit être la persistance d'une mesure datant des Achéménides et correspondre au parasange perse, une heure de chemin. Précisions sur le cas où la liturgie est assurée par d'autres villages. Le service est réservé à certaines personnes : Οὐ πᾶσιν δὲ τοῖς βουλομένοις τὴν τοιαύτην ὑπηρεσίαν παρέχεσθαι δίκαι(όν) ἐστιν, ἀλλὰ κτλ. On précise en même temps que les ayant-droit, pour chaque catégorie le nombre de véhicules et de bêtes et le paiement. D'abord le procurateur, τῷ τοῦ Σεβαστοῦ ἐπιτρόπῳ ; sa responsabilité pour la subsistance des troupes et des fonctionnaires ; ajoutons son rôle pour la construction ou la réfection des routes d'après l'inscription de Magnésie du Méandre dans *Fouilles d'Amyzon*, I, chap. I. Puis son fils : τῷ υἱῷ αὐτοῦ ; caractère étrange de cette dernière précision ; correction du texte latin en filiique *eius*, le fils de l'empereur, Σεβαστοῦ (Tibère) ; l'erreur aurait passé machinalement dans la traduction grecque. Puis les soldats et porteurs de diplômes, τοῖς στρατευομένοις καὶ τοῖς διπλώματα ἔχουσιν, et à ceux qui traversent en venant d'autres provinces, καὶ τοῖς ἐξ ἄλλων ἐπαρχειῶν διοδεύουσιν (commentaire sur ce passage difficile, les *militantes et* l'histoire du diplôme) ; parmi eux on distingue : τοῖς μὲν συνκλητικοῖς, τοῖς δὲ ἱππικῆς τάξεως, ἑκατοντάρχῃ. Sont exclus les marchands de blé ou transporteurs de blé ou autres produits pour leur usage : Τοῖς σεῖτον ἢ ἄλλο τι τοιοῦτο ἐπ' ἐμπορίᾳ ἢ χρήσει διακομίζουσιν ὑπηρετεῖσθαι) οὐ βούλομαι · ὑπὲρ ἰδίων ἢ ἀπελευθερικῶν ἢ δουλικῶν κτηνῶν λαμβάνεσθαί τι ἀποδοκιμάζω. Le logement gratuit σταθμός, *mansio* (il n'y a pas alors le système étendu des *mansiones* que l'on connaît plus tard dans les Itinéraires notamment, doit être fourni à tous les gens accompagnant le gouverneur, aux soldats dans toutes les provinces, aux affranchis et esclaves impériaux et à leurs bêtes, Σταθμὸν πᾶσιν τοῖς τε μεθ' ἡμῶν καὶ τοῖς στρατευομένοις ἐν πάσαις ἐπαρχείαις καὶ τοῖς τοῦ Σεβαστοῦ ἀπελευθέροις καὶ δούλοις καὶ τοῖς κτήνεσιν αὐτῶν ἄμισθον παρασχεθῆναι δεῖ. Les quelques mots de la fin, après τἄλλα δὲ sont très mutilés ; il s'agit de ce qui accompagne le logement, la nourriture, en latin *ila ut reliqua ab invitis gratuita non exsigant*. Le but de l'édit est de réprimer les abus pour le transport et le logement des fonctionnaires dans la province, non de prévenir des abus en faveur des armées.

511. *Adada*. — Voir n° 553, l'explication d'une épitaphe d'Amathonte.

512. *Kuştepealtı*. — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 244 : *Grabgedichte auf einen Arzt*, restitue l'épitaphe métrique d'un médecin publiée par G. E. Bean, *Anat. St.*, 9 (1959), 102, n. 60. Il y sépare deux poésies v. 1-3 et v. 4-7. — On ne sait pourquoi P. donne comme origine : Milyas.

513. *Olbasa*. — R. S. Bagnall, *The Florida ostraka* (ci-après n° 572), p. 33, rappelle que le *galearius* est un valet d'armée, *calo, lixa* (cf. aussi la note 34) et non un ' helmet-maker ' comme l'a entendu sans autre G. E. Bean, *Anat.*

Stud., 9 (1959), 99, n. 53, pour une dédicace à l'Héraclès cavalier : Ἡρακλεῖ εὐχὴν Νέων Τερμίλου γαλεαρίου. — Il n'y a pas à supposer avec Bagnall que le dédicant était serviteur dans la cavalerie parce que le dieu est à cheval. D'une part, Kakasbos-Héraclès est adoré par tous dans la Lycie et la Pisidie et n'est pas un dieu pour cavaliers ; d'autre part, ce n'est pas le dédicant qui était *galearius*, mais son père.

514. **Pamphylie.** — Cl. Brixhe, *Le dialecte grec de Pamphylie, Documents et grammaire* (*Bibl. Inst. Fr. Ét. Anatoliennes Istanbul*, anciennement *Bibl. Arch Hist. Inst. Fr. Arch. Istanbul*, XXVI ; 325 pp. in-4° et 48 planches ; Paris, 1976). Ayant considérablement augmenté le nombre des épitaphes dialectales d'Aspendos, B. réunit le Corpus des inscriptions dialectales de Pamphylie : *Aspendos*, *Sillyon*, *Pergè* (pour Selgè, la légende monétaire). Il y a environ 160 inscriptions de la région, outre 4 au *Memnonion d'Abydos*, 15 timbres d'amphore et 1 tablette civique (sur cette tablette et sur une autre, cf. *Bull.* 1967, 603 ; 1973, 21, p. 53). Environ une quarantaine d'inédits à Aspendos. Commentaires détaillés pour chaque nom avec les rapprochements nécessaires ; ce sera un trésor pour l'onomastique de ces régions. En tête, une étude linguistique détaillée, pp. 3-150 ; conclusion pour l'histoire du peuplement, pp. 147-150.

515. *Attaleia*. — Inscriptions de Pergè et les Plancii *Bull.* 1948, 229, n. 33 ; 1958, 495 n. 117.

516. *Pergè*. — Sur les Plancii n° 117.

517. *Aspendos*. — Cl. Brixhe, *Études Arch. Class.* 5 (Nancy ; 1976), 9-16 : *Corpus des inscriptions dialectales de Pamphylie, Supplément I*, publie avec photographies 14 épitaphes trouvées en 1974 et 1975 au village de Belkis-Camiliköy, depuis son Corpus n° 514.

518. *Sidè*. — H.-G. Pflaum, *Israel Expl. J.*, 19 (1969), 225-233 : *Remarques sur le changement de statut administratif de la province de Judée, A propos d'une inscription récemment découverte à Sidè de Pamphylie*, commente un *cursus honorum* publié par G. E. Bean, (cf. *Rev. Phil.* 1958, 33). Il suit les étapes de la carrière, avec des tableaux des proconsuls de Macédoine de 57-60 au III^e^ siècle, pp. 227-229, et des gouverneurs de Judée de 70-71 à 134, pp. 230-231, et des 4 *procuratores monetae*. Conclusion : « la procuratèle de Judée appartenait dès 123 aux postes ducénaires de premier échelon ».

519. Les mots Ἀνατροφὴ Αὐγ(ούστα) sur une base du IV^e^ siècle p. C., considérés comme se rapportant à une impératrice inconnue, d'origine servile, ont été ensuite interprétés comme la personnification de l'*Educatio*, avec un rapport aux institutions alimentaires (L. R., P. Veyne, A. D. Nock ; *Rev. Phil.* 1958, 24-25 ; 1967, 82-84). Les fouilles polonaises dans un « palais » à Nea Paphos ont dégagé une mosaïque d'Achille que l'on date de la fin du IV^e^ siècle ou du début du V^e^ : photographies dans *Archeologia*, fasc. 107 (1977), 31. En présence de Thétys, de Pélée et des trois Parques avec leur nom, une servante apporte la cruche de l'eau d'immortalité et une nourrice tient sur ses genoux Achille qui tend les bras : entre les deux femmes, le mot Ἀνατροφή.

520. **Cilicie.** *Colybrassos* ? — X. Loriot, *Bull. Soc. Ant.* 1973 (1976), 71-76 : *Débuts du règne de Dioclétien d'après une inscription trouvée à Ayasofya (Pamphylie)*, étudie la base de statue de Dioclétien publiée par Bean et Mitford, *Rough Cilicia 1962-1963* (1965), n. 25. Cette inscription de la Cilicie Trachée est le document le plus ancien du règne de Dioclétien. La forme du nom, Marcus Aurelius Caius Valerius Diocletianus, confirme une intuition de W. Seston : Dioclétien a pris le nom d'Aurelius dès son arrivée au pouvoir ;

le nom de Marcus Aurelius le rattache à la lignée prestigieuse des empereurs Aurelii : Marc Aurèle et récemment Claude le Gothique, Probus, Carus et Numérien ; il a abandonné ce nom dès l'hiver 284-285, reprenant en 286 le seul Aurelius. L. commente cette unique mention du premier consulat de Dioclétien, exercé du 20 novembre au 31 décembre 284, et aussi le second consulat.

521. W. Lebek, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 39-41 : *Das Begräbnis des Karrierejuristen.* Dans l'inscription métrique *Bull.* 1972, 504, publiées par Bean et Mitford, datée du IVe siècle p. C. par J. F. Gilliam, *Bull.* 1974, 606, épitaphe du jeune juriste Konôn, L. restitue le participe ἀνύσσα[ς] avec R. Merkelbach ; v. 18, τοῦτον ἔδειμε τάφον. V. 4, ἐπὶ = ἐπεὶ. Chute du pentamètre après l'hexamètre v. 19.

522. *Sélinonte.* — Gertrud Laminger-Pascher (n° 524), 177, dans l'inscription de Sélinonte *CIG*, 4422, confirme par l'estampage de R. Heberdey la lecture Χρηστίωνι Ῥαεστου, et voit dans le patronyme un nom iranien.

523. *Lamos.* — An. P. Christophilopoulos (n° 58), 72, dans les prescriptions funéraires de l'inscription Bean-Mitford, *Bull.* 1967, 622, n. 34, restitue après μήτε ἐπὶ κριτήριον, l. 31, μήτε ἐπ' ἐ)ξου[σίαν] ou ἐξου[σίας]. Aux exemples cités de ἐξουσία, ἐξουσίαι pour 'les autorités', *Ep. Rom.*, 13 ; *Ep. Tit.*, 1 ; *CIG*, 4441 (Adana) ; *JHS* 1899, 112, n. 17, ajouter la confession de Méonie alléguée et commentée par L. R., *Nouv. Inscr. Sardes*, p. 26 ; *SEG*, II, 384 (Dyrrachion) : πολλὰ περειπλεύσας κὲ πολλὲς ἐξουσείες ὑπηρετήσας.

544. *Olba.* — Gertrud Laminger-Pascher, *Die Sprache*, 21 (1975), 174-177 : *Zwei Namen aus Kilikien*, dans une inscription, contre la coupe Σανδαν σακᾶ (L. R., *Noms indigènes*, 500, n. 4), maintient le conglomérat d'un seul nom, la première partie étant indigène, la seconde iranienne.

525. *Diocésarée.* — A.-M. Vérilhac et G. Dagron, *Rev. Ét. Anc.* 1974, 237-242 : *Une nouvelle inscription au temple de Zeus à Diocésarée Uzuncaburç (Cilicie)*, publient avec photographies une base trouvée, lors du creusement d'une canalisation, à 50 m. environ de l'enceinte du temple : [Ὁ]λβέων ὁ δῆμος καὶ [Κα]ννᾶται ἀρχιερέα [μ]έγαν Ζηνᾶν Ζηνοφά[ν]ου τοῦ Ζηνοφάνου, τὸν ἀδελφὸν τῶν βα[σ]ιλέων, ἀρετῆς ἕνε[κ]εν καὶ εὐνοίας ἧς ἔχω[ν εἰ]ς αὐτοὺς διετ[έ]λ[ει]. Le nom de ce grand-prêtre Zénas est introduit par V. et D. dans *MAMA*, III, 63, 64 et peut-être 65. On ne connaît ainsi comme grands-prêtres que ce Zénas et Zénophanès fils de Teucros, et (n. 166) Teucros, fils de Zénophanès et petit-fils de Teucros. La restitution du n. 68 reste incertaine. Dans le n. 64 et peut-être dans 63, V. et D. restituent les mots ἀδελφὸς τῶν βασιλέων. Les rois sont, comme on l'avait vu, les derniers Séleucides, Philippe I et Philippe II.

526. *Corycos.* — L. Robert, *Rev. Phil.* 1976, 181-192 : *Une inscription agonistique attribuée à Corycos.* G. Laminger-Pascher, dans son *Index grammaticus* (*Bull.* 1976, 126), 133-135, a voulu interpréter une copie de Tchihatcheff (*Rev. Arch.* 1855, non 1853) d'une inscription attribuée à Corycos dans les archives des *TAM* à Vienne en y retrouvant pour un M. Αὐρήλιος Σωκράτους la mention αλ-, précédant un ethnique Ἀδριανός, et qui transcrirait en abréviation un mot latin *allectus* qui désignerait une sorte d'adoption. Il s'agit d'un Olympionique vainqueur aux μεγάλα Δεῖα Ἄλεια Φιλαδέλφεια. L'inscription n'a pu être gravée que sur le lieu même du concours (pas de précision de ville) et il s'agit d'un concours au triple nom, bien connu à Philadelphie de Lydie. De fait, l'inscription, éditée plusieurs fois complète et correcte, avait été copiée à Philadelphie (*CIG*, 3427 ; Le Bas-Waddington, 645 ; L. R., *Rev. Arch.* 1934, I, 54 sqq.) : M. Αὐρήλιος Πεῖος Σωκράτους Δαλδιανὸς (Daldis,

la ville de Lydie proche ; l'athlète y est connu par des émissions monétaires βουλευτὴς καὶ Ἀθηναῖος κτλ. La copie de Tchihatcheff était publiée dans une série de 7 inscriptions sans provenance. Bibliographie des études sur Corycos. Découverte de l'antre Corycien. — Voir Daldis, Philadelphie de Lydie.

527. *Pompeioupolis.* — Gertrud Laminger-Pascher, *Die Sprache*, 20 (1974), 133-134 : *Hebräisch ʿezōb in einer griechischen Inschrift*, dans une inscription de la colonnade Heberdey-Wilhelm, *Reisen Kilikien* 44, n. 106-109 : Κηπουρ / εσοπο, veut retrouver l'hysope, ὕσσωπος ; ce serait la « lautgetreue Umschrift der hebräischer Form », sans d'ailleurs que cela implique que le jardinier fût juif.

528. **Cappadoce.** — Gordios et τιμητός, Cappadociens en Occident n° 603.

529. **Commagène.** — G. Petzl, *Gnomon* 1976, 370-375, donne un compte rendu assez détaillé de l'ouvrage de H. Waldmann *Bull.* 1976, 709. Il nie le rôle de Mithridate Ier Callinicos, père d'Antiochos Ier et il discute les restitutions d'un certain nombre de passages dans l'ensemble de ces textes royaux et le parti qu'a voulu tirer W. de l'observation de variantes phonétiques pour la chronologie des textes.

530. La série des textes royaux de Commagène s'était enrichie encore récemment *Bull.* 1976, 709, d'un texte trouvé dans un nouveau sanctuaire, à Çaputlu Ağaç. Disons un mot sur ce toponyme intéressant. Le mot çaput désigne un chiffon ; Çaputlu Ağaç est donc « l'arbre aux Chiffons ». Il s'agit de ces arbres ou arbustes auxquels les malades suspendent des bouts d'étoffe en sorte qu'ils apparaissent comme un buisson cotonneux. Pour la Turquie, les voyageurs en parlaient souvent. Nous en avions photographié un bon spécimen sur le site d'Antioche du Méandre. Cf. par exemple pour la Carie de l'Est, *La Carie*, II, 23, note 3 (Davis et Seiff, Boissier) ; même union de l'arbre à chiffons et du tas de pierres où l'on ajoute sa pierre en montant à la yayla dans F. X. Schaffer, *Cilicia* (1903), 29. Voir pour les Yürük F. W. Hasluck, *Christianity and Islam under the Sultans* (1929), I, 105, 132, 175 sqq. Sur les cairns au pied d'un arbre, les arbres cloutés et les arbres à étoffes (ou avec des étoffes tenues par des clous), J.-P. Roux, *Les traditions des nomades de la Turquie Méridionale* (1970), 202-210. — Un nouveau texte encore publié par J. Wagner et G. Petzl, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 201-223 : *Eine neue Temenos-Stele des Königs Antiochos I. von Kommagene*, avec de bonnes photographies du relief (Antiochos et Apollon-Soleil) et de l'inscription, pl. 8-10, trouvée à Sofraz köy. La titulature en lettres plus grandes sur la face opposée au relief en six lignes ainsi que la dédicace à Apollon et Artémis, mais le nom d'Artémis avec son épithète se termine sur le petit côté droit, puis le texte se continue sur le petit côté gauche, de nouveau sur le dos de la pierre, l'autre petit côté, etc. La pl. 9 donne les trois côtés de l'inscription comme il faut les lire. Comme le roi dans sa titulature n'a pas le titre Μέγας, W. P. datent ce texte d'avant 64 a. C., car c'est après qu'Antiochos devint plus puissant dans la région de l'Euphrate avec notamment l'acquisition de Zeugma. Il porte ici le titre de ὁ κτίστης καὶ εὐεργέτης, que l'on ne trouve dans aucune des autres inscriptions qui le concernent. De même l'indication des lignes 5-6 : καὶ πρῶτος ἀναλαβὼν τὴν κίταριν. Il est le premier à avoir porté la tiare arménienne à cinq pointes, qui le coiffe sur le relief. L'inscription a dû être rédigée après la capitulation de Tigrane devant Pompée en 66 a. C. La dédicace est faite à Ἀπόλλωνι ἐπηκόῳ καὶ Ἀρτ[έμιδι] Δικτύννῃ (Artémis et son épithète sont nouvelles dans cet ensemble) τὸν τόπον τοῦτον ἀφιέφωσα καὶ τάς τε τῶν θεῶ[ν εἰκό]νας τὰς ἐνγεγλυμμένας ἐν ταῖς στήλαις ; il y fait élever aussi ses propres statues, installe les prêtres dans le sanctuaire,

attribue des terres au sanctuaire comme à tous les autres sanctuaires de son royaume ; on retrouve les sacrifices, fêtes et festins que mentionnent, avec des termes parfois différents, les textes royaux de Commagène. Une particularité de ce texte est la façon dont ont été indiquées les dates des fêtes. L. 16-17, les mois et les chiffres ont été gravés en partie sur des martelages et en lettres deux fois plus petites faisant deux lignes au lieu d'une (photographie de ces lignes à part) : ἔν τε ἑκκαιδεκάτῃ τοῦ Αὐδναίου οὔσῃ ἐνιαυσίῳ [γενεθλίῳ μου ἡμέρᾳ καὶ τῇ δε[κάτῃ] τοῦ Λώου μηνός, ἐν ᾗ τὸ διάδημα ἀνέλαδον. Commentaire sur la façon dont ces dates se présentent dans les autres textes et dont il convient de les interpréter. Bénédictions pour ceux qui célébreront le culte royal ; pour les rois, dynastes, stratèges, ethnarques qui viendront dans ce sanctuaire dans la même intention ; la pierre est brisée au moment où commenceraient les malédictions contre les sacrilèges qui y feraient outrages ou dégâts. — W. Clarysse, *ibid.*, 23 (1976), 264 : *Note on the new Temenos-Stele of King Antiochos I*, corrige excellemment la ligne 14. Au lieu de Διέταξα μῆνα ς (lu *epsilon*) ἵνα καὶ πάντες οἱ ἐκ τῆς βασιλείας πανδημεὶ κατ' ἐνιαυτὸν συνέρχωνται ἕκαστοι εἰς τὰ ἐ[γγ]ὺς αὐτοῖς ἱερά, C. lit sur la photographie et coupe : Διεταξάμην δὲ ἵνα κτλ.

531. *Séleucie de l'Euphrate, Zeugma.* — J. Wagner, *Seleukeia am Euphrat-Zeugma* (*Beiträge zum Tübinger Atlas des Vorderen Orients, Reihe B, Nr. 10* ; 309 pp. in-8°, 60 planches et cartes ; nombreux dessins dans le texte ; Wiesbaden, 1976), donne les résultats d'une étude précise et prolongée dans la région de Belkis. Dans une étude développée de géographie historique, avec de belles photographies, W. discute textes et observations topographiques pour conclure en fixant à Belkis (cf. sur ce nom n° 375, pp. 30-31) la ville de Zeugma, ayant succédé à Séleucie de l'Euphrate, qui ne se trouvait pas près de Samosate et près de laquelle était Apamée (2 épitaphes, p. 84). P. 92, réflexions sur le coup d'œil des ingénieurs de Séleucos I pour établir au Belkis Dağı une ville et un pont sur l'Euphrate à cet endroit (cf. L. R., *Opera Minora*, IV, 313-315). P. 14, W. dit de la carte turque au 1:200.000 (carton Birecik) : « Des feuilles de cette carte prennent de plus en plus d'importance pour l'exploration de l'Asie Mineure, parce qu'elles contiennent encore un grand nombre de substrats onomastiques historiques. Ceux-ci sont malheureusement en recul comme source historique, car ils sont de plus en plus refoulés au profit de la nouvelle toponymie turque » ; après la seconde guerre mondiale, transformations successives des noms de très nombreuses localités ; cf. nos réflexions n° 375, pp. 59-63, après de très nombreux exemples dans les pages précédentes ; nous avons écrit : « cette éradication, cette manie de changement abolit un passé national, tout comme un bull-dozer qui détruit une nécropole ou un édifice ». P. 24, on apprend que « il y a une décennie eut lieu une transformation du nom en Kavunlu ; mais il reste douteux que le nouveau nom puisse s'imposer dans la population ». Le bon vieux nom légendaire de la reine de Saba devrait céder la place au « lieu des Melons ». Le précédent nom Zeuma, Zima, reste authentique de Zeugma, avait duré au moins jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle (p. 70). W. publie les trouvailles archéologiques, avec notamment une statue de Tychè et un relief de δεξίωσις comme dans d'autres sites de la Commagène. Il étudie aussi le territoire. Ce qui importe ici, ce sont les inscriptions, presque toutes des épitaphes. Les lieux de conservation sont très variés : sur place, à Gaziantep un bon nombre, Urfa, Alep, Damas, Antioche, Adana, Ankara, Stamboul et même à Dresde. P. 130, petit autel rectangulaire avec un aigle sur la face et, sur les autres côtés, un taureau bondissant et deux couronnes : κατ' εὐχὴν

ἀνέθηκεν. *Ibid.*, sur une base de calcaire, W. restitue : Ὁ δῆμο[ς] (pas reconnaissable sur la photographie ; il y a d'autres lettres) / ..Σ τοῦ ναοῦ θεῶν / [πα]τρώων *vac.* Ἀντίο[χον ?] / Κλεινίου τὸν ἑαυτ[οῦ] / φίλον. Selon la règle des inscriptions honorifiques, souvent ignorée, l'accusatif τὸν ἑαυτοῦ φίλον vient après le nom du dédicant pour indiquer son rapport avec la personne honorée, la raison de son acte ; auparavant on doit avoir le nom ; donc ici Ἀντίο[χος] Κλεινίου ; avant encore, le nom du personnage honoré à l'accusatif, suivi de ses titres (ce sont deux choses différentes et séparées, parmi les accusatifs, que la série des titres, à l'occasion un vrai *cursus honorum*, et le rapport de parenté ou d'amitié ou d'obligé) ; il s'agit ici d'un personnage sacerdotal. — Pour les épitaphes, pp. 156-271, n. 1-166, W. adopte un classement judicieux selon les représentations des stèles (après étude des nécropoles et des tombeaux) : aigle et guirlande, aigle et mains supines, mains supines, aigle et corbeille, corbeille et guirlande, corbeille et mains supines, homme debout (au n. 83, le Βρούτ(τιος) Κοσκώνιος ἄωρε χαῖρε ; classé à Zeugma, non à Dolichè (*Opera Minora*, IV, 862-867) ; l'oiseau serait plutôt un pigeon, selon W. ; dans 84, l'enfant Κύριλλος Ἀπολλιναρίου porte un long bâton), buste d'homme ou de femme, ou deux bustes, aigle sous le buste etc. ; dessin de l'ensemble des types sur le hors-texte entre p. 160 et 161, fig. 19 N. 129, sous un buste d'enfant dans une niche, deux aigles retournant la tête pour s'affronter ; Θεότεκνος (cf. 136 et p. 167) Δείου ἄωρε χαῖρε. Ces types sont de première valeur pour l'attribution et la très belle illustration est significative. Dans la présentation W. a le tort de corriger à la classique : -ι(ο)ς pour -ις, Μερκούρι ο(ς, Γάϊ(ο)ς Ἰούλι ο(ς Ἀπουλινάρι ο(ς. Les noms sont au nominatif ou au vocatif. Il arrive très souvent que ἄλυπε χαῖρε soit précédé d'un nominatif et alors que le nom possède un vocatif différent du nominatif Κόϊντος, Σπόρος, Λούκιος, Ζώσιμος, Διονύσιος, etc.. Cf. à Paros n° 344. Relevons les épithètes : Ἄλυπε est normal avant χαῖρε ; ἄωρε est très fréquent. N. 47, une femme est εὐσεβής ; cf. L. R., *Hellenica*, II, 81, avec des exemples en Syrie ; encore une série de provenances variées dans *Stèles fun. Byzance*, p. 137. Φίλανδρος n. 41, 47 et n. 59 avec aussi σώφρων. N. 141 : Μαρκιανὴ ἄωρε χαῖρε φιλουμένη. L'encouragement εὐθύμει n. 22 (on n'est pas obligé de corriger Τυραννί(α) ἄωρε ; Τυράννι pourrait être le vocatif de Τυράννις = Τυράννιος) ; avec un autre encouragement, n. 92, Εὐθύμει Μάρρι, οὐδὶς ἀθάνατος) et 117 (une Ἀσία). Une seule indication de profession : n. 127, Φλά ουιος) Τηλέγονος λειβράριος χαῖρε (dans une niche buste avec chlamyde tenue par une fibule, sous les bustes d'un couple). Parentés seulement dans la sépulture 140 *m n o* (*I. Syrie*, I, 94-105) : Φαλαδος Ζοωρας ἀδελφοί, Σουμαια ἄμμη αὐτῶν, Ζεβιννοῦ ἀδελφὴ αὐτῶν ; nous pensons d'après l'ensemble que ἄμμη, plutôt que « le nom sémitique pour mère », désigne la nourrice ; cf. par exemple *T. Calymnii*, 170 : un personnage affranchit τὴν ἰδίαν ἄμμαν Ζωσίμην (on donnera le dossier avec l'explication d'un relief d'Éphèse). *Ibid.*, *a*, la mention de propriété de l'ensemble avec précision : Τὸ μνῆμα Ζήνωνος χωρὶς τοῦ ἀριστεροῦ μέρ<σ>ου ς). N. 148 : Ἔτους ϛλχ' (325 p. C.), λ' Δύστρου · σπηλεοκοινωνίας Μ[ι]γδεου καὶ Βαγραθθου, μεριτίας ἀνατολικῆς Μιγδεου καὶ δυτικῆς τῶι Βαγραθθου ΛΧΜΩ πεποίηται. Εἷς Θεὸς ὁ δυνάη τὰ πάντα. N. 102 (*I. Syrie*, I, 125 ; à Dresde) : Καλὲ Ἄνθρωπε : « Ἄνθρωπος doit être sans doute entendu ici comme un nom propre, qui est attesté pour un vainqueur à la 81e olympiade ». Plutôt un salut : καλὲ ἄνθρωπε χαῖρε ; pour l'emploi de ἄνθρωπος, cf. Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1937, 83-86 ; *Jahreshefte*, 28 (1933), 53. Pour le salut sans le nom, cf., semble-t-il, n. 114 : ἄλυπε (sans majuscule) χαῖρε. L'âge : κατάκ[ειται ἔ]τη

α' ἄωρε (n. 67 ; est-ce sûr ?) ; ἐτῶν θ', ἡμερῶν μς', ἄωρε (n. 46) ; Λονγεῖνα ἄωρε χῆρε, ζήσασα ἔτη ε' μῆν(α) α' καὶ ἡμ(έρας) κη' (n. 148). Le date dans le n. 69 : ϛοτ', ère des Séleucides = 64 p. C., et le n. 136 : ἔτους ζλυ' = 125 p. C. ; ci-dessus n. 148. Une épigramme sur la base d'une statue : Ὑέα προθήδην, ὃν ἀνέτρεψε[ν] ἐλπίδα γήρους, / Μαικιανὸς [γε]νέτης τὸν ὁμώνυμον εἰκ[όνι] τῇδε. Le commentaire est intéressant pour le classement de l'onomastique. Index alphabétique pp. 169-171. P. 167, n. 158 *a*, W. annonce une discussion détaillée avec aussi plus de 60 noms de stèles inédites de Münbiç [Hiérapolis], Cerablus et Oğuzeli. Parmi les noms grecs relevons un Θησεύς n. 38. Les noms latins sont très nombreux. N. 66, plutôt que Φορτο[ῦνα] / ἀταρά[κτα] / ἄλυπε χ[αῖρε], n'a-t-on pas Φορτο[υν]ᾶτα Ῥα — ? Noms indigènes, sémitiques, intéressants : par exemple Βαρλαας, Ζαρδαιος, Μαλχιος Μαλχίων, Μαρτα-Μαρθας, Φαδαναθα, Μαρθωνη, Βαραδαδος (cf. *CR Ac. Inscr.* 1975, 314, n. 24), Μαρρος, Ζεβιννος, Μαρα Θαβου, Αθθαια, Βαρλαας, Ἀζυρια, Φαλαδωνια, Αματραια, Θηδησιφαια, Αμβηγαρμεια, etc. N. 85, W. écrit : Κα(λ)λῖν(ος) Σικε/λ(ι)ώτου / Ὠκίμου χαῖρε ; nous dégagerions Καλλίνεικε, mais ne savons que faire de la suite. N. 131, côté gauche, Εὔσροχε n'est-il pas Εὔστοχε (nous n'avons pas vu Mussche, *Twee Grafreliefs uit de Eufraat-Vallei*, dans une revue paraissant à Gand, 1959-1960, fig. 1). Un lot intéressant d'épitaphes latines, pour des soldats de la *legio I Adjutrix Pia Fidelis*, de la *legio II Adiutrix*, de la *legio IV Scythica*, avec divers timbres de cette dernière. — A *Nisibe*, épitaphes, pp. 112-113, n. 1-4. N. 4, avec couronne et aigle, Σύνα[γ]γος Κόϊντος [ἄ]λυπε χῆρε, il n'y a pas place pour un second *gamma* ; n'a-t-on pas ici le nom macédonien Κύναγος, attesté en Syrie (cf. L. R., *Nouv. inscr. Sardes*, 11, n. 4) ? — Les inscriptions chrétiennes ne sont pas nombreuses. P. 111, aux environs sur une mosaïque : Ἐπὶ Σαβίνου ἐπισκόπου ἐκτείσθη τοῦτο τὸ μαρτύρειν ἐν Κ(ύρι)ε, et deux fragments avec formules comme — ἔκτισεν, Κ(ύρι)ε μνησθήτει αὐτοῦ. Ci-dessus n° 148.

SYRIE, PALESTINE, ARABIE

532. Onomastique arabe au Maroc n° 108. Noms sémitiques sur l'Euphrate n° 531.

533. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 281 : *Sarapis und der Adler*, discute de la dédicace Vidman, *Sylloge Is. Sar.*, n. 364, gravée sur le talon d'un pied sur lequel est posé un aigle. Il écrit : Ἴχνος ἔχων, ποδ' ἂν ἴχνος (les prédécesseurs ποδ' ἀν' ἴχνος) ἔχων Σεράπει. « C'est l'aigle qui parle », en disant : « Eine Fussohle habend (wenn ich eine Fussohle hätte, so) hätte ich eine Fussohle (einen Fussabdruck) habend dem Sarapis einen Fuss geweiht ». Les paroles de l'aigle font allusion au nom du dédicant, qui était Ἄετος (déjà le premier éditeur, Jalabert, et les autres). R. Keydell corrigerait plutôt : ἔχ(οντ').

534. *Héliopolis.* — W. Peek, *ibid.*, 188 : *Mosaik-Inschrift aus Heliopolis.* Dans les distiques *Bull.* 1961, 786, P. lit v. 2, σοφίης ἄξιον, non ἄξιος. V. 4, il corrige pour retrouver dans ΠΡΟ.ΗΝΩ, non pas προ[γ](ό)νων, mais προ[φ](ά)νων.

535. *Palmyre.* — Anna Sadurska, *Palmyre VII, Le tombeau de famille de 'Alainê* (228 pp. in-4° ; 11 plans, relevés et dessins ; les figures dans le texte ; Varsovie, 1977). Ce tombeau, installé en 138 dans une grotte derrière le ' Temple des Enseignes ', n'a livré qu'une modeste inscription grecque, se trouvant là fortuitement : p. 192-193, anse d'amphore rhodienne, [Ἀρισ]τάρχου et étoile,

datée par les trouvailles de Pergame de 220-180 a. C. C'est le second timbre rhodien trouvé à Palmyre. Signalons la généalogie de la famille d'après les inscriptions palmyréniennes, pp. 31-35 (cf. p. 211) ; les lampes avec traces de combustion, pp. 61-62.

536. *Qasr el Heir el sharqi.* — G. W. Bowersock, *Chiron*, 6 (1976), 349-355 : *A new Antonine inscription from the Syrian desert.* Sur ce site d'un caravansérail omeyyade fondé en 729-730, fouillé par Oleg Grabar, B. publie une inscription de 13 lignes, dont la moitié gauche à peu près est conservée. Celle-ci est datée de l'an ϡο[υ] de l'ère séleucide, 478 = octobre 166. Les lignes 2-6 donnent les noms et titres des deux empereurs honorés, Marc Aurèle et Lucius Verus. Leurs statues étaient élevées sur ce linteau, comme étaient aussi sur des linteaux les statues d'empereurs à Palmyre *CIS*, II, 3970 ; *Inv. Palm.* IX, 26. Le dédicant était, comme ailleurs, un grand prêtre et symposiarque, ἀρχιερεὺς κ[αὶ συμποσίαρχος ἱερέων μεγίστου θεοῦ Διὸς] Βήλου, ἱερεὺς δὲ καὶ τῶν [Σεβαστῶν]. Le nom de son grand-père au génitif est Συμωνος ; ce nom *šm ʿwn* est rendu ordinairement par Συμέων ou Σιμέων. Il est question aussi d'une lettre reçue des empereurs, une μαρτυρία : καὶ τὴν ἐν τῷ τ]ῆς συμ[ποσιαρχίας αὐτοῦ καιρῷ — —] ἐπιστολὴν τῶν αὐτῶ[ν Σεβαστῶν]. La suite est obscure et doit mentionner des encensoirs ; l. 12, προσθέσεος θυμ ι)ατόρων, forme nouvelle et où l'on est amené à intercaler le *iota*. B. rappelle l'existence à Palmyre d'un Kaisareion ou [να]ὸς τῶν Σεβαστῶν, non localisé. La pierre fut apportée de Palmyre, à 120 km au SO, pour la construction de Hisham, comme un linteau avec inscription palmyrénienne datée de 111, que publiera J. Starcky. L'inscription est un écho de la campagne parthique de Lucius Verus, comme les inscriptions de Ruwwafa *Bull.* 1976, 739.

537. *Sidon.* — Le beau relief du temple d'Echmoun, au IVe siècle, étudié par Ernest Will, *BCH* 1976, 565-574, ne comporte pas d'inscription. Mais pour l'hypothèse émise p. 573, § 3 (« entrée de l'Apollon des Grecs, de Delphes peut-être, dans le grand sanctuaire sidonien et son association au culte local »), il nous paraît important d'apporter un rapprochement épigraphique, dédicace d'un vainqueur à la lutte dans un concours : Waddington, 1866 c (au Louvre, donné par Waddington) : Ἐπ' ἀγωνοθέτου Ἀπολλοφάνους / τοῦ Ἀδδυζμουνου Διότιμος / Ἀδδουδαστιος πάλῃ (plutôt παλὴ(ν), le *nu* ayant disparu devant celui qui suit) νικήσας Ἀπόλλωνι Δελφικῶι. D'après la photographie fournie par Alain Pasquier, nous placerions cette gravure magnifique dans la seconde moitié du IIIe siècle a. C. : *pi* à hastes très inégales, *zéta* à haste médiane verticale, *omicron* et *oméga* au sommet des lignes, de même, plus ou moins, que *delta*, et tout le style régulier et très soigné et sobre de ces quatre lignes ; d'autre part, *alpha* à barre brisée, *nu* à branches verticales égales, *sigma* à branches parallèles ; noter aussi le *bêta* à boucle supérieure plus petite et le *phi* à petite boucle. Il y a alors un concours régulier en l'honneur précisément d'Apollon Delphique, épithète qui attire l'attention à la place de Pythios. Le père de l'agonothète portait un nom théophore d'Echmoun et le fils un nom Apollinien. La pierre doit provenir du sanctuaire d'Echmoun.

538. *Palestine.* — B. Lifshitz, *Epigraphica*, 36 (1974), 78-100 : *Varia Epigraphica*, publie là son article donné dans *Euphrosyne* et analysé *Bull.* 1976, 730-732, 734, 736-738.

539. *Césarée.* — M. Christol, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 169-176 : *A propos d'inscriptions de Césarée de Palestine, Complément aux fastes de Syrie-Palestine.* Sur une colonne, après deux inscriptions latines, une inscription grecque publiée par B. Lifshitz, *Hommage Renard* (1969), II, 458-469 : *Légions romaines en*

Palestine. Chr. modifie profondément les lectures (photographie) et les restitutions. L'inscription ne date pas du v^e^ siècle, mais remonte au III^e^. Chr. écrit : Αὐ[ρ(ήλιον) Μ]άρωνα ἐπίτρ(οπον) τ[ο]ῦ Σεβ(αστοῦ) (procurateur impérial) διέποντα τὰ [μέ]ρη τῆς ἡγεμον[ίας] (intérim du gouverneur ; les exemples épigraphiques et papyrologiques de διέπων τὴν ἡγεμονίαν ou τὰ μέρη, κτλ. ; c'est le *procurator Augusti agens vice proconsulis*) No... Ἀλέξανδρος .....αρχος τὸν φίλον (sans doute ἑκατόνταρχος). Cette fonction se place entre les Sévères et Dioclétien, soit sous Gordien III, soit plutôt entre 260 et 282. Il s'agit de la Syrie-Palestine, et non de la Palestina Tertia au v^e^ siècle et dont Césarée ne faisait pas partie.

540. *Côte de Palestine.* — J. Elgavish, *Israel Expl. J.*, 26 (1976), 65-76 : *Pottery from the Hellenistic stratum at Shiqmona*, site côtier juste au Sud d'Haïfa : 2 anses d'amphore, avec 3 grandes photos pl. 13. P. 67, anse d'amphore apparemment locale : (ἔτους) πρ' (180 de l'ère séleucide = 133-132 a. C.), Ἀριστοκ[ράτους] ἀγορανό[μου]. P. 74, anse rhodienne : Ἐπὶ Τιμοθέου, Ἀρταμιτίου, Εὐκ[λεί]του.

541. *Région de Jérusalem.* — D. Feissel (n° 276), 277-281 : IV. *Sur une mosaïque de Palestine.* Dans cette inscription plusieurs fois reproduite, *Bull.* 1964, 522, dédicace d'un martyrion associé à une sépulture familiale, F. interprète très heureusement la dernière ligne qui avait suscité diverses hypothèses : Ὑπὲρ ἀναπαύσεως τῶν πολαβοτων est pour τῶν π(ρ)ολαβότων (avec la chute de la dentale si fréquente) : « ceux qui l'ont devancé ». Il rapproche une épitaphe de Tarse avec ὑπὲρ ἐλαφρίας τῶν μακαριοτάτων μου ἀδελφῶν τῶν προλαβώτον, et d'autres exemples de προλαβεῖν dans des inscriptions chrétiennes ou païennes à Philippopolis de Thrace, à Rome ; les termes προτελευτήσας, προενών, προενειμένος, προεντεθαμμένος, πρεαποκεῖσθαι, προκοιμᾶσθαι, προαναπαύεσθαι, etc. Il conclut que προλαβεῖν est le verbe le moins marqué de christianisme et le moins employé. Étude aussi de προπέμπειν. Avec πρεαναπαυσάμενος, F. reprend trois épitaphes très peu connues de Constantinople.

542. *Tel Dan.* — A. Biran, *Israel Expl. J.*, 25 (1976), 204-205, a signalé une inscription bilingue trouvée dans ces importantes fouilles. Une bonne photographie a paru dans *Archeologia* (Paris), fasc. 107 (1977), 81. Une belle inscription grecque est gravée en caractères sobres très soignés de l'époque hellénistique, disons de la fin du III^e^ siècle ou du début du second. On lit :

Θεῶι
τῶι ἐν Δανοις
Ζώϊλος εὐχήν.

L'*ômega* est aligné sur le haut et n'atteint pas la ligne inférieure des autres lettres ; de même *omicron*. *Sigma* a les branches parallèles. *Zéta* a la barre médiane verticale. *Alpha* à barre droite, légers *apices*. Au-dessous une inscription araméenne, d'une ligne, dont il manque le début (à droite) et la fin (à gauche). A. Dupont-Sommer a bien voulu nous l'expliquer. La partie conservée donne : « Silas a fait un vœu à D[ieu] ». On voit que Silas (en grec Σίλας, Σείλας nom sémitique fréquent (cf. *Bull.* 1976, 798), a été adapté dans le nom grec banal Zoïlos (la première lettre araméenne, nous dit D. S., se prêtant aux transcriptions S ou Z). Il est remarquable que le texte principal soit le grec, avec le premier mot, Θεῶι, soigneusement isolé au milieu de la première ligne.

543. *Gaza.* — A. Ovadiah, *Israel Expl. J.*, 19 (1969), 193-198 : *Excavations in the area of the Ancient synagogue at Gaza, Preliminary Report.* P. 195, l'inscription sur mosaïque *Bull.* 1967, 649 ; cf. 1968, 561. P. 196, sur un grand bassin de marbre (cf. L. R., *Rev. Phil.* 1958, 42-47 ; la vasque aussi dans la cour de

la synagogue de Sardes) : Ὑπὲρ σ(ωτ)ηρ(ίας) Ῥουβήλου κ(αὶ) Ἰσσῆ(τος) κ(αὶ) Βενιαμίν.

544. *Negev.* — A. Negev, *ibid.*, 89-100 : *Seal-impressions from Tomb 107 at Kurnub (Mampsis)*, site découvert par Kirk en 1937. Dans cette nécropole nabatéenne une tombe contenait 27 cachets d'argile avec une boîte en bois, des morceaux de charnières en cuivre et une serrure. Sur les cachets des traces de papyrus. Le feu a détruit les documents, mais conservé les cachets en les cuisant. Les cachets appartiennent à trois villes : *Petra*, Ἁδριανὴ Πέτρα μητρόπολις, avec le buste de la Tychè, copié à peu près exactement sur la monnaie de la ville (n. 1-3), — *Charakmoba*, Χαρακμωβα πόλις, avec le buste d'Arabia, semblable au type des monnaies de Provincia Arabia frappées par Hadrien (n. 4-6) ou la Tychè tenant un modèle de temple (n. 7-11) ou un guerrier cuirassé avec épée, petit bouclier rond et épieu (n. 12 ; le type est très proche des monnaies de Rabbathmoba et rappelle aussi des tessères de Palmyre ; le dieu . Les n. 13-14 portent l'image de la Tychè d'Antioche, assise sur le rocher au pied duquel nage le dieu-fleuve ; les légendes sont très abîmées. Très endommagées les images et les légendes des n. 16-19. Un second groupe porte des signes du zodiaque et des noms de mois ; ce dernier nom en exergue : de Rabbath-Moab, *Rabbathmoba*, *Ariopolis*, les n. 20-21, avec la Balance et le mois Tishri : Ῥαββαθμοωβ, Θεσερει ; le n. 22, avec le scorpion et le mois Mareshvan, Μαραξον ; le n. 25, avec le sagittaire et le mois Kislev, [Χα]σελ[ου] ou [Χα]σελ[ευ] ; — de Χαρακμωβα, le sagittaire et le mois Kislev, Χασλω (n. 23-24), le capricorne (n. 26 ; mois disparu), le Verseau et le mois Sabat, Σαβατ (n. 27). N. rapproche les sceaux des grottes du Désert de Judée (époque de Bar Kokhba) et d'Éléphantine. — Cf. l'étude essentielle de H. Seyrig, *Cachets d'archives publiques de quelques villes de la Syrie romaine*, Dolichè, Alexandrie de l'Issos, Palmyre, Nicopolis, *Mél. Beyrouth*, 23 (1940) (analyse *Bull.* 1946-47, 15). Un cachet de cette Nicopolis, avec la Tychè d'Antioche et l'ethnique Νικοπολειτῶν, dans L. R., *Hellenica*, X (1955), 293-294 et pl. XL.

545. *Sinaï.* — D. Feissel (n° 276), 275-276 : III. *Un graffite du Sinaï.* Dans un des graffites repris par B. Lifschitz (cf. *Bull.* 1976, 738), *Euphrosyne*, 6 (1973-74), 41-42, n. 1, F. après avoir critiqué la restitution de la l. 4 Τρι(ά)δος ὀλεφα ν)θῆς, propose de lire : + Κ(ύρι)ε βοήθι τὸν δοῦλον σου Τιμόθεον καὶ τῆς αὐτοῦ ὁρμαστρίδος Ολεφαθης. Le mot ὁρμαστρίς, fiancée, *hapax*, et la famille de ὁρμάζω, ὁρμάζομαι, ὁρμαστός, ὁρμαστή. F. rapproche μνάστειρα à côté de μνηστήρ. Quant au nom de la fiancée, il lui semble correspondre au nom sémitique masculin Αλεφαθης, attesté dans une épitaphe du pays de Moab.

546. Un citoyen d'*Aden*, négociant dans la Mer Rouge, fait une dédicace à Coptos n° 574.

CHYPRE

547. Ino Michaelidou-Nicolaou, *Prosopography of Ptolemaic Cyprus* (*Studies in Mediterranean archaeology*, 44, 172 pp. in-4°, Göteborg, 1976). Cette prosopographie contient d'une part les personnages connus par les inscriptions de Chypre, et d'autre part les Chypriotes connus dans le monde grec.

548. J. Pouilloux, *Report Department Antiq. Cyprus* 1976, 158-167 : *Chypriotes à Delphes*, établit la prosopographie des Chypriotes à Delphes d'après les textes et les inscriptions (liste des théorodoques, documents honorifiques, un affranchis-

sement), athlètes, artistes, un philosophe, etc.) et en tire les conclusions sur les liens continus entre le sanctuaire et l'île. Outre les théorodoques et un citoyen d'Amathonte, ce sont des gens de Salamine et de Paphos que font connaître les inscriptions. Pl. XXV-XXVI, photographies de 6 inscriptions de Delphes, dont *F. Delphes*, III 1, 547 (aulète périodonique au IIIe siècle p. C. ; III 4, 396, 426, 444. P. y a joint, à part, les Σολεῖς qui sont normalement de la cité cilicienne, au cas où l'un ou l'autre serait de la ville de Chypre comme fut le philosophe aristotélicien Cléarque).

549. Kyriakos Nicolaou, *Am. J. Arch.* 1976, 361-375 : *Archaeological news from Cyprus 1974*. Voir ci-après les villes.

550. *Musée de Paphos.* — K. Nicolaou (n° 549), 367. Photographie d'une stèle funéraire de style attique avec les restes d'une inscription syllabique et la fin de 4 lignes en écriture alphabétique. La pièce vient probablement de *Marion*. — *Ibid.* : deux amphores rhodiennes avec inscriptions.

551. *Courion.* — Chr. Habicht, *Mél. Guarducci*, 313-318 : *Ein thesprotischer Adler im Dienste Ptolemaios' V.* Dans l'inscription honorifique sur les pierres d'une exèdre (monument de famille avec la femme et les enfants, τὰ τούτων παιδία ; cf. p. 314), publiée dans le recueil de Mitford, *Bull.* 1972, 581-582, n. 42, au lieu de Δημήτριον Μαχάτου Θεσ[σαλόν] pour le ἐπὶ τῆς πόλεως Iagide, H. restitue : Θεσ[πρωτόν]. Aire d'expansion du nom Μαχάτας. La famille épirote de Charops et Machatas, qui n'était pas Chaonienne (Scullard), mais Thesprote (inscription de Dodone *Bull.* 1969, 347 ; 1971, 383 ; arbre généalogique sur 4 générations. Les ethniques Χάων et Θεσπρωτός dans les inscriptions en dehors de l'Épire.

552. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976, 97-98 : *Metrische Mosaik-Inschrift aus Kurion*, critique les restitutions de T. B. Mitford dans son Corpus, n. 204, et propose les siennes ; relevons au v. 6 : [γαίην δὲ β]ρυχίην θῆκεν ὑπηνεμίην.

553. *Amathonte.* — K. Nicolaou (n° 549), 366, avec photographie, stèle funéraire hellénistique au musée de Limassol, dont on a dit qu'elle provenait d'Amathonte : Βιάνωρ Κόνωνος Ἀδαδεὺς τω — c. 5 — ρων, Κόμων Τροκ — Ἀδαδεὺς χρ —. — N'aurait-on pas à la fin χρηστοὶ χαίρετε ? Adada est une petite ville de la Pisidie, connue par Strabon et les documents byzantins comme par les monnaies, autonomes et impériales, et dont le site, à Karabaulo, fut découvert par Schönborn et par Sterrett, avec des monuments intacts et de nombreuses inscriptions de l'époque impériale, et identifié par G. Hirschfeld ; cf. L. R., *Opera Minora*, I, 186, n. 4 (*BCH* 1935) ; II, 321, avec la note 1 (*REA* 1960) ; l'ethnique est connu aussi dans des inscriptions des Xénoi Tekmoreioi et surtout le traité d'alliance avec Termessos, où Ad. Wilhelm, *Neue Beiträge*, II, chap. 12, a reconnu son nom (maintenant *TAM*, III, 2). L. R., *loc. cit.*, 185-187, a reconnu l'ethnique dans une épitaphe de Sidon avec le nom de ce soldat : Σαλμα Μολ[— — Ἀ]δαδε[ῦ] χρησ[τὲ χαῖρε] (cf. *Noms indigènes*, 92-93). Il ne nous semble pas hardi de supposer que les deux Pisidiens d'Adada à Chypre étaient des soldats, comme un de leurs concitoyens l'était à Sidon. Le génitif qui suit le nom du premier des Adadéens doit indiquer la catégorie militaire à laquelle il appartenait, du type τῶ[ν φρου]ρῶν. — Le nom Bianôr est attesté assez abondamment à Adada même à l'époque impériale : Bianôr fils d'Antiochos, grand-prêtre des Augustes, Sterrett, *Wolfe Exped.* n. 403 (*IGR*, III, 373) et n. 402 (*IGR*, 372 ; L. R., *Gladiateurs*, n. 96 ; de la même famille, un Antiochos, fils de Bianôr, Sterrett, n. 411-412 (*IGR*, 375) ; encore un Bianôr fils de Ménédémos, Sterrett, n. 407-408 (*IGR*, 374) ; au IIIe siècle, un Aurelius Bianorianus, agonothète généreux d'un concours local, Sterrett,

n. 416. Pour le patronyme, un Konôn, fils de Néarchos, dans Sterrett, n. 401 ; un autre, fils de Κιδας et petit-fils d'Arsakès (nom perse), fut agoranome et, avec ses collègues, fut honoré d'une statue en bronze doré pour avoir fait divers travaux à l'agora, Sterrett, n. 423. Le patronyme de Komôn était certainement Τροκ[ονδας], nom très largement répandu en Lycie, Kibyratide, Pisidie, Isaurie et aussi dans la Pamphylie et l'Ouest de la Cilicie. Pour Adada même, le nom est attesté pour un sculpteur à l'époque hellénistique dans une inscription des environs de la Métropolis phrygienne du sud, *MAMA*, IV, 120 : Μορλωγασις καὶ Τροκονδας Ἀδαδεῖς ἐποίησαν. Komôn est bien attesté, sinon à Adada même, du moins en Pisidie.

554. *BCH* 1976, fouilles de l'École française d'Athènes, pp. 907-941 ; p. 925, un timbre rhodien avec Ἀντιμάχου.

555. *Limassol.* — K. Nicolaou (n° 549), 366 : de cette ville même, deux cippes avec brèves épitaphes d'un Epaphrodeitos et d'une Elapheia.

556. *Kition.* — K. Nicolaou (n° 549), 365, avec photographie en partie lisible : sur le bas d'une colonne en marbre, la fin d'une inscription : — Κιτιέων ἡ πόλις. Τίτος Μάνλιος Σύρας Σεπτικιανὸς ταμίας... καὶ ἀντιστράτηγος καθιέρωσεν.

557. Inscription lagide ; difficultés du texte, n° 404, note 224.

558. *Salamine.* — J. Pouilloux, *BCH* 1975, 229-233 : *Un Samien, officier lagide à Salamine de Chypre*, publie un fragment de base avec dédicace à un Ptolémée (photographie de l'estampage). Il retrouve le dédicant dans une inscription d'Amathonte, un officier Samien honoré avec sa femme (elle est Ἀλεξανδρίς) et ses enfants (trois fils et une fille ; le troisième fils, Pancratès, est τῶν διαδόχων) à un moment où il était dans les archisomatophylaques et ἐπὶ τῆς πόλεως ; elle lui donne la longueur des lignes du nouveau texte ; car le nom, qui manque dans les deux textes, ne devait pas avoir plus de 8 à 10 lettres. Il date la nouvelle inscription un peu avant l'autre, quand l'officier n'était encore que parmi τῶν φίλων sous Ptolémée VI Philométor régnant seul, entre 180-170, et il restitue : Βασιλεῖ Πτολεμαίωι θεῶ[ι φιλομήτορι] / καὶ Σαλαμινίων τῆι πό[λει — *ca* 8-10] / Ἀμμωνίου Σάμιος τῶν φίλω[ν *vacat*]. Dans la dédicace d'Amathonte, il propose pour la l. 10 : Βασίλισσαν [Κλεοπάτραν, θεοὺς φιλομήτορας, καὶ Ἀ]μαθουσίους.

559. S. Demougin, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 135-145 : *Un nouveau procurator summarum rationum*, étudie le cursus honorum du personnage connu *Bull.* 1973, 507 ; 1974, 662, et qui termina sa carrière procurateur des *summae rationes*, sans doute à la fin du règne d'Hadrien. L. 2, il a eu sa première procuratèle : ἐπ[ίτροπον ἐπαρχείας —], en Épire, en Arabie, ou en Judée. Il fut, après le Pont-Bithynie, *procurator hereditatium* (à Rome) ; puis peut-être procurateur en Asie. L. 7, on peut avoir pour le personnage qui fit élever la statue, Atticos, βοηθὸ[ς ἐν Ῥώμῃ] (nous avions marqué que cette ligne ne pouvait être Βόηθο[ν], cette reprise d'un nom étant impossible à cette place).

ÉGYPTE ET NUBIE

560. Possessions extérieures lagides n° 68. Épitaphe n° 33.

561. W. Peremans, *Ancient Society*, 7 (1976), 168-176 : *Égyptiens et étrangers dans le milieu d'Alexandrie au temps des Lagides*, termine sa série d'études d'après sa *Prosopographia Ptolemaica* par ce milieu où les Grecs ont pratiquement le monopole.

562. B. Boyaval, *Z. Pap. Epigr.*, 21 (1976), 217-250 : *Remarques sur les indications d'âges de l'épigraphie funéraire grecque d'Égypte*. Pauvreté de la documentation pour la statistique, comparée à celle de l'Occident latin. B. procède par documentation homogène, par site : Kom Abou Billou (Terenouthis ; 169 cas), Tehneh (127 cas), puis ensemble Alexandrie, Léontopolis et Panopolis. Tableaux pour ὡς ἐτῶν suivant les âges, pour l'arrondissement des âges (plus fréquent dans les milieux indigènes qu'à Alexandrie). Énormes disparités des usages selon les lieux ; de même pour l'espoir de vie ; variations locales, non de mortalité, mais de pratiques funéraires. Il ne faut « pas chercher dans l'épigraphie funéraire la démographie du passé ». Cf. *Bull.* 1948, 254.

563. B. Boyaval, *ibid.*, 23 (1976), 225-230 : *Quelques remarques sur les épithètes funéraires grecques d'Égypte*, corrige les remarques d'A. Bernand, *Alexandrie la Grande*, 153-158, sur ce sujet, en les classant et les comptant par sites (cf. n° précédent) ; « danger de séparer un site de son contexte quand on fait une analyse statistique ».

564. W. Peek, *ibid.*, 21 (1976), 133-134 : *Grabepigramm aus Aegypten*, dans l'épitaphe publiée par R. Körner, *Bull.* 1976, 756, n. 4, ponctue différemment et restitue les vers 3-4 : ἐντάφιον δ' ἔσχον πολλὴν χάριν · οὐ γὰρ ἐ(λ)ύπουν / οὐδένα · βέλτισ(τος) πᾶσι δ' ἔλαμψα φίλος ; v. 6, au début, οὐθέν est adverbial ; v. 6, à la fin, ἐμειρόμενα en un seul mot à entendre ou à corriger : ὀμειρόμενα ; v. 9, il restitue : ἔτη) γηρα ιὰ) (« katakrestich ») βιῶναι.

565. *Ibid.*, 273-274 : *Fragment eines Grabgedichtes aus Aegypten*, restitue l'épitaphe très mutilée *ibid.*, n. 10.

566. L. Koenen, *Eine agonistiche Inschrift aus Ägypten und frühptolemäische Königsfeste* (*Beitr. Kl. Philol.*, 56 ; 114 pp. in-8°), publie, malheureusement sans photographie, une très intéressante inscription qu'il avait acquise au Caire en 1965. Elle provient d'un des nomes Memphite, Héracléopolite ou Arsinoïte. A l'occasion des Basileia de Ptolémée Philadelphe, un Alexandrin a fait célébrer localement, comme agonothète, des Basileia à l'imitation du grand concours d'Alexandrie : Βασιλεῖ Πτολεμαίωι Σωτήρων (brachylogie pour : fils de Ptolémée et de Bérénice, dieux Sôters) Ἡράκλειτος Λεπτίνου Ἀλεξανδρεὺς, ἀγωνοθετήσας καὶ πρῶτος ἆθλα προθεὶς χαλκώματα, ἔτους ὀκτωκαιδεκάτου Δύστρου δωδεκάτηι γενεθλίοις, Βασίλεια τιθέντος Ἀμαδόκου, τὴν ἀναγραφὴν τῶν νικώντων. Un Amadocos avait institué la fête ; Héracleitos a dirigé les concours cette fois et il eut la générosité, le premier, de donner en prix des objets de bronze et a fait graver la liste des vainqueurs. Les noms de ceux-ci sont gravés sur deux colonnes et la stèle est incomplète au bas. Les concours sont gymniques et hippiques. K. parle à tort aussi de concours musicaux d'après les lignes 5-8, « zwar nur zwei musische Wettbewerbe » ; mais les trompettes et les hérauts, σαλπικτάς, κήρυκας, ouvrent tous les concours de toute catégorie ; ils sont indispensables, le premier pour faire faire silence et introduire l'intervention du second, le héraut pour proclamer à chaque épreuve le résultat ; ils paraissent donc au début de tout concours gymnique. Il y a deux épreuves de courses aux flambeaux, λαμπάδι ἀπὸ πρώτης et λαμπάδι. L'expression est connue à Kedréai, λαμπάδι ἀπὸ πρώτης (*Sylloge*³, 1067) et à Samos (*Bull.*, 1968, 398) λαμπάδι τοῦ Ἡφαίστου τοὺς ἀπὸ πρώτων ; le premier serait le vainqueur de l'équipe partante, dans la première section, et le second, λαμπάδι, le vainqueur de la seconde partie, le « Schlussläufer ». Il faut ajouter maintenant le catalogue de Rhodes publié par V. Kontorini *Bull.* 1976, 511. : λαμπάδι ἀπὸ πράτας. Puis la course longue, δόλιχον, avec les catégories d'âge : παῖδες, στάδιον, Πτολεμαϊκούς, ἀγενείους, ἄνδρας. K. entend par Ptolemaïkoi que les

jeunes de 14 à 17 ans tirent leur nom du roi (pp. 2 et 15-17) ; il explique que « déjà la propagande antique utilisait l'action psychologique de telles désignations d'après le souverain défunt exemplaire ou aussi d'après le souverain régnant » ; « cette désignation était choisie de façon très habile » ; cela mènerait au culte royal et K. parle de l'endoctrinement de l'idéologie royale dans le gymnase grec ; il évoque même, pour rendre manifeste la relation, la « Hitlerjugend ». Il a écarté aussitôt ce qui est à cette époque le vrai rapport : comme pour les παῖδες ἰσθμικοί ou ἀκτιακοί, et aussi les παῖδες πυθικοί, il s'agit d'une catégorie où les conditions d'admission sont les mêmes que pour les Ptolémaia d'Alexandrie. Le concours de la province se modèle sur le grand concours panhellénique créé auparavant par le Lagide. En prenant d'ensemble l'histoire des concours grecs et l'évolution qui mena peu à peu à la création de tant de concours isolympiques et isopythiques, etc., nous constatons que le premier concours qui devint panhellénique à l'égal de ceux de la période, ce fut les Ptolémaia d'Alexandrie. C'est un roi, d'un des grands royaumes hellénistiques, qui a voulu, le premier, qu'un concours célébré dans sa capitale eût les mêmes prérogatives que les concours de la période de la Vieille Grèce. Il en fut de même en Macédoine. Ce n'est qu'ensuite, et pas aussitôt, que les cités à leur tour eurent l'ambition que leur concours devînt ἱερός. Nous écrivons πτολεμαϊκοί, comme πυθικοί, avec une minuscule. Puis le double stade, παῖδες δίαυλον. Avant de passer au début de la deuxième colonne, il ne manque pas beaucoup de lignes : autres catégories pour cette course, et la lutte, πάλην, avec ses catégories ; aussi peut-être le pentathle. On reprend avec la boxe, παῖδας πυγμήν, πτολεμαϊκούς, ἀγενείους, ἄνδρας, et le pancrace où, comme il est normal, il n'y a pas d'enfants, πτολεμαϊκούς, ἀγενείους, ἄνδρας. Les épreuves gymniques se terminent par la course armée, ὁπλίτην, à laquelle ne participent que les hommes. Ensuite, le début des épreuves hippiques : ἵπποι λαμπρῶι (épreuve comme aux Théseia d'Athènes *IG*, II², 956-958 ; l'expression dans Xénophon, *Hipp.*, 11), ἀβόλωι στάδιον (les poulains ; cf. *Sylloge*³, 1056, avec les textes cités ; dans les épreuves hippiques la distance n'est ordinairement pas indiquée), τελείωι. Les vainqueurs sont des colons de la *chôra* portant naturellement leur ethnique ancestral, en dehors d'un citoyen de Naucratis, Δημήτριος Ἀρτέμωνος Ναυκρατίτης. 4 Macédoniens, Πτολεμαῖος Βουβάρου (il nous paraît certain, non pas « vielleicht », que Βούβαρος est un rhotacisme pour Βούβαλος, nom connu aussi chez les Macédoniens ; outre les collections d'exemples rassemblés par L. R. et cités par K., ajouter ci-dessus le n° 123 à Athènes). Στράτιππος Μενοίτου (vainqueur à la boxe et au pancrace, selon un cumul fréquent, étant donné la parenté des deux épreuves), Πτολεμαῖος Ἀδύμου (le patronyme est caractéristique , ὁ δεῖνα Παρμενίωνος ; 1 Thessalien (double victoire dans deux catégories d'âge différentes, πτολεμαϊκούς, ἀγενείους), dont les noms sont caractéristiques, Κινέας Ἀλκέτου (pour le premier, cf. L. R., *CR Ac. Inscr.* 1968, 432-438 ; *Les fouilles d'Aï Khanoum*, I (1973), 219-220) ; il serait devenu prêtre d'Alexandre dès 263-262 ; — 6 Thraces dont les noms sont thraces pour la plupart : Θεόδωρος Στράτωνος (trompette), Πτολεμαῖος Ἀμαδόκου (course aux flambeaux, stade enfants et cheval), Αἰνῆσις Παταμουσου (dolichos ; le nom du père, nouveau, se retrouve maintenant dans un papyrus d'Hibeh ; dans le recueil de D. Detschew, *Die thrak. Sprachreste* (1957), que K. n'a pas consulté, on a une série d'exemples de Πατας ; osera-t-on rapprocher aussi Πατουμασης (Πατουμας), Πατουμαστης ?), Χρύσερμος Ἀμαδόκου (boxe), Βαστακίλας Ἀμαδόκου (boxe), Ἀμάδοκος Σατόκου (pancrace). Celui qui a institué le concours est un Thrace aussi Ἀμάδοκος. On voit l'importance de

cet élément. Mais trois des gens sont des frères. Des territoires d'obédience lagide : 1 Halicarnassien, Διονύσιος Στεφάνου (course aux flambeaux), 1 Samien, Λυκομήδης Κτησικλέους (cheval ; W. Swinnen a retrouvé le personnage pour qui fut rendu le décret de Ptolémaïs *OGI*, 47, où il restitue : [Λυ]κομήδης Κτησικλέους) D'autres régions : 1 Béotien Μνησίμαχος Ἀμεινοκλέους (course armée ; on n'est pas surpris de rencontrer dans cette épreuve un Béotien ; Sw. a rapproché, deux siècles plus tard, dans l'Héracléopolite, un clérouque Ἀμινοκλῆς Μνησιμάχου Βοιώτιος) ; 1 Tarentin Ἡφαιστίων Δημέου héraut. Pour l'agonothète d'Alexandrie, K. fait, en partant du Χρύσερμος Ἡρακλείτου Ἀλεξανδρεύς, haut dignitaire à la cour dans l'inscription *I. Délos*, 1525, des combinaisons familiales où intervient l'Amadocos de l'intitulé, considéré comme le père du jeune boxeur Χρύσερμος Ἀμαδόκου Θρᾷιξ ; d'où l'étude des « Chrysermi ». K. traite des Basileia (pour Zeus Basileus) d'Alexandrie, célébrés d'abord à Memphis par Alexandre. Il calcule pour la date le 8 mars 267. Toute la suite du volume est alors consacrée à des questions de calendrier et de chronologie : « makedonisches und ägyptisches Königsjahr » ; le début de l'année de règne macédonienne et l'avènement de Philadelphe ; ses années de règne ; date des Basileia (12 Dystros et de l'anniversaire de Philadelphe (le 12 Dystros et le 25) ; la question (épineuse) de la « Rückdatierung » des années de règne de Philadelphe en y incluant ses années de régence ; les Genethlia et Basileia du 12 Dystros (date de la nomination de Philadelphe comme régent), le 25 étant la date du couronnement de Sôter et de l'avènement de Philadelphe ; le couronnement de Philadelphe d'après la stèle de Pithom. K. passe ensuite à l'examen des Genethlia et de la παράληψις τῆς βασιλείας pour Évergète (stèle de Canope) et pour Épiphane (stèle de Rosette). A la fin, des tables pour la conversion des dates macédoniennes sous Philadelphe en dates juliennes.

567. *Delta.* — G. Geraci, *Aegyptus*, 56 (1976), 329-337, compte rendu du volume d'André Bernand sur *Les confins libyques*. Une pluie de rectifications chronologiques. Discussions sur Agathos Daimôn.

568. *Abousir.* — O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 262 ; *SB 5121 a-b : Nomina delenda.* Cette stèle archaïque n'est pas grecque, mais carienne. Il faut donc supprimer cette inscription dans le *Sammelbuch* et les noms Αἰνεσία, Στεφάνιον et Φάνις dans le *Namenbuch*.

569. *Fayoum.* — Nous n'avions pas vu l'ouvrage d'Étienne Bernand, *Recueil des inscriptions du Fayoum*, I (*Bull.* 1976, 761). Nous en sommes désormais dispensés par le compte rendu fouillé de J. Bingen, *Chron. Ég.*, 51 (1976), 213-219. Ce compte rendu comprend deux parties : d'une part le dernier paragraphe, fin de 219, d'autre part les pages 213-219 ; la juxtaposition étonne. Les sites concernés par le Recueil sont Crocodilopolis-Arsinoë, Haouarah, Soknopaiou Nésos, Karanis et Philadelphie. Nous n'avons jamais parlé du prix des livres et nous ne pouvons que citer, dans notre ignorance de celui-ci, l'opinion fermement exprimée de nouveau par J. Bingen sur « le prix du livre, un prix exorbitant pour le capital de textes qu'il contient. Le coût aurait pu être ramené à de plus justes proportions en allégeant le commentaire de tout ce qui n'est que remplissage et en élaguant dans une illustration dont le luxe est souvent peu proportionné à l'intérêt de la représentation. Que penser de quatorze photos de Karanis (le site du Fayoum le mieux illustré dans les rapports de fouille), sans vraie légende, sans appel dans le texte, le tout dans un désordre étonnant pour qui connaît l'endroit ? » Confusion sur l'identification d'un temple. « Comment ne pas être choqué de voir de grandes planches être consacrées

à un ‘ caillou ’, sans intérêt ou sans problèmes, qu'on eût pu réduire à de plus justes proportions (cf. par ex., pl. 19, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 76 pour ne citer que les abus les plus flagrants) ? Mais sans doute l'éditeur a-t-il ici sa part de responsabilité ».

570. *Bacchias.* — G. Wagner, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 225-226 : *Un bassin rituel avec une dédicace au dieu* Συκνυκυνις *deux fois grand.* Sur ce grand bassin rituel en calcaire : Ὑπὲρ Συκνυκυνιος θεοῦ μεγάλου μεγάλου Πετεσουχος Ὥρου καὶ τὰ τέκνα et, de façon incohérente, γυναῖκα. Le nom divin nouveau est celui du dieu crocodile de Bacchias écrit ordinairement Soknokoneus, Soknokonneus, Sokanobkoneus, Sokònnòkonneus, Sokonichònneus. Pour cette dernière forme à Crocodilopolis, W. s'en tient à cette forme, avec J. Yoyotte contre le Sokopichònsis adopté dans E. Bernand, *Recueil inscr. Fayoum*, 7.

571. *Latopolis.* — J. Gascou, *Bull. Inst. Caire*, 75 (1975), 203-206 : *Militaires étrangers en Égypte,* reprend l'inscription chrétienne du Couvent des Martyrs publiée par J. Jarry, *ibid.*, 73 (1973), 201-206 : Ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως τοῦ μακαρίτου Βιταλιανοῦ στ ρατηλάτου · ἐκοιμήθη<ν> ἐν Χ ριστ ῷ ἐν μηνὶ Χοιὰκ ιθ', ἰνδ ικτίωνος) ς'. Il ne peut s'agir du stratélate Vitalien, *magister militum per Thracias,* qui se souleva contre Anastase et fut assassiné en 520. Notamment ce monument d'une modeste série ne convient pas à un grand personnage, ni la date du décès. Il faut d'ailleurs résoudre l'abréviation en στρ(ατιώτου). Le nom Vitalianos semble étranger à l'usage du pays et il doit s'agir d'un allogène, comme le Goth Riqimer, membre d'un *numerus* de Scythes enterré à Edfou Lefebvre, *Rec. inscr. gr. Égypte*, n. 559). Tous deux ont dû arriver pour lutter dans la 3e guerre blemmye entre 563 et 568. Importance militaire de Latopolis.

572. *Haute Égypte.* — Bien qu'il s'agisse d'ostraca, nous signalons ici une publication parce que ce sont les inscriptions qui permettent de restituer et de comprendre un document : R. S. Bagnall, *The Florida ostraka, Documents from the Roman army in Upper Egypt* (*Gr. Roman Byz. Monogr.* 7 ; 74 pp. in-8° et 16 pl., 1976). Le n. 7 a été considéré comme l'un des plus intéressants. « Un air de crise en ressort : l'auteur (peut-être un décurion) a reçu une lettre sur ostracon de Bassus le *curator* ; il a donc questionné les anciens (d'un village ?) et ils lui ont répondu quelque chose concernant la mort par la faim ; l'auteur demande à Bassus des précisions », l. 2 sqq. : [λαδ]ών σου τὸ ὄστρακον ἐπη-[ρώτ]ησα τοὺς πρεσβυτέρους καὶ [ἀπ]εκρίθησάν μοι ἰδίῳ θα.....αι λειμῷ τεθνηκήναι · ἀξιῶ ση (= σε) οὖν τὸ ἀκρει[βὲς..... γὴν εἶχεν. La clé est donnée par l'expression ἰδίῳ θανάτῳ τεθνηκήναι, mourir de sa propre mort, comme nous disons de sa belle mort, et non par mort violente. On trouve les renseignements nécessaires dans *Bull.* 1974, 331, où, pour expliquer μοῖραν ἔχων ἰδίαν dans une épitaphe métrique de Béroia, on a réuni les exemples de ἰδίῳ ἔθανον, ἐτελεύτησεν εἰδίῳ θανάτῳ, ἰδία μοίρᾳ, avec l'expression ἰδίω θανάτῳ dans Josèphe, Malalas, l'Historia monachorum (aussi οἰκείῳ θανάτῳ) et dans l'astrologie ἰδιοθάνατος opposé à βιαιοθάνατος. Ici donc : ἰδίῳ θα[νάτῳ κ]αὶ λειμῷ τεθνηκήναι, mort de sa mort naturelle, précisément de faim. On a trouvé quelque part dans la région un cadavre. Le *curator*, chef de poste, l'ayant appris, s'est demandé s'il y avait eu assassinat et il a envoyé un ostracon à ce sujet à un subordonné. Celui-ci a interrogé les anciens du village : « ils m'ont répondu qu'il était mort de sa mort naturelle et de faim ». Il n'y a donc pas lieu de poursuivre l'affaire. Le *curator* sait ainsi exactement ce qui en est, τὸ ἀκρει[βὲς μαθών]. On penserait ensuite à quelque chose comme : je te demande donc, puisque tu sais la vérité, de n'en pas parler : [σι]γὴν εἶχεν

(= ἔχειν), de ne pas transmettre l'histoire à un niveau supérieur, puisqu'il n'y a pas eu crime ; « affaire classée » ; ce qui montre l'enquête de routine pour un cadavre trouvé quelque part, isolé. — Ajoutons encore un mot sur le n. 15, lettre d'un père à son fils, qui souhaite ὑγιαίνειν aussi pour le cheval, μετὰ τοῦ ἀδασκάντου σου ἵππου ; de même à la fin. Sur la mention des saluts au cheval avec les membres de la famille, on peut voir *Hellenica*, X, 33, avec les notes 1, 2, 3 (cf. *ibid.*, XI-XII, 578, n. 4, renvoi à un article de C. Gorteman, *Chron. Ég.* 1957, pour l'attachement aux chevaux et aux chiens). Les chevaux, comme les enfants, ont besoin spécialement d'être protégés du mauvais œil par la formule *abaskantos* (cf. par exemple *Opera Minora*, III, 1407-1408 ; *Rev. Phil.* 1941) ; car ils ne peuvent se protéger eux-mêmes comme font les humains adultes par gestes et formules ; il est vrai qu'aux uns et aux autres on peut mettre des perles bleues sur l'encolure ou sur l'épaule. La formule prend toute sa valeur dans cette lettre où justement on a envoyé au fils un vétérinaire pour son cheval malade.

573. *Antinoè.* — J. Bingen, *Z. Pap. Epigr.*, 24 (1977), 245 : *Une dédicace augustéenne sur le site d'Antinoè*, dans l'inscription *Bull.* 1976, 766, soutient l'attribution à Auguste et à l'an 13-12 a. C., exposée par S. Donadoni, *Parola del Passato*, 29 (1974), 278-280, et il restitue, l. 1 : [Διὸς Ἐλευθερίου] après Σ[εβαστοῦ]. — Donadoni reconnaissait dans le nom du dieu de l'Érésieion l'égyptien *ir ḥsj*, « le noyé » divinisé, qui serait Osiris. — J. Quaegebeur, *ibid.*, 246-250 : *Note sur l'Heresieion d'Antinoè*, écrivant le mot avec l'esprit rude, discute sur l'anthroponyme Ἐρῆσις, le dieu d'Antinoè Ἀρησιῆς et leurs variantes orthographiques. Il repousse l'interprétation de *ḥsj* comme noyé ; Osiris ne fut pas noyé, mais son corps démembré fut jeté dans le Nil par Seth (il était « immergé, flottant », *mḥ* ; discussion sur ce mot) ; Ἐρεσιῆς serait alors « l'Horus immergé », mais « la vocalisation ησιῆς pour *ḥsj*, qui serait aberrante, incline à la prudence ».

574. *Coptos.* — G. Wagner, *Bull. Inst. Caire*, 76 (1976), 177-281 : *Une dédicace à Isis et Héra de la part d'un négociant d'Aden*, sous Vespasien : Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος Οὐεσπασιανοῦ Σεβαστοῦ καὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ Ἴσιδι καὶ Ἥραι θεαῖς μεγίσταις (le culte d'Isis très grande à Coptos est bien attesté ; celui d'Héra y est nouveau et il est rare en Égypte) Ἑρμέρως Ἀθηνίωνος Ἀδανείτης Ἐρυθραῖος ἔμπορος, ἔτους β', μηνὸς Καισαρείου Μεσορὴ ις' (9 août 70) ; W. rattache Ἐρυθραῖος à ἔμπορος plutôt qu'à Ἀδανείτης. Ἄδανα, la moderne Aden, était le grand port à l'entrée de la Mer Rouge. W. retrouve le personnage, en restituant Ἑρμέρωτος τοῦ [Ἀθη]νίωνος au lieu de τοῦ [Λυ]πίωνος, dans l'ostracon de Coptos (dossier de Nicanor) *O. Tait P.*, 287, datant de 57 ; Hermerôs a fait livrer à Bérénikè 24 jarres, dont 22 de vin. Il a donc fait régulièrement le commerce au moins entre 57 et 70 ; il a « laissé cette dédicace aux dieux de Coptos, le point d'aboutissement de son commerce ». « Était-ce un Arabe du royaume de Saba, un Égyptien, un Grec ou même un Juif hellénisé, rien ne permet de le déterminer. Il était en tout cas originaire d'Aden, où son père Athéniôn devait déjà être établi. Peut-être était-il citoyen d'adoption de Coptos, ville mêlée d'Égyptiens et d'Arabes selon Strabon, 17, 815 ».

575. *Désert oriental.* — G. Geraci, *Aegyptus*, 56 (1976), 338-353 : compte rendu des deux volumes d'André Bernand, en utilisant les observations de J. Bingen et du Bulletin. Nombreuses observations : chronologie, lectures et transcriptions, onomastique, accentuation, etc.

576. *Grande Oasis.* — G. Wagner, *Bull. Inst. Caire* (1976), 283-288 :

Inscriptions et graffiti grecs inédits de la Grande Oasis, Rapport préliminaire : Khargeh et Dakhleh, mai et juin 1975, donne « des transcriptions, avec un minimum d'éclaircissements », d'inscriptions en attendant l'édition commentée dans sa thèse sur les Oasis d'Égypte à l'époque grecque, romaine et byzantine. *Khargeh*. Au temple de Qasr El-Ghoueita, graffites ptolémaïques. Le plus développé émane d'un Mégarien : Θεόφιλος Σατυρίωνος Μεγαρεὺς ἥκω πρὸς τὸν Ἄμμωνα τὸν χρηστόν. Un Macédonien Ἀλέξανδρος Περιγένους. Deux Chalcidiens Εὔμηλος Δίωνος et un Ξένων Εὐμήλου qui doit avoir un lien de parenté. Un homme de Xanthos, fils de [Εὐ]τυχίδου, a toute chance de s'être appelé [Ἐρμ]όλυκος ; ce nom à Xanthos, *TAM*, II, 305, 377. Un Lycien Λύκων et peut-être le suivant Ἰε[ρ]οκλῆς Φιλοξένου. — Au *Gebel-Teir* : Proscynèmes de l'époque romaine, notamment : εἰς τὸ Ἰσῖον. Πολλὰ εὐχαριστῶ τῇ Τύχῃ τῶν ὧδε. Un graffite byzantin : Ἰ(ησοῦ)ς Χ ριστό)ς, Ἔσδρα π ρεσβύτερος). Ἄπα Παπνουθίου, βοήθιε (pour βοήθει) Ἔσδρᾳ πρ εσβυτέρῳ) — *Chams El-Din*, village romano-byzantin à quelques km au Nord de Baris, le long du Darb el-Arbain, graffites du VIe siècle. Les deux plus intéressants : Εὐτηχῶς (= Εὐτυχῶς) Βίκτωρ υἱὸς Παῦλος Αἰὼν ?) κὲ Δῖος Τανευ στραδιώτης λεγιῶνος Ἀπόλλωνος Ἄνο (= Ἄνω) ; — Εἷς θεὸς ὁ βοηθός, ὁ Χ ριστὸ)ς αὐτοῦ συντήρησον καὶ διαφύλαξαι τοῖς Λατωπολ[ίταις] μετὰ καὶ τῶν ζώων ἑαυτῶν (leurs bêtes). — *Temple de Doush (Kysis)*. Deux proscynèmes de prêtres d'Isis et Sarapis : Τὸ προσκύνημα Ψ̔εννησις Πεληδιος ἱερεὺς Ἴσιδι καὶ Σάραπις θεῶν μεγίστων Κύσεως Θωθ κ'. Τὸ (προσκύνημα) Ψ̔ενπνουθης — — ἱερέως ἱεροῦ Ἴσιδι Σαράπιδι θεῶν —. L'acclamation-vœu : Αὔξι Τύχη. — *Oasis de Dakhleh*. Amheda *(Trimithis ?)* : Εὐτυχῶς τῷ καλῷ βασιλικῷ, 2 fois ; ce serait le basilicogrammate. Dans un contexte mutilé : χρυσοδότην Ἄμμωνα. Un fragment en vers. — *Mouth El-Kharab (Môthis)* : inscription chrétienne de protection.

577. *Philae*. — P. M. Fraser, *Gnomon* 1975, 475-481, donne un compte rendu des *Inscr. gr. de Philae* par A. et E. Bernand.

578. L. Mooren, *Orientalia Lovaniensia Periodica*, 6-7 (1975-1976), *Miscellanea in honorem Josephi Vergote*, 411-417 : *Note prosopographique sur une inscription de Philae*. Essai d'identification et de reconstitution de la carrière du stratège dans la dédicace A. Bernand, *I. Philae*, I, n. 64, dont le père se nomme Πλάτων (l. 3-4), nom qu'il n'estime pas fréquent en Égypte ; il y voit un [— Ἀπολλώνιος] / Πλάτωνος (l. 3-4), dont il esquisse la carrière de 134 à 117 et qu'il serait tenté de considérer comme le père du stratège bien connu de la Thébaïde, Platon, pour la période 101-88. Il donne « sous réserve » une restitution de l'inscription.

579. H. Hauben, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 189-190 : *On the Gallus inscription at Philae* : observations sur des divergences entre la rédaction latine et la grecque.

580. *Abou Simbel*. — P. Tozzi, *Athenaeum* 1976, 482-483 : *Sulle iscrizione del mercenario greco Anaxanor ad Abu-Simbel*, revient sur l'inscription *Bull.* 1958, 538, n° 2 (Meiggs-Lewis, *Gr. Hist. inscr.*, n. 7 *g*) pour proposer après Ἀναχσάνορ : ἔ[γραφε] ou ἔ[γραψε].

581. *Pachoras*. — J. Kubińska, *Muséon*, 89 (1976), 451-455 : *L'ange Litakshuel en Nubie*. A la dévotion aux anges dans cette Église, où les inscriptions seules font connaître Ouriel et Zadechiel (*Bull.* 1974, 708), s'ajoute un témoignage peint près des pieds d'un ange, avant la formule d'invocation, φύλαξων, εὐλόγησον, σκέπασον, ἐνδινάμισον, βοήθεισον, et, après [Κ(ύριε) Ἰ(ησο)ῦ Χ(ριστο)ῦ, le nom Λιταξκουήλ. Cet ange est connu par de rares témoignages

sous la forme Litharkouel : un apocryphe copte (C. Detlef Müller), où l'ange tient la cassette de médicaments qui guérit les âmes ; un autre apocryphe de Nag-Hammadi, où avec sa cassette il est encore médecin des âmes et des cœurs et parfois identifié avec le Christ. Son culte a été apporté d'Égypte en Nubie.

582. J. Kubińska, *Revue des archéol. histor. d'art de Louvain*, 9 (1976), 7-37 (avec 39 figures) : *Prothésis de la cathédrale de Faras, Documents et recherches*, étudie la prothésis de la cathédrale. Les fresques et les inscriptions de cette pièce datent de la fin du IX^e^ siècle et du début du X^e^. Description des pièces G et H et de leur équipement (niches et fresques, bancs, récipients fixes en terre cuite souvent compartimentés). Une longue inscription peinte (20 lignes assez larges) du X^e^ siècle offre de grandes difficultés. Du moins on reconnaît des formules de la consécration du vin : εἰς μεταποίησον τοῦ τιμίου σου αἵματως διὰ τῆς προηγιασμένης μερίδος ταύτης. Χ(ριστ)ὲ ὁ Θ(εὸς) ἡμῶν ὁ παραγενόμενος ἐν Κανᾷ τῆς Γαλιλαίᾳ. La parcelle d'hostie pré-sanctifiée ne doit pas se rapporter à la messe des Présanctifiés (Vendredi Saint, etc.), mais plutôt à la consignation du calice pour la communion *extra missam*. « Les récipients fixés au sol font penser aux offrandes apportées à l'église par les fidèles qui recevaient la communion en dehors de la messe, probablement dans les jours non liturgiques ». L'inscription est peinte à côté de l'autel et d'une fresque représentant le Christ avec le calice. « La mention des noces de Cana dans la formule de consécration ne se trouve dans aucune liturgie orientale. Les noces de Cana sont rappelées uniquement dans la liturgie éthiopienne, au début de la messe ». P. 26, n. 2, prière liturgique mentionnant les dons du Juste Abel et de Noé. P. 29, n. 17, encore Michel, Gabriel et Raphaël. P. 31, n. 33, encore χπθ' 689, cryptogramme isopséphique de l'archange Michel. P. 33, n. 50 : Μαρία, Μιχαήλ, Γαβριήλ.

583. *Anibah*. — B. Boyaval, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 23. Dans l'épitaphe chrétienne, *SEG*, VIII, 864 ; *Sammelbuch*, 7190, B., au lieu de τ' Ἀναστασία, coupe Τανασταστία, forme coptisée.

584. *Ile de Saï*. — B. Boyaval, *ibid.*, 21 (1976), 62 ; *SB 3896*. Photographie de ce graffite et observations. Supprimer Ἰωυ dans le *Namenbuch*.

CYRÉNAÏQUE

585. O. Masson, *Antiquités Africaines*, 10 (1976), 49-62 : *Grecs et Libyens en Cyrénaïque d'après les témoignages de l'épigraphie*, étudie l'onomastique de la région pour apprécier l'importance de l'apport libyen, essentiellement d'après les inscriptions. Après avoir noté la place de femmes libyennes dans les cités grecques, M. recense les noms libyens, noms de Libyens ou de Grecs ayant du sang libyen. Chez les auteurs : Adikran, Alazeir, Anabous, Amesinas (olympionique du IV^e^ siècle), Amaisinas (dans les inscriptions). La documentation est due avant tout aux inscriptions. Noms en *-an*, le groupe le plus visible et le mieux représenté ; M. en rassemble une quinzaine (certains sont des *hapax*) ; relevons Αρταφαν, Γιλδαν, Ιγισαν, Μειρακαν, Νορυθαν. M. classe là un soldat en Égypte, à Hermoupolis, Ατθανιαφαν ; rapprochement avec des noms en *-an* d'inscriptions latines du Maghreb et avec des noms dans les inscriptions libyques. Noms en -ας, à l'occasion en alternance avec -αν : Ατθυμαλλας, Ιαρθας, Ιαφθας (qui n'est pas juif), Ιτθαννυρας. Noms en *l* et *r* : Βακαλ, Μακκορ, Αλαζειρ, Ιαμβαρις, Αννικερις (sans doute avec hellénisation ou qui pourrait être un nom en -ις comme Βαχις), Δαχις, Ιαλμις, Ταβαλμις, Υρατθις-Υραθις. Peuvent

être théophores : Ιτθαλαμμων (n'est pas sémitique), Αλαμμων, Ιαρθαμμων. Parmi l'assez abondante documentation pour les noms de femmes : Βελυδρια, Λαβραμεα-Λαβρομεια, Λαρα, Φυλυσια, Καλαμερα (cf. Καλανερ). Pour la répartition géographique, importance des villes de l'Ouest, Taucheira, Ptolémaïs, Barkè, plus que de Cyrène. M. rappelle l'importance des noms locaux encore plus tard dans le cadastre de la Marmarique. — Un résumé dans O. Masson, *Assimilation et résistance*, etc. (*Travaux VI^e congrès Él. Class. 1974* (1976), 377-387 : *Grecs et Libyens en Cyrénaïque d'après les témoignages de l'épigraphie*).

586. Le nom Ἀρίμμας n° 97 ; Βάττος n° 99.

587. *Cyrène.* — L. Gasperini, *Mél. Guarducci*, 296-302 : *Alfabetario arcaico da Cirene*, publie un alphabet archaïque incisé sur le bord d'un cratère, de *alpha* à *lambda*, brisé ensuite ; il le date de la première moitié du VI^e siècle.

588. F. Chamoux, *Živa Antika*, *Antiquité vivante*, 25 (1975), 272-274 : *L'épigramme d'Hermésandros à Cyrène*, reproduit et traduit l'épigramme *Bull.* 1964, 570, 161-162, qu'il interprète ainsi : Hermésandros ayant fait une hécatombe de 120 bœufs, sans doute aux fêtes d'Artémis, comme prêtre d'Apollon, et offert un banquet, a dû consacrer ensuite des monuments en souvenir des sacrifices, représentations de bêtes sacrifiées, τῶν (génitif partitif ; τῶι faute d'impression dans *Bull.*) τάδε κεῖται du vers 4, et deux d'entre elles sont conservées, avec sur leur socle Μνᾶμα τόδ' au début. Ch. rappelle des consécrations d'animaux de sacrifices, statues de vaches dédiées à Déméter Chtonia à Hermionè, les 4 éléphants de bronze consacrés à Hélios par Ptolémée IV Philopator et bien d'autres.

589. F. Chamoux, *Recueil Plassart*, 47-57 : *La dédicace de L. Orbius à Cyrène*, revient sur cette inscription accompagnant un relief (*Bull.* 1939, 1941, 1942, 1948, 1952, 1961, 1965). A la fin du vers 5, il accepte la coupe οὗ χάλις ἔσχεν, qu'il entend : « là où le vin s'est emparé de lui », c'est-à-dire « près du porche sur le chemin ». Au vers 6, l'examen de la pierre, d'estampages anciens et récents et d'une photographie ancienne l'amène à proposer : Παυσανίαν ἱερῇ καιρό[φι] (proche du καιρόθι d'Oliverio) παυσάμενον ; le mot est nouveau ; « il est en lieu et place de ἐν καιρῷ ou du κατὰ καιρόν, ' au bon moment ', ou du simple καιρῷ, ' à propos ' » ; Ch. entend, en discutant aussi παυσάμενον, « il n'a pris de repos qu'au moment opportun », une fois la guerre finie, ayant accompli sa tâche jusqu'au bout.

590. J. M. Reynolds, *Soc. for Libyan studies, Seventh annual report 1975-76*, 11-18 : *Lunch at Cyrene in A. D. 106 and the closing incidents of Trajan's Second Dacian war*, a revu au Musée Britannique l'inscription en 4 morceaux, dont 3 se raccordent (photographies) *GIBM*, IV 2, 1057-1058, et en donne une nouvelle édition : [Ὑπὲρ αὐτοκράτορος Καίσαρος Νέρουα Τραιανοῦ Γ]ερμα[νικοῦ] Δακικο[ῦ νίκη]ς (plutôt que τύχης) καὶ δια[μο]νῆς καὶ τοῦ [σύ]νπαντος [αὐτοῦ] οἴκου καὶ [τῆς] ἱερᾶς συν[κ]λήτου καὶ δήμου Ῥωμαίων Ἀντωνία Μεγὼ Μ(άρκου) Ἀντωνίου [Ηγι]σαντος (forme de Ιγισαν, nom libyen ; cf. n° 585) [θ]υγατ[... Μ(άρκου) Ἀντω]νίου Σω (*ca* 6) καὶ Ηγισαντ[ος] τοῦ Βωλακλέος, ἱέρεια Ἀρτέμιδος ἀριστιεῖ (futur comme l'a expliqué Ad. Wilhelm) τὰς τὴν πόλιν καὶ τὴν χώραν [κα]τοικούσας πα[ρθένους —]. Le fragment isolé porte : — λασι — χεριων — μοιη αλ — τῇ ἕκ(τῃ) τοῦ Μ[εσορὴ μη]νὸς (R. choisit ce mois, fin juillet-août, parce que Mechir, fin janvier-février, ne conviendrait pas, dans l'hiver cyrénéen, pour un banquet en plein air), ἔτου[ς ρλς' τοῦ] καὶ θ' Αὐτ[οκράτορος] Νέρου[α Τραιανοῦ Σε]β[α]σ[τοῦ —] (l'année 105-106, la coupure étant à la fin d'août). R. met ce déjeuner en rapport avec un événement de la guerre Dacique, trop tôt pour célébrer la capture de Décébale

(ce qui fut fait par le prêtre καλλιέτης de l'année suivante, L. R., *Hellenica*, XI-XII, 553-555) ; ce fut sans doute pour la prise de Sarmizegethusa.

591. R. L. Gordon, *J. of Mithraic studies*, I, 2 (1976), 210-221 : *A note on the 'mithraeum' at Cyrene*, étudie, en reproduisant un relevé et un plan de situation, avec la proximité du temple d'Apollon auquel conduit un escalier et qui était relié par un sentier à la fontaine d'Apollon (cf. *Bull.* 1959, 512), la grotte creusée dans le roc, où S. Stucchi a voulu voir un mithraeum, succédant à une chambre funéraire d'un type inconnu à Cyrène. Cette grotte contenait de l'eau et des bassins. Sur des piliers étaient gravés les souhaits pour trois prêtres : Τῷ δεῖνι τῷ ἀληθῶς καλλιέτει εὐτυχῶς, c'est-à-dire ceux dont l'année avait été marquée par d'heureux événements (L. R., *loc. cit.*, au n° précédent) et il s'agit des prêtres d'Apollon. Ce ne sont pas des graffites. Ces inscriptions remontent aux environs de 200 p. C. ou plus tard. La grotte fut toujours liée au culte d'Apollon et rien ne peut faire penser à un Mithraeum. Une « formazione mammellonare » doit être un omphalos. G. publie, d'après J. Reynolds, une inscription de même époque sur un bloc, où l'on voit notamment : Ἀντίπατρος ἱερώμενος, ἐκ προσόδων ἱερῶν νήους, εὐτυχῶς, κορακιω — ; le dernier mot doit être en rapport avec le corbeau d'Apollon, attesté à Cyrène même par Callimaque et ailleurs. Dans ce local certainement consacré à Apollon, et non à Mithra, G. suggère que les prêtres célébraient des banquets, peut-être avec lustration.

592. *Ptolemaïs*. — J. Reynolds et O. Masson, *Z. Pap. Epigr.*, 20 (1976), 87-100 : *Une inscription éphébique de Ptolemaïs (Cyrénaïque)*, publient une stèle de 32 lignes, trouvée avant 1941. Ils la datent du 1er siècle a. C. ou du début du 1er siècle p. C. L'intitulé est ainsi rédigé : (Ἔτους) κη' (d'après l'ère d'Actium 4-3 a. C. ; d'après une ère de la mort du dernier roi, 68-67) · ἐφ' ἱερέως Ἐπινίκου τοῦ Σωτέχνου, ἐφηβαρχούντων Τιμώνακτος Νικά(θ)λου, Δημητρίου τοῦ Νείκωνος, Σίμου τοῦ Ξένωνος · γυμνασιαρχούντων Θεοδώρου (voir ci-après), Δεξικράτους τοῦ Πολυκλέους, Τιμούχου (cf. *Gnomon* 1971, 41, augmenté de *Bull.* 1971, 206) τοῦ Φιλοκώμου, ὑπηρετοῦντος Δημητρίου τοῦ Ζηνοδότου, τοὺς ὑπ' αὐτοὺς ἐφηβεύσαντας (l'emploi de l'accusatif doit s'expliquer par ce qu'on a dans l'esprit : un tel et un tel étant éphébarque, etc., ont fait graver, ἀνέγραψαν τοὺς ἐφηβ.). Suivent 45 noms. Les éditeurs classent les noms selon leur origine. Noms particulièrement cyrénéens : Ἀκέσων, Ἀρίμμας, Θεόχρηστος, Ἰάσων, Καρνείδης, Κυρηναῖος, Νίκαθλος, Πίθακος (cf. *Bull.* 1973, 96), Φιλόκωμος. Noms grecs plus ou moins rares : Βρύσων, Λέσχις, Σώτεχνος. Ὑπερβάσσας, considéré, après Zucker, comme macédonien. Noms libyens ; voir l'étude plus complète ci-dessus n° 585. — Les mêmes, *ibid.*, 23 (1976, 210 : après révision, on doit lire, l. 5-6, non pas Νο/βάτου, mais Νικαίου.

593. L. Moretti, *Riv. Fil.* 1976, *Epigraphica*, 186-191 : *Per la storia di Tolemaide in Cirenaica*. La consécration d'une statue d'Arsinoè, que ce soit Arsinoè II ou Arsinoe III, *SEG*, IX, 357, ne peut servir à fixer le *terminus ante quem* avant lequel le port de Barkè reçut le nom de Ptolémaïs. M. réunit dans l'ordre chronologique dans les inscriptions et les papyrus les mentions de gens qui sont Βαρκαῖος, Βαρκαιεύς ou Πτολεμαιεὺς ἀπὸ Βάρκης. Ptolémaïs, à partir de 267 au moins, avait pris le pas sur Barkè et tenait la place de cette ville dans la pentapole ; cf. Βερενικεὺς ἀφ' Ἑσπερίδων. La fondation remonte alors à Philadelphe.

594. *Taucheira-Arsinoè*. — Joyce Reynolds, *Mél. Guarducci*, 622-630 : *A civic decree from Tocra in Cyrenaica*, publie un décret de 80 lignes d'un déchiffrement souvent difficile pour un Ἀλεξίμαχος Σωσιστράτω, τῶν [ἀμε]τέρων πολιτᾶ[ν]. Les premières sont les généralités habituelles ; remarquer ἐπιεικῆ

μὲν [καὶ] φιλάνθρωπον τὰν ποτὶ τὸς ὄχλος (R. entend, p. 630, les groupes de non-citoyens, sans doute indigènes) [κ]αὶ πόλιας (R. suggère une erreur pour πολίτας) ποιείμενος συναναστρο[φ]ήν. L. 20 sqq., il a donné de l'argent dans une guerre pour la garde militaire, ἐπέδωκε χρήματα κατὰ τὰν τῶ πολέμω περίστασιν ἐς τὰν παραφυλακὰν τᾶς πόλιος (cf. *OGI*, 443), οὐθενὸς τῶν πολιτᾶν δεύτερος γινόμενος καὶ εὖ τὰν τᾶς πατρίδος ἐπανώρθει γᾶν (formule qui semble nouvelle), καθὼς αἱ ἐν τοῖς ἐπιφανεστάτοις τόποις τιμαὶ αὐτῶ προδιασάφεισι. Puis, aussitôt après, une expression curieuse : ἔν τε [ταῖς] τῶν στρατηγῶν παρε[πιδ]αμίαις (R. suppose que ces stratèges viennent au nom du roi ou de Cyrène) οὐθὲν ἐνλείπων ὅσον [ἐν α]ὐτῶι δύνατόν ἐστι συνεγ-ὸο[ηθ]ῶν τᾶι τε ἰδίαι πατρίδι καὶ τοῖς [πολ]ίταις κτλ. L. 33 sqq., mention d'une guerre, de la disette de blé et de l'envoi de σιτῶναι : καὶ ἐν τῶι πο[λέμωι lettres difficiles à lire] τῶ σίτω σπανί[ζο]ντος καὶ τᾶς πόλιος προθυ[μ]ειμένας ἀποσταλῆναι σιτῶνας ἰς Λέπτιν (Leptis Magna ; cette transcription de Chadwick nous paraît bonne), θεωρῶν καὶ ἐν τούτοις τὰν τῶν ἰδίων συνπολιτᾶν θλῖψιν διὰ τὰν τῶ καιρῶ (nous y voyons le génitif, et non le datif avec R., qui transcrit avec des *iota* souscrits) περίστασιν, οὐθὲν ἧσσον συναντιλαμ-βάνεσθαι τῶν πραγμάτων ζηλόμενος (ou δηλόμενος) φιλόπατρις ὑπερφυῶς καὶ φιλάγαθος κτλ. Encore la question du blé : θεωρῶν τὰν τῶ σίτω τιμὰν ἀνατεινομέναν ἐχοράγησε (sans doute du blé de ses terres) — — ὥστε πραθῆμεν — —. L. 54, nous proposons : δ[ίκα]ιο[ν] δ[έ] ἐστι καὶ καλῶς ἔχον (cf. Holleaux, *Études*, III, 237) τὸς ἀγαθὸς τῶν ἀνδρῶν. R. continue : προτιμ[ῶ]ν (*ca* 7-8)ῳ καὶ ἀποδοχᾶς (génitif ; ἀποδοχὰς doit être une faute d'impression) μέζονος τυγχάνειν ; les autres verront τὰν τᾶς πόλιος ἀνυπό[σ]-τολον εὐχαριστίαν ὑπαρχοίσαν (l'adjectif doit être nouveau dans cette formule). La décision est prise par les ' gérontes ' et le conseil : δεδόχθαι τοῖς γέροισι καὶ τᾶι [β]ω[λ]ᾶι. On érigera sa statue en bronze sur l'agora des dieux : ἀνθέμεν αὐτῶ (génitif et non datif avec R. ; cf. encore *Bull.* 1976, 581, p. 530) τὰν πόλιν ἀνδριάντα χαλκήιον ἐν τᾶι τῶν θεῶν ἀγορᾶι, à l'emplacement qu'il aura choisi. Pour l'agora des dieux, R. rapproche à Cyrène les dédicaces Θεοῖς τοῖς ἐν τᾶι ἀγορᾶι, *SEG*, IX, 111-113. L'inscription de la statue sera ainsi rédigée : Ἀλεξίμαχον Σωσιστράτω Ἀρσινοῆ ἀρετᾶς ἕνεκ[ε] καὶ εὐνοίας ἃς (et non ἃς) ἔχων διατελεῖ εἰς τὰν πόλιν Ἀρσινοές. Les éphores font ériger la statue et graver la copie du décret sur une stèle de marbre, στάλαν λυγδίναν. A la fin, le nombre des suffrages favorables, 109 : Λευκαὶ ρθ'. R. suggère comme date le IIe siècle ou le début du Ier (écriture).

AFRIQUE MINEURE

595. *Hadrumète.* — Tablettes d'imprécations n° 22.

596. *Maurétanie Tingitane.* — Onomastique arabe n° 108.

ESPAGNE GAULE

597. **Espagne**. *Cordoba.* — A. B. Bosworth, *Gr. Roman Byz. St.*, 17 (1976), 55-64 : *Arrian in Baetica*, revient sur l'épigramme *Bull.* 1973, 539 ; 1974, 721 ; 1976, 796. Après révision sur estampages, B. écrit au vers 3, comme W. Burkert, [ῥεί]θρων δὲ καρήατι ; ce serait la source des eaux des Muses et ce serait l'auteur même de l'épigramme, qui avait haute idée de lui-même

dans la *paideia* d'après *Anab.*, I, 12, 5. A la fin, les δαίστορας ἀλλοτρίων seraient les animaux prédateurs, dont une part des dépouilles était normalement offerte à Artémis. B. estime, avec les commentateurs et nous-mêmes (1971), sauf Marcovich, que le proconsul Arrien est l'historien et philosophe : emploi du grec si rare en Espagne, ton général assez alambiqué, certaines correspondances, et notamment avec son Cynégétique, et il place ce consulat en 124 ou peu auparavant. Il estime que ses ignorances dans l'Anabase sur Tartessos et l'Héraclès Tyrien d'une part, sur la Cappadoce de l'autre, doivent faire placer la publication de cet ouvrage avant ses gouvernements en Bétique et en Cappadoce. — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.* 22 (1976), 87-88 : *Zum Arrian-Epigramm in Cordoba.* Au lieu de Μουσάων [ῥεί]θρων δὲ καρήατι κτλ. (Burkert). il écrit : Μουσάων, [ἄν]θρωπε, καρήατι κτλ. — M. Marcovich, *ibid.*, 60 (1976), 45-43 : *Nochmals Cordoba, wiederum Arrian.* — L. Koenen, *ibid.*, 24 (1977), *Cordoba and no end*, entre en lice sur ce « Tummelplatz » et discute les restitutions ou les interprétations de Marcovich, Burkert et Peek. Il accepte notamment le ὀ[εί]θρων δὲ de Burkert et Bosworth.

598. *Valence.* — Voir Musée de Valence n° 29.

599. *Tarraco (Tarragone).* — W. Lebek, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 696-300 : *Kuss und Seelenhauch in einem griechischen Grabepigramm aus Spanien*, reproduit une épigramme de 5 hexamètres publiée dans deux revues espagnoles en 1929 et 1931 (nous ne comprenons pas les sigles) et reprise par G. Alföldy, *Die römischen Inschriften aus Tarraco* (*Madrider Forsch.*, 10 ; 1975), n. 684. Elle a été trouvée remployée dans une nécropole chrétienne. Très nombreuses ligatures. Entre les lignes 1 et 2, deux colombes incisées tenant sans doute dans leur bec une couronne. On la daterait du IIIe siècle p. C. :

Λυπηρὸν μὲν ἔχει γόον αἴλινον ἐνθάδε τύμβος,
ἁγνῆς ἐρατῆς καλῆς δέμας Οὐαλερίης Μούσης
ἧς γαμέτης παίδων τε πατὴρ γλυκερὸς Θησεύς
πότμον ἐποιχομένης ἐπί τε στόματι στοματήξας
ὕστερον ἐκ στέρνων ψυχῆς διεδέξατο δῶρον.

V. 3, sans doute στόμα πήξας. L. étudie le thème du survivant recevant sur sa bouche le dernier souffle du mourant, fils ou femme ou mari, surtout dans les textes latins.

599 *bis.* **Gaule.** *Lugdunum.* — L'épitaphe *Bull.* 1976, 799, a été extraite de l'église où elle se trouvait, nettoyée complètement et portée au musée gallo-romain de Fourvières. J. Pouilloux nous communique qu'au vers 2 « il faut lire, comme l'a conjecturé C. P. Jones, qui demandait une vérification, οὐδὲν σειγήσει τάδε γράμματα, πάντα δὲ λέξει. Au vers 6, la conjecture de J. πεφιλημένος ἀνήρ (au lieu de ἀντί) est possible, en admettant une double ligature des trois dernières lettres, qui n'apparaît pas nettement sur la pierre ».

ITALIE ET SICILE

600. **Italie.** *Rome.* — Sur les inscriptions chrétiennes H. Solin n° 25.

601. L. Moretti, *Mél. Guarducci*, 464-471 : *Erme acefale iscritte, edite e inedite.* Ces hermès, à Rome ou dans les environs, donnent les noms de Périandre, Démosthène, Homère, Solon et Euripide, Ibycos Φυτίου Ῥηγῖνος (M. a retrouvé la partie supérieure de *IG*, XIV, 1167, avec le nom du poète Ἴβυκ-), Xénophon.

602. L. Moretti, *Riv. Fil.* 1976, *Epigraphica*, 191-194 : *Un successore di Posidonio d'Apamea.* Dans l'abbatiale S. Paul, sur une petite plaque, sans doute au IIe siècle p. C. : — ἀπὸ τῆ[ς / στ]οᾶς διάδοχος / [τοῦ] Ποσειδωνίου. Cf. à Athènes *IG*, II², 3571, 3801, 11551, Ἡρακλείδης et Ἰούλ. Ζωσιμιανός sont également διάδοχος τῶν ἀπὸ Ζήνωνος λόγων et T. Κωπώνιος Μάξιμος διάδοχος στω[ικός], et le διάδοχος τῶν ἐν Ἀπαμείᾳ Ἐπικουρείων, *Bull.* 1976, 720. Ce peut être le chef de l'école à Rhodes ou plutôt à Rome. Dans ce dernier cas, ce pourrait être l'Athénodore *Calvus* (Cicéron) de Tarse, maître de philosophie du futur Auguste et de sa sœur Octavia.

603. L. Moretti, *Epigraphica*, 17 (1975), 68-83 : *Nuovi epigrammi greci di Roma*, publie 11 épigrammes inédites copiées en divers endroits de Rome ou connues par des manuscrits épigraphiques. N. 1, pp. 68-69, pour Αἰλίῳ Ἀγρίππᾳ πανμούσῳ (cf. *Hellenica*, XIII, 56) καὶ παραδόξῳ (l'éloge agonistique). N. 2, pp. 69-70, épitaphe d'un Cappadocien : Καππαδό[κην κατέχει τι]μητὸν τοῦ[το τὸ σῆμα] · / Γόρδιος ΦΑ [— — ἔξοχος] ἡλικίηι · / θεσμ[οὺς τῆιδε] ἀσκῶν κάθα[νεν ὠκυμό]ρος. Le nom Gordios est typique de la Cappadoce (cf. L. R., *Noms indigènes*, 526, 548-549 ; *Bull.* 1974, 593). V. 3, M. suggérerait aussi θεσμ[οσύνην] ἀσκῶν et souligne l'intérêt de provinciaux pour le droit romain étudié à Beyrouth (sur la date de l'inscription de Cilicie publiée par Bean et Mitford, cf. J. F. Gilliam, *Bull.* 1974, 606, qui la transporte de façon certaine du IIe siècle au IVe). La restitution du vers 1 dégage avec raison le mot τιμητός. Il faut se rendre compte que c'est une allusion essentielle ; le mot distingue ce Gordios de la foule méprisée des Cappadociens esclaves, comme L. R. l'a marqué pour ἐκ τοκέων ἀγαθῶν, πανελεύθερον, dans l'épitaphe métrique d'un Cappadocien dans l'île de Lipara, *Opera Minora*, IV, 388-393 (repris des Actes d'un Congrès Budé 1968). — N. 7, pp. 75-77, un homme du Pont : Εἰ πατρίδα ζητεῖς, Πόντος πέλει. N. 11, pp. 81-83 : [Ἄστα]κίδην Δομιτιανὸν ἐν [Αυσον]ίοις με θανόντα. C'est un Bithynien d'après l'emploi d'*Astakidès* ; M. renvoie à *Epigraphica* 1973, 53 ; cf. L. R., *Opera Minora*, II, 1320 sqq. Il faut remarquer alors que les noms Domitianus et Domitius sont tous spécialement répandus en Bithynie d'après le nom d'un gouverneur qui fit donner le droit de cité à des familles de la province ; cf. *Bull.* 1953, 194, p. 176 *in fine* ; 1958, 476 *in fine* ; 1963, 263 ; *Rev. Phil.* 1974, 243, n. 409.

604. J. Pouilloux, *Mél. Guarducci*, 585-589 : *La mort de l'Amazone. A propos d'une épigramme de Rome.* Dans l'épitaphe métrique de Marcia Hélikè, *IG*, XIV, 1839 (Peek, *Gr. Versinschr.*, 1164 ; *Gr. Grabged.*, 392, avec traduction), P. reconnaît dans les vers 12-13 l'allusion à Penthésilée mourante inspirant l'amour d'Achille ; μοῖραν Ἀμάζονος n'est pas « une Amazone » (Peek), mais Penthésilée. Telle était l'interprétation de Jacobs et de Cougny.

605. S. Priuli, *Rend. Ac. Lincei*, 29 (1974), paru en 1975) : *Note di onomastica epigrafica.* Dans l'épitaphe *IGRomae*, 687, P. lit le nom de la femme Φλα(ΐα) Ἰωνικῆ.

606. Sur M. Plancius Varus et Diana Planciana n° 117.

607. G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato*, fasc. 171 (1976), 466-467 : ENI, OYK ENI, soutient sa restitution *Bull.* 1973, 549 contre la réplique de M. Guarducci, *Arch. Class.*, 24 (1972), 117-126.

608. *Néapolis.* — A. Campana, *Mél. Guarducci*, 84-102 : *Ciriaco d'Ancona del tempio dei Dioscuri à Napoli.* Sur la tradition de *IG*, XIV, 714 (Τιβέριος Ἰούλιος Τάρσος Διοσκούροις καὶ τῆι Πόλει τὸν ναὸν καὶ τὰ ἐν τῷ νάῳ κτλ.) chez Cyriaque d'Ancône et Laurent Valla et autres depuis le XIVe siècle, intéressante pour l'histoire de la culture et la Renaissance ; Cyriaque en Campanie ; l'inscription grecque du Tempio Malatestiano à Rimini, Sigismond Pandolfo

Malatesta ; Θεῶι ἀθανάτωι καὶ τῆι πόλει τὸν νεών, en est une imitation due à l'initiative de Cyriaque. Le commentaire de la dédicace de Naples par Valla dans une lettre inédite.

609. *Herculanum.* — W. D. Lebek, *Z. Pap. Epigr.*, 22 (1976), 293-296 : *Dichterisches über den Hund Diogenes (CIL, IV suppl. 3, fasc. 4, 10529)*, étudie ce graffite grec rapportant la phrase de Diogène sur la femme emportée par le fleuve ; étude de la métrique et de la tradition de la sentence.

610. *Velia.* — G. Pugliese Carratelli, *Parola del Passato*, fasc. 171 (1976), 467-468 : ΟΛΥΜΠΙΟΣ ΚΑΙΡΟΣ *ed* ΗΡΗ ΘΕΛΞΙΝΗ, sur les inscriptions *Bull.* 1967, 690 ; 1973, 558-559, discute les interprétations de M. Guarducci, *Arch. Class.*, 24 (1972), 112-117.

611. *Hipponion.* — Tablette orphique n° 21.

612. **Sicile.** *Agrigente.* — L. Moretti, *Riv. Fil.* 1976, *Epigraphica*, 182-186 : *Un ginnasio per Agrigento*, reprend l'inscription publiée *Kokalos*, 9 (1963), 179-184, long siège de seize blocs à l'extrémité d'un portique, qu'il date du Ier siècle a. C. Il rectifie ainsi les lecture : Λούκιος .....ς, Λουκίου υἱὸ[ς..] ο[...γυμνασίαρχος τῶν τε ἐφήβων καὶ νε]ωτέρων τοὺς ἀγ[κ]λ[ί]τας ἐκ τῶν ἰδίων Ἑρμᾶι καὶ Ἡρακλεῖ, dieux du gymnase dont l'emplacement est fixé par la trouvaille. — Cf. *Bull.* 1976, 823.

613. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 23 (1976), 93-94 : *Grabepigramm aus Selinus*, restitue l'inscription *Kokalos*, 12 (1966), 200 sqq., 3.

614. *Lilybée.* — O. Masson, *Semitica*, 26 (1976), 93-96 : *Inscription d'Inibalos en Sicile*, donne des photographies de la tessère d'hospitalité en ivoire *IG*, XIV, 279. L'auteur était un Punique, faisant des fautes dans les cas du grec. Remarques sur les noms Ιμιλκων « frère de la reine », Ιμυλχ « frère du roi », avec ses variantes ; Ινιβαλος et son explication. — P. 95, n. 1, sur l'attitude de Franz, voulant corriger Ιμυλχ en Ιμιλχων, voir nos remarques en dernier lieu *Bull.* 1964, 92 et 1971, 18.

615. *Palerme, Monte Iato.* — P. Müller, *Studia Ietina*, I (publié par H. Bloesch et H. P. Isler ; Zürich, 1976), pp. 49-77 et pl. 24-36 : *Gestempelte Ziegel*, publie les tuiles inscrites trouvées dans les quatre premières campagnes de fouilles à l'antique ville de Iaitas de 1971 à 1975, et deux fragments de la cinquième campagne. Après avoir traité de la forme et de la matière, il donne un catalogue des inscriptions qu'il répartit en sept groupes, le 7e étant des lettres latines. Une série porte le nom de la ville : Ἰαιτου ; M. retrouve le génitif singulier à Pella seulement sur des tuiles ; ordinairement c'est l'ethnique au pluriel. Un groupe important porte θεάτρου (cf. *Bull.* 1974, 733) ; un autre avec ἱεραί, dans trois cas avec le nom de l'éponyme, dont la série comporte plusieurs noms : ἐπὶ Συμμάχου, ἐπὶ Ταμμαρου (où M. voit un nom punique), ἐπὶ Διονυσίου, ἐπὶ Νικία Δεινία, ἐπὶ Λάκωνος, ἐπὶ Φίλωνος, ἐπὶ Τίτου, ἐπὶ Ζωπύρου, ἐπὶ Πασίωνος. Une série de fragments plus mutilés, mais dont l'un porte ἐπὶ Διονυσίου Κολόβου, un autre avait [— ο]ὐκολοβου (sur le nom Κόλοβος, voir L. R., *Noms indigènes*, 77, 78, 80). La datation est difficile ; les fouilles donnent un contexte avec une limite post quem, qui est la date de construction des bâtiments, comme pour le théâtre (vers 300 a. C.), et les couches archéologiques un terminus ante quem, qui est presque pour tous les cas le Ier siècle p. C. L'écriture n'offre pas suffisamment de lettres très caractéristiques et de plus ce sont des documents spéciaux. Mais pour la série avec éponymes, M. les place du IIIe siècle au second siècle a. C. environ. Il donne dans les notes de nombreuses indications sur les lieux où l'on a trouvé des tuiles ou des briques inscrites en Sicile ou en Grèce.

Jeanne Robert, Louis Robert.